This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

C
318
31

Harvard College
Library

FROM THE BEQUEST OF

JOHN HARVEY TREAT

OF LAWRENCE, MASS.

CLASS OF 1862

ÉTUDE

SUR

SAINT GERMAIN

MOINE BÉNÉDICTIN
D'ABORD PRIEUR DE TALLOIRES
ENSUITE SOLITAIRE

PAR

LE CHANOINE V. BRASIER
ex-curé de Talloires

ANNECY
ANCIENNE LIBRAIRIE BURDET
F. ABRY, SUCCESSEUR

1879

ÉTUDE

SUR

SAINT GERMAIN

Vu et permis d'imprimer :

J. Veyrat-Charvillon,

Chanoine, Censeur.

ÉTUDE

SUR

SAINT GERMAIN

MOINE BÉNÉDICTIN
D'ABORD PRIEUR DE TALLOIRES
ENSUITE SOLITAIRE

PAR

LE CHANOINE V. BRASIER

EX-CURÉ DE TALLOIRES.

ANNECY
ANCIENNE LIBRAIRIE BURDET
F. ABRY, SUCCESSEUR
1879

C 318.31

HARVARD COLLEGE
JUN 5 1923
LIBRARY

Treat fund

PROTESTATION DE L'AUTEUR.

En publiant cette *Etude*, nous protestons vouloir nous conformer strictement au Décret du Pape Urbain VIII du 13 mars 1625, confirmé par autre Décret du 5 juin 1634. En conséquence, nous ne présentons point comme ayant été examinés et approuvés par le Saint-Siége tous les faits surnaturels et miraculeux qui vont trouver place dans ce récit. A tous les faits qui n'ont point reçu cette approbation suprême, nous ne reconnaissons point d'autres preuves que les témoignages humains sur lesquels ils s'appuient, attendant respectueusement, à leur sujet, le jugement ultérieur du Souverain-Pontife.

V. BRASIER, *Chanoine.*

Annecy, typ. J. Hérat et Cie, rue Royale, 7.

AVANT-PROPOS.

Il est peu d'anciens Monastères qui ne se glorifient d'avoir eu quelque Saint parmi leurs fondateurs.

L'antique Prieuré de Talloires ne fait pas exception à cette loi providentielle. Dès qu'on remonte à ses premiers temps, nécessairement on rencontre la figure de Saint Germain. Ce n'est pas que ce Saint ait été le premier fondateur de cette Maison religieuse, puisque l'histoire déjà la signale avant lui. Mais Germain lui donna une forme, une vie nouvelle, il en assura l'avenir. Aussi en est-il demeuré la meilleure, la véritable illustration, et il en restera assurément le dernier souvenir. Un jour peut-être, ce qui fut le monastère de Talloires ne sera plus qu'une poussière, et, tout autour, la mémoire de Saint Germain sera toujours vivante. C'est une des nombreuses promesses que Dieu a faites à ses Saints.

Saint Germain ne fut pas, de son temps, l'unique Saint de son monastère. Il y avait pour aide et compagnon un Religieux de même vertu que lui. Bien plus, ce Religieux était son frère ; Ruph ou Rodolphe était son nom. La vie de ces deux frères présente de touchantes similitudes ; ils ont en réalité vécu de la même vie, et la mort les a trouvés tous deux dans le désert, vivant en solitaires. A chacun d'eux nous nous proposons de consacrer quelques pages. Nous commençons par Saint Germain. Avouons-le tout d'abord, les recherches que nous

a coûtées ce travail ont été longues et minutieuses ; et cependant il ne satisfera certainement pas la légitime curiosité qu'éveille parmi nous le nom de ce Saint.

Les documents qui nous parlent de Saint Germain nous laissent dans le plus grand embarras. Les uns le font vivre au Xe siècle. Un auteur très-autorisé le place à la fin du Xe et au commencement du XIe. D'après les autres enfin, il a vécu en plein XIe siècle. Devant cette dissidence, le devoir est bien simple. Nous exposerons fidèlement les trois opinions, et nous examinerons les titres sur lesquels elles s'appuient. Dans un débat de cette nature, prétendre avoir trouvé le dernier mot, serait de notre part grande présomption. Toutefois, après l'examen des pièces, il est bien difficile de ne pas incliner vers l'une ou l'autre de ces trois opinions. Nous dirons donc franchement notre avis. Le lecteur jugera s'il doit nous suivre dans notre préférence.

Les documents ne pèchent pas seulement par cette contradiction chronologiqae. Ils en présentent d'autres sur plus d'un point. On y trouve de grandes obscurités et de nombreuses lacunes. Enfin ils sont plus que sobres de détails.

Reste à consulter la tradition purement orale. On sait ce qu'il advient de cette tradition, lorsque, laissée à elle-même, elle n'a parallèlement, pour la maintenir et la contrôler, aucun témoignage plus solide, tel qu'un livre, une inscription, un monument, etc., etc. Bientôt elle se mêle, s'obscurcit, se néglige, s'altère profondément et quelquefois s'évanouit. Cette tradition n'a pas mieux servi Saint Germain. On sait qu'elle aime beaucoup les Saints qui s'éloignent des voies communes, tels que les Solitaires. Il faut donc croire que longtemps elle aura conservé, de la vie et des vertus de ce Saint, plus que nous n'en savons aujourd'hui, mais le long des siècles sa voix s'est presque éteinte ; à peine nous en arrive-t-il quelques derniers échos indécis et confus.

Avec de telles données, il est bien évident qu'un travail consciencieux doit se borner à reproduire les grandes lignes de la figure de Saint Germain. Ce n'est pas un portrait de lui que l'on peut tracer, c'est à peine une ébauche. Et encore, à cette ébauche, il reste impossible de donner absolument son vrai cadre, puisque l'époque où a vécu ce Saint se dérobe encore à la certitude complète.

Mais toute la vie des Saints ne se mesure pas du berceau à la tombe. Pour eux, ici-bas même, il en est une seconde. Ils se survivent en effet autour de leur tombeau, sur les autels, dans les églises et les chapelles qui portent leur nom. Saint Germain ne pouvait manquer de cette seconde vie, et elle nous est mieux connue. Commencée dans la grotte qui fut son abri, et dans l'oratoire qui fut son tombeau, elle s'est prolongée jusqu'à nos jours. Heureusement nous pouvons reconnaître et suivre, au cours des siècles, ce culte immémorial qu'ont rendu nos pères à Saint Germain, et nous allons le raconter. Ainsi, à défaut d'une Vie de Saint Germain *proprement dite, nous aurons au moins l'histoire de son culte. C'est assez pour la gloire d'un Saint.*

Au demeurant, qu'on ne s'étonne point de cette obscurité qui s'est faite entre nous et la personne de notre Saint. Les érudits en hagiographie, les familiers des Bollandistes rencontrent souvent cet accident historique, surtout pendant le Xe et le XIe siècles, qu'on a justement appelés : les catacombes de l'histoire. *Ecrivit-on peu à cette époque ? Les chroniques en ont-elles été perdues ? Gisent-elles, encore ignorées, dans quelques archives ???? Pour l'une ou l'autre de ces causes, plusieurs Saints de cette époque partagent le sort de Saint Germain, et sont descendus dans une nuit plus obscure encore.*

Nous divisons ce travail sur Saint Germain en trois parties. Dans la première, nous exposerons et discuterons les opinions relatives à l'époque où a vécu ce Saint. La seconde partie sera consacrée à un aperçu

de sa vie. La troisième enfin aura pour objet le culte qu'il a reçu jusqu'à nos jours.

On estimera peut-être que nous sommes entré dans certains détails de peu d'intérêt. Tel ne serait pas l'avis des Bénédictins, si jamais ils reprenaient possession de l'abbaye de Talloires. Quel prix n'auraient pas pour eux tous les souvenirs du passé ! Les annales d'une maison, d'une famille, nous intéressent et se recommandent par les menus faits. C'est là notre défense. Du reste, les notes toutes personnelles qui sont devenues cette Etude, *ne sont évidemment destinées qu'à notre pays, qu'à notre diocèse.*

Cela dit, ami lecteur, soyez-moi bienveillant et entrons en matière.

Talloires, 28 octobre 1877.

ÉTUDE

SUR

SAINT GERMAIN

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ÉPOQUE OU A VÉCU SAINT GERMAIN

Pressé par sa foi et son patriotisme, Saint François de Sales fit, de son temps, tout ce qui était en son pouvoir d'évêque, pour rehausser le nom et le culte de Saint Germain. Nous dirons avec quelle dévotion il tira le corps vénéré de notre Saint de son tombeau primitif, pour lui décerner les honneurs de l'*Exaltation*, soit de l'*Elévation* sur les autels. Cet acte du saint évêque fit grande sensation dans notre pays et raviva puissamment la mémoire de Saint Germain. La piété des fidèles demandait à le mieux connaître, et l'extension de son culte en faisait une égale nécessité. Aussi les moines de Talloires se mirent incontinent à consulter leurs

traditions, à rechercher dans leurs archives tous les documents possibles, et ils rédigèrent ainsi, pour l'édification des fidèles et la glorification de leur saint Prieur, tout ce qu'ils trouvèrent d'honorable à sa mémoire. Un peu plus tard, dans le même siècle et le suivant, d'autres moines de Talloires et d'autres auteurs de notre pays se sont aussi préoccupés de Saint Germain.

C'est à ces sources remontant au XVIIe siècle et à quelques autres plus anciennes, mais malheureusement trop peu nombreuses, que nous allons emprunter les témoignages divers relatifs à l'époque où a vécu Saint Germain.

CHAPITRE PREMIER.

DOCUMENTS, TÉMOIGNAGES ET CONJECTURES QUI FONT VIVRE SAINT GERMAIN AU Xe SIÈCLE.

§ I.

Commémoraison de Saint Germain et de sa translation dans le martyrologe de Talloires.

Nous verrons la belle part que prit le P. Claude-Louis-Nicolas de Quoëx, Prieur de Talloires, à tout ce que fit Saint François de Sales pour la gloire de Saint Germain. Aussitôt après l'Exaltation de ce Saint, le 28 octobre 1621, sur l'invitation des deux évêques François et Jean-François de Sales, ce Religieux rédigea, pour le martyrologe de son monastère, une commémoraison de Saint Germain et de sa *Translation*, commémoraison qui devait désormais se faire au jour anniversaire de la cérémonie. Cette commémoraison heureusement est assez développée. En voici les termes :

« *Quinto Kal. Novemb.* 28a *Octobris.*

« In hoc monasterio, Commemoratio Sancti Germani
« Confessoris et Anachoretæ eximii qui ex illo Regali
« Sancti Martini Savigniaci Lugdunensis Diœcesis, in

« quo Ordinem et institutum sanctissimi Patris nostri
« Benedicti ingressus et professus, directus ad hoc
« Tallueriense Cænobium per potentissimum ac pium
« Rudolphum Seniorem Burgundiæ, Viennæ Arelaten-
« siumque Regem Savigniaco donatum, ut inibi eumdem
« Ordinem et Benedictinum institutum profiteretur,
« atque visis, peregrè, locis terræ Sanctæ, ex quibus
« plurimas illarum, quæ habentur in præsenti ecclesia,
« asportavit Reliquias. Tandem ad montem, ex ejus
« nomine denominatum, recessit seseque contulit, ubi
« anachoreticè non minus quam Sanctissimè vixit et in
« Dño obdormivit circa annum millesimum cujusque
« nomen ex eo tempore, sic Deus diversis miraculis,
« illustre et celebre reddidit, ut ejus corpus, quod in
« ecclesia in eodem monte illi sancto dicata, asservatur,
« singulis fere anni diebus, et presertim, feria secunda
« Paschæ, Pentecostes, ac in festo commemorationis
« omnium Sanctorum, summa celebritate colitur con-
« venientibus eo religionis et voti caussa, Xpī undique
« fidelibus. Quia autem dies sui transitus minime certus
« habetur, memoria ipsius natalis hodierno die, qui
« Translationis dies est, in hocce monasterio agitur de
« mandato et instituto Reverendissimi Dñi Francisci de
« Sales episcopi et principis Gebennensis, Vicarii seu
« Visitatoris Generalis Reverendissimi in Christo Patris
« Dñi Francisci d'Albon, totius Congregationis Savi-
« gniacensis, ac hujusce conventualis Prioratus et ejus
« dependentiis, Superioris Primarii seu Abbatis Gene-
« ralis. Quiquidem Reverendissimus Episcopus et Visi-
« tator, una cum fratre et cuadjutore suo Reverendis-
« simo Dño Joanne Francisco episcopo Calcedonense

« illudipsum Sancti Germani corpus, ex sepulchro, in
« quo minus honorifice, in medio prædictæ ecclesiæ
« jacebat, sublevatum, et processionaliter per eosdem
« Dños episcopos deportatum, intus altare quod, eo
« die, benedictum et sacratum ac Deo optimo, maximo,
« sacratissimæ Virgini Matri, Sanctoque Germano
« dicatum fuit, quamdevotissimè et honorificentissimè
« reposuit, collocavit et includi venerarique demandavit
« ac commendavit. Et eapropter de eodem Sancto
« Germano et translatione per eos facta, in ecclesia
« monasterii et in qua parrochiani conveniunt sermo-
« nem ad populum habuit, Quinto Calend. novemb.
« anno Dni supra millesimum (sexcentesimo *) vigesimo
« primo. »

Le 5me des Calendes de Novemb. 28 octob.

« Dans ce monastère, commémoraison de Saint
« Germain, confesseur et anachorète insigne qui, du
« royal monastère de Saint Martin de Savigny, au
« diocèse de Lyon, dans lequel il était entré et avait
« fait profession selon l'Ordre et l'Institut de notre
« très-saint Père Benoît, fut envoyé à ce monastère de
« Talloires, donné à celui de Savigny par le très-puissant
« et pieux Rudolphe, seigneur roi de Bourgogne, de
« Vienne et d'Arles, pour qu'en ce même monastère il
« professât le même Ordre et Institut Bénédictin. Ayant
« ensuite visité en pèlerin les pays de Terre-Sainte,
« desquels il apporta un très-grand nombre des Reli-
« ques que l'on possède en la présente église, il se

(*) Omis dans le texte.

« retira et se rendit sur la montagne appelée de son
« nom, où il vécut à la manière des anachorètes et
« très-saintement, et il s'endormit dans le Seigneur
« environ l'an mil. Dès ce temps-là, Dieu a rendu son
« nom si célèbre et si illustre que son corps, conservé
« dans l'église qui lui est dédiée sur la même montagne,
« est honoré avec une très-grande célébrité, presque
« chaque jour de l'année, mais particulièrement la
« 2de férie de Pâques, de Pentecôte et en la fête de la
« Commémoraison de tous les Saints, les chrétiens y
« accourant de toutes parts pour cause de religion et de
« vœu. Or, parce que le jour de son trépas n'est point
« du tout certain, la mémoire de sa naissance (au ciel)
« se fait dans ce monastère en ce jour-ci qui est le
« jour de sa Translation, et cela par ordre et disposi-
« tion du très-révérend seigneur François de Sales,
« évêque et prince de Genève, vicaire soit visiteur
« général du très-révérend Père en Christ seigneur
« François d'Albon, premier Supérieur soit Abbé général
« de toute la Congrégation de Savigny et de ce Prieuré
« conventuel avec ses dépendances. Lequel très-révé-
« rend évêque et visiteur, conjointement avec son frère
« et coadjuteur, très-révérend seigneur Jean-François,
« évêque de Chalcédoine, leva ce même corps de Saint
« Germain de la tombe dans laquelle il reposait peu
« honorablement au milieu de la dite église, et, ce
« corps ayant été porté en procession par les mêmes
« évêques, il (Saint François de Sales) le replaça avec
« toute la dévotion et tout l'honneur possible, dans l'autel
« qui, ce jour-là même, fut béni, consacré et dédié à
« Dieu très-bon, très-grand, à la très-sacrée Vierge Mère

« et à Saint Germain ; et il commanda et recommanda
« qu'il y fût tenu enclos et vénéré. C'est pourquoi, dans
« l'église du monastère où se réunissent les habitants
« de la paroisse, il fit un discours au peuple concernant
« le même Saint Germain et la translation qu'ils
« venaient d'en faire le 5me jour des Calendes de no-
« vembre, l'an du Seigneur mil (six cent) vingt-un. »

Immédiatement après le texte qui précède, mais d'une autre main qui n'est autre que celle du Prieur Claude-Louis-Nicolas de Quoëx, ont été écrites les lignes suivantes :

« Quæ hic de Sancto Germano habentur, ex veter.
« man. scrip. codice qui asservatur in pñti monasterio.
« Item ex antiquo Indulgen. concessarum diplomate,
« per Sanctissi. Dñūm̄ Eugenium Tertium, et tandem
« ex div. antiquorum Monachorum hujusce cœnobii
« relatione testimonio et traditione, accepi, servavi et hic
« apposui de Consilio reverendissimo. episcoporum
« prædictorum Gebenen et Calcedonen fratrum ad Majo.
« D. O. Vir. Mar. Ma. SS. Benedic. et Germa. Glor.
« et honorem, et ad translati. S. futuram memoriam.
« Quæ vero de Monas. Savigni. ex diver. Litte. funda.
« Diploma. quæ tam in hoc quam in eo securissime
« conservantur.

Dom. Claud.-Ludo.-Nicolaus,
Tallueriensis mo. Inme (1).

(1) Ce dernier mot est difficile à lire. Nous proposons cette leçon : *Mo. inm* — *Monachus immeritus*, Moine indigne.

« C'est d'abord d'un ancien manuscrit conservé dans « ce monastère, ensuite d'un ancien diplôme d'indul- « gences accordées par le très-saint Seigneur Eugène III ; « c'est enfin de la relation, du témoignage et de la « tradition d'anciens moines de ce monastère, que j'ai « reçu et conservé ce que l'on a ici concernant Saint « Germain ; et je l'ai consigné ici par le Conseil des « très-révérends évêques ci-dessus nommés à savoir « de Genève et de Chalcédoine, pour la plus grande « gloire de Dieu très-bon, de la Vierge Marie Mère, « pour la gloire et l'honneur des Saints Benoit et « Germain et pour la mémoire future de la translation « du Saint. Quant à ce que nous avons dit du monastère « de Savigny, nous l'avons tiré de divers titres, fonda- « tions et diplômes que l'on garde en toute sûreté tant « à Savigny qu'à Talloires.

« Dom Claude-Louis-Nicolas,
« *de Talloires moine (indigne).*

Nous venons de reproduire la feuille manuscrite qui nous vient du monastère de Talloires, et qui nous a conservé la mention de Saint Germain telle qu'on la faisait au martyrologe. Le Père Claude-Louis-Nicolas de Quoëx, auteur de cette mention, ayant apposé sa signature au bas de cette feuille, nous est par là même garant qu'elle est, de cette mention, une copie fidèle. Pour nous, à voir le format et l'écriture soignée de cette page, nous soupçonnons fort que nous avons là, non pas une simple copie de la mention du martyrologe, mais le texte même qu'on lisait manuscrit au monastère. Cette feuille n'en est que plus précieuse. Quand fut rédigée cette notice

pour le martyrologe? Il est tout naturel de penser qu'elle le fut aussitôt après l'exaltation de Saint Germain au 28 octobre 1621, puisque Saint François de Sales lui-même, de l'aveu du Père de Quoëx, lui en donna le conseil. Du reste, deux fois dans cette Notice sur Saint Germain, le P. de Quoëx parle de Saint François de Sales, et pas un mot ne laisse entendre que ce saint évêque n'était plus. On sait qu'il mourut le 28 octobre 1622. On est donc très-autorisé à croire que cette notice fut rédigée dès 1621, ou, du moins assez tôt, pour être lue au Martyrologe le 27 octobre 1622.

Tel est le premier document qui témoigne en faveur de Saint Germain, moine de Talloires, pendant le Xe siècle. Ce témoignage est formel ; puisque, d'après cette notice, Saint Germain est mort autour de l'an mil. C'est du reste la seule date que contienne cette Notice du Martyrologe concernant Saint Germain. Nous ne voulons faire qu'une seule remarque sur ce témoignage. Le P. de Quoëx peut avoir raison, en faisant vivre Saint Germain au Xe siècle, s'il en avait d'autres preuves; mais nous devons à la vérité de dire qu'il se trompe, en supposant, faite au Xe siècle, la fondation de Talloires par Rodolphe, roi de Bourgogne. Nous montrons (1), et ce point d'histoire est aujourd'hui incontesté, que cette fondation est du XIe et non du Xe siècle. D'où il suit que, si réellement Saint Germain n'avait été envoyé de Savigny à Talloires qu'après cette fondation faite par Rodolphe, il y serait arrivé au XIe et non au Xe siècle.

(1) *Etudes sur le Prieuré de Talloires*, manuscrit encore inédit.

§ II.

Inscription de la Grotte.

Après l'Exaltation de Saint Germain, on fit plus qu'insérer son nom dans le Martyrologe de son monastère. On voulut honorer ce nom, en le gravant là où, sans être écrit, la pierre elle-même le répétait à tous les pèlerins ; nous voulons dire, dans la grotte où le Saint avait vécu solitaire.

Voici l'inscription que l'on traça sur le roc, à l'intérieur de cette grotte :

HÆC SPELUNCA FULGET
SANCTITATE ET MIRACULIS
GERMANI NATIONE BELGII MONACHI
BENEDICTINI SAVINIACENSIS ATQUE
SACERDOTIS DEINDE
TALLUERUM ANNO 980 EJUSDEM LOCI PRIORIS ANNO 989
IN DNO REQUIEVIT CIRCA ANM M ET IN ORATORIO SEPULTUS
COLITUR A FIDELIBUS AB ANNO MXIV ET SUB ALTARE
TRANSLATUS ANNO M 621
ANNO M.

« Cette grotte est célèbre par la sainteté et les mi-
« racles de Germain, Belge d'origine, moine Bénédic-
« tin de Savigny et prêtre, ensuite moine de Talloires
« l'an 980, Prieur du même lieu l'an 989. Il s'endormit
« dans le Seigneur environ l'an mil, et il fut enseveli
« dans son oratoire. Il est honoré par les fidèles dès
« l'an MXIV et il fut transféré sous l'autel l'an 1621.
« L'an M.... » date ainsi restée inachevée.

Cette grotte, visitée de tout temps, n'était pas, avant de recevoir cette inscription, dénuée de tout souvenir de Saint Germain. Qu'on veuille bien remarquer (voir la planche à la fin) la niche creusée au milieu de la paroi de roche vive qui porte l'inscription. La destination de cette niche est évidente. Elle dut toujours renfermer, comme aujourd'hui, une petite statue du Saint. Elle fut même, dans le très-vieux temps, fermée par une grille en fer, comme en témoignent encore six trous ronds, pratiqués des deux côtés dans le roc, pour recevoir cette grille. Ces trous montrent de plus que l'inscription est postérieure à la niche : cela ressort de la brisure que l'ouvrier a faite du mot : *Sacerdotis*. Sans le trou préexistant qui en a été l'obstacle, il aurait écrit : *Sacer — dotis*, au lieu de : *Sacerd — otis*... (Voyez la planche.)

Nous avons dit que cette inscription a été gravée après 1621. C'est elle-même qui le confesse dans sa dernière ligne. Voudrait-on supposer que cette ligne qui rapporte l'exaltation de Saint Germain en 1621, a été ajoutée, après cette cérémonie, au reste de l'inscription existant déjà depuis longtemps ? Cette supposition n'est pas soutenable. Après le lavage de la pierre le plus minutieux, nous avons pris nous-même cette inscription, par empreinte sur papier mouillé. Or, il est évident à tous les yeux que les sept dernières lignes (nous excluons les deux premières, nous verrons pourquoi) sont absolument de la même facture, de la même main, par conséquent du même âge.

Il est impossible du reste d'attribuer, à cette seconde partie de l'inscription, une haute antiquité. Les chiffres

arabes : 980, 989 et la forme même de ces chiffres trahissent son âge moderne. De plus, les lettres capitales dont elle est composée, ne portent aucun des caractères gothiques que ces lettres affectaient au Moyen-Age : elles sont telles que la Renaissance les a reprises. Il faut donc croire cette inscription sur son âge ; et, probablement la bonne pensée d'en avoir orné la grotte revient encore à l'auteur de l'article du Martyrologe, c'est-à-dire au P. de Quoëx, qui fut spécialement chargé de pourvoir au culte de Saint Germain.

Nous avons réservé les deux premières lignes de notre inscription, pour en traiter à part. Ce n'est pas qu'elles soient plus anciennes que les suivantes : au contraire, dans leur état actuel, elles sont encore plus récentes, et en voici la raison.

Cette partie du roc où sont gravées ces deux premières lignes :

HÆC SPELUNCA FULGET
SANCTITATE ET MIRACULIS

faisait auparavant saillie sur la surface ou paroi qui porte le reste de l'inscription. Pour plus de régularité, on a cru bien faire, à une époque récente que nous ignorons, de faire disparaître, à la grosse pointe, cette partie saillante. On a, par là, mis à angle droit la paroi supérieure qui sert de plafond à la grotte avec la paroi latérale où se lit l'inscription. Le haut de cette dernière ainsi redressé et aplani, on l'a fini à la boucharde fine et l'on y a gravé à nouveau ces deux lignes : *hæc spelunca*, etc. Sans doute on n'aura fait que les reproduire,

telles qu'elles étaient déjà sur la saillie de ce roc, avant son redressement. Aussi l'on remarque, entre les lettres de ces deux premières lignes et les lettres des sept autres qui suivent, quelques différences de forme qui s'expliquent tout naturellement par cette reproduction des deux premières lignes à une date relativement très-récente. On peut faire aussi une autre remarque qui devient une preuve nouvelle de cet âge plus jeune des deux premières lignes. Au-dessous de celles-ci, sur toute la surface qu'occupent les autres lignes et dans le creux de leurs lettres, on constate très-facilement les restes d'une couche de chaux épaisse. L'intérieur de la niche avait même reçu une teinte à l'ocre rouge. Or, le haut de la pierre occupée par les deux premières lignes ne présente absolument aucun vestige de cette couche de chaux, précisément parce que cette partie du roc a été piquée, redressée, et que ces deux premières lignes ont été gravées de nouveau à une date moins ancienne que la couche de chaux dont il s'agit.

Nous avons tenu à bien fixer l'âge de cette inscription, et dans toutes ses parties, pour qu'on ne s'exagère pas la valeur de ce témoignage. Au fond, cette inscription ne nous dit de Saint Germain que ces quelques mots : Germain fut Belge d'origine, moine de Savigny, enfin moine et Prieur de Talloires. Mais, à la différence de la mention du Martyrologe, cette inscription de la grotte présente deux dates expresses : Germain fut moine de Talloires en 980, et Prieur du même lieu en 989 (1).

(1) Nous retrouverons ces deux dates en exposant la seconde opinion.

De plus elle répète avec le Martyrologe que la mort du Saint arriva autour de l'an mil. Elle place donc bien Saint Germain dans le Xe siècle (1).

§ III.

Saint Germain, pèlerin en Terre-Sainte, avec Gausmar, abbé de Savigny.

On lit dans le *Cartulaire de l'abbaye de Savigny* (2) que l'Abbé Gausmar (952-984) apporta de Jérusalem plusieurs reliques dont il enrichit l'église de son monastère (3). Il en mit une part dans une croix d'argent faite à cette fin, plaça la croix au milieu de l'église, et, sur cette croix devenue reliquaire, il suspendit une très-riche couronne.

(1) Nous ne savons sur quelles données Grillet (*Dict. hist.*, t. III, p. 597) a écrit ce qui suit : « Les premiers Religieux de Talloires se « distinguèrent par la régularité et la sainteté de leur vie, tels que « Saint Germain en 969 ; Saint Ruph en 1018 ; Saint Jorioz en 1107. » Casalis, dans son *Dizionario storico degli Stati del Rè di Sardegna*, t. XX, p. 723, le copie textuellement. Nous verrons ci-après que la date relative à Saint Jorioz est erronée. Celle de Saint Ruph peut être vraie. Celle de Saint Germain ne serait-elle point une copie fautive de la date 989 inscrite sur la pierre de la grotte ? Au lieu de 989, n'aurait-on point écrit par erreur 969 ?

Si Grillet a trouvé quelque part cette date de 969, il aurait bien dû nous l'apprendre. Quelle qu'ait été la source de ses informations, il faut le ranger parmi ceux qui font vivre Saint Germain au Xe siècle.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, 2 vol. in-4. Paris, imprim. impériale, 1853, page 47.

(3) Ce pèlerinage de Gausmar à Jérusalem, exécuté en plein Xe siècle, est un grand acte de vaillance. L'histoire doit le noter, pour l'ajouter aux rares pèlerinages de ce siècle connus jusqu'ici. Le Xe siècle en effet vit peu de chrétiens sur le chemin de la Terre-Sainte. On était retenu par la crainte des Sarrazins et des Hongrois qui infestaient alors une bonne partie de l'Europe. Le savant Mamachi (*Antiquit. Christ.*, t. II, p. 36) a recueilli les noms de ces pèlerins du Xe siècle : ils sont en fort petit nombre. On cite Saint Conrad, évêque de Constance, le Bienheureux Gunther, Saint Arcan et Saint Gilles, un moine de Cluny. C'est à peu près tout.

Rapprochons de cette donnée historique ce que nous savons de Saint Germain. Lui aussi fit le pèlerinage de Jérusalem. Comme l'Abbé Gausmar, il en apporta beaucoup de reliques ; et, chose frappante, l'église de Talloires possédait aussi une petite croix d'argent, très-vénérée, contenant de ces reliques apportées par Saint Germain.

On se demande si, dans cette ressemblance entre le pèlerinage de l'Abbé Gausmar et celui de Saint Germain, on ne peut pas voir une preuve que leur voyage s'est fait de concert, et que par conséquent Saint Germain, contemporain de Gausmar, est bien du Xe siècle?

Il est certain que l'Abbé Gausmar ne pouvait pas entreprendre un si lointain voyage, sans un Religieux au moins pour l'accompagner. Etant moine de Savigny, Saint Germain aurait été, pour son Abbé, cet ami de voyage. En Terre sainte, il eut aussi sa part de Reliques ; et, à son retour, il les plaça à Talloires dans une croix d'argent, comme Gausmar fit de son côté dans l'église de Savigny. Assurément la vraisemblance ne manque point à ce récit et les dates, bien plus, s'y adapteraient sans effort. Gausmar fut élu Abbé en 952. Si Saint Germain appartient au Xe siècle, il a dû se retirer en solitude au plutôt vers 960, puisqu'il serait mort vers l'an mil, après environ 40 ans de solitude. Il y a donc place suffisante à leur pèlerinage fait en commun. Mais cela seul n'établit pas la réalité du fait. Dans son texte, tel qu'il est rapporté, le pèlerinage de Saint Germain peut se placer au XIe siècle aussi bien qu'au Xe ; rien n'en accuse l'époque. Si, comme Gausmar, il en a rapporté des Reliques, qu'il a, à l'exemple de cet Abbé,

enfermées dans une croix d'argent, il a pu le faire au XIe siècle aussi bien qu'au Xe. Saint Germain aurait, dans ce dernier cas, imité Gausmar, suivi ses traces et son exemple, sans avoir été son compagnon.

Il y a plus : Un détail de leur pèlerinage nous semble amener la conclusion que Gausmar et Saint Germain ne le firent point ensemble. Si ces deux moines avaient cheminé de société, nécessairement Germain n'aurait été qu'au second rang. L'Abbé Gausmar était le personnage en vue. A ce titre, les distinctions, les faveurs, les préférences auraient été pour lui et non point pour son suivant, le moine Germain. Or, si nous comparons le prix des Reliques obtenues et apportées par l'un et par l'autre, il se trouve que Germain aurait été le plus honoré, le plus favorisé, disons, le mieux servi. Gausmar, est-il dit (1), apporta de Jérusalem plusieurs Reliques de Saints. On a vu qu'il les enferma dans une croix d'argent. La croix semblable que l'on gardait à Talloires, comme souvenir du pèlerinage de Saint Germain, contenait un bien autre trésor. Une parcelle de la vraie Croix du Sauveur y était renfermée. En vérité, on ne possédait pas le témoignage écrit de l'authenticité de cette relique, mais la tradition constante l'attestait et de temps immémorial, sans réclamation, on l'avait vénérée comme telle. Bien que Saint Germain ait été, lui aussi, pèlerin à Jérusalem, il n'est donc point prouvé qu'il ait accompli ce saint voyage à la suite de l'Abbé Gausmar. Dès lors, de ce chef on ne peut encore rien conclure en faveur de l'opinion qui le veut au Xe siècle.

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, préface, p. 47.

§ IV.

Saint Germain contemporain de Saint Jorioz.

Le Père Boniface Constantin, dans sa *Vie de Mgr Claude de Granier* (1), déplore : « que le malheur « des temps nous ait dérobé la connaissance asseurée » des anciens jours du monastère de Talloires. Sans quoi, dit-il, « nous y admirerions une longue suite de saints « Religieux, vrais enfants de Sainct Benoist et qui sont « montés après luy au ciel.... Ce sont les Saints : Ger- « main, Rodolphe, Jore, Ihmius, Ismido et Bompar. »

Charles-Auguste de Sales (2), parlant de Girin, fils de Gerard de Sales, s'exprime ainsi : « Quant à Girin, « le nécrologe de Talluëres ne laisse point de lieu au « doute qu'il n'ait été l'un des premiers Religieux de « la fondation de ce monastère royal, synchrone aux « Saints Germain, Joire, Bompar, Ismius ou Ismido. »

Après Charles-Auguste, Nicolas d'Hauteville, écrivant de même sur la famille de Sales, dit à son tour (3) : « Les Saints Germain, Joire, Bompart, Ismius et Ismide « furent les premiers fondateurs de ce lieu vénérable « (Talloires). » Enfin, c'est évidemment, en s'inspirant de ces auteurs, que Besson (4) écrit dans ses *Mémoires :*

(1) *La Vie du Révérendissime et Illustrissime Evesque Claude de Granier*, etc., par le P. Boniface Constantin, de la Compagnie de Jésus... à Lyon, chez la vefve de C. Rigaud MDCXL... chap. IV, p. 15, et chap. XI, p. 41.

(2) *Pourpris historique de la Maison de Sales*, 1659, page 136.

(3) *La Maison naturelle, historique et chronologique de Saint François de Sales*, par Nicolas de Hauteville, chanoine de Saint-Pierre de Genève. Paris, MVILXIX, page 41.

(4) *Mémoires pour l'Hist. ecclés. des diocèses de Genève, Tarentaise*, etc., 1759, page 132.

« On trouve parmi les premiers Religieux qui peuplèrent « ce Prieuré (Talloires) six personnages d'une vie « austère et édifiante et que l'on tient pour Saints, « sçavoir: Saint Germain, Saint Ruph ou Rodolphe, «. Saint Jorioz, Saint Ismion, Saint Ismidon et Saint « Bompar. »

Ces auteurs, nous venons de le voir, n'hésitent pas à compter Saint Jorioz avec Saint Germain parmi les premiers Religieux de Talloires et ils semblent en faire deux contemporains. Cette question de la contemporanéité de Saint Germain et de Saint Jorioz est ici de la plus haute gravité. En effet, si elle était certaine, elle deviendrait une preuve décisive que Saint Germain est antérieur au XIe siècle, parce que Saint Jorioz a vécu, lui, très-certainement avant ce siècle. Nous en avons le témoignage dans une Charte que le *Régeste genevois* analyse en ces termes (1) : « Adalgadus, clerc, et ses « frères Chonon, Robert, Guy et Artaldus, donnent à « l'abbaye de Savigny, dont Itérius est Abbé, leurs droits « et dîmes sur les églises de Sainte Marie à Lovagny « et du Bienheureux Jorioz, en Genevois. La donation « est faite dans l'intérêt de Leuto, frère des donateurs « et moine à Savigny : elle est approuvée par l'évêque « Frédéric, avec l'avis de son clergé....

« La date de cette charge est limitée par l'épiscopat « de Frédéric (1032-1073) et par l'époque à laquelle « Itérius a été Abbé de Savigny (1018-1044). »

(1) *Régeste genevois*, Genève, 1866, page 56, n° 197. On peut voir cette charte dans plusieurs auteurs, entr'autres dans : D. Bouquet, t. XI, p. 199 ; le *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, t. I. p. 319 ; *Notice historique sur l'abbaye de Talloires*, par Jules Philippe. Chambéry, 1861, page 89.

Les auteurs du *Régeste* font commencer l'épiscopat de Frédéric l'an 1032. Blavignac, dans ses *Études sur Genève* (1) écrit l'an 1023. Supposons cette charte donnée autour de 1030 : elle ne peut pas s'en éloigner beaucoup. Qu'en résulte-t-il ? Que, vers 1030 environ, il existait déjà dans la localité aujourd'hui appelée de ce nom, une église dite du Bienheureux Jorioz (Georii al. Jorii), sans doute parce que ce Saint y était vénéré et enseveli. Or un Saint n'arrive pas du premier jour à avoir une église de son nom ; il y faut généralement des années. On peut donc sans crainte affirmer que Saint Jorioz a vécu avant le XIe siècle, et peut être longtemps avant. Toujours est-il certain que, s'il a touché à ce siècle, il n'en a pu voir que les premières années. D'autre part, n'oublions pas que l'an 1000 nous a été donné comme la date approximative de la mort de Saint Germain. Cette dernière date deviendrait donc certaine, étant prouvé la contemporanéité de Saint Jorioz et de Saint Germain. Mais pour la prouver, le témoignage des auteurs ci-dessus mentionnés est-il suffisant ?

Rodolphe, Ismius et Ismidon sont toujours donnés comme compagnons de Saint Germain. C'est un fait v. Sala. XVI constant. Il n'en est pas de même de Saint Jorioz. Jamais il n'est cité comme tel par le *Chronicon de Talloires*, document important dont plus loin il va être question.

Si cette liste de contemporains ci-devant nommés est exacte, Saint Jorioz n'a pas seulement vécu avec Saint Germain, mais avec tous les autres, y compris Bompar également cité parmi eux. Or Bompar ne peut nullement

(1) Page 269.

avoir été à Talloires le contemporain de Saint Jorioz. Celui-ci, avons-nous vu, est au moins du Xe siècle. Quant à Bompar, les *Catalogues des Prieurs* inscrivent son nom en plein XIIe siècle, en 1118. Il faut convenir que c'est là un grand coup porté à l'autorité, au crédit de cette liste de soi-disant contemporains.

Ne peut-on pas croire aussi que Besson et Charles-Auguste de Sales, en parlant des premiers Religieux qui ont fondé Talloires, n'ont pas attaché à cette expression l'idée stricte et rigoureuse de contemporanéité ; qu'ils ont seulement entendu rappeler les différents Saints qui, successivement et à leur jour, ont illustré Talloires dans ses premiers siècles ? N'est-ce pas ce que paraît entendre tout spécialement le P. Boniface Constantin quand il dit : « Sans quoi nous y admirerions une longue suite de Saints Religieux.... » Ici le mot suite ou chaîne semble bien synonyme. Dès lors cet auteur ne serait plus un témoignage en faveur de la contemporanéité de tous ces Saints. Enfin nos auteurs font de Saint Jorioz un Religieux de Talloires. Cela est fort douteux. Les ténèbres qui enveloppent la figure de ce Saint sont désespérantes. Comparativement à lui, Saint Germain est resté dans une grande lumière. Un jour nous essaierons aussi de commenter les rares notions qui nous restent sur Saint Jorioz. Notre conjecture la plus probable sera qu'il ne fut jamais moine de Talloires, mais seulement de Savigny.

Il s'en faut donc que la contemporanéité de Saint Jorioz et de Saint Germain soit démontrée. Partant nous n'avons pas encore ici un point d'appui indiscutable qui fixe Saint Germain au Xe siècle.

Mais voici, en faveur de cette opinion, l'argument le plus connu, sinon le plus solide.

§ V.

Saint Germain d'après Roland Viot.

En 1627, parut un livre qui ajouta puissamment à la popularité qui venait de se réveiller autour du nom de Saint Germain. Ce fut la *Vie de Saint Bernard de Menthon*, par Roland Viot, Prévôt du Grand-Saint-Bernard (1). Ce livre n'hésite pas sur le siècle où a vécu Saint Germain. L'auteur y donne en effet d'assez longs et piquants détails sur le Précepteur du jeune Bernard ; lequel Précepteur ou Gouverneur n'était autre, selon lui, que Germain, devenu plus tard Prieur de Talloires. Nécessairement Germain appartient donc, comme Saint Bernard, au Xe siècle.

La conséquence est rigoureuse, si Roland Viot est sûr de son dire ; mais ce préceptorat de Saint Germain auprès du jeune Bernard de Menthon est-il incontesté et incontestable ?

Quand le Prévôt Roland l'affirma dans sa *Vie de Saint Bernard*, les bréviaires qui renfermaient l'office de ce dernier Saint, ne faisaient aucune mention de Saint Germain. Ajoutons qu'ils n'en parlent point encore aujourd'hui (2).

(1) Titre de cet ouvrage : *Miroir de toute Sainteté en la Vie du Saint merveilleux Bernard de Menthon.... par Reverend Messire Roland Viot Prevost....* Lyon, 1627.

(2) Voir les bréviaires de Sion, d'Aoste, d'Annecy, ceux des chanoines de Saint-Augustin.

En 1621, Saint François de Sales élevant Saint Germain sur l'autel, et prêchant sur sa vie et ses vertus devant une grande foule, en vue et à proximité du château de Menthon, en présence, très probablement, des membres de cette noble famille (1), ne fit pas la moindre allusion à ces rapports intimes, à cette vie longtemps commune entre Bernard et Germain (2). Même silence dans la seule *Vie de Saint Bernard*, en langue vulgaire, que l'on possédât jusqu'alors. Elle avait paru en 1612, avec l'approbation de Saint François de Sales. Son auteur Nicolas Farnex était à Thonon agent ou fondé de pouvoirs pour les biens que la Prévôté de Mont-Joux possédait en ces quartiers (3).

La même année 1612, Charles de la Basilique, évêque

(1) Le chef de la maison de Menthon était alors Bernard IV, seigneur très-religieux. Quelques années auparavant ayant perdu son épouse Clémence de Genève, il avait soumis à Saint François de Sales son projet de recevoir les Ordres sacrés. La réponse du Saint (encore inédite) est une de ses plus gracieuses et spirituelles épîtres. On la conserve précieusement dans la famille de Menthon.

(2) Nous avons voulu constater d'une manière sûre ce silence de Saint François de Sales à l'endroit de Saint Germain A cette fin nous avons revu, dans le grand procès de canonisation du saint Evêque, toutes les dépositions des témoins qui avaient entendu le discours dont il s'agit. La question posée aux témoins par les Commissaires apostoliques était celle-ci : François, évêque de Genève, a-t-il été zélé pour vénérer les Reliques des Saints et visiter leurs tombeaux ? La réponse des témoins est, comme on le pense, toujours affirmative ; et le plus grand nombre cite, à l'appui et comme exemple de la grande vénération de Saint François de Sales pour les Reliques des Saints, le soin qu'il prit de celles de Saint Germain, l'honneur qu'il leur rendit et le discours qu'il prononça à cette occasion. Cependant pas un de ces témoins ne cite, de ce discours de Saint François, un seul mot donnant à entendre que Saint Germain eût autrefois connu et dirigé Saint Bernard de Menthon, cet autre Saint si rapproché et également si cher au pays.

(3) Titre de cet ouvrage : *la Vie du Bienheureux Saint Bernard de Menthon tirée de divers auteurs particulièrement du devost Messire Richard de la Val d'Isère, successeur de Saint Bernard en l'archidiaconat d'Aouste..... par Nicolas Farnex Bourgeois de Bonneville et de Thonon...* imprimée à Thonon en 1612 et approuvée par François de Sales evesque de Genève.

de Novare, avait esquissé la *Vie de Saint Bernard*, mort, comme on sait, aux portes de cette ville : et cet évêque ne faisait pas plus que Nicolas Farnex, à propos de Saint Bernard, mention aucune de Saint Germain (1).

En 1625, dans la *Vie de Saint François de Sales*, le Père Louis de la Rivière s'occupe de Saint Germain beaucoup plus que ne le font communément les autres historiens de Saint François de Sales ; et il omet totalement les rapports de Germain avec le jeune Bernard de Menthon (2).

De plus, les légendes antérieures de Saint Bernard, telles que celle d'Augustin de Pavie (3), celle de la Chartreuse de la même cité (4), celle du monastère de Boldec (5), celle de la Collégiale de Saint-Ours (6), celle de l'Archidiacre Jean de Cigliano dit Lombard (7), celle communément dite d'Azolin qu'on croit avoir été l'ami de Saint Bernard (8), enfin celle même de Richard de la Val d'Isère, que les Bollandistes ont publiée vers la fin du XVIIe siècle (9), toutes ces anciennes légendes

(1) Novar. Sacr., p. 13 et 14.

(2) *La Vie de l'illustrissime François de Sales*, par le P. Louis de la Rivière, de l'Ordre des Minimes. Seconde édition, Lyon, 1625, page 291.

(3) Augustin de Pavie, chanoine régulier de la Congrégation du Latran, vivait au commencement du XVe siècle. Sa légende de Saint Bernard de Menthon se trouve dans son *Elucidarium Christianarum Religionum Brescia MCXI.*

(4) Bolland. de Ste Bernardo Montis. Jovis XV juin.

(5) Ibidem.

(6) Cette légende se trouve dans les Œuvres manuscrites du chanoine Anne-Joseph de Rivaz, à Sion en Valais. Ces Œuvres sont considérables. Le neveu de l'auteur, Monsieur le comte Charles de Rivaz, n'en fait pas un trésor fermé. C'est avec une bonté rare qu'il permet d'en prendre connaissance.

(7) Jean de Cigliano vivait en 1230. Mgr Duc, évêque d'Aoste, possède une copie de sa *Vie de Saint Bernard*.

(8) Cette légende se trouve aussi dans le manuscrit du chanoine de Rivaz.

(9) Cette légende de Saint Bernard par Richard de la Val d'Isère,

de Saint Bernard, disons-nous, se taisaient absolument sur ce préceptorat de Germain auprès du jeune Bernard.

Ce fait était-il du moins resté dans les souvenirs et la tradition du monastère de Talloires? Jamais nous n'en avons jusqu'ici retrouvé le moindre indice. Nous connaissons déjà la mention du Martyrologe, l'inscription de la grotte. Nous donnerons ci-après la légende du Saint, une épitaphe destinée à sa pierre tombale, et nulle part Saint Germain n'apparaît comme Maître et Gouverneur de Saint Bernard de Menthon.

Attenant à l'église priorale de Talloires, on trouve, déjà en 1310 (1), une chapelle de Sainte-Catherine, dite : des Seigneurs de Menthon, parce qu'elle était de leur fondation. Dans le cours des XIVe et XVe siècles, ces seigneurs font plusieurs legs ou donations, soit en faveur de cette chapelle, où quelques-uns choisissent leur tombeau, soit en faveur du Prieuré lui-même. Etant donné le préceptorat de Saint Germain, évidemment il eût été le point de départ de ces bons rapports entre le monastère et le château, et il semble que cer-

avait été transmise de Saint-Jean-de-Maurienne au P. Papebrok par le P. Pierre-François Chifflet. Il en existait certainement d'autres copies en Savoie. Ainsi en 1626, un Ambroise de Menthon possédait cette légende écrite en caractères gothiques, ou plutôt lombards, dans un très-ancien codex *(antiquissimo codice)*. Il en fit une copie et la communiqua à Dom Benoît Théophile de Chevron, moine de Talloires. A son tour, celui-ci la transmit plus tard à l'abbé Gaëtani, savant collectionneur de légendes de Saints. Le recueil manuscrit de ce dernier se trouvait en 1870 à la Bibliothèque de la Sapience, à Rome. Nous y avons parcouru nous-même cette copie de la légende de Saint Bernard envoyée par l'archevêque de Tarentaise Benoît-Théophile de Chevron. C'est Gaëtani qui a révélé lui-même, dans une note, l'origine de cette copie.

A une date plus rapprochée de nous, en 1779, M. Sinton, vicaire général du diocèse de Genève, possédait aussi une ancienne copie de cette légende de Saint Bernard. Qu'est devenue cette copie ?

(1) *Inventaire de l'abbaye de Talloires*, page 122, n° 14.

tainement allusion y serait faite au moins dans quelques-unes de ces fondations. Il n'en est rien ; dans le résumé de ces actes (1), pas une expression ne trahit ce lien antique, ce souvenir commun. Il y a plus : de ces legs pieux faits par les seigneurs de Menthon, aucun n'est en faveur de la chapelle ou oratoire où reposait Saint Germain. Il faut donc convenir qu'avant le livre de Roland Viot, le préceptorat de Saint Germain était bien peu connu, pour ne pas dire totalement ignoré. Cependant cet auteur l'affirme sans hésitation et avec force détails. On cherche en vain ses preuves ; toute sa narration se développe sans notes, sans citations, sans désignation d'aucune source. Deux fois seulement, il lui échappe un mot sur les documents qu'il a consultés. A la fin du chapitre III (2), après avoir décrit minutieusement l'enfance de Bernard et son départ de Paris, sous la conduite de Germain, il ajoute : « De tout ce narré, tiré en partie des premières *Vies* « de ce Sainct, en partie deduit de la conjecture de ses « mœurs... » Il est regrettable qu'il n'ait pas nommé les auteurs de ces premières *Vies de Saint Bernard ;* on pourrait vérifier si, en réalité, elles rapportent le préceptorat de Saint Germain ; car celles non moins nombreuses et très-anciennes que nous avons citées, n'en parlent point du tout. L'auteur avoue ensuite avoir écrit certaines choses par voie de conjectures. Le préceptorat de Saint Germain ne serait-il point du nombre ?

Plus tard, ayant narré la mort de Saint Bernard

(1) Le même, pages 123, 136, 143, 144, 148, 151, 163.
(2) Page 49.

et cité quelques paroles que lui avait autrefois adressées Saint Nicolas, Roland Viot ajoute encore : « Telles sont « les paroles du Bréviaire duquel sa vie est tirée fidè- « lement et authentiquement, puisque Richard de la « Val d'Isère, successeur du Saint en l'archidiaconat... « en a donné les mémoires à la postérité (1). »

Quant à Richard de la Val d'Isère, nous répétons que son texte, tel qu'il est reproduit par les Bollandistes, se tait absolument sur Saint Germain. Le prévôt Roland a tiré, dit-il, fidèlement d'un Bréviaire la *Vie de Saint Bernard*. Le nom de Germain et son préceptorat y étaient-ils expressément formulés ? Dans ce cas, ce Bréviaire est aujourd'hui tout à fait inconnu : on en a perdu toute trace soit à Aoste, soit au Saint-Bernard. « Les Bréviaires et autres anciens documents que nous « possédons à Aoste gardent un profond silence sur « Saint Germain. » Telle est la réponse qu'a bien voulu nous faire Mgr Duc, évêque d'Aoste, jeune et savant prélat fort versé dans l'histoire de son Eglise. Nous avons de même soumis au très-digne chanoine Bruchez, Prieur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, cette même question : Les archives de l'Hospice possèdent-elles quelque texte de Bréviaire, de légende, de chronique, etc., etc., antérieur à Roland Viot, et qui lui ait permis d'affirmer si nettement le préceptorat de Saint Germain ? M. le Prieur connaît à fond ses archives ; mais avant de répondre, il a voulu, nous dit-il, les consulter encore, et, avec une franchise égale à sa bienveillance, il ajoute : « Je dois vous avouer que je n'ai rien trouvé. » Les

(1) Page 247.

archives de la famille de Menthon sont dans la même pénurie de preuves à ce sujet.

Ainsi, à l'heure présente, Roland Viot ne s'en étant pas expliqué, nous ignorons complètement sur quel document repose son assertion relative au préceptorat de Saint Germain. Assurément le style et la manière de cet auteur, qui se délaie en discours affectés, ne sont pas d'un historien grave et précis ; ils sont bien plutôt d'un homme aimant l'amplification et cédant à la fantaisie. Les Bollandistes et d'autres auteurs lui font justement ce reproche. Toutefois Roland Viot était Religieux du Saint-Bernard, Prévôt même de la Maison ; il devait être informé, et il est si affirmatif sur le préceptorat de Saint Germain que, par son témoignage et son autorité, ce fait est dès lors entré couramment dans l'histoire de Saint Bernard. En effet, pas une des *Vies* de ce Saint, écrites après celle de Roland soit en Italie, soit en Suisse, soit en Allemagne, n'a omis, croyons-nous, de citer Germain comme précepteur du jeune Saint. Le succès est flatteur pour Roland, sans nul doute. Est-ce un triomphe définitif? Nous ne le pensons pas.

Ces auteurs éloignés, de nationalité diverse, étaient étrangers aux choses et aux traditions de Talloires concernant Saint Germain. S'ils ont suivi sur ce point Roland Viot, comme un simple écho ils ont répété son dire, et rien de plus. Aussi Roland ne trouva pas la même docilité à Talloires auprès des moines, ni dans notre pays, auprès des auteurs qui dès lors nous ont parlé de Saint Germain. Ainsi en 1634, sept ans après la publication de la *Vie de Saint Bernard de Menthon* par

Viot, Charles-Auguste de Sales édita la *Vie* de son saint oncle. En 1648, la Mère de Chaugy donna de la vie du saint Evêque un abrégé remarquable. Ces deux auteurs, à l'occasion de l'élévation de Saint Germain sur les autels faite par Saint François de Sales, ne pouvaient manquer, ce semble, de rappeler le peu que l'on savait sur ce Saint solitaire. Son préceptorat auprès de Saint Bernard évidemment n'était pas son moindre titre de gloire : ils n'en parlent pas. Ce silence ne peut pas être ici un oubli, une simple omission : il ne s'explique que par le défaut de créance qu'avait rencontré Viot ; malgré sa parole, on doutait du fait qu'il avançait. Ce doute nous est, du reste, expressément révélé par un autre auteur national et contemporain. En 1640, le P. Boniface Constantin, traitant du monastère de Talloires, écrit cette phrase : « Il y a de grandes conjectures « de part et d'autre, s'il est vray que Saint Germain « qui est reconnu à Talloires pour un des Religieux de « ce monastère, ait esté le précepteur de Saint Bernard « de Menthon (1). » Cette expression dubitative ne doit pas être regardée comme personnelle à l'auteur. Le P. Constantin écrivait, nous dit-il, la *Vie de Mgr de Granier*, à l'instigation et avec l'aide des moines les plus considérés de Talloires. S'il ose opposer un doute à l'affirmation du Prévôt du Saint Bernard, c'est donc qu'il n'était, lui aussi, qu'un écho de l'opinion qui avait cours au monastère. En effet, nous avons dit qu'avant l'époque où parut le livre de Roland Viot, nulle part nous n'avions rencontré une syllabe exprimant la

(1) *Vie de Mgr Claude de Granier*, chap. IV, p. 15.

croyance des moines de Talloires au préceptorat de Saint Germain. Après la publication de ce livre, leur silence sur ce sujet n'était plus possible, ils devaient se rendre ou protester. En effet ils protestèrent hautement et sans retard. Nous parlerons plus tard des ***Mémoires sur Saint Germain***, compilés par le P. Clette, après la Translation du Saint. Une copie en fut faite vers 1636 ou 1637 par le P. de Quoëx. Voici ce qu'on y lit : « Celuy qui a escript la ***Vie de Saint Bernard de « Menthon*** dit que ce nostre Saint Germain fut dans « Paris maistre du dit Saint Bernard, et qu'à sa sollici- « tation Saint Bernard quitta père et mère, etc. Mais « je n'ay sceu trouver rien de ceci pour ce que de « Saint Bernard de Menthon comme de Saint Germain, « je n'en ay rien veu. Je laisse donc aux plus doctes « qui voudront escrire de l'un et de l'autre à tenir ce « qu'il leur plaira, car outre que je ne scay pas ou le « dit autheur a prins ce qu'il dit de nostre Saint Ger- « main, je n'en ay jamais ouy parler qu'à luy (et ceci « par advis) sans luy vouloir contredire (1). »

Cette appréciation du livre de Roland Viot faite à Talloires, aussitôt après sa publication, est évidemment d'une grande portée, et jamais les moines n'en ont parlé avec plus d'indulgence.

Au siècle suivant, en 1738, se rédigea le ***Chronicon***. Sur ce même point, le moine auteur, plus affirmatif encore, oppose non pas un doute, mais une dénégation formelle à Roland Viot : il ne recule pas même devant le mot de fausseté : « ***Hæc narrationis falsitas.*** » C'est

(1) Pièces justificatives (B).

le qualificatif qu'il adresse au récit du Prévôt. Il le réfute ensuite par des raisons chronologiques ressortant de son opinion que nous exposerons ci-après. Enfin, s'en référant à la tradition du monastère, c'est presque avec un accent indigné qu'il écrit : « *Nunquam talia de* « *Germano apud nos audivimus... nusquam Menthone huc* « *venisse, ut cucullum indueret, accepimus.* » — « Jamais « nous n'avons entendu de telles choses sur le compte « de Germain.... nulle part nous n'avons appris qu'il « soit venu de Menthon ici pour revêtir la coule (1). »

Un peu après, un autre moine de Talloires rédigea en un volume les *Us et Pratiques* du monastère. Au 15 juin, fête de Saint Bernard, il décrit, par le menu (2), la procession de ce jour qui se faisait de Talloires jusqu'à la chapelle du château de Menthon. Les paroissiens de Talloires, en 1648, avaient fait ce vœu du consentement des Religieux. A l'occasion de cette visite ou pèlerinage fait au vieux château par la paroisse et les moines de Talloires, rappeler les anciens rapports entre Bernard et Germain, était chose toute naturelle et devenait nécessaire. Ces rapports étaient le lien commun, lien fort honorable et des plus intimes. Le moine qui décrit la procession n'y songe pas même et n'en dit pas mot. Cette réticence nous paraît combattre Roland Viot avec autant de force que la parole un peu vive du précédent moine chroniqueur.

Enfin Besson, dans son résumé de la *Vie de Saint Bernard* inséré dans ses *Mémoires* (3), n'est pas moins

(1) *Chronicon Tallueriense*, page 523.
(2) Page 33.
(3) *Mémoires*, p. 178.

digne de remarque. Faisant une allusion évidente à l'histoire de ce Saint par Roland Viot et à toutes celles qui l'ont copiée, il déclare formellement ne point souscrire à tous les faits qu'elles rapportent. Pour lui, il préfère simplement, à l'endroit de ce Saint, reproduire ce qu'il en trouve, dit-il, dans un manuscrit du XIVe siècle, dont il ne dit ni l'auteur, ni la provenance. Mais dans ce vieux document, à coup sûr le préceptorat de Saint Germain n'est pas rapporté, parce qu'infailliblement Besson en aurait pris note et l'aurait mentionné. Il n'en dit rien non plus dans le petit article qu'il consacre à Saint Germain d'une manière toute spéciale (1). De cet exposé, il nous semble ressortir avec évidence que Saint Germain serait-il, comme Saint Bernard, du Xe siècle, son préceptorat auprès de ce jeune Saint soulève les objections les plus sérieuses (2), et que partant il ne peut faire prévaloir l'opinion qui place Saint Germain dans ce Xe siècle.

Cependant quelle qu'elle soit, histoire ou roman, cette page de Roland Viot sur Saint Germain appartient à cette *Etude*. C'est un tableau de mœurs fort curieux, nous montrant une ancienne famille, un ancien monastère et deux jeunes Saints très-populaires de notre pays.

(1) Page 137.

(2) Remarquons la portée de ces objections ; elles s'adressent au fait du préceptorat qu'elles combattent en lui-même, et absolument parlant. En conséquence elles conservent toute leur force, même alors que Saint Bernard de Menthon aurait vécu, non plus au Xe siècle, comme on le croit communément, mais bien au XIe, étant né au commencement de ce siècle, et mort après 1080. En effet l'annotateur de Galizia (*Atti de' Santi*, t. I, p. 209) soutient cette opinion. Le chanoine de Rivaz l'appuie longuement dans ses œuvres manuscrites, tome XVII. Nous savons de bonne source que la bibliothèque de Novare possède plusieurs dissertations à l'appui de cette thèse. Par contre, à Aoste et au Grand-Saint-Bernard, on défend les anciennes dates, la naissance de Bernard l'an 923, et sa mort vers l'an 1008.

A ce titre, nous devons en citer au moins les traits principaux.

Selon Roland Viot, Germain fut donc « ce gouverneur « bien fait, sage, dévot, et docte tout ensemble, » que les parents du jeune Bernard de Menthon eurent le bonheur de rencontrer, quand le moment fut venu de l'initier aux études. « Or lui donna-t-il, continue Roland, « dans le chasteau mesme de Menton, soubs les yeux « des père et mère qui surveilloient, la premiere façon « et teinture des sciences humaines. » Germain fut ainsi, sous le toit paternel, le premier guide de Bernard croissant en âge, en science et en vertus « jusques à « tant qu'il fust temps de sortir de ses moindres estudes, « et entrer aux plus grandes escholes. » Celles de Paris furent choisies, et Germain y accompagna son élève. Passons sur les progrès que fit ce jeune homme sous la direction d'un tel maître. Germain initiait Bernard à une seconde science plus haute et plus précieuse. Par ses exemples et ses leçons, il s'appliquait à lui montrer la vie sous son vrai jour, la vie avec ses devoirs, ses responsabilités, ses illusions et ses dangers. Bernard comprit, et, à part soi, il conclut pour le parti le plus parfait et le plus sûr. Un beau jour, au cours de la conversation la plus édifiante et la plus sérieuse, il dit donc à Germain : « Si vous ne me voulés tenir compa- « gnie, du moins je vous conjure ne me vouloir empes- « cher. Je suis tout changé en moy-mesme, c'est le « choix et election que j'ay faitte, jamais le monde ne « me sera rien. » — « Soit, dit le gouverneur, je ne « vous en aurois jamais parlé à raison de ma charge, « mais puisque vous vous en estes ouvert à moy, je

« vous confesseray ingénuëment que je nourris depuis « long-temps le mesme dessein que vous (1), et pour- « tant suis-je d'advis que tous deux nous prenions « Saint Nicolas pour parrain en cest affaire.... Ce conseil « fut effectif... Il est encore vraisemblable qu'ils firent « vœu de chasteté pour lors. »

Cependant la vocation de Bernard, bien que désormais arrêtée, n'était pas exempte de tout combat. Il en triompha par la prière, la pénitence et « le conseil de « son gouverneur auquel il s'en estoit ouvert y apporta « un grand secours. »

Ses études terminées, Bernard fut rappelé par ses parents. S'étant mis en route, toujours sous la conduite de Germain, « en peu de jours ils se rendirent à Menton « qui est... un châsteau fort aggreable d'assiette, posé « qu'il est sur la pointe d'une colline plantureuse à « l'aspect du lac crystallin de Nicy, capitale du Gene- « vois... Comme ils montoient à petit pas le tertre et « gagnoient la colline, les pere et mere, les descou- « vrants de loin accoururent au rencontre tous espanouïs « de joye... »

Nous ne décrirons pas les fêtes du retour : elles furent longues, solennelles, bruyantes. Cependant « la « compaignie vouloit mettre fin à la feste... quand le « pere, prenant son temps, produisit le jeune baron en « la presence de l'assemblee, et se prist à luy remons- « trer que c'estoit la saison de luy remettre le gouver- « nement de toute la maison, de pourvoir à la succes- « sion par quelque mariage fortuné... Le jeune seigneur

(1) Germain, à cette époque, n'aurait donc pas été prêtre, comme le disent quelques historiens de Saint Bernard.

« qui estoit desjà lié, et avait logé ses affections ailleurs,
« fut feru d'un grand estonnement à ces semonces....
« se jettant de genoux, et demandant un peu de respy
« pour achever ses estudes, aux fins d'estre plus capa-
« ble du service de Dieu auquel il s'estoit voué depuis
« long-temps. »

Ces dernières paroles trahirent le secret de Bernard. Son père aussitôt éclata en reproches et ajouta brusquement : « Il n'y a qu'un mot, je seray le maistre et « je te commande d'obeïr sur peine de mon indignation. « La mere s'aidoit encor, et meslant la douceur pour « donner pointe aux aigreurs du pere, le conjuroit « d'avoir pitié d'eux, le prioit ne les vouloir faire mourir « de regret, et n'advancer leur heure... » Bernard ainsi combattu se garda bien de résister en face. « Il « trouva un expédient de prudence, condescendit en « apparence à leurs volontés, moyennant un peu de « terme, dont tous demeurerent satisfaits, et luy liberé « de leurs importunités...

« Le pere, pour asseurer toujours plus sa victoire « prétendüe, se doutant que le gouverneur de son fils « ne fust l'autheur de ses devotions, ou n'y eust connivé, « se resolust de l'en desemparer..... Se relançant donc « de colere sur ce sage et vertueux personnage, il le « charge de gros reproches et desromp sa furie en ces « termes : Comment, seducteur et sot que vous estes, « est-ce ainsi qu'il nous falloit vendre et trahir notre « fils ? Voila certes de beaux effets de nos gages et de « nos promesses ! Vous l'avions-nous fié pour nous le « suborner ?... Allez, ostez-vous de devant moy, et que « plus on ne vous voye ceans. La mere y contribua

« encore sa buche, et tous deux ensemble, sans luy « donner audience ou loisir pour la repartie : payé qu'il « fust, le congedierent brusquement....

« Ils firent mesme traitement au page, valet de cham- « bre, et laquay qui l'avoient servy... »

Ainsi congédiés, Germain et les trois serviteurs descendirent « droit à Taloires, qui est un gentil bourg, non « guères distant de Menton, ou estoit lors, comme « encore à présent, un tres-devot, et tres-religieux « monastère, de l'Ordre Saint-Benoist.... Ils eslurent ce « lieu pour y finir leurs jours et negocierent si bien « qu'ils y furent acceptés... »

Roland Viot ne suit pas Germain sous son habit de moine. Il n'en fait plus mention que pour dire comment le père et la mère de Bernard, revenus plus tard à de plus justes sentiments, prirent désormais le Prieur Germain pour leur directeur ; comment enfin il les prépara lui-même à la mort et leur administra les derniers sacrements. « Et encore y a-t-il de l'apparence, ajoute « Roland, que Dom Germain eut quelque legat pour » bastir le petit hermitage sur le Prieuré de Taloire, « où à la façon des anciens anachoretes, apres une « longue vie dans la communauté, il se retira pour estre « plus à soy et mourir à souhait, comme il le fist. »

Nous venons d'exposer de notre mieux tout ce qui peut se dire en faveur de la première opinion, c'est-à-dire celle qui fait vivre Saint Germain en plein Xe siècle.

Les conjectures qui lui sont favorables, et qui ont fait l'objet des deux derniers paragraphes, ne sont pas d'un grand poids. Le martyrologe du monastère et

l'inscription de la grotte donnent, il est vrai, trois dates précises : Germain fut moine de Talloires en 980, Prieur en 989, et il est mort environ l'an mil. Sur quoi reposent ces trois dates ? Voici que les deux autres opinions vont en admettre de contraires.

A notre avis, cette première opinion repose toute entière sur un fait erroné et gratuitement admis. Pour que Germain, moine de Savigny, ait pu être envoyé à Talloires dans le cours du Xe siècle, il faut que ce dernier monastère ait appartenu dès cette époque à celui de Savigny. Nous savons que les moines de Talloires, du moins dans les derniers temps, partageaient cette illusion. Ayant malheureusement perdu la connaissance de la date exacte de la fondation de leur monastère et de sa donation à Savigny par le roi Rodolphe, ces moines transportaient cette fondation et cette donation au Xe, et même au IXe siècle, quand cet acte royal est indubitablement du XIe, et indubitablement le fait de Rodolphe III, le dernier roi de Bourgogne. Au Xe siècle, Talloires ne dépendait donc pas encore de Savigny. Nous croyons établir suffisamment ce point dans nos *Etudes sur le Prieuré de Talloires*. Comment dès lors Saint Germain aurait-il pu être envoyé de Savigny à Talloires dans ce Xe siècle ?

C'est en suivant cette première opinion sur l'époque où a vécu Saint Germain, que M. l'abbé Pinget a écrit une *Vie* de ce Saint. Cette *Vie de Saint Germain* (1) est la première, la seule qui ait jamais été publiée. C'est une œuvre de vrai mérite et de grande édification.

(1) *Vie de Saint Germain, religieux Bénédictin*, par M. l'abbé Pinget. Annecy, Charles Burdet, 1857.

Il convenait à l'auteur, vicaire depuis plusieurs années dans l'église qui possède les Reliques de Saint Germain, et animé lui-même du plus grand zèle pour favoriser son culte, de se dévouer à recueillir le peu que l'on sait de la vie et des vertus du Saint ermite. Il l'a fait avec le plus grand soin, utilisant toutes ses ressources, consultant tout ce qui était sous sa main, recueillant avec une sainte passion tous les souvenirs, tous les débris des traditions. On pourrait écrire la vie de Saint Germain, en s'arrêtant, comme nous le faisons ici, à de plus grandes recherches chronologiques. Le commun des lecteurs n'y trouve pas un grand attrait. On n'écrira jamais cette vie avec plus d'amour et de piété que ne l'a fait M. l'abbé Pinget. Aussi nous estimons que ce digne prêtre, en nous donnant ce petit livre, a grandement mérité de notre diocèse et de notre pays. Le premier, il a eu le courage de déblayer la voie, d'ouvrir le sillon. Nous qui venons après lui, nous nous demandons si nous eussions osé, ne le voyant pas devant nous, nous engager dans une *Etude* aussi ingrate et difficile.

CHAPITRE II.

TÉMOIGNAGE QUI FAIT VIVRE SAINT GERMAIN A LA FIN DU Xe ET AU COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE.

CHRONICON TALLUERIENSE COMPENDIOSE DESCRIPTUM

Chronique abrégée de Talloires (1).

L'inscription de la grotte de Saint Germain porte ces deux dates : Germain fut moine de Talloires en 980 et Prieur du même lieu en 989. Ces deux dernières dates sont maintenues par l'auteur de ce *Chronicon* que déjà précédemment nous avons cité : elles sont même la base ou le point de départ de son opinion.

« Saint Germain, dit-il (2), fut envoyé à Talloires « l'an 980. Dans un catalogue des Prieurs, excellent « travail de Don Serrasin, Saint Germain est inscrit : « Prieur en 989 (3). On ignore absolument l'époque de « son pèlerinage aux Lieux-Saints (4). Quant à sa

(1) Cette chronique latine a été rédigée par un moine de Talloires en 1738. Elle se trouve à Turin, au nombre des manuscrits de la bibliothèque du roi. La Société d'histoire de Chambéry en possède une copie. C'est l'exemplaire de Turin que nous avons dû consulter. Nous n'oublierons jamais l'empressement, la grâce parfaite avec laquelle le bibliothécaire, M. le chevalier Promis, nous l'a communiqué. Les vrais amis de la science sont toujours obligeants.

(2) *Chronicon*, page 516.

(3) Ibid., page 517.

(4) Ibid., page 518.

« retraite sur la montagne, comme le même catalogue « fait Saint Ruph Prieur après lui, en 1018, il faut « dire, ou que Saint Germain mourut cette année dans « sa solitude, après avoir porté jusque-là la charge et « le nom de Prieur, ou que, renonçant cette même « année à la conduite du monastère qu'il confia à la « direction de son saint frère, il monta seulement alors « à son ermitage (1). »

Ainsi l'auteur du *Chronicon* abandonne l'an mil comme époque approximative de la mort de Saint Germain. Selon lui, ce Saint arrive à Talloires en 980 ; il en est Prieur en 989 ; il cède sa charge à Saint Ruph en 1018. Ces trois dates résument son opinion. Discutons-les.

§ I.

Saint Germain fut-il envoyé à Talloires en 980 ?

Assurément l'auteur du *Chronicon* ne répèterait plus aujourd'hui cette date de 980 comme étant celle de la mission de Saint Germain à Talloires. En effet en l'écrivant, il l'accole, en toute bonne foi sans doute, à un nom d'homme qui est, à lui seul, la preuve formelle de l'erreur et de l'impossibilité de cette date. Il dit donc Saint Germain envoyé à Talloires par Ithérius, Abbé de Savigny. « Saint Germain, dit-il (2), fut destiné à Tal- « loires par Ithérius, Abbé de Savigny, l'an 980, avec

(1) *Chronic.*, p. 517.
(2) Ibid., p. 517.

« son frère Rodolphe, et avec Ismius et Ismidon pour « compagnons. »

Ailleurs (3) il redit de même : « Que de Savigny Ger- « main ait été envoyé par Ithérius à Talloires, avec son « frère Rodolphe et d'autres, étant déjà prêtre, c'est ce « que nous avons lu et entendu. Sur ce point, la tradi- « tion de nos prédécesseurs est constante et fort an- « cienne *(pervetusta)*. »

Nous rencontrerons encore ailleurs, reproduite avec la même assurance, la mission de Saint Germain à Talloires par l'Abbé Ithérius. Or, en 980, Ithérius n'était point encore Abbé de Savigny. Il est de toute certitude que son arrivée dans ce monastère en qualité d'Abbé n'est pas antérieure à l'an 1013, puisque son prédécesseur Durand paraît encore en la même qualité cette année-là (1). L'envoi de Germain à Talloires par l'Abbé Ithérius, en 980, est donc une erreur chronologique absolument constatée, et l'auteur du *Chronicon* ne connaissait certainement pas son *Cartulaire de Savigny*.

De plus, outre le nom d'Ithérius, un autre nom, cité de même par le *Chronicon*, démontre aussi l'impossibilité de l'arrivée de Germain à Talloires, en 980. Nous allons le voir en discutant la seconde date.

(3) *Chronic.*, p. 524.
(1) *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, n° 585, 586, 601.

§ II.

Germain envoyé, dit-on, à Talloires en 980, en fut-il Prieur en 989?

L'inscription de la grotte nous l'a déjà affirmé. Très-probablement, en le répétant, l'auteur du *Chronicon* a puisé à la même source. Il avait, nous dit-il (1), une copie de quatre catalogues des Prieurs de Talloires, catalogues écrits de différentes mains et en différents temps. Ils étaient tous relativement modernes, mais sans doute, ajoute-t-il, ils avaient été dressés à l'aide de catalogues plus anciens, malheureusement perdus. Entr'eux ces catalogues étaient à peu près conformes (2). Toutefois, au-dessus de ces quatre précédents, il mettait dans son estime un cinquième catalogue plus récent, donné par Dom Serrasin, sous ce titre (3) : « Catalogue des Prieurs du monastère de Sainte-Marie de Talloires, de l'Ordre de Saint-Benoît, tiré tant des Chartes des archives que du Nécrologe du même monastère... »

« Or, dit l'auteur du *Chronicon*, dans ces catalogues « des Prieurs, on trouve au premier rang *(primo loco « recenseiur)* Saint Germain, moine et Prieur avant « l'année 989. Déjà donc alors, il existait à Talloires « une maison de moines Bénédictins, et même avant, « puisque Saint Germain était déjà Prieur en la dite « année. Et en effet je trouve dans un autre petit livre

(1) *Chronicon*, p. 582.
(2) Eamdem ferme lectionem retinentium, p. 582.
(3) *Chronic.*, p. 582.

« du même genre (*in alio ejusdem generis libello*)
« qu'Itérius (1), Abbé du monastère de Savigny au
« diocèse de Lyon destina, l'an 980, pour Talloires,
« quatre de ses moines qui ont illustré ce lieu par leur
« sainteté et leurs miracles, à sçavoir : Saint Germain
« et Saint Rodolphe frères, tous les deux prêtres, avec
« les deux diacres Ismius et Ismidon qui tous successi-
« vement ont eu la charge de Prieur. »

Loin de nous la pensée d'abaisser la valeur de ces catalogues. Nous avons été ravis plutôt d'en apprendre l'existence, et nous espérons en tirer bon parti. Des Prieurs de Talloires on n'avait jusqu'ici qu'une suite incomplète et brisée ; grâce à ces catalogues, nous avons maintenant la chaîne entière de ces Prieurs, du premier jusqu'au dernier ; la chose est de prix. Mais, le *Chronicon* lui-même nous l'a dit, ces catalogues sont modernes et les anciens sont perdus. Faute soit des hommes, soit des temps, il est certain que de grandes ombres ont voilé longtemps et voilent encore les origines de Talloires. Est-il donc si étonnant que des erreurs de détail, des erreurs de date concernant ces premiers temps, se soient glissées jusque dans ces catalogues ? Nous mettons au nombre de ces erreurs ce qu'ils disent de Saint Germain, Prieur en 989, et c'est à ces catalogues eux-mêmes que nous voulons en emprunter la preuve.

On sait que le moine Ismido, diacre, fut un des compagnons de Germain arrivant à Talloires. Ce fait est si unanimement répété qu'il faut le placer au-dessus

(1) Encore Itérius envoyant à Talloires Saint Germain et ses compagnons.

de toute discussion. Les catalogues font ce même Ismido Prieur de Talloires l'an 1062. Germain, Rodolphe et Ismius successivement l'avaient précédé dans cette charge. Sur ce, supposons qu'il ait accompagné Germain venant à Talloires, non pas en 980, comme le dit le *Chronicon*, mais seulement en 989. Puisqu'il était diacre, Ismido avait alors (en 989) pour le moins vingt-cinq ans. Cet âge était de rigueur. En 1062, étant Prieur, il en aurait eu quatre-vingt-dix-huit. C'est absolument possible ; est-ce probable? C'est assez démontrer que ce moine Ismido (1) n'est point arrivé à Talloires en 989, et dès lors beaucoup moins encore en 980. Conséquemment Germain, dont il était le compagnon, n'y est arrivé lui-même ni à l'une ni à l'autre de ces deux dates.

Resterait à discuter la troisième date qui fait Saint Ruph Prieur en 1018 : à quoi bon? Puisqu'elle n'est que la conséquence des deux précédentes, elle se trouve réfutée avec elles.

(1) Nous reviendrons sur ce Prieur Ismido.

CHAPITRE III.

DOCUMENTS ET TÉMOIGNAGES QUI FONT VIVRE SAINT GERMAIN AU XIe SIÈCLE.

Si ces nouveaux témoignages disent le vrai sur Saint Germain, non-seulement son préceptorat auprès du jeune Bernard, dans le cours du Xe siècle, n'est plus qu'une fantaisie, mais de plus, loin d'avoir été moine de Talloires en 980, Prieur en 989, loin d'y être mort vers l'an mil, Germain n'est arrivé pour la première fois à Talloires qu'après l'an 1013. Toutefois ces documents ne vont pas nous affirmer le fait d'une manière explicite. Ils n'articulent ni l'époque, ni l'année de l'envoi de Germain à Talloires. Ils ne nomment pas même le XIe siècle. Mais peu importe : et le siècle et l'époque ressortent par une conséquence inéluctable des personnages qui concourent à l'œuvre de Germain. En effet, d'après ces témoignages, c'est l'Abbé Ithérius qui reçoit à Savigny sa profession et qui le destine ensuite à Talloires. Ithérius, nous le répétons, ne fut abbé de Savigny qu'après l'an 1013. La reine Ermengarde figure aussi, dans certains de ces documents, simultanément avec Saint Germain. Cette reine ne paraît pas

dans l'histoire de Bourgogne avant 1011 (1), et ses rapports avec Talloires sont bien postérieurs à cette date. Par sa naissance, Germain appartient donc au Xe siècle, mais sa vie presque entière s'est écoulée dans le XIe. Citons les témoignages qui le disent.

§ I.

Légende de Saint Germain.

Nous appelons de ce nom un précis de sa vie qui se trouve au presbytère de Talloires, on ne sait comment. Il est à croire que les moines, en quittant leur monastère, auront confié cet écrit à une personne sûre qui, plus tard, l'aura remis au curé de la paroisse.

Ces deux feuillets, contenant quatre-vingt-une lignes, sont d'une écriture du XVIIe siècle. Nous avons dit comment le P. C.-L. Nicolas de Quoëx, dans une note signée de lui, s'est révélé l'auteur de la Notice insérée au Martyrologe du monastère. Dans les quatre-vingt-une lignes de la *Légende*, pas un mot ne trahit son auteur, ni l'année de sa rédaction. Elle est du moins certainement postérieure à la cérémonie de 1621, puisqu'elle en fait la relation. Déjà plus haut, dans le cours du récit, un autre passage exclut tout doute à cet égard. On lit : « Ayant quitté le monastère de Talloires, Germain se « rend sur la montagne où l'on visite maintenant son « tombeau et l'église à lui dédiée, dans laquelle se

(1) *Régeste Genevois*, pag. 43.

« conservent et sont vénérés ses ossements placés sous « ou plutôt dans l'autel lui-même. » Ces paroles évidemment n'ont pu s'écrire qu'après le 21 octobre 1621.

Hâtons-nous de dire qu'en assignant cet âge moderne à notre *Légende*, nous n'entendons parler que de sa forme et de sa teneur actuelles. Le monastère de Talloires possédait un vieux manuscrit relatif à Saint Germain, et qui nous est signalé deux fois (1). Le rédacteur de la *Légende* avait nécessairement sous les yeux ce manuscrit, et il s'étudiait à le reproduire : Dès le premier mot, on en a l'indice. *Vir igitur Dei Germanus*, écrit l'auteur de cette *Légende* pour son début. Cet *igitur* n'est point naturel et suppose un préambule qu'a retranché le rédacteur, pour abréger et entrer d'emblée dans son sujet. Plus loin, parlant des Reliques apportées à Talloires par Saint Germain, la *Légende* dit : « Leurs noms (de ces Reliques) sont notés et décrits dans ce parchemin. » Ce catalogue de Reliques ne se trouve ni dans ni après le texte de notre *Légende*. Le rédacteur doit avoir copié ce passage tel quel dans le vieux manuscrit qui contenait, lui, le catalogue de ces Reliques. Nous tenons donc cette *Légende* pour la reproduction d'un écrit antérieur. On l'a complété par la relation du grand acte de 1621 : c'était une nécessité. Malheureusement, ce document antérieur aura été réduit et peut-être beaucoup abrégé, s'il est vrai que cette *Légende* actuelle ne soit pas autre chose que les trois leçons du second Nocturne de l'Office de Saint Germain. De fait, par son

(1) 1° Dans la note que nous avons vue suivre la mention du Martyrologe ; 2° dans une épitaphe destinée à Saint Germain et que nous donnerons plus loin.

allure et sa dimension, elle a tout l'air d'avoir eu cette destination. Toutefois, l'Office de ce Saint ne s'étant pas retrouvé jusqu'ici, on ne peut l'affirmer et rien ne le prouve, si on en juge par les deux feuillets eux-mêmes, tels qu'ils se présentent. Le texte se continue de la première à la dernière ligne sans se briser en alinéas, en division aucune, comme le demanderaient les trois leçons d'un Nocturne.

Nous reviendrons longuement sur cette *Légende*. Voici le passage relatif à Ithérius et à Saint Germain :

« Itaque hi duo fratres, venditis quæ apud se habebant,
« monasterium Sylvaigniacum petunt, et Deo propitio,
« ab Itherio Abbate pii adolescentes in Ordinem adscri-
« buntur.... »

« C'est pourquoi ces deux frères (Germain et Rodol-
« phe), après avoir vendu tous leurs avoirs, se rendent
« à Savigny, et Dieu aidant, ces pieux jeunes gens sont
« admis dans l'Ordre par l'Abbé Ithérius.... »

Vient ensuite l'envoi de Germain à Talloires par le même Abbé Ithérius pour y établir les Bénédictins de Savigny.

---

§ II.

Mémoires sur la vie de Saint Germain profez et prestre religieux de l'Ordre Saint Benoist....
Compilez par le R. P. Clette, religieux Benedictin de Talloires (1).

(Voir ces Mémoires *in extenso* aux Pièces justificatives (B).

Après la translation de Saint Germain, une *Vie* quelconque de ce Saint fut, sans aucun doute, hautement demandée, réclamée par les fidèles. Le P. Clette répondit en composant ces *Mémoires*. Il ne met pas de date en tête de son travail, mais on la peut trouver approximativement. En effet, d'une part il dit : « Feu de glorieuse mémoire Messire François de Sales. » Le P. Clette écrivait donc après le 28 décembre 1622. D'autre part nous avons cité (2) sa protestation à l'encontre des nouveautés qui se produisirent, au sujet de Saint Germain, dans la *Vie de Saint Bernard de Menthon* par Roland Viot. Cette *Vie* parut en 1627. Le P. Clette écrivait donc encore après cette dernière date. Mais en quelle année ? Nous ne le pouvons dire ; seulement ses *Mémoires* étaient certainement rédigés en 1634. En voici la raison : Dès les premières lignes, il dit au lecteur : « Afin que tu sois adverti et sçache comme cette ditte « maison de Talloyres ou vivent encore de present « trente religieux en estroicte observance des Regles

(1) Nous ne savons point qui était ce P. Clette, nous ne le connaissons que comme auteur de ces *Mémoires*.
(2) Ci-devant page 29.

« de Saint Benoist, regie et gouvernée par les Abbés « et Chapitre du royal monastère de Savigny... »

A la vérité, Urbain VIII, par son Bref du 4 juillet 1624, avait soustrait le Prieuré de Talloires à l'autorité de l'Abbé de Savigny. Mais celui-ci avait mis opposition jusque par devant le Sénat de Savoie qui enfin, en 1634, ordonna l'exécution définitive du Bref apostolique (1).

Le P. Clette, dans le passage précité, mentionnant la dépendance que Talloires reconnaissait encore à l'égard de Savigny, écrivait donc avant cette année 1634.

Chose étonnante! Nous ne voyons pas que ces *Mémoires* aient jamais été imprimés, mais des copies en circulèrent certainement dans le pays. Nous avons entendu nous-même une personne très-âgée de Talloires nous parler de Saint Germain, en des termes qui ne nous surprendraient plus aujourd'hui, parce que nous les avons retrouvés dans le P. Clette. Quoi qu'il en soit de ces copies anciennement connues du public, aucune n'ayant survécu, nous ne connaissions l'existence de certains *Mémoires* sur Saint Germain que par l'*Inventaire* de Talloires (2), *Mémoires* que nous croyions bien irrévocablement perdus. Grande donc a été notre surprise et plus grande encore notre joie, en recevant une belle copie de ces *Mémoires* de la très-gracieuse obligeance du R. P. Rémi de Buck, Bollandiste. Ce savant les a trouvés dans la *Collection des Vies Mss des Saints Bénédictins*, collection faite jadis par les Religieux de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Un de ces Pères, Dom

(1) *Invent. de Talloires*, p. 229, art. 112.
(2) *Inv.*, page 216, art. 48.

Hugues Renard, les avait en effet reçus de Talloires même, comme il en conste par la première ligne.

Une observation reste à faire sur le dernier alinéa de ces *Mémoires*. Qu'on veuille bien le lire : « Quant à la mémoire des miracles et grâces octroyées..., etc., etc. »

Evidemment ces lignes ne sont plus du P. Clette, mais bien d'un autre Religieux parlant au contraire du P. Clette et de ses *Mémoires*. Or cet autre Religieux n'est point introuvable. Il habite, nous dit-il, l'ermitage de Saint Germain depuis sept ans. Cela nous suffit, nous le connaissons : c'est le P. de Quoëx lui-même : car cet ancien Prieur établit sa résidence sur la montagne, dès 1630 environ, jusqu'à sa mort, comme nous verrons plus loin. Il était donc là lorsqu'en 1637 ou 1638 il fit cette copie des *Mémoires* du P. Clette, copie envoyée à Saint-Germain-des-Prés. Ces Religieux, informés de la translation récente de Saint Germain, l'avaient demandée sans doute pour l'insérer dans la *Collection* dont ils s'occupaient.

Maintenant, venons à notre sujet. Quelle époque et quel siècle le P. Clette assigne-t-il à Saint Germain?

Ce Père se trompe assurément sur l'année précise de l'arrivée de Germain à Talloires, puisqu'il nomme l'année mil, mais du moins il s'en suit que ce Saint a vécu parmi nous en plein XIe siècle. Le P. Clette l'atteste bien plus clairement encore, en faisant députer Germain à Talloires par l'Abbé Ithérius, à la demande de la Reine Ermengarde. Citons le passage : « Cependant survint « que la Reyne Ermengarde demanda des Religieux « à Itherius, Abbé de Savigny, afin de construire une « demeure et couvent pour luy et ses religieux au lieu « dit Tallueres et la Mémoire de ceci dit que ce fut en

« l'année mille. L'Abbé Ithérius recevant et acceptant « les prières d'Ermengarde et ses offres, assembla son « chapitre pour faire élection et le choix des Reli- « gieux.... etc., etc.... » Suit la mission de Germain et de ses compagnons...

§ III.

Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoit, Paris, 1668-1701, de page 735 à page 737.

On connaît l'autorité de ce grand ouvrage. Dans un article consacré à Saint Germain Prieur, après avoir donné la Charte d'Ermengarde, Mabillon continue ainsi :

« Dotato itaque Taluerensi monasterio, quatuor è suis « Itherius illuc destinavit qui locum illum vitæ Sanc- « titate ac multis miraculis illustrarunt. Hi fuere Ger- « manus cœteris præfectus, et Rodulfus frater, uterque « presbyter, cum duobus diaconis Isthmio et Isthmidone « quorum tam nota sunt miracula quantum ignota rerum « ab eis gestarum series. »

« C'est pourquoi le monastère de Talloires étant doté, « Ithérius lui destina quatre de ses moines qui rendirent « ce monastère célèbre par la sainteté de leur vie et par « le nombre de leurs miracles. Ce furent Germain donné « pour Supérieur aux autres et Rodolphe son frère, « l'un et l'autre prêtre, avec deux diacres, à savoir : « Isthmius et Isthmidon dont les miracles sont aussi « connus que l'est peu la suite des choses qu'ils ont « faites.... »

Ainsi il n'y a pas que la *Légende de Saint Germain* et les *Mémoires* du Père Clette, ce sont les Bénédictins eux-mêmes, dans un de leurs ouvrages les plus considérés, qui font envoyer Germain à Talloires par l'Abbé Ithérius dans le XIe siècle. Seulement nous avons signalé ailleurs (1) une légère erreur de date que le savant rédacteur de ces *Actes des Saints*, Dom Mabillon, n'a pas réussi à éviter dans ce passage. De son temps, la critique n'avait pas encore fixé la date relative des deux chartes appelées *Chartes de fondation du monastère de Talloires* ; l'une donnée par le roi Rodolphe III, et l'autre par son épouse la Reine Ermengarde. L'illustre Bénédictin crut faussement la charte de la Reine antérieure à celle du Roi, laquelle n'aurait été, selon lui, qu'une confirmation de celle de la Reine. Trompé sur ce point, il fait donc envoyer Germain à Talloires par Ithérius après l'octroi de la Charte d'Ermengarde: ce qui est une erreur, mais erreur de date sans conséquence. C'est toujours Ithérius députant Germain à Talloires en plein XIe siècle. Selon Mabillon, il faudrait même reporter cette mission de Germain jusqu'après 1030 ou 1031 (vraie date de la Charte d'Ermengarde) ; tandis que nous le plaçons, nous, après l'octroi de la Charte de Rodolphe, c'est-à-dire autour de 1020.

(1) *Etudes sur le Prieuré de Talloires.*

§ IV.

Le Martyrologe de Chastelain, etc.

Le Martyrologe du monastère de Talloires honorait la mémoire de Saint Germain au 28 octobre. André de Saussay, publiant son *Martyrologe des Gaules* (1), inséra de même dans cet ouvrage le nom de notre Saint. Il l'inscrivit au 31 décembre, en l'accompagnant de quelques mots. Comme il ne dit rien du temps où a vécu Saint Germain, citer ici ce passage du *Martyrologium Gallicanum* serait un hors d'œuvre. Il n'en est pas ainsi de Chastelain (2). A la vérité, celui-ci place Saint Germain parmi les Aémères, c'est-à-dire au nombre des Saints dont la mémoire n'est pas fixée à un jour donné ; mais du moins il rapporte son élévation sur l'autel par Saint François de Sales, et ajoute qu'il mourut vers l'an 1050 (3).

La même date est répétée dans le *Dictionnaire hagiographique* publié par Migne en 1850 : « Germain « (Saint) Prieur du monastère de Talloires, dans le « diocèse de Genève, mourut au milieu du XIe siècle (4). »

Il est évident que ces deux derniers auteurs, en

(1) *Martyrologium Gallicanum*, 31 décembre, Paris, 1637.
(2) *Martyrologe universel*. Paris, 1709, page 785.
(3) Il n'est pas inutile d'observer que, dans la table hagiologique du *Martyrologe universel* de Chastelain, les noms des Saints et Saintes sont écrits en caractère romain, tandis que les noms des Bienheureux et Bienheureuses le sont en italique. Or, le nom de Saint Germain de Talloires est en caractère romain.
(4) *Encyclopédie théologique*, tome 41, page 1447,

conjecturant que la mort de Saint Germain a dû arriver vers 1050, se sont inspirés des *Actes des Saints de l'ordre de Saint Benoit* que nous avons cités, et qu'ils ont suivi l'auteur de ce savant ouvrage dans son opinion chronologique relative à notre Saint.

§ V.

Charles-Auguste de Sales, Nicolas de Hauteville et Saint François de Sales.

Généralement nos auteurs de Savoie, qui ont fait mention de Saint Germain, ont gardé sur l'époque où il a vécu un silence prudent. Deux se sont prononcés et le déclarent formellement moine de Talloires au XIe siècle.

Charles-Auguste de Sales, dans son *Pourpris historique* (1), parlant de la fondation de Talloires, s'exprime ainsi :

« Comme ce Roy (Rodolphe III) et sa femme Hermen-
« garde, fondèrent le monastère Prioral de N. D. de
« Tallueres, l'une des années qui sont entre 1014 et
« 1025, selon l'excellent discours historique du Jésuite
« Boniface Constantin, en la *Vie de l'évesque de Genève*,
« Claude de Granyer : et qu'il conste par les titres des
« Archives de ce même monastère et par les remarques
« de Pierre Saillet que Girin de Sales, fils de Gérard,
« fut l'un des premiers Religieux de cette fondation,

(1) Page 135.

« (ce qui fut assez connu par le B. François de Sales
« qui au temps de la reformation de Talluëres le dit en
« plein chapitre).... »

A ce passage relions ce que le même auteur ajoute quelques lignes plus bas :

« Quant à Girin, le nécrologe de Talluëres déjà cité
« ne laisse point de lieu au doute qu'il n'ait été l'un des
« premiers Religieux de la fondation de ce monastère royal,
« synchrone aux Saints Germain, Joire, Bompar, Ismius
« ou Ismido, et par conséquent qu'il ne participe beaucoup
« à leur gloire, comme il a participé à l'exactitude de leur
« Observance dans l'Institut du grand Patriarche Saint
« Benoit.... »

Puisque Girin de Sales, l'un des premiers Religieux du Prieuré de Talloires, fondé entre 1014 et 1025, fut, au dire de Charles-Auguste de Sales, synchrone à Saint Germain (contemporain de Saint Germain), on comprend maintenant pourquoi ce même auteur, dans sa *Vie de Saint François de Sales*, n'a pas fait de Saint Germain le précepteur de Saint Bernard de Menthon, mort vieillard dès les premières années du XIe siècle.

Dix ans après Charles-Auguste de Sales, c'est-à-dire en 1669, Nicolas de Hauteville, dans sa *Maison naturelle de Saint François de Sales* (1), traitant le même sujet, s'exprime absolument de même :

« Vous remarquerez que le Roy Rodolphe et la Reine
« Hermengarde, femme de ce grand prince, se résolurent
« de fonder à Talluéres, à deux lieues d'Annessy, une
« maison royale sous la Regle de Saint Benoit. Ce

(1) Page 40.

« monastère fut si heureux, que de porter dès son com-
« mencement, des enfants dignes de leur saint patriarche :
« c'étoit la maison du Seigneur dont les pierres vivantes
« furent plus précieuses, que la riche structure de
« l'édifice matériel : les Saints Germain, Joire, Bompart,
« Ismius et Ismide furent les premiers fondateurs spiri-
« tuels de ce lieu vénérable ; ils y vécurent avec une
« étroite observance et le parfum de leur dévotion étoit
« si doux qu'il embaumoit tout le païs circonvoisin ;
« l'éclat de leur vertu y attiroit de toute part les gens
« de bien, les plus mondains en étoient si touchez qu'il
« ne fut pas fort difficile, que notre Gerard s'y laissât
« heureusement surprendre : son fils Girin de Sales
« choisit ce monastère pour sa retraitte, il en obtint le
« consentement de son pere, et prit l'habit de cette
« sainte communauté, où il fit ses vœux, et vécut très-
« religieusement en la compagnie de ces mêmes Saints
« dont nous avons parlé.... »

Voilà bien deux auteurs assignant expressément Saint Germain au XIe siècle, puisqu'ils le font contemporain, au monastère de Talloires, de Gérard et de Girin de Sales donnés, comme Religieux en ce même siècle. Gérard, est-il dit, n'entra même en religion qu'après la mort du roi Rodolphe III qu'il servit fidèlement jusqu'à la fin. Or on sait que cette mort de Rodolphe n'arriva qu'en septembre 1032.

Donnons encore du même auteur (Nicolas de Hauteville) cet autre passage fort curieux, qui suit le récit de l'entrée de Gérard au monastère :

« Saint François de Sales notre grand Évêque qui
« entreprit avec tant de difficultez et qui fit réussir avec

« tant de succès, la reformation de cet ancien monastère ;
« après avoir relevé avec grande ceremonie les vene-
« rables corps de Saint Germain et de Saint Joire,
« avouë qu'il a eu beaucoup de joye de rencontrer des
« instrumens de foy publique qui témoignoient que
« Gerard et Girin de Sales, celuy-ci prêtre, et l'autre
« simple Frère Convers de cette maison, avoient eu
« l'honneur d'être les enfants et compagnons de ces
« deux Saints Religieux.... »

Ainsi, avant Charles-Auguste de Sales et Nicolas de Hauteville, Saint François lui-même avait cru (et sur des instrumens de foy publique) que Saint Germain était contemporain de Gérard, l'un de ses ancêtres, et de Girin son fils ; par conséquent qu'il avait, comme Gérard et Girin, vécu au XIe siècle.

Assurément ces auteurs témoignent clairement en faveur du XIe siècle : mais nous répétons que tous, y compris les *instrumens de foy publique* mis à Talloires sous les yeux de Saint François de Sales, étaient dans l'erreur en comptant Saint Jorioz, au XIe siècle, parmi les moines de Talloires, simultanément avec Saint Germain et les deux de Sales. Précédemment nous avons établi que Saint Jorioz est, lui, certainement antérieur à ce siècle. Lorsque Gérard de Sales, après 1032, entra au monastère de Talloires, Saint Jorioz était déjà honoré et vénéré dans l'église qui porte son nom. Saint Jorioz est donc à retrancher de la compagnie de Saint Germain, des deux de Sales et des autres moines que l'on fait ici vivre à Talloires au XIe siècle.

---

§ VI.

Ismius et Ismidon, compagnons de Saint Germain, inscrits comme Prieurs pendant le XIe siècle.

Les Catalogues des Prieurs de Talloires, avons-nous dit, portent Ismius et Ismidon pour Prieurs après Saint Germain et Saint Ruph. Saint Germain aurait été Prieur en 989, et Saint Ruph, en 1018. Nous avons démontré, croyons-nous, que Saint Germain et Saint Ruph ne peuvent pas avoir été Prieurs à ces deux époques.

Ismius et Ismidon, d'après les mêmes catalogues, viennent à leur suite, et ces deux derniers, selon toute apparence, sont à leur vraie date ; Ismius, à l'an 1041 ; et Ismidon, à l'an 1062. Ces dates, du moins, correspondent tout-à-fait à l'époque la plus probable de la donation de Talloires à l'Abbé Ithérius par Rodolphe III. Cet acte de donation royale doit être de 1018 (1), d'après les meilleures supputations. Supposons Germain et ses compagnons envoyés à Talloires vers 1019 ou 1020 : Ismius et Ismidon, étant diacres, avaient nécessairement 25 ans. Ismius en avait 46 en 1041, et, s'il fut Prieur jusqu'en 1062, il atteignit l'âge de 67 ans : tout cela est fort naturel.

A Ismius succéda Ismidon, son contemporain, qui

(1) *Etudes sur le Prieuré de Talloires. — Régeste genevois*, p. 44.

devint ainsi Prieur à l'âge d'environ 67 ans. Cette inscription d'Ismidon dans le Catalogue des Prieurs en 1062 est ici d'une grande portée. Déjà (1) elle nous a servi de base pour démontrer impossible l'arrivée à Talloires de Germain et de ce diacre Ismidon, soit en 980, soit en 989. Si ce n'est au Xe, c'est donc au XIe siècle qu'ils s'y sont établis. Cette conclusion va maintenant s'imposer avec la dernière évidence, s'il est de plus constaté que ce Prieur Ismidon paraît encore dans un acte public postérieur à l'an 1082. Etudions ce fait.

Synode réuni à Genève sous l'évêque Guy.

Le *Cartulaire* de l'abbaye de Savigny (2) relate un synode tenu à Genève pour juger une contestation pendante entre le monastère de Talloires dont Ismidus était Prieur, et Ulrich, curé de Thônes..... Ce Synode décide, etc., etc.

Témoins au Synode : Guy, évêque ; Boson, arch. de Tarentaise ; Amico, évêque de Belley ; Aimon, prévôt ; Albéric, doyen.

Cet acte synodal est sans date. Le *Cartulaire de Savigny* hasarde celle de 1135. Elle ne peut être la vraie, vu que ne vivaient plus en cette année ni Guy, évêque de Genève (3), ni Boson, archevêque de Tarentaise (4), tous deux présents au Synode.

Les continuateurs du *Gallia Christiana* proposent une autre date, celle de 1121. Elle n'est pas plus exacte ;

(1) Ci-devant, page 39.
(2) *Cart.*, t. I, p. 486.
(3) Besson, *Mémoires*, p. 14.
(4) Le même, p. 194.

car Besson (1) pense avec de bonnes raisons que l'évêque Guy, témoin au Synode, a dû mourir en 1120. De plus, en 1121, l'évêque de Belley était Ponce II (2), et non Amico, qui est l'évêque de Belley souscrit au Synode.

La difficulté de déterminer la date de cette assemblée synodale provient surtout de cet Amico. Quelle est sa place dans la suite des évêques de Belley? Est-elle avant ou après Ponce I? Celui-ci paraît dès 1091 (3), jusqu'en 1115 (4).

Guichenon, dans son catalogue des évêques de cette Eglise, fait précéder et suivre le nom de Ponce I d'une simple initiale qui est B, avant, et J, après. Ni l'une ni l'autre ne conviennent au nom d'Amico ; et cependant cet évêque doit être placé immédiatement avant, ou immédiatement après Ponce I, bien que l'initiale donnée par Guichenon ne concorde pas avec son nom (5).

Nous pensons qu'Amico n'a pas suivi Ponce I (ce qui serait arrivé après 1115) ; parce que dans le Synode de Genève, au nombre des témoins présents avec Amico se trouve le prévôt Aimon. Ce devait être le prévôt de l'Eglise de Genève. Or le nom du prévôt de Genève, de 1113 à 1124 (6) se lit : Gérard et non Aimon. De 1113 à 1124, Amico n'aurait donc pas rencontré le prévôt Aimon au Synode de Genève. D'où il suit que cet évê-

(1) Le même, page 14.
(2) Guichenon, *Episcop. Bellicensium chronologia.* Paris, 1642.
(3) *Régeste genevois,* p. 64, et *Bibliot. Sebusiana,* cent. I, ch. I.
(4) Synode de Tournus, *Régeste genev.*, p. 71. Chifflet, *Vesontia Civitas,* t. II, p. 238.
(5) Peut-être cette initiale a été mal interprétée. Peut-être aussi cet évêque avait-il deux noms, c'est-à-dire Amico et un autre dont on a pris l'initiale, en négligeant celle d'Amico.
(6) *Régeste genevois,* pages 70 et 77.

que ne peut être placé après 1115 soit après Ponce I, mais qu'il doit l'être avant ce dernier, c'est-à-dire avant 1091.

D'autre part, en 1082 siégeait encore en Tarentaise l'archevêque Héraclius (1), prédécesseur de Boson, autre témoin du Synode. 1082 et 1091 se trouvent donc être les deux limites extrêmes entre lesquelles se doit placer ce Synode de Genève. Supposons-le en 1085. Le Prieur de Talloires Ismidus ou Ismido (c'est évidemment le même nom) que nous faisons arriver à ce monastère, vers 1020, à l'âge de vingt-cinq ans, avait environ quatre-vingt-dix ans. C'est évidemment un grand âge : il y en a des exemples, et peut-être dans nos calculs approximatifs, faut-il faire quelque léger changement qui diminuerait d'autant son grand âge (2) ? Quoi qu'il en soit, la date de ce Synode où paraît Ismidus, Prieur de Talloires, acquiert une grande importance, et, si nos conjectures s'en sont véritablement approchées, la question relative à l'époque où a vécu Saint Germain n'est plus un problème. Il est du XIe siècle.

Le lecteur a maintenant sous les yeux tous les éléments de la discussion concernant l'époque où a vécu Saint Germain ; il peut apprécier.

Pour nous, nous confessons ressentir plus qu'une inclination pour la troisième opinion. L'obscurité a eu beau se faire autour des origines du Prieuré de Tal-

(1) Besson, *Mémoires*, page 193.

(2) Le catalogue des Prieurs n'inscrit même que, l'an 1095, le nom d'Etienne, successeur d'Ismidus. Il s'en suit qu'Etienne était Prieur cette année-là, mais non qu'il soit entré en charge seulement alors. On ignore donc l'année de la mort d'Ismidus.

loires et autour de la vie de Saint Germain, il en est résulté nécessairement des incertitudes, des contradictions même ; mais, du milieu de ces nuages, il nous a semblé qu'un fait se dégageait toujours. C'est l'envoi de Germain et de ses trois compagnons Rodolphe, Ismius et Ismidon au monastère de Talloires par l'abbé Ithérius. La tradition écrite et orale a pu s'égarer sur la date de cette mission ; l'histoire en effet constate son erreur à cet égard ; mais le fait lui-même se présente rappelé par divers auteurs avec tant d'ensemble et de ténacité qu'il doit être vrai.

Or, nous l'avons dit, grâce aux progrès des études historiques, ce fait admis suffit pour décider aujourd'hui d'une manière absolue en faveur du XIe siècle. Et c'est ainsi que, dans des traditions fort mêlées, il reste souvent une trace, un rayon lumineux, un fil conducteur qui ramène enfin, au moment voulu, à la vérité trop longtemps obscurcie.

§ VII.

Les derniers moines de Talloires s'étaient rendus à cette opinion.

A la dernière heure, on nous communique un document qui ne laisse aucun doute à cet égard. Mgr Biort, évêque de Genève, visitant la chapelle de Saint-Germain, avait manifesté le désir d'avoir quelques renseignements sur Saint Germain. Dom Anselme Caffe, Religieux résidant alors à l'ermitage, lui adressa, le 20 juillet 1784, une lettre latine (1) où nous lisons :

« *Au commencement du XIe siècle*, Ermengarde, épouse « du dernier roi de Bourgogne, bâtit à Talloires un « monastère. Ayant appelé des moines de l'abbaye de « Savigny, elle le leur donna à la condition qu'il de- « meurerait sous la jurisdiction d'Ithérius et de ses « successeurs...

« Le monastère bâti et doté, Ithérius y envoya qua-

(1) Ineunte sæculo undecimo Ermingardis Burgundiæ Regis ultimi uxor in villâ Talluerlensi monasterium excitavit, quod accersitis ex Abbatiâ Saviniacensi monachis tradidit ea conditione ut locus iste sub Itherii Abbatis successorumque ejus jurisdictione remaneret.... Dotato et extructo Talluerlensi cœnobio, quatuor e suis Itherius illuc destinavit... Hi fuere Germanus et Rodulphus frater, uterque presbiter, cum duobus diaconis Istmio et Istmidone..... Sæculo undecimo eos vixisse liquet... (Cette lettre se trouve à la Bibliothèque du Grand-Séminaire d'Annecy)

« tre de ses moines..... c'est-à-dire Germain donné « pour Supérieur aux autres, Rodolphe son frère, tous « deux prêtres, avec deux diacres nommés : Istmius et « Istmidon... »

Dom Caffe a littéralement pris ce dernier alinéa dans les *Acta Sanctor. Ord. S^ti Bened.*, et comme le savant auteur de ces *Acta*, il conclut aussi par les mêmes mots : « *Sæculo undecimo eos vixisse liquet.* Il est clair que ces quatre moines ont vécu au XIe siècle (1). »

Il y a loin de cette lettre écrite de l'ermitage de Saint Germain en 1784 à l'inscription de la grotte et à la mention du Martyrologe, œuvres des moines de Talloires au commencement du XVIIe siècle, et plaçant la mort de Germain autour de l'an mil. C'est qu'à cette époque (1784) la vraie date de la donation de Talloires à l'abbé Ithérius était enfin à peu près connue. On ne la reportait plus au IXe, au Xe siècle : on la savait certainement du XIe. Sur cette donnée, les moines reconnaissaient donc enfin que Saint Germain appartenait au XIe siècle. Aussi Dom Caffe, dans cette lettre qui nous occupe, se garde bien de faire de Saint Germain le précepteur de Saint Bernard de Menthon ; il n'en dit mot.

(1) « *Sæculo undecimo eos vixisse constat.* » Cette affirmation des *Acta* qui avait échappé à notre attention, et la lettre de Dom Caffe que nous ne connaissions pas, nous obligent (et nous en sommes heureux) à rectifier ce que nous avons écrit ci-devant, page 44 : « Ces documents (ceux qui appuient la troisième opinion) n'articulent ni l'époque, ni l'année de l'envoi de Germain à Talloires. Ils ne nomment pas même le XIe siècle. »

Nous venons de voir que Mabillon, dans les *Acta*, et Dom Caffe, dans sa lettre, n'articulent pas, il est vrai, l'année, mais fort bien le XIe siècle : « *Sæculo undecimo eos vixisse liquet.* »

DEUXIÈME PARTIE.

APERÇU DE LA VIE DE SAINT GERMAIN

Saint Germain passe pour être parvenu à une extrême vieillesse. De cette longue vie nous ne connaissons plus que quelques traits. C'est une raison pour les recueillir avec le plus grand soin. Ces quelques souvenirs de lui, échappés au naufrage, nous sont transmis dans deux documents, à savoir celui que nous avons appelé : la *Légende* du Saint et les *Mémoires* compilés par le P. Clette. Déjà l'un et l'autre sont connus du lecteur. Comme la *Légende* semble être un écrit de plus grande autorité, puisque probablement elle n'est pas autre chose que les Leçons mêmes de l'Office du Saint, nous avons pensé en faire notre texte, c'est-à-dire nous la citerons et développerons entièrement phrase après phrase. Les *Mémoires* du P. Clette, étant souvent plus circonstanciés, nous serviront ensuite d'appoint, de développement, d'éclaircissement, toutes les fois qu'ils nous

apporteront un précieux secours. Si d'autres témoignages s'ajoutent à ceux-là, nous les donnerons avec bonheur. Comme aussi, s'il s'en rencontre qui leur soient opposés, nous ne les tairons point. Nous désirons ne rien omettre de tout ce qui s'est dit et se peut dire sur Saint Germain.

N'oublions pas que les deux documents que nous allons suivre : la *Légende* et les *Mémoires* (1), font envoyer Saint Germain à Talloires par l'Abbé Ithérius. C'est donc au XIe siècle que se place la vie de ce Saint, dans le court récit que nous allons en faire.

(1) Pour abréger, nous désignerons désormais les *Mémoires* du P. Clette sur Saint Germain par ce seul mot : les *Mémoires*.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT GERMAIN DANS SON JEUNE AGE.

Deus qui pascit me ab adolescentiâ meâ...
C'est Dieu qui m'a conduit dans mon adolescence.
GEN. XLVIII, 15.

§ I.

Patrie de Saint Germain et sa famille.

LÉGENDE DU SAINT.

« Vir igitur (1) Dei Germanus ortum duxit in Belgio « in loco et oppido qui vel quod dicitur Monstertius (2) « ex nobilibus parentibus quorum tamen nomina igno- « ramus.... »

« Donc l'homme de Dieu Germain naquit en Belgi- « que, dans une localité et petite ville qui s'appelle : « Monstertius. Ses parents étaient de condition noble, « cependant nous ne savons pas leurs noms.... »

(1) Voyez ci-devant, page 46, les remarques faites sur cette manière de commencer le récit : *Vir igitur*...
(2) Ce mot présente quatre leçons possibles : ***Monstertius***, ***Monstatius***, ou ***Morstatius***, ***Morstertius***.

C'est le dire de la tradition universelle que Saint Germain était Belge ou Flamand d'origine, et sa légende le répétant nomme : Monstertius (ou Monstatius) le lieu de sa naissance. Ne sachant quelle est la ville de Belgique répondant à ce nom latin, nous en avons écrit au regretté P. Victor de Buck, Bollandiste.

Ce savant, nous a-t-il répondu, ne connaissait en Belgique aucune localité, dont le nom latin de lui connu s'approchât de cette forme. Comme la *Légende* suppose le lieu où naquit Germain voisin de Malines, nous avons demandé des explications dans cette dernière ville. Le secrétaire de Mgr l'Archevêque a bien voulu nous répondre que les hommes compétents consultés n'ont pas su trouver, dans le voisinage de Malines, une localité qui, de près ou de loin, réponde au nom de Monstertius. Nous avions perdu tout espoir d'arriver, par ce nom, à connaître la patrie de Saint Germain, lorsque, peu après la mort de son frère Victor, le P. Remi de Buck, son collaborateur, a eu l'insigne bonté de nous transmettre une copie des *Mémoires* sur Saint Germain par le P. Clette (1). Ce moine de Talloires ne pouvait pas passer sous silence le lieu de naissance du Saint, tel qu'il le savait. Voici ses paroles : « Et tient-on qu'il « estoit natif de parens fort nobles, et riches, en la ville « de Tiermont a quatre ou cinq lieues de Malignes ou « Maline au pays bas. Mais on ne sçait pas l'appelatif « de sa maison d'autant qu'en l'Ordre de Saint Benoist « ceci a esté observé en tout le temps que l'exacte « observance de son Institut a continué (comme nous

(1) Voyez ci-devant, page 49.

« le trouvons en nos vieils et anciens manuscripts) que « les moynes et religieux ne se nommoient que des « propres noms qu'on leur donnoit renonçant au monde « sans dire le nom appellatif de leur maison. Et nous « avons le livre de nostre Chapitre dans lequel nous « trouvons enregistrez nos Abbez, Prieurs, et autres « bienfaiteurs religieux qui ont vescu il y a six, sept et « huict cens années ou pas un ne peut estre recognu « de quelle maison ou famille ils ont esté... »

Après ce, le mot de l'énigme est-il trouvé? ***Tiermont*** (aujourd'hui Tirlemont) est-il et peut-il être le ***Monstertius*** ou ***Monstatius*** de la ***Légende?*** C'est affaire aux érudits de ce pays à nous l'apprendre (1).

Du reste, voici bien un autre témoignage concernant la patrie et la famille de Germain. L'auteur du ***Chronicon Tallueriense*** (2) dit : « Que Germain ait été Flamand, « nos pères seuls ne nous l'ont pas transmis ; nous « l'avons encore lu dans certains actes et certaines « inscriptions *(in quibusdam cartulis et situlis seu in-*

(1) Nous ne nous expliquons pas comment M. l'abbé Martin a pu dire dans sa *Notice sur Saint Germain*, insérée dans l'opuscule intitulé : *Lettres à l'Ermite de Saint Saturnin*. Annecy, 1831 : « Germain naquit en Belgique, dans une petite ville des environs de Malines appelée Montfort. »

L'auteur déclare s'être renseigné sur Saint Germain dans un manuscrit contenant une légende du Saint. Il est certain que le manuscrit par lui consulté n'est pas autre que la *Légende* même que nous suivons ici ; elle lui fut communiquée à Talloires même, en 1831, par le curé de la paroisse. Eh bien ! nous en avons le texte sous les yeux : il est impossible à la meilleure volonté de lire : Montfort, dans le mot en question. Nous en avons indiqué toutes et les seules leçons possibles. M. Martin aurait-il trouvé ce mot : *Montfort* dans un autre document ? Nous ne le pensons pas A notre connaissance, la présente *Légende* et les *Mémoires* du P. Clette sont seuls à donner le nom de la patrie de Saint Germain. M. Martin s'est donc tout simplement mépris en lisant un mot d'écriture déjà ancienne, et d'ailleurs difficile à interpréter.

(2) Page 517.

« *scriptionibus)* ; mais nulle part nous n'avons lu dans « quelle ville ou quel bourg il était né *(cujus urbis vel « oppidi sit oriundus)*. On ignore pareillement si sa « famille était noble, d'honnête ou d'humble condi- « tion. »

On ne peut que s'étonner de ce langage. Le moine auteur du ***Chronicon*** devait connaître les ***Mémoires*** du P. Clette rédigés, comme le ***Chronicon***, à Talloires même. Le texte de notre ***Légende*** lui était certainement familier. Comment donc a-t-il pu, sans tenir compte de ces deux témoignages, écrire que nulle part il n'avait lu en quelle ville ou quel bourg était né Saint Germain ? Apparemment ce moine n'aura pas voulu citer sur ce point ni la ***Légende***, ni les ***Mémoires*** du P. Clette ; il les aura regardés comme non avenus, parce que, ne rencontrant plus, lui-même, ce nom de la patrie de Saint Germain sur d'autres documents plus anciens, il aura craint que le dire de ses deux devanciers ne fût pas suffisamment fondé. Quoi qu'il en soit, si la Belgique est la patrie de Saint Germain, il reste du moins, on le voit, une grande incertitude touchant le lieu précis où il a vu le jour.

§ II.

Première enfance de Germain.

« Et futuræ Sanctitatis a Cunabulis dedit specimen « istud, quod ubi illico per se incedere cœpisset sese à « parentibus et à domo elongabat, et aliquando per tres « dies in ecclesia jejunus delitescebat... »

« Dès sa plus tendre enfance il donna le plus beau « présage de sa sainteté future ; car, dès qu'il put « marcher et s'y rendre par lui-même, quittant sa mai- « son et ses parents, il se retirait à l'église où parfois, « en gardant le jeûne, il demeurait caché pendant trois « jours...

Les *Mémoires* du P. Clette, sur ce même fait, ont plus de détails. « On dit qu'il n'avoit que sept années qu'il « fréquentoit si fermement les églises, et lieux de piété, et « dévotion, que maintefois il demeuroit les quatre et « cinq jours caché, en quelque coin de l'église qu'il « trouvoit en sa commodité sans autre nourriture et « aliment que celuy qu'il prenoit par la continuation « de ses prières parlant avec Dieu en esprit de son « innocence. Puis il retournoit en la maison de ses « parens et quand on luy demandoit ou il avoit esté, il « répondoit qu'il avoit été et arresté avec son Grand « Père qui l'avoit traité si délicieusement qu'il se re- « solvoit de demurer toute sa vie à son service..... »

Cette piété précoce, cet attrait prématuré vers l'église se sont rencontrés en plusieurs autres Saints ; on n'en peut dire autant de cet autre attrait pour la solitude qui saisit Germain si jeune encore. Ce don est rare, il est exceptionnel. Comme Thérèse plus tard, Germain, dès ses premiers ans, entendait déjà la voix intérieure et céleste qui devait, vieillard, le conduire au désert ; et, avec sa docilité d'enfant, sans retard il s'essayait à la suivre. De là ces retraites étonnantes, ces prières, ces jeûnes prolongés dans le lieu saint. Magnifique exemple

de l'empressement que Dieu met à prendre possession de certaines âmes !

§ III.

Adolescence de Germain. — Sa grande affection pour les autels et pour les pauvres.

« Factus grandior, ad epūm Malinencem, ut illi sacra « facienti inserviret, aufugiebat, et quidquid a parenti- « bus accipiebat pauperibus erogabat.... »

« Devenu plus grand, Germain s'en allait auprès de « l'évêque de Malines pour avoir le bonheur de le servir « pendant qu'il célébrait les Divins Mystères, et, tout « ce qu'il recevait de ses parents et de l'évêque, ce « charitable enfant le donnait aux pauvres.... »

Encore ici, les *Mémoires* du P. Clette renferment des détails charmants.

« Si on luy bailloit à manger ou quelque chose qui « put esconduire, il emportoit et le donnoit au premier « pauvre qu'il treuvoit. Et mesme se despouilloit jus- « qu'à sa chemise pour couvrir leur nudité. Et comme « un jour sa mère le tansant lui demanda qu'est-ce qu'il « avoit faict de sa robe, et autres habits ? — J'ai rencontré « (dit-il) quelques serviteurs de mon Père Grand qui « avoient besoing, et je les leur ai prestés ? car mon « Père Grand qui es ès cieux m'en rendra bien de plus « riches et meilleurs ? — Sa mère recognut qu'il y avoit « en cet enfant quelque chose plus qu'il ne pouvoit

« humainement avoir apprins, d'où elle commença à « l'avoir en plus particulière considération que les « autres frères et ne le tança plus depuis, ni de la perte « de ses habits, ni d'autres choses qu'elle sçavait qu'il « prenoit pour donner aux pauvres.

« Elle tenait main pas moins qu'il apprit et l'envoya « tous les jours devers un maistre, il s'en alla à « Malines par devers l'Evesque et le pria qu'il voulut « le garder pres de luy et qu'il le serviroit quand qu'il « celebroit la messe? L'evesque regardant ce jeune « enfant luy demanda d'où il estoit? Et qui estoit son « père. Il repartit qu'il n'avoit que son Père Grand « qui luy avoit commandé de revenir à luy à ce qu'il « le prioit. L'evesque recognut incontinent que cet « enfant parloit de Dieu et que véritablement il l'ap- « peloit son Père Grand. Et pour ce il luy respondit « qu'il demeurat: et que s'il servoit bien à l'autel, il « le garderoit prez de luy. Le lendemain venu que « l'evesque voulut célébrer les divins mystères, il em- « ploya le jeune garçon lequel assistat si dévotement « et exactement à l'evesque que tous les assistans di- « rent depuis à l'évesque; que, sans faillir, il y avoit « en ce jeune garçon quelque chose de plus, que la « nature.

« Ayant servi quelques mois il apprint que sa mère « le faisoit chercher, et pour ce il pria l'évesque de le « congédier comme il fit, et le voulant faire accom- « pagner, il le remercia. L'évesque luy donna quelque « argent qu'il receut avec contentement, disant que cela « estoit bon pour secourir les serviteurs de son Père « Grand.

« Arrivé en la maison de ses parens ; sa mère luy de-
« manda d'où il venoit, et où il avoit si long-temps
« arresté ? Je suis esté gaigner (respondit-il) quelque
« chose par devers Monseigneur nostre évesque pour
« les serviteurs de mon Grand-Père : que les plus
« riches de mes parens mesprisent ! et de fait il ne fut
« guiere esloigné de la ville qu'il distribua tout ce qu'il
« avoit, aux pauvres..... »

Prévenons l'objection que tout d'abord soulève ce passage. Comment peut-il être parlé d'un évêque de Malines au Xe ou XIe siècle, puisque ce siége épiscopal date seulement du milieu du XVIe siècle ? Mabillon (1) lève la difficulté en nous apprenant que l'on trouve à cette époque plusieurs personnages ecclésiastiques qualifiés du titre d'évêque, bien qu'ils n'en eussent ni la dignité, ni le caractère, et ce savant choisit ses exemples précisément en Belgique. Les Abbés des monastères surtout recevaient facilement ce nom plus honorifique. L'évêque qui accueillit si paternellement le jeune Germain pouvait donc être ou l'Abbé d'un monastère, ou un prêtre revêtu de quelque charge ou dignité.

Les *Mémoires* ni la *Légende* ne mentionnant jamais le père de Germain, nous devons croire que cet enfant le perdit dès son bas âge. Lui-même le confirme en répondant à l'évêque de Malines « qu'il n'avoit que son Père Grand. » C'était le nom qu'il donnait à Dieu qui se montra bien, en effet, le vrai père de son âme. Ce tendre enfant, que le recueillement, la solitude du lieu

(1) *Præf. in Sæc. tert. Ord. S. Bened.*, page 108.

saint avait toujours attiré, n'avait rien perdu de cet attrait, en arrivant aux années de l'adolescence. Tout d'abord, il s'était contenté de prier, comme les anges, en silence autour des autels ; maintenant, plus hardi, il s'en approchait, il en montait les degrés, il s'en faisait le petit serviteur, préférant ce pieux plaisir à tous ceux que sa famille, son âge, ses compagnons pouvaient lui offrir. Il fallait bien que servir à l'autel eût été sa plus chère occupation dans l'église de son pays, puisque l'évêque de Malines, ayant voulu connaître son savoir en ce genre d'exercices, le trouva *si dévot et si exact* qu'il consentit à le garder auprès de lui. Mais que penser de sa retraite soudaine à Malines, exécutée en secret, à l'insu même de sa mère ? C'est toujours la même voix qui l'appellait enfant, qui l'appelle encore et qui l'appellera plus tard au cloître, puis au désert. Le ministre de Dieu ne s'y trompa pas. Germain l'ayant prié, au nom de Dieu, de l'agréer pour le service de l'autel, le prêtre y consentit, gagné par sa parole, son accent, son air de parfaite innocence. Cependant, la mère de Germain, inquiète, s'enquérait de lui. Elle apprit sa retraite et le rappela. Germain obéissant, quitta Malines et, dès sa sortie de ville, il remit au premier pauvre qu'il rencontra, l'argent reçu pour son voyage. C'était dès longtemps son habitude. Entre les pauvres et les autels il s'était toujours partagé. Aux autels, il donnait ses premières heures du jour, et aux pauvres, tous ses avoirs d'enfant, non seulement le superflu qui lui venait de l'affection de ses parents, mais le nécessaire même, comme sa nourriture et ses habits. Les pauvres étaient à ses yeux les serviteurs de son

Père Grand, ils méritaient donc d'être aimés et soulagés.

§ IV.

Germain est envoyé aux Ecoles de Paris.

« Adolescens Lutetiæ Parisiorum una cum fratre suo « Rudolpho ut litteris operam daret mittitur, et illic com- « moratur per aliquot annos. Sic se litteris dedit ut in « ore omnium sodalium suorum et admiratione esset...

« Parvenu à l'adolescence, il fut envoyé à Paris « avec son frère Rodolphe, pour y étudier les lettres. « Il y séjourna quelques années. Son application à « l'étude fut telle dans cette cité, que tous ses condis- « ciples n'avaient pour lui que louanges et admiration...

« Parvenu, disent les *Mémoires,* avec cette façon de « vivre à l'aage de 19 à 20 ans, sa mère lui proposa « s'il vouloit passer en France, et aller estudier en la « fameuse ville de Paris, il receut la proposition de sa « mère avec tant de contentement, que dans peu de « jours il voulut partir, car il ne recherchoit rien tant « que de sortir et s'esloigner de son pays et de sa « parenté pour chercher, et trouver lieu à se retirer au « service de son Grand Père en quiétude.

« Sa mère voulut que son frère Raoul ou Rudolphe « son puisné l'accompagnat par ce qu'il l'aymoit partia- « lement et plus que deux frères s'il y a un plus au « par sus du vray amour de frères.

« Estant en chemin, Germain ne parle à son frère « Raoul ou Rudolphe que de la grandeur de son Père « Grand, et comme pour le servir, il ne falloit se soucier « de quitter leur maison, leurs moyens, et père et mère. « Rudolphe qui n'avoit pas intention que de l'accom- « pagner pour voir Paris puis s'en retourner fut touché « des discours de son frère. Et luy demanda ne sommes- « nous pas frères ? Ouy repartit Germain. Ce vostre « Grand Père que vous me rementevez tant (dit Ro- « dulphe) est encore donc le mien? Il est vray? dit « Germain, et pour ce ne voulez-vous pas entrer en « son service comme moy ? Véritablement respondit « Rodulphe, je n'en ay jamais ouy parler qu'à vous ! « Mais si, je vous promets que je ne vous quitterai « jamais que je ne me voye avec vous en son service : « car je recognois bien que ce Grand nostre Père n'est « autre que Dieu ? et celuy que nous disons estre ès « Cieux ! Et pourtant si en estudiant, on le sert, je veux « estudier avec vous, et faire tout ce que vous m'ensei- « gnerez qu'il conviendra de faire pour le servir ? Ger- « main joyeux d'avoir instruict et gaigné son frère lui « promet réciproquement qu'il ne le lairroit oncques : « Si qu'estans arrivez à Paris, il escrivit à sa mère que « son frère Rodulphe s'estoit résolu d'estudier comme « luy, et que tous deux estoient disposés de bien estudier « comme ils firent, si qu'ils se rendirent capables d'en- « tendre les sainctes lettres... »

L'école ici mentionnée n'est point l'école Palatine qui suivait la Cour dans ses fréquents changements de résidence, mais bien celle établie à Paris même. Cette

ville, dès les premiers siècles, avait eu ses écoles. Le règne de Charlemagne leur avait donné une grande renommée et nous lisons dans la vie de plusieurs Saints notamment du XIe siècle (1), qu'ils étudiaient à ces écoles entre les années 1030 et 1040.

D'après nos documents, Germain aurait dû s'y trouver au début du même siècle. Le choix de ces écoles célèbres et bien éloignées de son pays prouverait la haute situation de sa famille et tout le prix qu'elle mettait à son éducation. Les vues de Germain, en s'y rendant, restaient toujours les mêmes. Bien plus, en s'éloignant de son pays, il lui sembla se rapprocher de son idéal ; et, s'il avait accepté avec plaisir ce départ, c'était uniquement parce qu'il y voyait un acheminement à la réalisation complète de son unique désir. Aussi, chemin faisant, Germain s'en ouvrit longuement à son frère Rodolphe, il se découvrit à lui, tout entier. Il fit mieux. La grâce de Dieu aidant, il le gagna sans réserve à ses propres sentiments. L'entretien des deux frères très-naïvement rendu est touchant, tant il exprime bien la tendre affection qui les unissait l'un à l'autre. Ne sont-ils pas frères ? Ils ont le même Père au ciel. Comment se quitter jamais ?

Etudiant à Paris, Germain y tint toutes les promesses qu'avaient données ses premiers ans. C'étaient les choses de Dieu, les sciences sacrées qui avaient sa préférence. Sa vertu rayonnait au loin, et le grand respect

(1) Les Saints Adalbéron, évêque de Vurtzbourg. Bolland., VI oct. ; Altman, évêque de Passau, VIII août ; Gébéhard, évêque de Salzbourg, XVI juin.

qu'il inspira bientôt à tous ses compagnons témoignait assez de sa sainteté toujours croissante. Aussi, après quelques années, ses études étant achevées, on ne dut pas s'étonner de le voir s'acheminer vers un monastère. Quel était celui de son choix ?

CHAPITRE II.

VOCATION MONASTIQUE DE GERMAIN.

Beatus quem elegisti.

Heureux, Seigneur, celui que vous avez choisi. Ps. 64

§ I.

Germain entre au monastère de Savigny.

« Cum autem eo tempore fama sanctitatis Abbatis « et monachorum monasterii Sylvaigny, quod est in « territorio et episcopatu Lugdunense, ubique pervenis- « set, locum illum adire constituit, et se religioni « S. Benedicti dicaturum unico fratri Rudolpho aperit, « qui fratrem imitari respondit. Itaque hi duo fratres « venditis quæ apud se habebant, monasterium Sylvai- « gniacum petunt, et, Deo propitio, ab Itherio Abbate « pii adolescentes in Ordinem adscribuntur.... »

« Comme en ces temps-là, l'Abbé et les moines du « monastère de Savigny, monastère du territoire et de « l'évêché de Lyon, étaient partout en renom de sainteté,

« Germain en ouït les louanges : ce qui le détermina à « choisir ce lieu pour s'y vouer à la Règle de Saint « Benoît. Rodolphe était son unique frère, il lui en fit « la confidence. Rodolphe n'hésita pas : il lui répondit « qu'il suivrait son frère. C'est pourquoi, après avoir « vendu tous leurs biens, tous deux se rendent à Savi- « gny, et, par la grâce de Dieu, ces pieux jeunes gens « sont admis dans l'Ordre par l'Abbé Ithérius.... »

L'histoire se rencontre avec la *Légende* pour attester le grand crédit dont jouissait à cette époque le monastère de Savigny. Brûlé par les Hongrois vers 940, il avait été relevé par l'Abbé Badin, qui eut pour successeur, en 954, l'abbé Gausmar, qualifié : *Sanctissimus vir.* Gausmar, appréciant les grandes vertus d'un jeune Religieux nommé Hugues, le désigna pour son successeur, avant de mourir. En 1007, fut élu l'Abbé Durand, dont le mérite est longuement exalté. Enfin Ithérius, dont parle la *Légende* avait été l'un des plus saints moines de Cluny. S'il était devenu Abbé de Savigny (entre 1013 et 1018), c'est que Saint Odilon de Cluny, dans un sentiment de charité fraternelle, l'avait choisi lui-même et cédé à Savigny, pour en être le Supérieur (1). Ithérius n'avait accepté que par obéissance. Peut-être Rodolphe et Germain vinrent-ils frapper à la porte de Savigny, pendant que l'Abbé Durand vivait encore. La *Légende* assure du moins que ce fut Ithérius (2)

(1) Tous ces détails sur Savigny et ses Abbés se trouvent dans la préface du *Cartulaire* de cette maison, publiée par Auguste Bernard.

(2) Encore ici, l'auteur des *Lettres à l'Ermite de Saint Saturnin*, s'est complètement fourvoyé en lisant le nom de cet Abbé, dans la

qui reçut leur profession, soit promesse de stabilité ; car autre ne peut être le sens de ces mots : « Ces pieux « jeunes gens sont admis dans l'Ordre par l'Abbé « Ithérius. »

Assurément, il est beau le spectacle de ces deux frères si unis de pensées et de sentiments qu'ils veulent aussi, à tout jamais, unir leur vie entière. Déjà ils s'étaient fait cette promesse sur la route de Paris, en quittant la maison paternelle. Le moment venu, Germain, toujours le premier, donna le signal. Savigny était la retraite qu'il choisissait. Rodolphe, toujours fidèle à Germain et à lui-même, répondit qu'il était prêt. Jamais entrée en religion ne fut plus évangélique. Selon le conseil du divin Maître, étant retournés dans leur maison, ils vendirent tous leurs domaines, en distribuèrent le prix aux pauvres et revinrent, pauvres eux-mêmes, pour suivre désormais Jésus et la pauvreté.

La *Légende* et les *Mémoires* placent leur profession sous l'Abbé Ithérius, sans en dire l'année. Nous espérons la trouver à peu près.

copie de la *Légende* qui lui a été montrée : « Ces deux frères, dit-il, vendent tout ce qu'ils possèdent et arrivent bientôt au monastère de Savigny, où ils sont reçus par l'abbé Joire. » M. Martin avait donc lu : Jorius, au lieu de : Ithérius. Cette méprise nous étonne. Une grande science paléographique n'est pas requise ici. La copie de la *Légende* qui était sous les yeux de M. Martin (la seule qui reste) est d'une écriture du XVIIe siècle, il est vrai, mais nullement indéchiffrable, sauf le mot exprimant la localité assignée pour patrie à Saint Germain, qui se prête à plusieurs leçons. Le mot Ithérius en particulier se lit très-couramment. Du reste, le *Cartulaire* du monastère en fait foi : jamais il n'y a eu à Savigny aucun Abbé du nom de Jorius. Malheureusement ce nom erroné a été répété après M. Martin, et la lumière qui jaillit du nom d'Ithérius sur la véritable époque où a vécu Saint Germain, n'a pas même été entrevue.

§ II.

Germain, nommé Cellérier de la maison, est bientôt déchargé de cet emploi. — Sa grande piété et mortification.

« Mais, disent les *Mémoires*, la modestie religieuse « de Saint Germain fut si admirable aussi bien que « son silence, et son travail à l'obéissance, qu'il surpas- « sait tous ses esgaux en oraison, en veilles, en humilité « et douceur, d'ou après ses années de profession promeu « ez sacrez Ordres, il fut homme et faict cellerier de la « maison, et couvent. En laquelle charge il estoit si « parfaict, et prompt à servir les religieux, et leur don- « ner leurs nécessitez suivant les commandemans de « leur Abbé que le Diable envieux de son advancement « spirituel (car pour grand affaire qu'il eut à négocier « ou traicter pour son monastère, il ne relaschoit jamais « de ses exercices, et austéritez ni en son oraison, ni « en s'absentant du chœur et psalmodie que par obé- « dience) commença à le vouloir troubler dans le repos « qu'il prenoit en la peyne qu'il avoit pour s'acquitter « de sa charge et office. Et pour ce il suscita quelques- « uns de la Congrégation plus enclins à murmurer de « la piété de Germain qu'à l'imiter qui commencèrent « à représenter à leur Abbé que Dom Germain ou Nonne « Germain dit l'ancien escript ne pouvoit pas vacquer « au bien du Couvent à tant d'exercices spirituels, « assister si assiduellement ès services du chœur, et « faire ce qui estoit de la charge du Cellerier, comme il

« falloit. Et ceci réitéré par diverses fois à l'Abbé. Le
« dit Abbé pour contenter les indiscrets zelés déposast
« Nonne Germain ou Dom Germain de cette charge don
« il fut si joyeux, et en remercia Dieu si fervament que
« ses emulateurs en demurent confus. Car depuis ayant
« employé le temps en choses qui lui estoient enjoinstes,
« il ne vacquoit qu'en la lecture et contemplation et ces
« œuvres de pénitence avec le congé de son Abbé, il
« se rendit si exact et austère qu'il ne mangeoit que le
« moindre de ce qui luy estoit servi. Et avec le sceu
« (dis-je), de son dit Abbé, il passoit les 3, 4 et 5
« jours sans manger ni boire que fort peu de pain dé-
« trempé en l'eau. . . . . .

Ce tableau des vertus de Germain après sa profession est complet. Il n'y manque pas même ce qui devait les purifier et couronner, la mesquine envie de quelques-uns de ses frères. Ces Religieux, sans être totalement oublieux de leurs devoirs, étaient humiliés de voir Germain si loin et si haut devant eux. Ils résolurent de le diminuer, de le rabaisser. C'est le besoin et le tourment de la médiocrité jalouse. Sous le spécieux prétexte de le soulager, de lui ménager du temps, ces *indiscrets zélés* obtinrent donc de l'Abbé que Germain fût relevé de sa charge de Cellérier. Le saint moine ne dit mot, se vengea à la manière des Saints en redoublant d'humilité, de prévenance auprès de chacun, et, comme en effet on lui rendait une plus grande liberté, il s'en servit pour s'abandonner davantage aux attraits qui avaient toujours dominé dans son âme. Sa solitude devint plus profonde, ses prières plus étendues ; son

jeûne surtout, toujours autorisé, comme toutes ses œuvres, fut dès lors beaucoup plus prolongé. Ses envieux n'y avaient pas songé. Germain s'avançait ainsi toujours plus dans sa voie, et, s'il grandissait devant Dieu, il ne s'élevait pas moins dans l'estime de l'Abbé, qui bientôt lui en donna la meilleure preuve.

§ III.

Germain est envoyé comme Prieur à Talloires.

« In quo ad eam perfectionem pervenerunt ut ad « constructionem Cœnobii seu Prioratus, et ad socio- « rum regimen dirigitur Germanus vir Dei una cum « Rudolpho et ceteris. Constructo Cœnobio, ædificata « ecclesia et omnia composita ad habitationem mona- « chorum in loco qui dicitur Tallueres, Sylviigniacum « repetit Germanus.... »

« Ils (Germain et Rodolphe) y arrivèrent (au monas- « nastère de Savigny) à un tel degré de perfection que, « l'établissement d'une nouvelle Communauté soit « Prieuré étant à faire, Germain, l'homme de Dieu, « est désigné avec Rodolphe pour effectuer cette fon- « dation. Germain reçoit l'autorité sur ses compagnons. « Le monastère, l'église étant bâtis, et, tout étant prêt « pour l'habitation des moines dans la localité qui s'ap- « pelle : Talluères, Germain rentre à Savigny.... »

« Cependant survint, disent les *Mémoires*, que la

« Reyne Ermengarde demanda des Religieux à Ithé-
« rius Abbé de Savigny afin de construire une demure
« et couvent pour luy et ses religieux au lieu dit Tal-
« lueres et la Mémoire de ceci dit que ce fut en l'année
« mille.

« L'Abbé Ithérius recevant et acceptant les prières
« d'Ermengarde et ses offres assemble son chapitre
« pour faire élection et le choix des religieux qu'il falloit
« envoyer à la ditte Ermengarde. Le Chapitre convoc-
« qué, les religieux ouys, l'Abbé memorant de la vigi-
« lance et probité de Nonne Germain au Gouvernement
« des affaires pendant qu'il avoit esté cellerier. Et le
« recognaissant sur tous ceux de sa Congrégation nota-
« ble et exact en l'observance régulière délibéra,
« ordonna, et le nomma pour estre envoyé à Ermen-
« garde, et lui envoya, et luy bailla pour compagnons
« son frère Rudolphe eux deux prestres, et Istmius, et
« Ismido diacres, et sont esté les quatre qu'ont apporté
« de Savigny la règle de Saint Benoist en Talloires et
« qui ont faict construire les édifices nécessaires aux
« frais et despans d'Ermengarde Reyne de Vienne,
« d'Arles et de Bourgogne.... »

Déjà nous avons signalé l'importance exceptionnelle du passage précédent de la *Légende* et des *Mémoires*. C'est ici que ces deux documents assignent formellement Saint Germain au XIe siècle, puisqu'ils le font envoyer à Talloires par Ithérius, à la demande de la Reine Ermengarde, personnages appartenant, l'un et l'autre, incontestablement au XIe siècle.

En quelle année Germain aurait-il donc reçu sa mis-

sion pour Talloires ? Bien que cette année ne soit pas désignée, non plus que celle de sa profession sous l'Abbé Ithérius, ce dernier nom, à lui seul, suffit amplement pour nous la révéler à peu de chose près.

On sait qu'il existe, du Roi de Bourgogne Rodolphe III, une charte donnant Talloires à Ithérius, Abbé de Savigny (1). Cette charte est la vraie charte de fondation du monastère, et celle d'Ermengarde, qui la suivit de dix ans, n'est qu'une charte de donation. La date de cette charte de Rodolphe est aujourd'hui fixée ; elle n'est plus à chercher en dehors des années 1016 ou 1018 (2) ; elle est indubitablement de l'une ou l'autre de ces deux années. Cette date étant acquise, comme il n'est pas probable qu'Ithérius ait beaucoup tardé à se mettre en possession du nouveau Prieuré qu'il tenait de la grâce du Roi, à la demande d'Ermengarde, il semble qu'on doit rencontrer la vérité en disant que Germain dut, de sa part, arriver à Talloires autour de l'an 1020. Il est impossible de s'éloigner beaucoup de cette année.

Quel âge avait, à cette époque, Germain le nouveau Prieur ?

Il est tout aussi facile de le conjecturer, toujours du moins approximativement. Germain, mis à la tête d'une colonie de moines envoyés au loin, devait être prêtre. La *Légende* ne le dit pas, mais les *Mémoires* et les *Actes des Saints* de l'Ordre de Saint Benoît le disent formelle-

(1) Cette charte se trouve dans Besson, *Mémoires*, page 343 ; *Notice histor. sur l'abbaye de Talloires*, p. 8 ; J. Dessaix, *La Savoie historique*, p. 159, etc., etc.

(2) Voir le *Rég. gen.*, page 44, art. 155. Nous avons nous-même traité longuement de cette date dans nos *Etudes sur le Prieuré de Talloires*.

ment. Il l'était cependant de fraîche date, puisque c'était Ithérius, Abbé après 1013, qui avait reçu sa profession. Moine profès, Germain avait été ensuite ordonné prêtre. On connaît la discipline de l'Eglise à l'endroit du Sacrement de l'Ordre. Avant le XIIIe siècle, trente ans étaient l'âge rigoureusement requis pour être admis à le recevoir. Germain arrivant, prêtre, à Talloires, avait donc déjà compté ses six lustres. D'où il suit que nous pouvons établir sa biographie à peu près de la sorte. Il devait être né sur le déclin du Xe siècle, entre 985 et 990, et Ithérius avait reçu ses vœux entre 1013 (1) et 1018. Cette entrée en religion peut paraître tardive. Qu'on se souvienne que les études se commençaient et se prolongeaient tard à cette époque. De plus, ses études finies, après être rentré chez lui, Germain avait dû prendre connaissance de sa fortune et en faire un équitable partage entre les bonnes œuvres et les pauvres. Ces dernières mesures pouvaient lui avoir demandé un temps plus ou moins long. Enfin, devenu prêtre, étant déjà moine, Germain dut être envoyé Prieur à Talloires, autour de 1020, avons-nous dit, alors qu'il avait nécessairement dépassé les trente ans.

(1) On se souvient que l'Abbé Durand, prédécesseur d'Ithérius, vivait encore en 1013 et peut-être plus tard encore.

§ IV.

Germain, Prieur. relève à Talloires et l'église et le monastère.

En ce temps-là, nous dit la charte de donation du roi Rodolphe, « vivaient à Talloires des Religieux servant « Dieu d'après une règle monastique (1). » Cette règle n'est pas désignée. Leur maison, de par la donation du Roi, étant devenue dépendante de Savigny, Germain, qui en arrivait avec le titre de Prieur, soumit nécessairement ces anciens moines de Talloires à la Règle Bénédictine, telle qu'elle était pratiquée dans l'abbaye-mère de Savigny.

Germain n'était pas venu seul. D'autres Frères l'accompagnaient, nous dit la *Légende* (2). Avec leur concours, il put donc facilement et assez vite mettre en mouvement sa nouvelle communauté. Il lui fallait une église. La charte du Roi donateur nous apprend que Talloires précédemment en possédait une, consacrée en l'honneur de Sainte Marie, de Saint Pierre et de Saint Maurice (3). Rodolphe avait bien compris cette église dans sa donation ; mais elle devait être très-ancienne. Déjà on la trouve signalée en 879, dans l'acte de cession de Talloires à Tournus par le roi Boson (4). A en croire les conjectures de l'auteur du *Chronicon Tallueriense*, il

(1) Fratrum Taluerlis monastice Deo famulantium.
(2) Dirigitur Germanus vir Dei una cum Rudolpho et ceteris.
(3) Cum ecclesia in honore Sanctæ Mariæ et Sancti Petri et Sancti Mauritii consecrata.
(4) *Régeste genev.*, p. 30 ; Dessaix, *Savoie hist.*, p. 133.

faudrait peut-être la faire remonter plus haut encore, c'est-à-dire jusqu'à l'an 800 (1). Quel que fût son âge, vu soit sa vétusté, soit son insuffisance pour les besoins nouveaux, Germain la remplaça par une église neuve qu'il édifia lui-même (2).

Il en fit autant de la maison qui avait été la demeure des précédents moines. Il y substitua une construction nouvelle (3). Ainsi la *Légende* constate pleinement l'œuvre de Germain et la transformation complète qu'il fit subir à l'ancien Talloires. D'après ces données, c'est à lui que revient la gloire d'avoir élevé, et le Prieuré du XIe siècle, et surtout son église de style roman, monument du plus haut intérêt.

Combien de temps aurait-il mis à mener à bonne fin tous ces travaux ? Et d'où lui vinrent les ressources nécessaires ?

Grâce aux deux Chartes de Rodolphe et d'Ermengarde, on peut découvrir ces deux secrets. A l'exemple du Roi, la Reine voulut aussi faire ses libéralités au nouveau Prieuré. Elle les fit par une Charte, le jour même de la consécration de la nouvelle église, et la date de cette Charte (dite d'Ermengarde) n'est plus un mystère. Elle est aujourd'hui sûrement fixée à l'an 1030 ou 1031 (4). Il s'en suit donc que Germain aurait consacré environ dix ans à la construction de la nouvelle église et du nouveau monastère.

Dès le début de sa donation, la Reine fait de plus cet

(1) *Chronic.*, p. 354.
(2) Edificata ecclesia.
(3) Constructo edificio.
(4) *Régeste genev.*, page 50. — *Etudes sur le Prieuré de Talloires.*

aveu précieux : « Pour le remède de mon âme, dit-elle, « j'ai construit une église en l'honneur de Marie (1). » Le sens de cette phrase n'est pas douteux. Ermengarde avait été la généreuse bienfaitrice qui avait versé dans les mains du Prieur tout l'or nécessaire à la construction de la nouvelle église. Les *Mémoires*, du reste, le disent expressément : aussi la postérité lui en a été reconnaissante. Nous racontons ailleurs (2) comment les moines, jusqu'au jour de leur départ en 1793, n'ont jamais manqué de célébrer, chaque année, au 5 août, l'anniversaire de cette Reine qu'ils appelaient leur Fondatrice, lui faisant honneur de ce titre insigne, aussi bien qu'à Rodolphe, son royal époux.

(1) Pro remedio animæ meæ construxi ecclesiam in honorem Sanctæ Mariæ ad habitationem monachorum.... Remarquons le mot : *Construxi.*

(2) *Etudes sur le Prieuré de Talloires.*

CHAPITRE III.

GERMAIN FAIT LE PÈLERINAGE DE TERRE-SAINTE.

Et tibi reddetur votum in Jerusalem.
Et on vous rendra, Seigneur, des vœux dans Jérusalem. Ps. 64.

§ I.

Départ de Germain.

« Ab Abbate facultatem illustrium Orbis terræ et « præsertim Terræ Sanctæ ecclesias peregre invisere « oppetit et obtinet, quibus in itineribus plurima incom- « moda in memoriam Christi passus est et sustinuit....»

« Il (Germain) sollicite et obtient de l'Abbé la per- « mission de visiter en pèlerin les églises célèbres du « monde et spécialement celles de la Terre-Sainte. Dans « tous ces voyages, il eut beaucoup à souffrir, en sou- « venir et pour l'amour du Christ.... »

L'église et le monastère de Talloires achevés, nous

avons vu Germain reprendre la route de son monastère de Savigny où il fut peut-être rappelé. Lui-même put aussi demander la faveur d'y rentrer. Ce départ de Talloires n'était pas un adieu. Ce prieuré était l'œuvre de Germain ; il y devait vivre et mourir. Mais, entre temps, rendu à lui-même et déchargé momentanément de toute supériorité, il pensa donner à ses années de liberté, un emploi utile à son esprit autant qu'à sa piété. A cette fin, il sollicita la faveur de faire le pèlerinage des plus célèbres sanctuaires de la chrétienté. En Occident, les églises les plus en renom, à cette époque, étaient celles de St-Jacques de Compostelle, de St-Martin de Tours, du Mont-Gargan, du Mont-Cassin, enfin celles de Rome. Germain visita-t-il en pèlerin toutes ces églises ? D'après le texte de la *Légende*, on peut le croire.

Mais un grand pèlerinage n'était pas complet, s'il ne comprenait pas Jérusalem et la Palestine. La *Légende* dit positivement que Germain alla jusqu'au tombeau du Sauveur. Bien d'autres, dans ce même temps, cédèrent au même désir (1).

Il conste, en effet, qu'après l'an mil, surtout depuis 1030, le pèlerinage de Jérusalem reprit un grand essor. Par escouades, c'était trop peu ; par centaines et par milliers, on voyait les chrétiens s'acheminer vers l'Orient, conduits par un Abbé, un comte, un évêque : les Croisades commençaient (2).

(1) Rorbacher, tome XIII, p. 464.
(2) On trouve quelques pèlerinages accomplis en caravane dès le commencement du XIe siècle. Vers 1012 (Léon d'Ostie dit : vers l'an 1003) 40 pèlerins Normands, revenant des Lieux-Saints, arrivaient à Salerne. En 1022, Saint Richard, abbé de Saint-Vanne, y conduisait

Germain était rentré à Savigny dès 1030 ou 1031. Vu l'extrême disette qui désola tout particulièrement le royaume de Bourgogne, pendant les années 1030, 1031, 1032, et qui ne finit qu'avec la récolte surabondante de 1033, on ne peut guère admettre qu'il ait songé à son départ avant l'année 1034. Vers ce temps-là, Germain demanda à son supérieur la bénédiction du départ. Comme tous les autres, il avait à la main le bourdon, et pendante à son épaule l'escarcelle du pèlerin. On le dit avoir souffert de nombreuses et de grandes incommodités dans ce pèlerinage : c'était la destinée commune. Les pèlerins pénitents voyageaient pieds nus, couverts d'un cilice et d'autres instruments de pénitence. Germain n'était pas de ceux-là ; il était pèlerin de dévotion. Mais il allait à Jérusalem suivre les pas du Sauveur montant au Calvaire ; comment, dans sa foi ardente, n'aurait-il pas parsemé son voyage de pénitences et d'austérités volontaires ? En tout cas, il eut à subir les fatigues et les privations inséparables d'un si dur et si long voyage, qui se faisait à pied ou sur quelque monture. Ce dernier adoucissement était en effet permis aux moines voyageurs. Quelques années plus tard, Pierre l'Ermite fit toutes ses courses sur une méchante ânesse.

La nuit venue, le pèlerin demandait à quelque porte l'hospitalité de la nuit, comme, sur tous les rivages, il sollicitait une place pour traverser le fleuve ou la mer.

Tant qu'il foulait la terre chrétienne, il était reli-

700 pèlerins. Ce pèlerinage fit grand bruit. En 1034, Robert, comte de Normandie, partait avec tout un peuple. L'année suivante, en voie de retour, il mourait à Nicée. En 1038, mourait aussi à Belgrade, Rambert, évêque de Verdun, en route vers le même but.

gieusement, respectueusement accueilli ; la foi de ces temps faisait du pèlerin comme une personne sacrée. Mais tout autre devenait son sort, dès qu'il arrivait chez les infidèles ; les vols, les avanies, les mauvais traitements étaient ses moindres épreuves. Germain eut donc aussi beaucoup à souffrir, dit la *Légende*, bien qu'elle n'entre, en cet endroit, dans aucun détail.

§ II.

Germain revient des Lieux Saints à son Prieuré de Talloires.

« Et in testimonium suæ peregrinationis plures Reli-
« quias ab Hierusalem in suo cænobio Tallueriarum
« asportavit et reliquit : quarum nomina et memoriale
« hoc in parchameno describuntur et annotatur...

« En témoignagne de son pèlerinage, Germain ap-
« porta et déposa plusieurs reliques dans son monastère
« de Talloires. Les noms et le catalogue en sont décrits
« et annotés dans ce parchemin... »

Ordinairement à son retour, le pèlerin déposait, aux côtés de l'autel, le bâton de son pèlerinage, et quelquefois une palme apportée de Jérusalem. Germain, plus heureux, revint avec des souvenirs beaucoup plus précieux. Pour comprendre avec quelle joie, quel enthousiasme sa jeune église de Talloires dut le recevoir, il faut se rappeler le haut prix que la foi de cet âge attachait aux saintes Reliques. Les empereurs et les rois ne savaient pas alors échanger entr'eux un plus beau gage

d'amitié, et ils rivalisaient à qui les enchâsserait avec plus d'art, de goût et de richesse. Un suzerain se défiait-il d'un vassal ? Il ne doutait plus de sa fidélité, dès que ce vassal lui en avait fait le serment, la main posée sur un reliquaire. On voit les saints Abbés, les pieux évêques de ce temps recourir à leurs chères Reliques, quand approchait la dernière heure ; pour mourir, ils voulaient les avoir, ou dans leur main défaillante, ou placées sur leur cœur.

Si par bonne fortune, une église recevait la faveur d'une Relique un peu insigne, sans tarder elle devenait le but d'un grand concours, d'un grand pèlerinage.

Un monastère nouveau s'élevait-il ? il lui fallait des Reliques ; parce qu'après son année de probation, le novice venait, au nom des Saints du monastère et devant leurs Reliques, demander aux supérieurs la grâce d'être admis à la profession (1).

Le Prieuré de Talloires devait être dans ce cas. Relevé depuis peu, probablement il manquait encore de Reliques. Se tromperait-on, en supposant que le désir et l'espoir de lui en procurer ne fut pas le dernier mobile du pèlerinage de Germain ? Dans nos contrées, on ne possédait encore à cette époque que peu de Reliques, et les églises qui en étaient dépositaires, s'en montraient plus que jalouses. A Rome même, on en avait perdu la meilleure source, en oubliant, en laissant s'obstruer le chemin des catacombes. L'Orient était donc le point de mire, le rêve de tous ceux qui désiraient en

(1) Mabillon, Præf. I in 4ᵃ Sæc.

obtenir. Il faut croire aussi qu'avant le schisme consommé (il le fut en 1053), les évêques d'Orient étaient assez disposés à faire part de leurs saintes richesses à leurs frères d'Occident. C'était les soustraire aux rapines certaines des musulmans déjà maîtres de Jérusalem, et manifestement en route sur Constantinople.

La *Légende* nous dit que Germain fut assez heureux pour obtenir ainsi plusieurs reliques dont on gardait les noms à Talloires. Il faut en conclure, ce nous semble, que Germain ne parut pas en Orient comme un pèlerin de condition commune. Il dut, ou présenter de hautes recommandations, ou voyager en la compagnie de quelque personnage de marque (1).

Le catalogue de ces reliques par lui apportées de Jérusalem, ne nous est pas parvenu : nous en ignorons donc le nombre et le prix. Seulement, il nous conste que la tradition du monastère mettait, au nombre de ces reliques dues à Saint Germain, la parcelle de la vraie Croix que nous avons ci-devant mentionnée (2). Cette insigne relique est restée à Talloires jusqu'au départ des moines et on l'y tenait en grand honneur. Au commencement du XVIIIe siècle, Dom Martène et Dom Durand l'ont signalée dans leur *Voyage de deux Bénédictins* (3) : « Nous vîmes (à Talloires) un morceau de la vraie « Croix avec laquelle on donne la bénédiction au peuple « à la porte de l'église... » Les *Us et Pratiques* du

(1) Les *Mémoires* disent au sujet de ces Reliques : « Nous croyons qu'il (Germain) les obtint par la requeste d'Ermengarde. »
(2) Page 16.
(3) *Voyage de deux Bénédictins*, Paris, 1717, page 119. Le *Chronicon Tallueriense* parle de cette Relique absolument dans le même sens, page 518.

monastère mentionnent fréquemment cette Relique. Elle était enchâssée dans une petite croix patriarchale et se gardait dans le tabernacle lui-même. Un prêtre la portait, avec une écharpe, aux principales processions de l'année; et, tous les jours, après la Messe conventuelle, le Célébrant s'avançant jusqu'à une des portes de l'église, bénissait le temps avec cette croix. « Cette « bénédiction, lit-on dans les *Us et Pratiques*, nous « rappelle deux choses : 1° qu'elle est très ancienne « dans cette maison.....; 2° que le bois de la Sainte « Croix qui est enchâssée dans celle avec laquelle on « bénit le temps a été apporté, dit-on, de Jérusalem, « par notre Saint Germain, dans le voyage qu'il fit « dans la Terre Sainte... Notre Relique est sans au- « thentique; mais le culte, avec lequel nous l'honorons, « n'est pas cependant sans fondement, puisqu'il est ap- « puyé sur une ancienne tradition, qui de main en main « est parvenue jusqu'à nous... (1). »

Après quoi, l'auteur remarque fort judicieusement que Saint Germain pourrait bien avoir apporté cette Relique de Constantinople plutôt que de Jésusalem : ce qui, vu le temps, est en effet plus probable. Malheureusement nous ne trouvons plus trace de cette Relique, à Talloires, après la Révolution. A-t-elle péri dans le naufrage ? Ou bien, après avoir fait la joie du monastère pendant plus de sept siècles, les moines, au jour de leur fuite, l'ont-ils emportée comme leur plus cher trésor et une suprême espérance ? Nous le croyons plutôt, et, franchement, nous ne saurions leur en faire un reproche.

(1) *Us et Pratiques de Talloires*, page 119.

CHAPITRE IV.

GERMAIN DE RETOUR A TALLOIRES.

Qui dabit mihi pennas sicut colombæ, et volabo, et requiescam ?
Ps. XLIV, 7.

Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je m'envolerai et je me reposerai dans quelque désert ?

§ I.

Germain médite sa retraite en solitude.

« Cum autem ex Instituti Benedictini Ordine Vir « Dei Germanus didicisset quod veteranis et expertis « monachis, ut Deo majore cum perfectione famula- « rentur, loca solitaria appetere et habitare permittebatur, « hoc ipsum a superioribus quesivit et obtinuit, et usque « in finem exercuit et prestitit....

« Mais Germain, l'homme de Dieu, savait que dans « l'Ordre et l'Institut de Saint Benoît, les moines recom- « mandables par l'âge et l'expérience pouvaient, dans le « dessein de servir Dieu avec une perfection plus grande, « obtenir la permission de chercher et d'habiter des « lieux solitaires en dehors des monastères. Ce genre « de vie devint son attrait ; il le demanda, l'obtint de « ses supérieurs, et jusqu'à la fin il le pratiqua.... »

La *Légende* présente ici deux lacunes bien regrettables. Elle ne nous dit pas si Germain, à son retour, reprit le gouvernement du monastère, ni combien d'années il passa au milieu de ses frères, vivant avec eux de la vie commune. La *Légende* insinue seulement qu'il n'aspira aux plus hauts sommets de la perfection monastique, que lorsque les années, ses services et les circonstances semblèrent lui en donner le droit.

Si les moines d'Occident ont surpassé de beaucoup en œuvres, en force, en durée, leurs frères d'Orient, on est d'avis généralement d'en faire honneur à l'esprit de Saint Benoît dont la sage mesure, la charitable discrétion pénétra bientôt tous nos monastères. Son influence modératrice s'apprécie et se reconnait particulièrement dans la vie de nos moines solitaires. Un beau livre reste à faire : *Les Solitaires d'Occident*. Le champ est vaste, et les détails se présentent riches et variés. Mais peut-être faudrait-il encore un Saint Jérôme pour l'écrire ? Il est certain qu'entre tous, les solitaires appartenant à l'une des familles bénédictines offrent un intérêt plus sérieux. Vertus consommées, longues épreuves, âge à l'abri des entraînements et de l'illusion, permission des

supérieurs mûrement réfléchie ; telles étaient les sages garanties qui précédaient l'entrée de ces pieux moines au désert. Ils habitaient à l'écart un lieu retiré, caché dans les bois, perdu dans la montagne ; mais rien d'étrange, de risqué, de singulier dans leur vie toujours réglée par l'obéissance. On aime à voir le monastère veiller sur eux avec une tendre sollicitude. Il les faisait visiter, secourir, assister. Habituellement un compagnon leur était adjoint ; et, de temps en temps, ils devaient eux-mêmes revenir au monastère passer quelques jours avec leurs frères (1). Il est peu de grandes abbayes, de célèbres monastères qui n'aient eu dans leur voisinage, une grotte, une île, un abri caché devenu momentanément la demeure de quelque saint solitaire (2). Et quels gracieux épisodes fournit aux Chroniques la vie de ces austères habitants de la solitude !

Le Prieuré de Talloires fut donc un jour appelé à la même fortune. Germain, le pèlerin de Terre-Sainte, avait en maints endroits, retrouvé les traces des anciens anachorètes. Il en avait vu dans les grottes au Mont-Carmel, autour de la mer Morte, sur le torrent de Carith, à Saint-Saba, dans le désert de Saint-Jean, etc... Dans son monastère, en lisant les légendes des Saints de son Ordre, il recueillait les mêmes exemples, à commencer par Saint Benoît. Dans la vallée de Subiaco, on visite

(1) Dom Martène, *De antiq. Monach. Ritibus*, p. 409, 197.
(2) Citons : En France : Cluny, Saint-Claude, Mont-Saint-Michel, Marmoutier, Fontenelle, etc., etc.
En Allemagne : Fulde, Einsielden, etc.
En Angleterre : Lendisfarne, Reppington, etc.
En Italie : Subiaco, Mont-Cassin, Cave, Camaldoli, Fonte-Avellana, etc.
En Valais : Agaune ou Saint-Maurice.

encore les deux grottes que Benoît a habitées, étant tout jeune moine.

Après ce saint Patriarche, bon nombre de ses enfants, en tout pays, ont voulu passer quelques années en solitude avant de mourir. Du temps de Saint Germain, il existait des solitaires bénédictins, Germain ne l'ignorait pas. Lui qui avait été disciple d'Ithérius, moine de Cluny avant de devenir Abbé de Savigny, il avait entendu souvent cet Abbé raconter la vie admirable d'un Religieux bénédictin mort vers 950, dans une petite cabane, à deux milles de Cluny; Adhégrim était son nom. Tous les samedis, ce religieux solitaire revenait au monastère pour y assister, le lendemain, aux Offices divins. Repartant ensuite pour sa solitude, il emportait un peu de farine et quelques fèves. C'était sa provision pour la semaine. Il vécut ainsi trente ans, vénéré de Saint Odon, Abbé, qui attribuait à ce saint ermite tout le bien qui se faisait à Cluny. Animé par ces souvenirs et ces exemples, Germain, saint Religieux lui-même, prit le parti d'embrasser une telle vie. A trois quarts d'heure en amont du Prieuré, en gravissant la pente rapide d'une première assise de rochers, et peu avant d'arriver à leur cîme, on trouve, à droite, un sentier qui attire la curiosité. On vient de côtoyer un abîme si profond qu'on craint le vertige, en y risquant un regard.

D'autre part, le rocher qui domine cet abîme se dresse toujours; on n'est pas encore à son sommet. Et c'est dans un pli de ce roc, au-dessus de cet abîme, que s'engage le sentier. Visiblement il n'est plus le sentier primitif, il a été élargi, rectifié, consolidé à l'usage des pèlerins. Il dut l'être déjà à l'usage de Saint Germain

lui-même; car tout d'abord il ne pouvait être qu'un passage étroit, scabreux, encombré de broussailles, tout au plus praticable au chevrier.

La grotte, où ce sentier conduit, répond à une telle avenue. Qu'on se représente un roc perpendiculaire et fort élevé. A hauteur d'homme, en suivant le sentier, ce haut rocher offre bientôt une saillie très-prononcée, sorte d'avant-toit sous lequel on peut déjà s'abriter, mais tout-à-coup son flanc se creuse davantage, la saillie devient plus proéminente et il en résulte une véritable retraite s'ouvrant comme une bouche béante sur le bord du précipice.

Il est difficile de rendre le caractère imposant, austère et à la fois gracieux de ce site solitaire. Comme on est dominé par le rocher faisant face au midi, le regard ne s'étend que du levant au couchant; mais le panorama, quoique restreint, est saisissant. Dans le haut du tableau, ce ne sont que pics, dents, aiguilles, haut sommets. Au milieu se dessinent vallons, gorges, collines, les mille plis et replis que forment les flancs de nos montagnes. Le bas de ce tableau a plus de charme encore. On a devant soi et à ses pieds, comme une large coupe dont nous venons d'esquisser les bords, et le fond en est cette belle nappe d'eau qui s'étend entre Duingt, Saint-Jorioz et Talloires. Ne nous imaginons pas que cette partie du lac si pittoresque et si gracieuse, ainsi vue, de la hauteur de notre solitude (350 mètres environ), nuise à son recueillement; bien plutôt elle le favorise et l'inspire, tant le lac est lui-même, en ce lieu, calme, silencieux, solitaire.

Enfin directement sous la grotte et son sentier, règne

l'abîme, où l'on entend le torrent de la montagne, de chute en chute précipiter ses eaux. L'abîme, c'est l'inconnu, le mystère. C'est, à l'état permanent, le danger, la mort devant soi ! La vie sur le bord d'un abîme, n'est-ce pas notre vie ? Il fallait à une demeure d'ermite ce beau livre toujours ouvert, ce côté sérieux et sévère. Dans les beaux jours cependant, cet abîme ne laisse pas que d'être égayé quelque peu par le chant des petits oiseaux qui en habitent les buissons. D'autre part, le versant opposé, très abrupt aussi dans ses profondeurs, s'évase peu à peu, et, en s'élevant, il change de parure. Vis-à-vis de la grotte et à sa hauteur, il porte déjà des bouquets d'arbres, des parcelles de champs et de prairies. Par intervalles, un solitaire pouvait donc y entendre le chant du bûcheron, y voir de loin le laboureur à son travail et le jeune pâtre gardant quelque petit troupeau.

Nous avons voulu donner une idée de cette grotte, de ce gîte providentiel, vrai nid d'aigle, qu'avisa Germain quand il résolut de se retirer en solitude.

§ II.

Germain prépare sa grotte et se bâtit un oratoire.

« Nam relicto cænobio Tallueriarum, montem in quo « jam invisitur ejus sepulchrum, et ecclesia ipsi viro « Dei dicata, in qua sub altare vel intra ipsummet « altare sita ejus corporis ossa asservantur et veneran-

« tur, conscendit : sibi illic Oratorium assurgit, et ad
« habitationem antrum elegit et parat...

« Car, ayant quitté le monastère de Talloires, Ger-
« main se rend sur la montagne où l'on visite mainte-
« nant son tombeau et l'église qui lui est dédiée, et
« dans laquelle se conservent et se vénèrent ses osse-
« ments placés sous ou plutôt dans l'autel lui-même :
« Là il s'érige un oratoire, et pour demeure il se choisit
« et se prépare une grotte... »

Pour rendre cette grotte habitable, que put faire le futur ermite ? Une seule chose : en rendre l'avenue plus facile, et fermer par un mur ou une cloison sa large bouche ouverte sur l'abîme. C'est sans doute ce que fit pour lui le monastère. Cette grotte ne pouvait pas recevoir une préparation moindre ni plus indispensable. Un mur semblable la ferme encore aujourd'hui.

Si cette conjecture si plausible que nous venons d'émettre, n'est que vraie, nous avons encore sous nos yeux la grotte de Saint Germain, avec sa forme première, telle qu'il la prépara lui-même ; car il faut bien croire que les moines de Talloires auront mis le plus grand scrupule à n'y rien changer. Cette grotte ressemble ainsi à une vraie cellule pratiquée dans le roc, cellule close à la vérité ; mais ce roc qui en forme le haut, le bas, les côtés, suinte parfois l'humidité de toutes parts : souvent même, par grosses gouttes, l'eau en découle de plusieurs fentes. Une telle humidité y est constante en hiver. S'il en était ainsi, quand Germain la choisit pour retraite (et une telle cavité, dans le roc

même, ne peut pas s'être modifiée), il faut avouer que Germain, par ce choix seul, s'est élevé à la hauteur des plus vaillants solitaires. Vraiment, pour admettre qu'il ait pu y séjourner, il faut avoir recours à l'histoire des plus mortifiés d'entre eux, il faut se dire que ce réduit humide ne fut pas encore le pire. En effet, Saint Séverin, dans son ermitage, occupait une cellule si étroite, qu'on ne pouvait s'y tenir debout (1); et cependant Odoacre, roi des Hérules, ne dédaigna pas de l'y visiter. On cite la grotte de Saint Antoine du Rocher, solitaire en Touraine (2) ; en tout sens, elle n'avait que quatre pieds. Saint Pierre Célestin, avant de monter sur le trône des Papes, passa trois ans sous un rocher et dans une cavité où venaient le molester les plus hideux reptiles (3). Nombreux ont été les solitaires qui ont eu pour logis le creux d'un vieil arbre (4). Un gigantesque sapin, aux branches longues et touffues, était toute la protection de Saint Promain et le jour et la nuit (5). Quelques-uns même n'ont jamais étendu leur corps pénitent qu'à la lueur des étoiles, sur la terre nue, un caillou sous la tête (6).

Nous pourrions aisément prolonger ces détails. Saint Germain, se condamnant à sa grotte austère, avait donc, parmi les solitaires, plus d'un émule et d'un modèle. Mais une grotte ou une cellule ne suffisait pas au moine

(1) *Diction. Hagiograp.*, p. 996.
(2) Bolland., IV mai.
(3) Ibid., XIX mai.
(4) Bolland. : Saint Vivald, I mai ; Saint Moling, XVII juin ; Saint Vulmar, I juillet ; Saint Jean de Ryle, XX octobre ; Saint Guillaume de Monte-Vergine, XXV juin ; le B. Gerlach, V janvier.
(5) De Montalembert, *Moines d'Occident*, 4me édit., t. I, p. 270.
(6) Bolland. : Saint Contest, XX janvier ; Gildas le Sage, XXIX janv.

qui se faisait ermite. L'usage et la règle lui imposaient de plus un oratoire. C'était son temple. A la maison de l'homme, pour petite qu'elle soit, serait-elle égarée dans le désert, il faut pour appui la maison de Dieu. Dans la grotte, le solitaire lisait, étudiait, prenait sa nourriture et son repos. Dans son oratoire, il célébrait les saints Mystères, il passait ses longues heures de prières et d'oraison (1).

Communément, cellule et oratoire étaient proches voisins, assis ensemble à l'ombre d'une forêt, à l'abri d'un rocher, non loin d'une eau pure. Souvent même ils n'avaient qu'un même toit, et de l'un on passait dans l'autre. Faute d'espace ou pour raison de salubrité, Germain n'établit pas son oratoire aux côtés de sa grotte, il le porta sur le rocher qui la dominait. Sa grotte, par elle-même, pouvait braver les siècles, elle l'a fait. Son oratoire fragile, bâti de main d'homme, n'a pas moins duré : car nous le verrons, de transformation en transformation, devenir l'église actuelle de la paroisse de Saint Germain.

La *Légende* n'est pas seule à nous dire que Germain se prépara lui-même cet oratoire. Nous reproduisons ci-après un projet d'épitaphe composé pour son tombeau et qui répète le même fait.

Du reste, comment pourrait-on supposer que Germain habitant sa montagne, ait pu, vieillard et jusqu'à sa mort, descendre à Talloires pour célébrer la sainte

(1) Le reclus n'avait pas d'oratoire, mais sa cellule avait infailliblement une petite fenêtre ouvrant dans l'intérieur d'une église. C'était par cette fenêtre qu'il s'unissait aux prières des fidèles et qu'il participait aux divins Mystères. *Apud Raderum Bavaria Sacra*, tom. III. p. 117.

Messe? Il lui fallait donc, dans sa solitude, un oratoire. Enfin, on lit formellement dans l'inscription de la grotte, qu'il fut enseveli dans son oratoire. Il en avait donc un ; et dès lors, nous trouvons tout naturel de répéter, après la légende, qu'il le prépara dès son entrée en solitude. C'était là, pour lui, non-seulement se conformer à l'usage, mais prendre, pour sa vie nouvelle, une mesure strictement nécessaire.

§ III.

En quelle année et à quel âge Germain se retira-t-il en solitude?

On ne s'attend pas à ce que nous donnions une réponse précise à ces deux questions : toutefois il n'est pas impossible de la donner au moins d'une manière approximative. On se souvient de Germain rentrant à Savigny, après avoir achevé la construction de l'église et du monastère de Talloires. C'était en 1031 ou 1032. Une raison très-grave nous a fait retarder son pèlerinage aux Lieux-Saints au moins jusqu'en 1034 (1). Deux ans étaient la durée moyenne de ces longs voyages. Germain serait ainsi rentré à Talloires en 1036 ou 1037. Or, en 1041, d'après les Catalogues, il se fait dans ce monastère un changement de Prieur qui devient ici une précieuse lumière.

(1) Ci-devant, page 92.

Les trois compagnons de Germain, Ruph, Ismius et Ismidon, avons-nous dit, furent successivement Prieurs après lui. Ruph son frère le devint, lorsque Germain rentra à Savigny, c'est-à-dire en 1031 ou 1032. En 1041, ce même Ruph n'est plus Prieur ; les Catalogues inscrivent à sa place le nom d'Ismius (1). Ruph avait donc, cette même année 1041 ou peu avant cette année, pris lui-même le chemin du désert. On sait que, comme Germain, il voulut s'en aller mourir en solitude. Cela étant, on est tout à fait, ce nous semble, autorisé à croire que ce fut à cette époque, c'est-à-dire vers 1041, ou peu avant, que ces deux saints frères convinrent de leur pieux projet et qu'ils le mirent en exécution.

Quant à l'âge de Germain, d'après nos conjectures précédentes, il est évident qu'il dépassait alors cinquante ans.

§ IV.

Germain descend chaque jour de sa solitude au monastère.

« Et quia mons hic non longe a suo cænobio distabat,
« etsi jam ætate esset provectus et senio confectus,
« nihilominus ut divinis interesset officiis et sacra pera-
« geret, quotidie a Matutinis horis usque ad Completo-
« rium descendere constituit et observavit.... »

« Et parce que cette montagne n'était pas très-éloi-
« gnée de son monastère, bien qu'il fût déjà avancé en

(1) *Chronicon Talluer.*, p. 583.

« âge et accablé de vieillesse, néanmoins pour assister « aux divins Offices et célébrer les saints Mystères, « Germain forma et exécuta le projet de descendre tous « les jours depuis les Matines jusqu'aux Complies.... »

La tradition orale elle-même a conservé le souvenir de la descente journalière de Germain au monastère. Mais à quelle heure, à quelle fin et pour combien de temps y rentrait-il ? On conçoit que cette tradition n'ait pas su garder tous ces menus détails. La *Légende* et les *Mémoires* nous en instruisent suffisamment.

D'après la *Légende*, Germain descendait régulièrement au monastère dès l'heure des Matines jusqu'à celle des Complies : *A Matutinis horis usque ad Completorium.* Les Matines désignaient alors cette partie de l'office divin qui se chantait le matin à l'aurore, et qui se composait à peu près des prières et des psaumes aujourd'hui nommés : Laudes (1). Cette autre partie de l'office que nous appelons : Matines, portait alors un autre nom (2), et se psalmodiait, après le chant du coq, vers le milieu de la nuit, par conséquent à une heure qui variait avec les saisons (3). A ces prières du milieu de la nuit, évidemment Germain ne pouvait pas descendre. En même temps que ses frères les Religieux les récitaient en chœur dans leur église, lui, solitaire, les disait dans sa grotte ou dans son oratoire. Mais, puisque

(1) Ce sujet est admirablement traité dans Dom Martène : *De antiquis Monachorum ritibus*, tome I, p. 39.
(2) Nocturnum — Nocturnus cursus — Vigiliæ nocturnæ — Nocturna Synaxis.
(3) Voir, sur ce sujet, le savant B. Haeftenius dans ses *Disquisitiones Monasticæ*.

chaque jour il assistait aux Matines, c'est-à-dire aux prières de l'aurore, aussitôt qu'il apercevait les premières blancheurs de l'aube, il fallait donc qu'il se mît en chemin pour se trouver au monastère à l'heure de ces prières.

On cite plusieurs solitaires voyageant ainsi de nuit pour se rendre à l'office divin dans une église plus ou moins éloignée. Entre tous, Saint Domice en est un bel exemple (1). On estime à dix kilomètres la distance que ce saint prêtre franchissait chaque nuit, pour arriver à une église voisine d'Amiens. On croit que c'était celle de Saint Acheul. Chemin faisant, le Saint frappait à la porte d'une cabane habitée par une vierge, Sainte Ulphe, elle aussi, solitaire. A ce signal convenu, la Sainte sortait promptement, et les deux solitaires, de compagnie, cheminaient jusqu'à l'église. Ils y assistaient aux Matines et aux saints Mystères. Quand ils s'en retournaient, déjà le soleil était sur l'horizon, et les laboureurs, aux champs. Ceux-ci, voyant les deux Saints s'avancer en silence et dans le plus profond recueillement, interrompaient leur travail à leur approche, se tenaient debout et respectueusement s'inclinaient sur leur passage (2).

Germain dans sa grotte était, il est vrai, beaucoup plus rapproché de son monastère. Mais, en hiver et par le mauvais temps, ajoutons : pour un vieillard, le sentier rapide et rocailleux qui descendait de la montagne, devait être bien dur. Aussi les vignerons et les

(1) Bolland., xxx janv.
(2) Opera sua dimittebant iidem ruricolæ reverenter stantes, eosque Sanctos transeuntes dimissis aliquantulum suis capitibus inclinantes. Ibid.

habitants de Talloires qui le rencontraient à une heure si matinale, ne devaient pas manquer de s'incliner très-respectueusement, eux aussi, devant lui, pénétrés qu'ils étaient de vénération pour un si saint homme.

Si la *Légende* est fidèle, Germain, arrivé au monastère, y célébrait chaque jour la sainte Messe. A plus forte raison, telle était déjà sa pratique, avant sa retraite sur la montagne. Notons cela à sa grande louange ; car, à cette époque (1), la célébration quotidienne du saint sacrifice n'était point encore, dans les monastères, une habitude commune à tous les moines. Les légendes ont soin de signaler les Abbés, les Religieux qui montaient chaque jour au saint autel. Germain était donc un de ces saints moines, et il est juste d'ajouter son nom à ceux que les légendes ont recueilli.

Nous venons de voir Germain descendant dès le point du jour pour assister aux Matines, puis offrant ensuite le saint sacrifice. Immédiatement après, remontait-il dans sa solitude ?

On l'a écrit, nous ne savons sur quels témoignages, et tout d'abord on serait tenté de le croire, mais la *Légende* et les *Mémoires* disent formellement le contraire.

La prière publique, c'est-à-dire l'office divin, était le pivot de la journée Bénédictine. Non-seulement il l'occupait saintement, mais en la partageant avec sagesse, il la réglait toute entière et la maintenait dans ce parfait équilibre qui résulte de l'ordre, de la mesure et de la variété. Germain avait, toute sa vie, apprécié ce grand

(1) Dom Martène, *De ant. Monach. rit.*, t. I, p. 204.

bien. C'est pourquoi il se promit, dit la *Légende* (et il tint parole), d'assister tous les jours à l'Office divin, dès les Matines jusqu'aux Complies. Faut-il entendre par là qu'il assistât aux Complies elles-mêmes inclusivement ? Dans ce cas il ne serait rentré dans sa grotte que tout à fait vers le soir, à la chute du jour. Telle n'est pas l'interprétation que donnent les *Mémoires* à cette locution : *Usque ad Completorium.* « Et pour sou-
« mettre, disent-ils, la chair à l'esprit, il se prescrivit
« soubs le sceu et de l'adveu de son Supérieur, de
« descendre en tout temps d'hyver qu'en esté, de des-
« cendre tous les jours pour Matines au couvent et ne
« se bougeoit de l'église que vespres ne fussent chan-
« tées, aprez lesquelles il remontoit sans boire ni
« manger a sa bien aymée solitude. Et à laquelle arrivé,
« il recitoit Complies, quand on en avoit baillé le signe
« au couvent. » . . . . . .

D'où il suit que, tant que Germain eut assez de forces pour suivre ce genre de vie, il ne fut pas, en réalité, totalement ermite. Les heures du jour qui s'écoulaient dans son couvent, pouvaient être vouées à un silence absolu, il faut le croire. Le temps libre entre les diverses heures du chœur, il le passait sans doute dans le recueillement et une solitude complète, mais il ne séjournait pas moins sous le toit commun, reprenant sa place au chœur, au milieu des moines, six fois par jour. Les vêpres étant dites, et alors seulement, Germain reprenait donc le chemin de son ermitage. Au XVIIe siècle (1), nous apprend le P. Boniface Constantin, on montrait

(1) *Vie de Mgr de Granier*, ch. IV, p. 15.

encore sur le bord de ce chemin « le roc sur lequel il « s'asseioit pour reprendre haleine, quasi au milieu de « la montée qui est longue et roide. » Malheureusement cette pierre a disparu, ou, si elle occupe encore aujourd'hui la même place, personne n'y fait attention ; on a laissé se perdre le souvenir si touchant qu'elle rappelait au pèlerin.

§ V.

Germain ne prenait de nourriture qu'une fois par jour, le soir, dans sa grotte. Son jeûne était plus rigoureux pendant l'Avent et le Carême.

« Et nusquam ante solis occasum nisi in solitudinis « suæ antro cibum quem illi a cænobio ministrabatur « accepit, et si aliquando temporis injuria descendere « minime posset, jejunus in suo Oratorio sicut in lege « Domini erat et fuit semper voluntas ejus, sic et in « lege ejus meditabatur die ac nocte ita ut illi fuit « B. Mariæ Virginis et SS. Martini Turonensis et patris « nostri Benedicti crebra apparitio et consolatio... »

« Et en nul autre lieu que dans la grotte de sa solitude, « et jamais avant le coucher du soleil, il ne prenait « sa nourriture, qui lui venait du monastère ; et si « parfois, retenu par le mauvais temps, il ne pouvait « descendre, il demeurait à jeûn dans son oratoire. Là, « comme sa volonté était et fut toujours conforme à la

« loi du Seigneur, il méditait cette loi et le jour et la « nuit, de sorte que la B. Vierge Marie et Saint Martin « de Tours et notre Père Saint Benoît, lui apparurent « souvent pour sa consolation... »

Les *Mémoires*, nous montrant Germain récitant Complies dans sa grotte, ajoutent aussi : « ... Puis prenoit « sa religieuse refection usant toujours du pire qu'on « luy envoyoit. Et cette façon de vivre il garda tout le « temps qu'il vesquit en solitude, aydé de Dieu, et de la « permission de son Prieur, auquel par grande humilité « il communiquoit tous ses exercices afin de bien obser- « ver ce qu'enseigne le Père Saint Benoist, sçavoir de « ne rien entreprendre en la vie spirituelle au parsus « de ce qu'est porté par les règles sans le sceu, et « permission de l'Abbé ou du Père qu'on choisit pour « Directeur. Mais dans le temps du Caresme de l'Advent « et de celuy qu'on observe devant Pasques ; il n'usoit « que de quelques légumes et herbages crus et ne « mangeoit que trois fois en la sepmaine, le dimanche « le mardi et jeudi... »

Ces deux passages achèvent le tableau de la journée de Germain et nous révèlent en même temps toute l'austérité de sa pénitence. En temps propice, lorsque, selon son habitude de chaque jour, il avait, les vêpres dites, regagné sa montagne, il attendait le coucher du soleil ou l'heure des Complies soit dans sa grotte, soit dans son oratoire. Après cette dernière prière, retiré dans sa grotte, c'était là seulement, dit la *Légende*, et jamais plus tôt qu'il prenait son unique repas. Puisqu'il demeurait à jeûn, lorsqu'il lui arrivait de ne pouvoir descendre, il faut en conclure, ce nous semble, qu'il

emportait lui-même du monastère, en remontant, ce qui devait servir à sa réfection. Nous avons vu de même Adhégrim, le solitaire de la Balme et de Cluny (1) rentrer, chaque lundi, dans sa solitude, pourvu du peu de farine et des quelques fèves qui devaient suffire à sa nourriture de la semaine.

Cet unique repas retardé jusqu'au soir était de règle à Marmoutiers, du temps de Saint Martin. Saint Colomban avait établi la même abstinence dans ses trois Maisons d'Anegray, de Luxeuil et de Fontaine. Plus tard, Saint Bruno l'imposa de même à ses disciples, en la mitigeant toutefois ; car il la réduisit aux deux tiers de l'année. Enfin on avait vu Saint Romuald, le fondateur de nombreux monastères, ne manger lui-même, par jour, qu'une poignée de pois chiches (2).

Germain, tout vieillard qu'il était, se fit courageusement l'imitateur d'une si grande austérité. Il faut même dire qu'il la dépassait souvent; d'abord pendant l'Avent et le Carême, puisqu'alors, non content de réduire sa subsistance à quelques herbages sans apprêt, il ne prenait plus cette maigre nourriture que trois fois par semaine. Ensuite la *Légende* ne dit-elle pas que, si Germain ne pouvait pas descendre au monastère (et ces jours où il en était empêché ne devaient pas être rares), il demeurait absolument à jeûn dans sa grotte? Dans ces occasions, il est évident qu'il passait au moins un jour et deux nuits sans nourriture, et parfois davantage. Souvenons-nous de ses premières années. Nous

(1) Bolland., II juillet.
(2) Ibid., VII février.

l'avons vu tout petit enfant s'exercer déjà à ce jeûne prolongé dans l'église de son pays natal. Maintenant qu'il est Religieux, vieillard et solitaire, il en fait de plus en plus sa plus chère pratique, à l'exemple des Paul, des Antonin et de tant d'autres amis du désert.

§ VI.

Où et comment Germain passait ses nuits.

Puisque Germain, chaque soir, après le coucher du soleil, se trouvait dans sa grotte, y prenant son unique réfection, il semble naturel de penser que cette grotte était sa retraite pour la nuit. Les *Mémoires* le disent en effet expressément : « Se retirant puis en une baume de « roc, le reste du jour et pour se reposer en la nuict « laquelle baume est un peu plus bas de l'église. » Nous avons assez minutieusement décrit la forme et la situation de cette grotte. Quelle demeure surtout, pour les longues nuits d'hiver !

Germain y possédait-il du moins, pour ses membres exténués, un misérable grabat, une façon de couche, une simple planche, comme tant d'autres solitaires ? « Dans « la ditte baume, il dormoit sur le roc, plié dans son « cilice qu'il portoit ordinairement soubs sa cuculle et « couvert d'un gros bureau (1). » Germain passait donc

(1) On lit dans le *Glossaire de la langue française*, par La Curne de Sainte-Palaye : « *Bureau*, subst. masc. *Bure*, étoffe grossière. » « Se vestit d'un bureau de gris bien povrement. » *Triomp. des neuf Preux*, p. 538.

la nuit étendu sur le rocher nu. Ajoutons que cette couche dure ne le gardait pas toute la nuit. A la même heure que ses frères au monastère, il devait être debout dans sa grotte pour réciter le Nocturne. Tous les moines savaient et récitaient alors de mémoire le psautier dans son entier. Ces prières de la nuit étant achevées, Germain attendait l'aurore ; mais à peine en apercevait-il les premières lueurs, avons-nous déjà dit, qu'il se hâtait de descendre son rude sentier pour se trouver aux Matines du monastère.

§ VII.

Comment Germain passait sa journée, s'il ne pouvait pas descendre au monastère.

Nous venons de voir l'emploi normal et régulier de la vie de Germain, lorsque le mauvais temps n'y mettait pas obstacle. On se demande ce que devenait sa vie de tout le jour, lorsque la rigueur des saisons le constituait prisonnier sur sa montagne. C'était dans cette prévision surtout qu'il s'était préparé, nous l'avons vu, un oratoire destiné à ses prières. Dès lors, s'il était empêché de descendre, nul doute qu'il ne passât sa journée dans ce petit sanctuaire. La *Légende* nous le donne bien à entendre : « Ad locum sui oratorii vigiliis, jejuniis et « orationibus vacans. — Il s'adonnait dans son oratoire « aux veilles, aux jeûnes, aux oraisons. » Du reste, ces oratoires de solitaires, sans être très-ornés, étaient

habituellement disposés et meublés à l'instar d'une petite chapelle. Un autel pour la célébration de la messe y tenait la place d'honneur (1). Les légendes y signalent des images de Saints (2), des Reliques (3), une lampe ardente (4). Quelques solitaires jouissaient même, dans leur oratoire, de la présence de la sainte Eucharistie (5). Nous ne savons ce qu'était l'oratoire de Germain, mais il est bien certain que les moines de Talloires n'auront rien épargné pour donner à leur saint Prieur la consolation d'avoir un oratoire aussi dévot que possible.

§ VIII.

D'une pierre ou roc sur lequel Germain aurait laissé l'empreinte de ses mains, de ses genoux et celle d'une croix.

Le bienheureux Jean le Bon, ermite de Saint-Augustin, vivait solitaire dans une horrible caverne, à deux milles de Césène. Il y possèdait une image de Jésus en croix, devant laquelle il avait fait tant de génuflexions et de prostrations, qu'il avait laissé dans le sol l'empreinte profonde de ses pieds, de ses genoux et de ses mains (6).

D'après une tradition, Saint Germain aurait laissé, non loin de sa grotte, un souvenir plus étonnant encore.

(1) Bolland., Saint Sour, I février ; Saint Cuthbert, XX mars.
(2) Saint Secondin, *Dictionn. hagiograp.*, 8 déc.
(3) Bolland., Saint Meinrad, XXI janvier.
(4) Ibid.
(5) Bolland., Saint Guthlac, XI avril ; Saint Godrick, XXI mai.
(6) Bolland., XXVI oct.

La *Légende* omet ce détail, nous le prenons dans l'auteur qui a écrit sa vie. « Une tradition universelle dans le « pays raconte qu'arrivé un peu en bas du sentier qui « conduit à la grotte, et à quelques pas au-dessus de « l'endroit nommé: le *Saut du Moine*, notre Saint se « mettait chaque jour à genoux sur une pierre plate ou « espèce de roc, placé à côté et au niveau du chemin (1), « pour y faire une sainte préparation à ses exercices de « la journée. On ajoute que, pour mieux fixer ses « pensées, il traçait sur la pierre, avec le doigt, une « petite croix qu'il baisait au commencement et à la fin « de sa prière, et que la croix, ainsi que l'empreinte de « ses genoux et de ses mains, y demeurèrent et y demeu- « rent encore gravées. Les mains sont fermées et les « articulations des doigts bien distinctes. Pour perpétuer « le souvenir de ce prodige, on avait construit, sur « l'endroit même, un petit oratoire, qui malheureusement « tombe en ruine (2): et quoique la pierre soit à décou- « vert depuis bien longtemps, les vestiges de la croix, « des genoux et des mains y sont encore parfaitement « dessinés et attirent la vénération d'un grand nombre « de fidèles (3).... »

C'est ainsi que, de nos jours, la tradition recueillie par M. l'abbé Pinget interprète cette pierre qui porte en effet gravée, en son milieu, une grande croix. Un peu différente était l'explication qu'en donnait au dernier siècle (1738) le *Chronicon Tallueriense :* « Quantis illic

(1) Actuellement, ce roc est toujours au bord, mais un peu au-dessus du niveau de la route. C'est le résultat de l'abaissement qu'on a fait subir à cette route, pour en adoucir la pente.
(2) Cet oratoire a été très-convenablement restauré.
(3) *Vie de Saint Germain*, par l'abbé Pinget, page 45.

« gemitibus et orationis assiduitate Deum interpellavit!
« Hanc miraculo comprobari voluit Omnipotens : nam
« cum singulis diebus, ut ferunt, in locum ubi nunc
« erectum est sacellum, oratum veniret tempore quo
« Patres nostri in psalmis, hymnis et canticis spiritua-
« libus cantabant et psallebant voce et cordibus suis
« Domino ; et post orationem, terram seu potius saxum
« oscularetur : hoc ei se molle probuit ut signum manuum
« ejus et crucis duabus linearibus incisuris efformatæ
« in æternum gestare gloriaretur...

« Oh ! avec quels gémissements et quelle assiduité de
« prières, Germain s'adressait à Dieu dans cette solitude !
« Le Tout-Puissant voulut l'en récompenser par un
« miracle : car comme, tous les jours, selon qu'il est
« raconté, il venait à cet endroit où est maintenant un
« oratoire pour y prier, tandis que nos Pères chantaient
« et psalmodiaient leurs psaumes, leurs hymnes, leurs
« cantiques spirituels, et, comme, sa prière finie, il
« baisait la terre ou mieux le rocher, celui-ci s'amollit
« pour lui à tel point qu'il a la gloire de porter à tout
« jamais l'empreinte de ses mains et celle d'une croix
« formée de deux entailles en ligne droite (1).

D'après le *Chronicon*, Germain serait donc venu s'agenouiller sur cette pierre non pas seulement chaque matin, pour y offrir à Dieu les prémices de sa journée, il y serait venu de plus, le long du jour, pour s'unir de là aux prières et aux offices de la communauté. De ce

(1) *Chronicon Tallueriense*, page 518.

site élevé, Germain dominait en effet le Prieuré et son église qu'il voyait au-dessous de lui. Mais, selon la *Légende* et les *Mémoires*, Germain assistait journellement, au monastère, à toutes les parties de l'Office divin, excepté aux Complies et au Nocturne. Serait-il venu sur cette pierre réciter ces dernières prières pendant qu'elles se récitaient au monastère ? Ou bien y venait-il dire ses psaumes, seulement alors qu'il était privé de la consolation de descendre avec ses frères ? Enfin il est une troisième interprétation de cette pierre. Elle remonte plus haut que les deux autres, étant donnée par les *Mémoires* : « S'en revenant de Talloyres, il vouloit « à un jet de pierre se reposer sur un roc esloigné de « sa baume et Nostre Seigneur pour confirmer la Sainc- « teté de son Serviteur parmi ceux qui le visitoient, « voulut qu'en se relevant, et s'appuyant, comme jà « cassé, et faible sur ses mains pour se relever, les « vestiges de ses dittes mains sont demurées empreintes « sur le roc comme dans la molle cire, ou de la molle « paste en trois et quatre lieus et on les void, et cognoit- « on, et révère-on ; et Dieu a conféré maintes grâces « sur le mesme lieu a des estropiat et paralytiques « appostez sur le dit lieu.... »

Remarquons que les *Mémoires* ne disent mot de l'empreinte d'une croix sur cette pierre, mais par contre, eux seuls mentionnent des guérisons d'infirmes obtenues sur ce même roc.

Ne nous étonnons pas de trouver, dans les trois derniers siècles, une explication différente du même fait. La tradition, laissée à elle-même, sans monument pour

la fixer, tombe très facilement dans ces variations concernant les circonstances et les menus détails. Ici du moins, elle répète et maintient constamment ce fait en lui-même, à savoir que Saint Germain s'est reposé ou agenouillé sur cette pierre, et elle ajoute que ses deux mains, en s'appuyant sur cette même pierre, y ont laissé la profonde empreinte qui s'y voit encore.

Cela étant, cette pierre vénérable qui avait servi de repos ou de prie-Dieu à Saint Germain, ne pouvait pas tomber dans l'oubli. Jadis, à une époque inconnue, on l'avait abritée sous un oratoire élevé au-dessus d'elle. Cet oratoire s'était écroulé ou avait été renversé pendant la période révolutionnaire. Il est heureusement relevé, et nous pouvons dire que pas un pèlerin ne gravit la montagne, sans se sentir attiré vers cet humble monument. Il s'en approche par curiosité d'abord, mais bientôt cette croix, ces empreintes de mains gravées sur le roc l'intéressent et le font réfléchir. C'est là que, comme un autre Jacob, le saint ermite s'est reposé : c'est là que, comme un autre Moïse, il a prié, élevé ses mains vers le ciel, tandis que ses frères travaillaient et combattaient en bas dans la plaine. Quel beau souvenir!

---

§ IX.

Germain eut beaucoup à souffrir dans sa solitude, mais il y reçut des consolations extraordinaires.

« Ibi per quadraginter circiter annos habitavit, nullo « hominum consortio utens, nisi cænobitorum descendens « de monte. Angelorum consolationibus fruens, fre- « quenter pugnas dæmonum tam visibiles quam invi- « sibiles sustinuit. Ventorum impetus inclementias im- « brium, algores nivium et plures id genus labores non « solum amore Christi tolerabiliter, sed etiam libenter « desideranterque suscipiens, ad locum sui Oratorii vi- « giliis jejuniis et orationibus vacans, varias corporis « ægritudines in se ferens quam patientissime in aliis « vero promptissime sanans...

« Il y habita environ quarante ans (1), n'ayant plus « de rapports qu'avec les moines, quand il descendait « de sa montagne. Les anges le venaient consoler, « comme aussi les démons l'exerçaient souvent visible- « ment et invisiblement. Pour l'amour du Christ, il en- « durait la violence des vents, l'inclémence des pluies, « le froid des neiges, et plusieurs souffrances de cette « sorte, non seulement avec patience, mais de plus avec

(1) Les *Mémoires* disent : « Et a vescu comme nous avons par « tradition en cette solitude encores environ 34 ou 35 années. »

« plaisir. Il les appelait même de tous ses désirs. Dans « son oratoire, il veillait, il jeûnait, il priait. Quant aux « diverses maladies corporelles, il les recevait et les « gardait pour lui avec une très parfaite patience, mais « dans les autres, il les guérissait très promptement... »

On n'entend pas l'homme de guerre s'étonner, se plaindre des fatigues de la marche, encore moins des combats avec l'ennemi. « La faim, la soif, le froid, les « veilles, le travail, l'abjection, les mépris, en un mot « tout ce que les hommes abhorrent, vous, vous aurez « à l'aimer. » C'est ainsi que répondit Saint Robert Abbé, à deux compagnons qui lui demandaient de les recevoir avec lui dans son ermitage (1). Germain, avant de se décider pour la solitude, avait connu et accepté ce programme. Les conditions d'âge, de site, de climat dans lesquelles il entreprenait ce genre de vie, n'étaient pas de nature à en adoucir les rigueurs. Inutile de rappeler combien il souffrit de l'âcreté, de la longueur de nos hivers, soit dans son abri sur la montagne, soit pour y monter, soit pour y descendre. Déjà nous avons mentionné ses veilles et ses jeûnes. Son corps, si malmené, fléchit plus d'une fois et fut affligé de diverses infirmités.

Mais les privations et les peines corporelles n'étaient pas l'épreuve la plus redoutable aux solitaires. Bien qu'il eût été conduit par l'Esprit-Saint dans le désert, le Sauveur avait voulu y être tenté par le démon. C'était, pour les solitaires à venir, une prophétie et une leçon. La *Légende* fait allusion à ces combats du dedans et du

(1) Bolland., XXIV avril.

dehors, par lesquels l'ennemi de tout bien poursuivait les solitaires. L'ennui, les sécheresses, le dégoût, les illusions de l'esprit, les fantômes de l'imagination étaient les armes communes. Pour vaincre les plus vaillants, il recourait à des apparitions, même à des vexations directes. Germain ne se laissa prendre à aucun de ces piéges. Aussi Dieu, visiblement, récompensait sa constance, le soutenant toujours, l'élevant même jusqu'au désir et à l'amour de la croix. Ici-bas, la consolation, la faveur divine ne peut guère aller plus loin. Cette grâce éminente était pour lui ; la Bonté divine lui en accordait d'autres encore, mais pour qu'il les transmît aux malheureux.

Remarquons la touchante expression de la *Légende*, quand elle nous dit que Germain gardait pour lui et supportait, en grande douceur, ses propres infirmités: tandis que celles des autres il s'empressait de les guérir. Ainsi déjà, de son vivant, les malades et les infirmes, confiants en la puissance de ses prières, accouraient devant sa grotte où à la porte de son oratoire. Ils imploraient son intercession auprès de Dieu et ils s'en retournaient soulagés. Les *Mémoires* ne nous ont-ils pas appris que plusieurs paralytiques furent guéris, en priant sur la pierre qui portait l'empreinte de ses mains ? Si telle était la confiance que le saint ermite inspirait pendant sa vie, on comprend le culte populaire qu'il reçut si vite après sa mort.

Puisque nous recherchons les grâces extraordinaires, les témoignages de protection spéciale que Germain reçut de Dieu dans la solitude, nous ne devons pas omettre le trait suivant :

« Un jour, dit l'auteur de sa *Vie* (1), de malheureux « individus poussés, on ne sait par quels motifs, réso- « lurent d'empêcher notre Saint de se rendre à son « ermitage. Ils se placèrent pour cela à l'entrée du « sentier qui y conduit, et lui en refusèrent obstinément « le passage. L'homme de Dieu, qui a mis toute sa « confiance dans le Seigneur, ne se déconcerte pas : « mais sans plus mot dire, il va plus loin, monte sur le « rocher qui forme la grotte, fait une prière, s'avance « sur le faîte de l'abîme, et inspiré et soutenu par Celui « qu'il sert, il se laisse tomber et se trouve sans aucun « mal à l'entrée de sa retraite, malgré les obstacles de « ses persécuteurs. Ici encore, les vestiges de ses deux « pieds sont demeurés gravés et parfaitement dessinés « sur la pierre, au rapport d'un très grand nombre de « personnes qui les ont vus... »

Les *Mémoires* se taisent absolument sur ce fait. Le *Chronicon Tallueriense* (1738) le rapporte, avec une version différente, concernant le motif qui avait poussé Germain à s'avancer jusque sur le bord de cet affreux abîme. Remarquons que le *Chronicon* se borne à nous représenter Germain réfugié sur ce bord périlleux, sans ajouter mot de tout ce qui suit dans le récit précédent.

Voici les paroles du *Chronicon :* « Impressum etiam « cernitur prope ecclesiam seu Capellam ipsi nomini « dicatam sinistri pedis illius vestigium in rupis extre- « mitate quæ statim in præcipitium desinit. Ferunt

(1) *Vie de Saint Germain*, page 46.

« Sanctum huc aufugisse quo impudicæ mulieris ten-
« tationem declinaret et superaret... (*Chron.* pag. 518.)

« On voit aussi près de l'église ou de la chapelle
« qui lui est dédiée, l'empreinte de son pied gauche (1)
« sur le bord du rocher qui aussitôt verse dans le
« précipice. On dit que le Saint se réfugia jusque-là,
« pour se délivrer de l'importune présence d'une mau-
« vaise femme... »

Ce fait se serait passé à quelques pas de son oratoire. Il est regrettable qu'on n'ait pas eu soin de conserver intact et respecté ce roc et son empreinte. Aujourd'hui, il n'est plus visible. On l'avait d'abord, sans égard, couvert d'une épaisse couche de terre pour prolonger un jardin. Depuis quelques années, la route, longeant ce précipice, passe directement sur ce roc qui se trouve par là même enfoui, à tout jamais, sous les pieds des passants.

(1) Remarquons aussi que le *Chronicon* signale l'empreinte du pied gauche seulement, et non celle des deux pieds.

CHAPITRE V.

MORT ET SÉPULTURE DE GERMAIN.

Nunc dimittis servum tuum, Domine.

Maintenant, Seigneur, laissez partir votre serviteur. St Luc, II, 29

§ I.

Germain est miraculeusement averti du jour de sa mort.

« Cœlestem vitam agens ei sui obitus diem à SS. « Martino et Benedicto revelatur. Et clarus omnigenis « miraculis cum primus omnium Benedictinam Reli- « gionem his in partibus a monasterio Sylvaigniaci in « quo ipsam professus est, allatam plantasset obiit in « Dño anno ætatis suæ centesimo. Et in oratorio se- « pultus...

« Menant une vie céleste, il reçoit des Saints Martin « et Benoît la révélation du jour de sa mort. Et célèbre

« par des miracles de tout genre, après avoir, du mo-
« nastère de Savigny où il avait fait profession, apporté
« le premier de tous et affermi dans notre contrée l'Ins-
« titut Bénédictin, il mourut dans le Seigneur à l'âge
« de cent ans. Et il fut enseveli dans son oratoire... »

« On tient, disent les *Mémoires*, qu'il mourut aâgé de
« quatre vins et seize années; et estant mort il fut in-
« humé au lieu de son oratoire comme il avoit demandé
« et obtenu, et qu'il eut la révélation de sa dernière
« heure de vie, une année auparavant durant lequel
« temps il ne sortit tout à faict que de sa baume à son
« oratoire pour célébrer ; et de son dit oratoire à sa
« baume pour se préparer en l'un comme en l'autre des
« dits lieux à la sortie qu'il fit de ce monde pour entrer
« en la vie de l'autre. Et que pendant le dit temps il
« fut visité de la Très-Saincte Vierge Marie à laquelle
« il avoit une inexplicable dévotion et confiance ; et des
« Saincts St Martin et St Benoist ses patrons et les
« nostres. Et si nos anciens eussent été soigneux et
« diligens à mettre par escrit les miracles et grâces que
« nostre bon Dieu a faict et conféré par son serviteur
« Saint Germain tant en la vie qu'aprez sa mort, je croi
« qu'on en auroit dressé des biens gros volumes... »

La *Légende* nous a dit précédemment (1) que, plusieurs fois déjà pendant sa vie, Germain avait vu Saint Martin, Saint Benoît et la Vierge Marie elle-même lui apparaître, pour le soutenir et le consoler dans sa vie solitaire et pénitente. Assurément, ce sont là des grâces

(2) Page 112.

de choix. Toutefois on ne peut pas dire que ces apparitions soient un fait très rare dans la vie des saints; il en est beaucoup d'exemples. Et il n'est pas même requis, pour recevoir une telle faveur, d'être soi-même un saint. Dès lors, pourquoi Germain, qui était un véritable saint, n'aurait-il pas pu voir ses célestes protecteurs, venant lui apporter les consolations divines?

Quand il approcha de sa fin, Dieu mit donc le comble à ses bontés, en lui députant une dernière fois les mêmes saints qui lui firent connaître le jour de sa mort. D'après les *Mémoires*, cette révélation aurait eu lieu toute une année avant le jour prédit. Nous devons à la vérité de dire que le *Chronicon Tallueriense* ne fait aucune mention de ces apparitions faites à Germain et pendant sa vie et à l'approche de sa mort. D'où vient donc ce silence? L'auteur n'aurait-il pas jugé le fait de ces apparitions assez prouvé par les documents et la tradition?

Quoi qu'il en soit, nous nous permettrons une remarque qui peut avoir son importance. Sur le chemin qui conduisait Germain à sa solitude, à quelques pas de la pierre sur laquelle il a laissé l'empreinte de ses mains et non loin du sentier aboutissant à sa grotte, on avait autrefois, à une date inconnue, placé une statue de Saint Martin dans le creux d'un rocher: ce qui formait un oratoire appelé: de Saint Martin. Cet oratoire n'aurait-il point eu quelque rapport avec les apparitions de ce Saint rapportés par nos documents? N'aurait-il point été un monument destiné à en conserver le souvenir? Il est très permis de croire que, comme son voisin l'oratoire élevé sur la pierre aux empreintes, l'oratoire de

Saint Martin était aussi le mémorial d'un fait personnel, relatif à Saint Germain. Or, puisqu'il est parlé d'apparitions de Saint Martin à notre Saint solitaire, ces apparitions pourraient bien être le fait dont cet oratoire était le mémorial.

Enfin, au dire des *Mémoires*, Germain, averti de sa mort prochaine, passa toute une année dans la solitude la plus entière, sans plus descendre au monastère. Il n'allait que de sa grotte à son oratoire et de son oratoire à sa grotte, c'est-à-dire du recueillement, de la pénitence, à la prière ; et de la prière, encore à la solitude et à la pénitence. De la sorte, ce beau vieillard chargé de mérites et d'années ne sortait absolument plus de la présence et de la pensée de ce Père Grand et bon qu'il avait servi toute sa longue vie et à qui il allait enfin, dans une grande paix, remettre son âme.

§ II.

A quel âge mourut Germain et vers quelle année ?

La *Légende* vient de nous dire qu'il mourut à l'âge de 100 ans, après en avoir vécu 40 en solitude. Les *Mémoires* ne lui accordent que 96 ans d'âge et 34 ou 35 de vie solitaire. Cette différence est à peine sensible. Suivant cette donnée, comme nous avons ci-devant conjecturé, en nous appuyant sur de bonnes raisons, qu'il devait être né, sur la fin du Xe siècle, entre les années 985 et 990, il faut conséquemment placer sa mort

environ un siècle plus tard, c'est-à-dire entre 1080 et 1090.

On se souvient qu'Ismidus ou Ismido était encore prieur à cette époque. Il se pourrait donc que le jeune diacre qui avait accompagné Germain à la fondation de Talloires, qu'Ismidus en un mot, arrivé lui-même à une très grande vieillesse, ait encore béni et assisté son ancien prieur mourant centenaire entre ses bras. Deux noms par conséquent à ajouter, l'un, à ceux des solitaires, l'autre, à celui des moines parvenus à une grande longévité.

Remarquons aussi cette heureuse coïncidence : Germain mourait à Talloires entre 1080 et 1090, après avoir donné à notre pays, pendant plus de 60 ans, le spectacle de la plus belle vie et des plus rares vertus. Ce fut précisément vers le même temps que Saint Guérin vint de Molesmes fixer sa cellule dans la vallée d'Aulps (1). Ainsi, notre diocèse perdait un Saint, mais incontinent un autre prenait sa place, tout deux moines, enfants de Saint Benoît, venus de loin pour servir Dieu, dans le calme de nos vallées, au pied de nos montagnes.

(1) Guichenon, *Preuves*, page 44 ; Besson, *Mémoires*, Pr. n° 10 ; *Régeste genevois*, page 65, art. 228.

§ III.

En quel lieu sur la montagne mourut Germain ?

On devrait croire que Germain mourut dans sa grotte, puisque les documents que nous avons cités ne lui ont point jusqu'ici assigné d'autre demeure. Malgré ce, il nous est difficile d'admettre que Germain ait fini ses jours en un tel lieu. Si la grotte avait reçu un tel honneur, le fait était si nouveau, si frappant, que le souvenir s'en serait conservé. Il ne s'en trouve aucune trace : pas un des documents ne l'exprime formellement : dans tous, le lieu où mourut Germain est passé sous silence. De plus, nous avons signalé l'humidité qui règne et parfois ruisselle dans cette grotte et qui a dû y régner toujours. Il nous répugne de croire que les supérieurs de Germain aient permis à ce saint Religieux quand il arriva à la vieillesse et aux infirmités, de passer la nuit dans un lieu aussi malsain. Nous souscrivons dès lors bien volontiers au dire de l'auteur de sa *Vie* (1), quand il assure que Germain se fit construire une cellule outre son oratoire. Cet auteur ajoute, il est vrai, que Germain bâtit sa cellule seulement après la mort des parents de Saint Bernard de Menthon, et avec l'argent que ceux-ci lui avaient légué à cette intention. Toutefois, Roland Viot, qui fut le premier à

(1) *Vie de Saint Germain*, page 51.

donner ce détail, ne le présente lui-même qu'à titre de conjecture et de présomption (1); et si Germain n'a vécu solitaire que bien avant dans le XIe siècle, ce legs des parents de Saint Bernard repose sur un anachronisme considérable, il faut l'abandonner. Seulement l'acte charitable, dont Roland Viot fait honneur aux parents de Saint Bernard, pourrait bien revenir à leurs héritiers dans le XIe siècle. Qu'on se représente les temps et les lieux. Si le monastère de Talloires eut besoin de secours pour fournir une cellule à son vieux solitaire, on ne peut douter que l'illustre famille de Saint Bernard, si proche voisine, ne soit aussitôt intervenue avec sa large et traditionnelle générosité.

Nous croyons donc que, outre son oratoire, Germain possédait une petite cellule, à la façon des solitaires, et que ce fut là qu'il rendit le dernier soupir. Cette cellule avait été préparée, peut-être déjà dès son entrée en solitude, et simultanément avec l'oratoire, vu l'état d'insalubrité de la grotte. Tout au moins devint-elle nécessaire quand la vieillesse et les infirmités lui rendirent la grotte inhabitable.

La cellule de Saint Germain étant admise, la place qu'elle occupait reste facile à désigner. Elle était nécessairement très-rapprochée de l'oratoire, elle lui était vraisemblablement attenante. L'oratoire (on le sait par le tombeau du Saint qui y fut enseveli) était au milieu de l'église actuelle, c'est-à-dire dans l'espace compris entre les deux chapelles récemment bâties. La dimension

(1) « Encore y a-t-il de l'apparence que Dom Germain eut quelque « legat pour bastir le petit hermitage sur le Prieuré de Taloire où.... » *Vie de Saint Bernard*, par R. Viot, page 225.

de cet oratoire était naturellement fort restreinte. D'où il suit que la cellule, étant contiguë, devait se trouver dans l'enceinte de l'église moderne, probablement à l'orient, là où se trouve aujourd'hui le grand autel. S'il en est ainsi, quels touchants souvenirs garde pour toujours cette petite église de Saint-Germain ! Le pèlerin qui la visite, en toute vérité, peut se dire qu'il se trouve sur le lieu même où se sont écoulées les heures les plus saintes, où se sont accomplis les faits les plus intimes de la vie de Germain. Là était son modeste oratoire où il veillait, priait, s'entretenait avec Dieu. Un peu plus loin était la pauvre cellule où il a abrité sa vieillesse, où il a caché ses pénitences, où il a rendu sa sainte âme à Dieu. Pendant des siècles, sa dépouille vénérable a reposé sous ses dalles. Enfin ses Reliques presque entières sont encore là, toujours vénérées sur cet autel. Vraiment cette petite église est tout un reliquaire rare et précieux.

§ IV.

Germain fut enseveli dans son oratoire.

Que n'avons-nous un récit contemporain des derniers jours de Germain, de sa dernière maladie, de sa mort, de sa sépulture ! Selon la règle bénédictine, il mourut, sans doute étendu sur terre, dans sa cellule, sur une couche de cendre affectant la forme d'une croix, ses

frères les moines autour de lui, l'assistant de leurs prières, recueillant ses dernières leçons et son dernier soupir. Le Saint, le solitaire est mort!... Ces paroles se redirent aussitôt dans toute la vallée, et l'on dut accourir en foule à sa cellule, pour contempler une dernière fois le Saint du pays.

De leur côté, les moines de Talloires eurent à se consulter, à délibérer sérieusement sur le lieu de la sépulture. Le monastère avait bien des droits à posséder cette sainte dépouille. Elle était presque celle d'un fondateur, au moins celle d'un père. Pourtant l'usage suivi à l'égard des solitaires, et probablement aussi l'expression de sa propre volonté, prévalurent. Germain fut enseveli dans son oratoire. La *Légende*, les *Mémoires*, l'inscription de la grotte le disent expressément. La divine Providence avait des vues de bonté et de miséricorde sur ce petit lieu. Toute terre qui reçoit un corps saint, voit bientôt sur ce trésor surgir, à tout le moins, une chapelle, et ce petit sanctuaire d'abord modeste attire les fidèles, peu à peu il se remplit de visiteurs, enfin on y accourt de toutes parts comme à une source de grâces. Dieu voulait qu'une telle source jaillit du rocher sur lequel Germain avait fait si longue pénitence. C'est pourquoi ce saint homme y mourut et y fut enseveli.

TROISIÈME PARTIE.

CULTE RENDU A SAINT GERMAIN

CHAPITRE PREMIER.

CE QUE L'ON SAIT DU CULTE POPULAIRE RENDU A SAINT GERMAIN, DEPUIS SA MORT JUSQU'A SON ÉLÉVATION SUR LES AUTELS, EN 1621.

Etiamsi mortuus fuerit, vivet.
Et bien qu'il soit mort, il vivra.
Joan., XI, 25.

§ I.

Germain fut honoré comme Saint peu de temps après sa mort.

Pour monter jusqu'aux honneurs d'un culte religieux populaire, il n'a jamais suffi de laisser, après une mort précieuse, une mémoire bénie, des exemples de grande vertu, des preuves même d'une vraie puissance d'inter-

cession pendant la vie : il faut qu'on puisse constater cette même sainteté, cette même puissance auprès de Dieu après la mort. De là cette sage réserve, cette espèce d'abstention, d'hésitation en matière de culte qui s'impose aux fidèles après la mort d'un Saint. Pour en sortir, on attend un signe de Dieu et l'assentiment des Supérieurs ecclésiastiques.

Chose précieuse ! Nous croyons tenir un document qui remonte à ce temps d'attente qui suivit la mort de Germain. C'est un projet d'épitaphe pour sa pierre tombale. Il se lit, écrit de la même main et sur la même feuille, incontinent après le texte de la *Légende* dont il a été beaucoup parlé dans ce travail. Nous le donnons fidèlement avec son en-tête.

Quod sequitur epitaphium in veter. m. scri

de S. Viro Dei Germ. conscrip. ex cer Talluer.

« Omne quod est genitum natura constat ut ipsum
« Unde fuit Redeat principiumque petat.
« Sic Geremanus virtutum munere clarus
« Ipsi in dando polo Reddidit ossa solo
« Huic dum vita fuit patriam probitate Replevit
« Confirmando bonos, ore placando Reos
« Ad Dñī laudem hoc templum struxit et ædem
« Ne Xp̄ō vacuus adforet iste locus
« Quo vitam monachus Gessit qui mitis ut agnus
« Lesus non doluit ledere non voluit
« Pro cujus voto dic lector pectore toto
« Det tibi perpetuam perpetuus veniam

L'épitaphe qui suit (se lit) dans un vieux manuscrit concernant le saint homme de Dieu Germain, manuscrit tiré du monastère de Talloires.

« C'est une loi que tout ce qui est produit par la nature
« Retourne à sa source et à son principe.
« C'est ainsi que Geremain (1) célèbre par le don des vertus
« En donnant son âme au ciel a rendu son corps à la terre
« Durant sa vie, il fut dans son pays (2) un grand homme [de bien
« Par sa parole affermissant les bons ramenant les mauvais
« Pour la gloire de Dieu il bâtit ce temple et ce saint lieu (3)

(1) C'est bien *Geremanus* (Geremain) qu'on lit dans cette épitaphe. Etait-ce vraiment le nom primitif de notre saint Prieur? L'usage a prévalu de l'appeler : Germain.

(2) Nous traduisons : *patriam* du cinquième vers, par le mot *pays*, et non par celui de *patrie*, parce qu'évidemment il s'agit ici du pays qu'a habité Germain, et non de la Belgique, qui l'a vu naître.

(3) Nous entendons par : *templum et ædem* construit par Germain, son oratoire de solitaire bâti sur la montagne, et dont nous avons jusqu'ici beaucoup parlé. On pourrait nous objecter : Ces expressions appliquées à un petit oratoire sont exagérées, elles ne sont pas naturelles. On sait que Germain fut préposé à la construction de la belle et grande église d'Ermengarde à Talloires ; n'est-ce pas plutôt le souvenir de cette œuvre que veut perpétuer l'épitaphe? Et voici ce qu'on pourrait dire en faveur de cette interprétation : Après la mort de Germain, on aura pensé tout d'abord descendre sa sainte dépouille dans l'église du monastère. Dans cet espoir, une épitaphe aura été projetée dans ce sens, c'est-à-dire en rappelant, à l'honneur de Saint Germain, qu'on lui devait cette belle église : *hoc templum et ædem*. Le saint corps ayant été enseveli et maintenu dans l'oratoire, cette épitaphe, devenue un hors d'œuvre, aura été reléguée dans les archives où elle a été retrouvée.

Cette explication ne serait qu'ingénieuse. Il s'agit bel et bien dans l'épitaphe du petit oratoire de la montagne. Germain a bâti ce temple, dit-elle, pour que ce lieu où il avait vécu ne fût pas sans le Christ : *Christo vacuus*. Or, cela ne peut convenir qu'à l'oratoire, sans lequel en effet ce site où avait vécu Saint Germain n'aurait jamais été qu'un rocher vulgaire et tout profane ; tandis qu'à Talloires se trouvait, de vieille date, l'église de la Celle primitive, pour servir encore de demeure à Jésus-Christ, si Germain n'eût pas trouvé bon d'en construire une nouvelle.

Quant aux expressions : *templum et ædem*, il est vrai qu'elles forment pléonasme, mais elles s'appliquent fort bien, même aux petites chapelles. Les païens les employaient déjà pour désigner leurs temples, qui étaient fort souvent de très-petite dimension.

« Afin que le Christ fût présent en cet endroit
« Où il a vécu moine. Doux comme un agneau
« Il ne se plaignit pas quoique offensé, et refusa de se [venger (1)
« Selon son désir, ô lecteur, dis de tout ton cœur
« Que l'Eternel te donne un pardon éternel (2). »

Cette pièce, par sa latinité, se range d'elle-même en plein Moyen-Age. Le XIe siècle peut la revendiquer sans difficulté. Elle porte cet autre caractère d'antiquité : on n'y trouve point le titre de Saint ou de Bienheureux accolé au nom de Germain. Nous la regardons comme un premier jet, une ébauche d'épitaphe élaborée peu après la mort de Germain. Cela ressort de la physionomie même de la pièce. Elle célèbre les vertus éminentes de Germain pendant sa vie, mais l'éloge ne dépasse pas la tombe. Selon le sens le plus naturel, on n'y prie pas encore Germain ; lui-même, au contraire, demande qu'on sollicite son pardon auprès de l'Eternel. Assurément ce n'est pas encore le Saint Germain que

(1) Il se cache dans ce vers une allusion que nous n'essaierons pas de dévoiler. L'histoire s'en taisant, comment, à une si grande distance, retrouver l'auteur d'une persécution dont Germain fut l'innocente victime ? On apprend du moins que Dieu ne lui épargna pas cette épreuve connue des Saints. Comme eux tous, Germain en triompha en jetant les yeux sur Jésus, l'Agneau divin qu'il imita dans sa douceur.

(2) On trouve que ces deux derniers vers comportent deux sens. Le premier qui se présente comme le plus naturel est celui-ci : « Selon « son désir (désir de Germain), ô lecteur, dis de tout ton cœur : Que « l'Eternel te donne (à toi Germain) un pardon éternel. » A l'instar de tant d'autres, cette épitaphe demande donc une prière pour Germain lui-même.

Un archéologue fort savant auquel nous l'avons soumise nous a suggéré cet autre sens qu'il regarde comme possible : « Selon son « désir (désir de Germain), ô lecteur, dis de tout ton cœur : Que l'Eter- « nel te donne (à toi lecteur) un pardon éternel. » Germain ne se recommanderait plus ici aux prières du lecteur, il l'engagerait plutôt à solliciter lui-même le pardon de ses propres fautes.

les grâces obtenues et le concours des fidèles vont rendre si populaire. Aussi ce projet d'épitaphe dut bien vite être reconnu et abandonné comme insuffisant. On dut voir en effet se réaliser dans l'oratoire de Saint Germain ce qui se reproduit communément sur la tombe de tous les Saints. Les fidèles avaient tenu Germain pour un Saint pendant sa vie, ils le crurent tel encore après sa mort. C'est pourquoi ils ne purent se défendre de recourir à lui. Ils ne le firent d'abord que discrètement, isolément et sans bruit. On le visitait, on s'agenouillait sur sa tombe. Dieu répondit à cette confiance par des grâces visibles, probablement par des guérisons. Bientôt ces grâces furent connues ; le pèlerinage s'en accrut, et enfin, de jour en jour, il devint tel qu'il s'établit, dans son oratoire, une vraie dévotion, un vrai culte en son honneur. Un de nos documents nous dit le petit nombre d'années qu'il fallut pour en arriver à ce point : c'est l'inscription de la grotte (1). « Germain, dit-elle, mourut vers l'an mil, et il est honoré par les fidèles dès l'année mil quatorze. » Nous avons discuté ces dates. Quelle qu'en soit la valeur réelle, on peut du moins et conclure qu'il était resté, dans le monastère de Talloires, ce souvenir, cette tradition qu'il s'était écoulé un intervalle bien court (environ quatorze ans) entre la mort de Germain et le jour où les fidèles lui adressèrent ouvertement un culte religieux. La vraie date de sa mort s'était ensuite perdue. Ce détail de son culte si vite établi était resté. La tradition, qui est la mémoire du peuple, rend souvent de tels services à l'histoire.

(1) Voyez page 10.

Ainsi le culte de Saint Germain, reconnu immémorial par Saint François de Sales au XVIIe siècle, remonterait en réalité à une date fort voisine de sa mort, c'est-à-dire, selon nos appréciations précédentes, au commencement du XIIe siècle. Ce culte populaire assurément ne put pas s'établir ni se continuer sans l'agrément de l'autorité épiscopale. Bientôt, croyons-nous, il reçut l'encouragement d'une autorité plus haute, celle du Souverain Pontife lui-même.

C'est un grand bonheur que dans le naufrage des documents anciens, il nous soit resté cette petite note marginale écrite, au XVIIe siècle, par le P. Nicolas de Quoëx, sur la copie du Martyrologe (1). Cette note, selon nous, porte la preuve que le XIIe siècle n'alla pas loin, avant que le nom de Saint Germain parvînt à la connaissance du Pape.

Germain était mort sur la fin du XIe siècle, avons-nous dit ; et on l'invoqua dès le commencement du XIIe. L'an 1145, monta sur le trône de Saint Pierre, un ancien moine de Cîteaux, Eugène III. Ce Pontife, à la prière des moines de Talloires ou de l'évêque de Genève, accorda des indulgences à ceux qui recouraient à Saint Germain. Nous le déduisons du moins de la note du Père de Quoëx ainsi conçue : « Ce que nous « disons ici de Saint Germain, nous l'avons tiré d'un « vieux Codex manuscrit conservé dans ce monastère, « et d'un antique diplôme d'indulgences accordées par « le très-saint seigneur Eugène troisième... »

Cette note, à la vérité, ne dit pas expressément que

(1) Voyez cette note à la page 7 et 8.

ces indulgences accordées par Eugène III étaient attachées à quelques pratiques ou prières en l'honneur de Saint Germain, mais elle le dit équivalemment. Le Père de Quoëx nous y apprend qu'il avait trouvé dans ce diplôme d'indulgences, des notions sur Saint Germain. Si ce diplôme, portant octroi d'indulgences, n'eût pas eu pour objet quelque prière en l'honneur de ce Saint, ce diplôme n'eût pas fait mention de lui, puisqu'il ne le concernerait pas. On sait que ces Actes de la Chancellerie apostolique se bornent rigoureusement à leur sujet. Si donc ce diplôme parlait de Saint Germain, c'était parce que les indulgences octroyées regardaient quelque prière en son honneur (1).

Ce diplôme d'indulgences étant perdu, nous n'en connaissons pas la date. On peut cependant la présumer. En 1145, Eugène III, dans une Bulle spéciale, prit sous sa protection le monastère de Talloires avec tous ses biens (2). En 1147, ce même Pontife passa les monts, stationna à Sion, à Saint-Maurice en Valais, séjourna plus d'un an en France, visitant les monastères de Cîteaux, de Clairvaux, etc., etc. Vraisemblablement Eugène III aura accordé ce diplôme d'indulgences pendant ce dernier voyage, si déjà il ne l'avait fait en 1145, en donnant sa Bulle de protection pour Talloires.

(1) D'après la discipline moderne (Décret de la Congrég. des Rites du 16 juin 1674), les Papes n'accordent plus d'indulgences en faveur d'un Saint, si son nom n'est pas inscrit au Martyrologe romain, et s'il n'est pas au moins béatifié par le Saint-Siége. Il n'en fut pas toujours ainsi. Voir Benoît XIV, dans son traité : *De Servor. Dei Beatif.*, Lib. IV, P. II, cap. XIX, 12.

(2) *Inventaire de Talloires*, page 104, art. 4.

§ II.

Le culte de Saint Germain continue pendant les XIII, XIV, XV et XVIe siècles.

Nous avons vu Saint Germain honoré par les Fidèles, et des indulgences accordées en sa faveur par le Souverain Pontife dès le XIIe siècle.

Dans le cours du XIIIe et du XIVe, nous ne rencontrons dans l'*Inventaire de Talloires* aucune pièce faisant mention du culte de Saint Germain.

Les documents qui nous restent du XVe siècle sont plus nombreux. Aussi dans le nombre il s'en trouve deux de très-modeste apparence, mais en réalité de très-grande portée, parce qu'ils témoignent, en faveur de ce culte, non-seulement pour ce siècle, mais encore pour les précédents. Les voici : On lit dans l'*Inventaire de Talloires :* « Albergement fait par Jean de Lornay, « religieux sacristain du Prieuré de Talloires en sep- « tembre 1492, à Loüis Clavel de Talloires, sçavoir de « deux fossorés de terre sur le Viuz sous l'introge de « cinq florins employés à la réparation de l'église de « Saint Germain (1). » Déduisons les conséquences ressortant de la teneur de cet acte.

Germain y porte hautement le nom de Saint : *Eglise de Saint Germain*, y est-il dit, évidemment parce que tel était son nom populaire. On ne parle plus ici de

(1) *Invent.* page 175, acte 163.

l'oratoire de Saint Germain, comme au moment de sa mort. Ce même petit édifice est maintenant appelé : Eglise de Saint Germain, sans doute parce qu'il avait été agrandi et transformé en chapelle ou petite église.

En 1492, ce primitif oratoire, devenu chapelle ou petite église de Saint Germain, réclamait des réparations. Sous cette dernière forme, il n'était donc plus récent, il datait de loin.

Cette petite église ou chapelle de Saint Germain dépendait du sacristain du monastère de Talloires. La qualité de cet administrateur démontre que cette chapelle n'était pas sans quelques cérémonies, sans quelques pratiques de culte public.

Enfin le fait même de cette chapelle établie et toujours maintenue sur le tombeau de Saint Germain est, à lui seul, une preuve péremptoire de son culte, et de la persistance des pèlerins à venir le prier en ce lieu.

La réparation de la chapelle de Saint Germain ne resta pas à l'état de projet. Nous avons sous les yeux, l'Acte même d'un albergement du 22 mars 1499 fait par Robert de Mouxy, également sacristain de Talloires. En cette qualité, il cède au même Louis Clavel en albergement et emphythéose perpétuelle, environ deux fossorées décrites et bien désignées, sous le servis annuel d'une obole de Genève et sous l'introge de trois florins d'or, lesquels trois florins il témoigne avoir déjà reçus et employés à la réparation de la Chapelle de Saint Germain. *Et quod introgium asserit idem albergator implicuisse in reparacione Capelle Sancti Germani* (1).

(1) Cet acte se conserve dans la famille Chappet, de Talloires.

Le XVIe siècle arrive à son tour. L'état de choses que nous venons de constater, ne pouvait que continuer. Un document de 1569 (1) nous apprend même que les pèlerins visitant la Chapelle y déposaient une offrande. Nous lisons : « Ascensement passé en 1569 par Dom « Pelard, relligieux sacristain de Talloire qui admodie à « Mre Amé de Quoëx toutes les oblations de l'oratoire « monachal de Saint Germain.... »

Cette mesure prise par le Religieux sacristain est l'indice d'offrandes appréciables. Partant le pèlerinage était toujours en honneur.

Il fallait bien que cet antique ermitage de Saint Germain conservât, sur la fin du XVIe siècle, tout son attrait, tout son parfum, puisque le pieux évêque de Genève, Claude de Granyer, ancien Prieur de Talloires, gardait l'espoir de s'y retirer pour y finir ses jours (2). Ce prélat savait, par sa propre expérience, que cette charmante solitude, avec tous ses souvenirs, n'inspirait que recueillement, prières et pensées de pénitence.

§ III.

Jours auxquels Saint Germain était plus spécialement honoré et invoqué.

Nous venons de constater le culte de Saint Germain jusqu'au XVIIe siècle. Nous savons de plus les jours où le pèlerinage à son tombeau prenait des proportions plus

(1) *Inventaire de Talloires*, page 195, art. 89.
(2) *La Vie du R^me Claude de Granyer*, page 225.

grandes et devenait un vrai concours. Parlant des temps antérieurs à l'élévation du Saint sur les autels, l'article du Martyrologe s'exprime ainsi :

« Cujusque nomen ex eo tempore sic Deus diversis « miraculis, illustre, et celebre reddidit, ut ejus corpus « quod in ecclesia in eodem monte illi Sancto dicata, « asservatur singulis fere anni diebus et præsertim « feria secunda Paschæ, Pentecostes, ac in festo Com- « memorationis omnium Sanctorum, summa celebritate « colitur, convenientibus eo religionis et voti caussa, « Christi undique fidelibus....

« Dès ce temps là (l'époque de sa mort), Dieu a rendu « son nom si célèbre et si illustre par divers miracles, « que son corps conservé dans l'église qui lui est dédiée « sur la même montagne, est honoré avec une très- « grande célébrité presque chaque jour de l'année, mais « particulièrement la seconde férie de Pâques, de Pente- « côte et en la fête de la Commémoraison de tous les « Saints, les Chrétiens accourant de toutes parts pour « cause de religion et de vœu. »

Ces trois mêmes jours de concours au tombeau de Saint Germain, nous sont de même indiqués dans un autre document rapporté au paragraphe suivant.

Cette affluence des fidèles, si grande en ces trois fêtes, avait certainement une raison qui se présente d'elle-même. Tous les lieux de pèlerinage attirent une foule plus nombreuse en certains jours, parce qu'ils sont, ces jours-là, enrichis d'indulgences.

Chose remarquable ! La chapelle de Saint Ruph, au

fond de son vallon désert, voyait de même affluer les pèlerins aux trois mêmes fêtes, à l'exception de la Toussaint.

Le document qui contient ce détail est de 1487 (1), mais il était lui-même une reconnaissance, une constatation d'un état de choses antérieur et plus ancien. Des indulgences étaient accordées à la visite de l'église de Saint Ruph, ces trois jours-là ; le document le dit en termes formels. On sait, d'autre part, que le monastère de Talloires et le pays avaient une bien plus grande considération et dévotion pour l'église et le tombeau de Saint Germain que pour l'église et le tombeau de Saint Ruph. Nous ne pouvons donc pas douter que des indulgences ne fussent de même accordées au pèlerinage bien plus considérable qui se faisait à la chapelle de Saint Germain, dans les mêmes jours.

Survient la question : D'où venaient ces indulgences ? des Papes ou des évêques de Genève ? Nous ne pouvons pas donner de réponse précise. Mais nous avons vu le pape Eugène III, dans le XIIe siècle, accorder un diplôme d'indulgence qui devait concerner quelque pratique en l'honneur de Saint Germain. Ce diplôme existait encore au monastère au XVIIe siècle ; nous l'avons vu servir de document au P. de Quoëx, pour rédiger la mention du Martyrologe. Les faveurs qu'il octroyait n'étaient donc pas tombées dans l'oubli. Dès

(1) Livre de reconnaissance où sont insérés les priviléges accordés par les souverains comtes de Savoye au Prieuré de Faucemagne....., et encore la teneur de la concession des indulgences accordées à son église (église dite de Saint Ruph) les seconds de Pâques, de la Pentecôte, et le jour de l'Assomption de Notre-Dame... Le dit livre est de 1487 *(Inventaire de Talloires*, page 173, art. 152).

qu'on les connaissait, il va de soi qu'on s'empressait d'en profiter et de les recueillir, comme on avait fait jusque-là. Partant, nous ne voyons pas pourquoi l'on ne ferait pas remonter ainsi jusqu'à Eugène III toutes ou au moins une partie des indulgences qui, pendant si longtemps, ont attiré les fidèles au tombeau de Saint Germain dans les trois fêtes précitées.

Ajoutons, à l'endroit du lundi de Pentecôte choisi pour honorer Saint Germain, une observation qui peut être sérieuse.

Les Bollandistes rencontrant, dans le cours du moyen-âge, un pèlerinage, une procession établie en l'honneur d'un saint, le lundi ou le mardi de Pentecôte, admettent volontiers qu'il faut voir, dans cette pratique, un reste, un mémorial des: *Cruces Bannales*, *Processionnes Bannales* (1). On donnait ce nom, dans les Xe, XIe, XIIe siècles, à des processions, à des visites faites par des paroisses en corps à d'autres églises plus élevées ou plus notables, telles que des églises cathédrales ou des églises de monastère (2).

Le but de ces visites ou pèlerinages, accompagnés d'offrandes, était de témoigner de sa dépendance ou de sa dévotion envers l'église visitée, et l'on choisissait, pour les faire, les jours de la Pentecôte, en souvenir des prémisses offertes au Seigneur, dans ce même jour, sous la loi Mosaïque.

Plusieurs églises (c'est le sentiment des Bollandistes), ont ainsi vu commencer le pèlerinage aux reliques de

(1) Par ex. de B. Placidio, XII juin ; de S. Guenov., XXV oct.
(2) Voir du Cange, *Ve Cruces Bannales*, et les Bolland. au XXV octob. de S. Guenov.

leurs saints. Le petit oratoire de Saint Germain aurait-il été de ce nombre? Son pèlerinage au lundi de la Pentecôte serait par là-même démontré de la plus haute et de la plus honorable antiquité.

Mais ce pèlerinage ne se bornait pas aux trois fêtes que nous venons de nommer. Presque chaque jour de l'année (1), nous a dit l'auteur de l'article du Martyrologe, Saint Germain était visité sur sa montagne. Et nous sommes heureux de citer à ce sujet une très belle page du *Coutumier* de Talloires. Les pèlerins qui, dans le cours de l'année, traversaient Talloires, recevaient tous, au monastère, l'aumône dite du mandat, *mandati*. Trois prébendes de pain de pur froment (environ six livres), trois pots de vin, trois prébendes de viande ou de fromage selon les jours (environ quatre livres 1/2) étaient distribués entre les pèlerins et les pauvres étrangers qui étaient de passage (2). Si tous les pèlerins, si tous les voyageurs peu fortunés avaient part à ce large secours, à plus forte raison était-il toujours gracieusement départi à ceux qui venaient invoquer le Saint, du monastère. Ainsi, la charité des moines et la foi des chrétiens s'élevaient au même niveau dans ces vieux siècles.

(1) Singulis fere anni diebus.
(2) Inter peregrinos et extraneos pauperes iter eorum transeuntes.

§ IV.

Bénédictions et pratique observées d'ancienne date, dans la chapelle de Saint Germain.

Il n'est pas rare de trouver des prières, des usages particuliers dans les sanctuaires fréquentés par les pèlerins. La foi, la dévotion des fidèles y prennent toujours un plus libre essor.

Il nous reste trois bénédictions usitées, dans l'oratoire de Saint Germain, aux trois fêtes ci-devant mentionnées. Après l'Elévation du Saint sur les autels, le 28 octobre 1621, elles furent continuées aux mêmes jours et pratiquées, de plus, au jour anniversaire de cette cérémonie. A la vérité, ces trois bénédictions avaient lieu ailleurs que dans la chapelle de Saint Germain. Les deux premières sont tirées de l'ancien Rituel du diocèse de Genève ; elles étaient donc connues dans ce diocèse. La troisième est en grande partie la répétition de la deuxième (1). Néanmoins, elles n'étaient pas d'un usage général ; et, dès qu'elles se pratiquaient dans quelques églises, elles deviennent un témoignage d'autant plus précieux du culte vraiment public que Saint Germain recevait dans sa chapelle (2).

(1) Elle est dans l'Appendix du Rituel romain imprimé en 1870 à Malines, chez H. Dessain.
(2) Ces trois Bénédictions se trouvent *in extenso* après la Messe de Saint Germain. Voyez aux Pièces justificatives (C).

PREMIÈRE BÉNÉDICTION.

En voici l'en-tête :

Pour la bénédiction du vin qu'on prend ou qu'on donne les jours dédiés à la mémoire et feste de Saint Germain confesseur laquelle mémoire et feste du dit Saint Germain se celebre et se fait en chaque année le lundy de Pasques, lundy de Pentecoste et au jour de la feste de Toussains premier de novembre et la feste de la Translation le 28 du dit mois d'octobre.

(Suit la formule latine de la Bénédiction.)

On ne trouve pas cet usage de bénir du vin, en l'honneur d'un Saint, pour le soulagement des malades, dans le seul diocèse de Genève. Il en est d'autres exemples. On peut citer l'église de Bamberg, où reposait Saint Otton, évêque. Les fiévreux accouraient sur son tombeau, pour demander leur guérison ; ils buvaient un peu de vin bénit dans ce sanctuaire et leur prière était souvent exaucée (1). Très probablement le vin qu'on bénissait dans la chapelle de Saint Germain était aussi destiné aux malades. Cependant, ni le titre ni les termes de la bénédiction ne le prouvent. Peut-être les pèlerins goûtaient de ce vin par pure dévotion, absolument comme nous prenons aujourd'hui, dans nos églises, notre petite part de pain bénit. Il est des localités où, le jour de Saint Jean l'Evangéliste, le prêtre (2) bénit publiquement, après la Messe, le vin que les fidèles présentent. On prend ensuite de ce vin bénit, par dévotion. Du reste, l'Eglise a plusieurs bénédictions analogues,

(1) Bolland., II juillet.
(2) Cette Bénédiction se trouve dans l'Appendix du Rituel romain déjà cité.

bénédictions des semences, des moissons, de divers fruits, etc. Et n'est-ce pas l'Eglise elle-même qui a établi ce touchant usage de bénir la table où nous prenons notre pain de chaque jour ?

SECONDE BÉNÉDICTION.

Pour la bénédiction des draps et langes qu'on bénit pour les infirmes et les malades.

(Suit la formule.)

Cette bénédiction n'était pas non plus particulière à la chapelle de Saint Germain : elle était, comme la première, usitée dans le diocèse de Genève. N'importe, il n'en conste pas moins que, dans les familles où étaient des malades ou des infirmes, on n'oubliait pas de recourir à Saint Germain. Des linges à leur usage étaient envoyés dans sa chapelle, déposés probablement sur son tombeau ; là ils étaient bénits en son honneur, et on les reportait ensuite à ces malades, à ces infirmes, avec espoir qu'ils en recevraient du soulagement. Il est difficile de témoigner à un Saint plus de confiance en son pouvoir devant Dieu.

TROISIÈME BÉNÉDICTION.

Pour la bénédiction qu'on fait sur les petits et grands qui demandent d'estre benits.

(Suit la formule.)

La bénédiction précédente était envoyée au loin, aux malheureux retenus par la douleur sur un lit de souf-

france. Cette autre tombait directement sur les malades présents, venus parfois de loin jusque dans ce petit sanctuaire où ils espéraient un secours.

Dans sa teneur, la formule de cette troisième bénédiction ressemble beaucoup à la seconde. Mais elle se termine par une cérémonie qui lui est propre, et qui soulève une question d'une importance majeure. Après la prière, il est dit :

« Deindè tangat sacerdos puerum aut pueros cum « Reliquiis Sancti in oculis et in ore et in pectore di- « cens : in nomine Sanctæ et Individuæ Trinitatis sanet « te Pater, sanet te Filius, sanet te Spiritus Sanctus.

« Custodiat te Pater, custodiat te Filius, custodiat te « Spiritus Sanctus. Sanctificet te Pater : sanctificet te « Filius : sanctificet te Spiritus Sanctus. Amen. »

« Que le prêtre ensuite touche l'enfant ou les enfants « avec les Reliques du Saint (Saint Germain), sur les « yeux, sur la bouche et sur la poitrine, en disant : Au « nom de la Sainte et Indivisible Trinité, que le Père « te guérisse, que le Fils te guérisse, que le Saint- « Esprit te guérisse.

« Que le Père te garde, que le Fils te garde, que le « Saint-Esprit te garde.

« Que le Père te sanctifie, que le Fils te sanctifie, « que le Saint-Esprit te sanctifie. Ainsi soit-il. »

Nous demandons : Cette cérémonie de toucher les malades avec les Reliques de Saint Germain datait-elle de loin ? Se pratiquait-elle avant qu'on eût levé le Saint de son tombeau, en 1621 ?

Si l'ancienneté de cet usage, si son antériorité à 1621 était démontrée, le culte immémorial de Saint Germain y trouverait une constatation triomphante; car nous serions en droit de dire : d'ancienne date, dans l'oratoire de Saint Germain, il existait de ses Reliques; ces Reliques étaient exposées, vénérées, les malades les touchaient en demandant leur guérison. C'est là le culte religieux dans une de ses plus belles expressions.

Malheureusement la page imprimée qui nous a conservé la formule de cette Bénédiction, ne nous dit pas que cette cérémonie de l'attouchement des Reliques ait, de tout temps, fait partie de la Bénédiction prononcée sur les malades. Il est fort possible (et nous le croyons probable) que les Reliques de Saint Germain dont il s'agit fussent de celles que l'on avait gardées, lors de la translation de 1621, pour être exposées sépament à la vénération des fidèles. Dès ce jour, en bénissant les malades, on leur aura fait toucher ces Reliques par dévotion. La Bénédiction elle-même était ancienne, toujours la même ; on y avait ajouté l'attouchement de ces Reliques, dès qu'on les avait sous la main. Cette cérémonie pouvant recevoir cette explication, nous n'insistons pas sur les conséquences que l'on devrait en déduire. Aussi bien, le culte religieux de Saint Germain, dans les siècles précédents, n'a pas un rigoureux besoin de cette nouvelle preuve. Toutefois, pour ne rien négliger, nous voulons encore signaler un détail de ce culte ancien, une pratique observée par les pèlerins dès le vieux temps.

Le tombeau de notre Saint, quoique privé, dès 1621, de sa sainte dépouille élevée sur l'autel, était demeuré

en place. Il était un peu plus haut que le pavé de la chapelle. Les pèlerins s'agenouillaient devant ce vieux tombeau. Une mère de famille très-respectable, morte à un âge fort avancé, nous a dit souvent avoir vu elle-même, dans son enfance (elle était née en 1780), les pèlerins à genoux devant ce tombeau, et, chose touchante, pour se faire plus humbles et plus suppliants, ils priaient, en faisant, sur leurs genoux, tout le tour du tombeau. C'était l'usage, la coutume reçue. Personne ne voudra croire que cette pratique était toute récente, qu'elle venait seulement du XVIIe ou du XVIIIe siècle ; elle remontait évidemment au moyen-âge ; on la reconnaît incontinent pour une inspiration des meilleurs siècles de pénitence et de foi.

§ V.

Disait-on la Messe en l'honneur de Saint Germain, et récitait-on son Office déjà avant l'époque de sa translation ?

En 1738, le moine auteur du *Chronicon Tallueriense* se posait déjà cette question, et, chose étonnante, il ne savait y répondre (1). Il ne restait donc ni souvenir ni vestige de cette ancienne messe, de cet ancien office, s'ils avaient existé. Mais cet oubli s'expliquerait. A cette époque, cet office et cette messe pouvaient être et étaient probablement du Commun d'un Confesseur non Pontife.

(1) *Chronicon Tallueriense*, page 521.

La messe de *SS. Trinitate, de Æterna Sapientia*, etc., etc. pouvait se dire aussi. Que si cet office avait des Leçons propres et la Messe, des Oraisons propres, deux ou trois feuillets détachés suffisaient à les conserver, et facile a été la perte de ces feuilles.

On lit à la dernière page des *Mémoires* sur Saint Germain par le Père Clette que, d'ancienne date et avant 1621, *on faisait mémoire de ce serviteur de Dieu* en certains jours, c'est-à-dire trois fois par an, les lundi de Pâques, de Pentecôte et le jour de Toussaint. En quoi consistait cette *mémoire?* Faut-il entendre par là les seules bénédictions et les prières faites sur les malades, au nom de Saint Germain? Cela seul peut-il s'appeler : *Faire mémoire de lui ?* Ou bien, par cette expression, le Père Clette a-t-il entendu parler d'une Messe en son honneur?

Nous constatons ci-après une messe en l'honneur de Saint Germain, certainement dite en 1638. Si cette messe était ancienne et remontait très-haut, nous nous en expliquons facilement le maintien, malgré le décret d'Urbain VIII de 1634. Ce décret ne la comprenait pas dans sa défense, puisqu'elle se célébrait de temps immémorial, c'est-à-dire depuis au moins cent ans.

Quoi qu'il en soit, que Saint Germain ait joui ou n'ait pas joui d'une messe avant 1621, ne nous attardons pas sur ce point. Admettons même comme certain qu'il n'a eu ni Messe ni Office, avant cette époque. Son culte n'en demeure pas moins surabondamment établi. Le nom de Saint dont il était hautement honoré ; son humble oratoire changé en chapelle appelée de son nom ; pèlerinages, oblations faites dans cette chapelle ; Indul-

gences papales accordées aux visiteurs ; la mémoire du Saint solennellement fêtée dans ce sanctuaire trois fois par an, avec grand concours des populations voisines ; plusieurs Bénédictions faites en faveur des malades qui invoquaient sa protection ; prières et touchantes pratiques des pèlerins pour obtenir cette protection. Tels sont les actes qui ont témoigné publiquement du XIIe au XVIIe siècle, de la croyance générale à la sainteté de Germain. Aussi son culte vraiment populaire n'attendait que notre grand Évêque et Docteur, Saint François de Sales, pour recevoir justement une solennité et une extension plus grandes.

CHAPITRE II.

ÉLÉVATION DE SAINT GERMAIN SUR LES AUTELS PAR SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Gratiam et gloriam dabit Dominus.

Le Seigneur donnera la grâce, ensuite la gloire. Ps. LXXXIII.

§ I.

Saint François visite lui-même le tombeau de Saint Germain. Il projette et prépare la translation de ses Reliques.

Que Saint François de Sales ait fait le pèlerinage de la chapelle de Saint Germain, étant tout jeune élève du collége d'Annecy (de 1575 environ à 1580), c'est ce que nous ne lisons nulle part. Toutefois, qui le présumerait ne s'éloignerait pas de la vraisemblance. Il est parlé de ses promenades dans les environs de la ville aux jours de congé. La course plus longue, mais si

pittoresque, sur les hauteurs de Saint-Germain, ne lui fut-elle jamais promise et accordée, comme récompense, par ses maîtres ou ses parents ? On conçoit que ce charmant pèlerinage devait puissamment sourire à son imagination d'enfant, et surtout à sa foi, à sa dévotion précoce. Mais voici une autre époque de sa vie, où son pèlerinage au tombeau de Saint Germain s'impose comme un fait d'une probabilité qui touche à la certitude. Quand Saint François de Sales revint d'Italie, docteur et âgé de vingt-cinq ans, ce fut à La Thuile qu'il mit pied à terre (1). Sa famille y était momentanément installée, et François y passa l'année entière, au milieu des siens. Il y était arrivé sur la fin de l'hiver 1592 ; il n'en partit, pour Annecy, que le 12 ou 13 mai 1593 (2).

Résidant à Lathuile, si près de Talloires et de l'oratoire de Saint Germain, il n'est pas croyable que François, après avoir, en Italie, témoigné tant de dévotion devant les Reliques des Saints, ait pu passer toute une année sans se donner le pieux plaisir de vénérer aussi celles de Saint Germain. Il avait, devant ses yeux, la chapelle qui les garde ; de sa demeure, il la voyait dominant la plaine du haut de son rocher désert. Quand vinrent les trois solennités, où l'on honorait la mémoire du Saint dans cette chapelle, il entendit certainement parler du grand nombre de fidèles qui s'y rendaient. Sa famille, se trouvant accidentellement à si belle proximité, dut elle-même être pressée du désir de s'y rendre. Enfin souvenons-nous que Talloires n'était pas

(1) Charles-Auguste, *Hist. du Saint*, page 49. Edit. Vivès.
(2) *Année Sainte*, onzième jour de mai. — *Vita di S. Francesco di Sales*, dal can. Gallizia, Vol. primo, p. 74.

simplement pour la famille de Sales un monastère du voisinage. Sans parler des deux anciens membres de leur famille, Gérard et Girin (1), qui avaient été de la fondation du monastère, deux autres de Sales, Guichonnet et Jean (2), y avaient vécu au XIVe siècle. Naguère encore, un grand-oncle de François y avait occupé la seconde charge du monastère. Jean de Sales, ouvrier du Prieuré (3), n'était mort qu'en 1578. Tous ces souvenirs créaient, entre les de Sales et les moines de Talloires, plus que des rapports de bon voisinage. Nous croyons donc à des visites gracieuses de François faites aux moines de Talloires pendant cette année 1592. Causant avec eux du passé et du présent, lui, le saint jeune homme, ne pouvait pas oublier Saint Germain et son tombeau vénéré (4).

Il est une autre inspiration de sa foi que nous ne craignons pas de faire remonter à cette même époque. Le besoin pressant de réforme chez les moines de Talloires était alors un sentiment commun ; la peine perdue, pour l'établir, par les deux derniers Prieurs, en avait démontré l'absolue nécessité. Etant sur place, voyant de ses yeux les hommes et les choses, Saint François ressentit plus que personne le désir de cette réforme, et la pensée de s'y dévouer lui-même se présenta à son esprit. Les pensées de cette sorte tombent d'en haut :

(1) Voyez ci-devant, page 54 à 57.
(2) *Maison naturelle de Saint François de Sales*, p. 64.
(3) Archives de la Florimontane.
(4) Nous pouvons donner les noms des moines présents au monastère en cette année 1592 : « Nycolas Duche, Prieur clostral ; Jehan Louis Pelard, Sacristain ; Amed de Quoex, François d'Aussens, Jean de Quoex, Jehan Pascal, Pierre de Chyssé, Jehan Baliaison, Jehan Adam, François Machet l'ayné et Humbert De la Grange, Religieux. » (Tiré d'un acte que conserve la famille Chappet.)

Dieu les destine à ses Saints. Les moyens d'effectuer cette réforme restaient encore un problème pour le futur réformateur. S'en remettant à la divine Providence, il accueillit la pensée et en fit son projet. Nous l'apprenons par le fait suivant :

En 1591, peut-être en 1592, un jeune homme de Talloires, appartenant à une ancienne et noble famille, la famille de Quoëx, avait pris l'habit de Saint Benoît, dans le monastère de Savigny, avec l'intention d'y fixer sa résidence. François de Sales l'en dissuada et le pressa fort de revenir au pays, pour entrer à Talloires dont « il *méditait la réforme.* » Remarquons ce mot ; il est toute la raison du conseil donné par François au jeune de Quoëx. Ce jeune Religieux revint en effet, on ne sait pas à quelle date ; mais le 7 septembre 1597, il était aux côtés de l'Apôtre du Chablais, pendant les Quarante-Heures d'Annemasse (1). Après son retour à Annecy, Saint François témoigna toujours au Bénédictin de Quoëx un intérêt, une affection même toute spéciale. En avril 1601, à la nouvelle de la mort de son père, il se fit accompagner de ce Religieux pour aller, à Thorens, consoler sa mère et rendre au cher défunt les derniers devoirs. En 1603, il l'éleva à l'honneur du sacerdoce. Les années suivantes, il le prit souvent avec

(1) Ce projet de travailler à la réforme du monastère de Talloires, caressé par François de Sales dès cette époque, nous donne aussi la raison de ce que lui écrivit le Président Favre en 1595 ou 1596 *(Œuvres complètes du Saint*, tome VIII, page 20, édit. Vivès) : « J'avais de nouveau conçu l'espérance de vous voir posséder le Prieuré de Talloires devenu vacant. » Les amis du jeune Prévôt avaient donc sollicité pour lui cette Commende et non à son insu. S'il s'était prêté à cette démarche, on peut sans crainte affirmer qu'il ne consentait à devenir Commendataire de Talloires que pour arriver plus promptement et plus sûrement à réformer ce monastère.

lui dans ses courses, même dans ses visites pastorales (1). Le trait d'union entre le Prélat et le P. de Quoëx était sans nul doute le monastère de Talloires et leur commun projet de réforme. Cependant les années s'écoulaient, et il était temps de passer du projet à l'action. C'est pourquoi, comme au commencement de 1607, Saint François envoyait son frère, le chanoine Jean-François, rendre compte, en Cour de Rome, de l'état de son diocèse, il sollicita, par son entremise, des Bulles l'autorisant à visiter aussi, au nom du Saint-Siége, les Prieurés et les Abbayes. Ces Bulles lui étant parvenues (2) dès le mois de mai, le saint évêque s'en prévalut aussitôt, et le 21 octobre, il visita le Prieuré de Talloires, comme délégué du Saint-Siége (3). Son but, en cette première visite, était de préparer les voies et d'acheminer les esprits à la réforme. Les détails de cette visite ne nous sont point parvenus. Le Saint dut en faire rapport à l'abbaye-mère de Savigny ; car dès 1609 (4) l'Abbé François d'Albon voulut intervenir lui-même en faveur de cette œuvre. Heureusement le saint évêque s'en préoccupait de plus près et avec un meilleur zèle. Etant pour la même fin, en cette même

(1) Tous ces détails concernant le P. Cl.-Louis-Nicolas de Quoëx, se lisent dans la déposition qu'il fit lui-même, par devant les commissaires apostoliques, en juillet 1656 (Archives de la Visitation).

(2) Voir, au sujet de ces Bulles, Charles-Auguste, *Vie du Saint*, p. 6 du tome second, vers la fin de la lettre du cardinal Pamphili à Saint François. Voir aussi *Vie du Saint* par l'abbé Boulangé, page 226, et enfin *Vie du Saint*, par Gallizia, page 406, qui dit positivement : « Gli furono anche inviate varie patenti con le quali potè applicarsi « alla riforma de' monasteri et badie. »

(3) Cette visite est mentionnée par Charles-Auguste de Sales, *Vie du Saint*, t. 2, page 13, et dans l'*Inventaire de Talloires*, p. 210, art. 17.

(4) *Mémoires sur la vie de Saint Germain.*

année (1), retourné à Talloires, il fit, cette fois, à l'oratoire de Saint-Germain une ascension expressément notée par ses historiens. « Il se resolut, dit le Père « de la Rivière (2), d'aller venerer le sepulchre du « bien-heureux Germain, et veoir s'il estoit entretenu « selon qu'il meritoit. Partant il monta sur cette beniste « montagne, fist sa priere au pied du tombeau miracu- « leux et contemplant fort soigneusement la place, « exhorta fort Monsieur le Superieur de Thaloyre qui le « suivoit, de reparer la petite eglise, de préparer l'autel, « afin d'y loger les venerables cendres du Sainct et « d'y construire une maisonnette (3)... »

Le P. de Quoëx, dans sa déposition, relate cette visite du saint évêque au tombeau de Saint Germain avec un détail du plus haut intérêt ; car il nous montre que Saint François reçut, ce jour et en ce lieu, une grâce de Dieu extraordinaire. « Je l'ai vu, répond-il aux Commissai- « res, dans la chapelle de notre ermitage, le visage tout « rayonnant, tandis qu'il priait devant l'autel l'an 1609. »

Nous venons de voir Saint François de Sales comprenant dans sa sollicitude le culte et la chapelle de Saint Germain aussi bien que la bonne discipline du monastère. S'il réforme les moines, il veut aussi qu'on prépare la translation des Reliques de leur Saint. Douze ans

(1) Quelques-uns reportent à l'an 1610, cette visite de Saint François de Sales au monastère de Talloires et à la chapelle de Saint-Germain. Ces auteurs n'avaient pas connaissance de la déposition du P. Cl.-L.-Nicolas de Quoëx, qui assigne expressément la date de 1609 à cette visite.

(2) *Vie de l'Illustrissime François de Sales*, par le P. Louys de la Rivière. Lyon, 1625, page 292.

(3) Cette dernière parole donnerait à penser que jusque-là aucune habitation n'était adjointe à la chapelle.

devaient s'écouler, avant que la chapelle ne fût mise en l'état convenable (1). Ce long retard nous est suffisamment expliqué par les difficultés, les entraves que rencontra le P. de Quoëx tout le temps de son administration.

Pendant ces douze ans, le saint évêque retourna maintes fois au monastère de Talloires. Le P. de Quoëx l'atteste formellement : « Chaque année, dit-il, il daigna « nous réjouir de sa présence. » Ayant sur Saint Germain les projets que nous connaissons, est-il possible que Saint François, dans ses visites annuelles au monastère, n'ait jamais repris le chemin de l'oratoire ?

Enfin, l'an 1621, tous les apprêts de la cérémonie étant achevés, le P. de Quoëx, au nom de l'Abbé de Savigny, au nom de tous ses frères, supplia le Saint évêque de procéder à la translation si longtemps désirée. Sa prière fut agréée, et l'heureuse fête fixée au 28 octobre suivant.

(1) Cette chapelle réclamait elle-même de sérieuses réparations : elle était près de tomber en ruines, disent quelques-uns des témoins, entr'autres le chan. Gard, François Favre, domestique du Saint, etc. Probablement, dès sa restauration en 1492, elle n'avait pas reçu d'autres soins.

§ II.

Saint François de Sales, aidé de son frère le Coadjuteur, élève Saint Germain sur l'autel.

Deux auteurs du temps, le P. de la Rivière et Charles-Auguste de Sales, ont laissé de la cérémonie du 28 octobre un tableau charmant par sa grâce et sa simplicité. Nous ne commettrons pas la faute de lui faire subir la moindre retouche.

« Donc les choses ayant été disposées ainsi qu'il « appartenoit, le tres-aymable Prelat s'y achemina pour « benir l'Autel, et mettre au sein d'iceluy le plus reli- « gieusement qu'il pourroit, les dignes Reliques du « Sainct Anachorette. Le Reverendissime Jean Fran- « çois de Sales, Evesque de Calcedoine son frère et « coadjuteur en l'Evesché de Geneve l'accompagna, « auquel aussi il ceda la charge de faire les ceremonies, « recevant un singulier plaisir de l'employer à l'exercice « des Episcopales fonctions. Tandisque la benediction se « celebroit, il demeura presque tousiours debout, les « yeux fichés attentivement sur la chasse des pieuses « Reliques, avec un respect admirable, et persévera « de la sorte jusques à la fin si abstrait et si rentré en « soy-mesme, qu'il sembloit plustost estre au ciel « qu'en la terre. Comme cette ceremonie fut accomplie, « il ouvrit luy-mesme le cercueil, monstra au peuple « les sainctes Reliques, reçeut les chapellets d'un cha-

« cun, et les y fist toucher, puis ageançant proprement « le precieux depost dans un nouveau coffret, paré de « soye, le porta avec son Cher frere à la Procession « qui se fist autour de l'eglise, estant tous deux re- « vestus Pontificalement. Finalement il le plaça hono- « rablement dans le fond de l'autel conformément à « ce qui en avoit esté conclud... » *(Le P. de la Rivière,* page 293.)

« Après quoy, il fit une très-fervente exhortation au « peuple....

« Pour lors le ciel estoit entierement couvert de nuës « espaisses, noires et blafardes, et selon l'observation « de tous les habitants de ces lieux là on attendoit de « grandes pluyes, voire mesme il commençoit des-jà à « pleuvoir, mais le Sainct Evesque ayant levé les yeux « au ciel : « Non, dit-il, Dieu nous fera la grâce qu'il ne « pleuvra point ; » et tout aussi tost se fit une grande « sérénité.

« Or il admiroit la beauté de cet hermitage, et, parmi « les louanges qu'il en faisoit, il ne put pas s'abstenir « de découvrir son âme... (*Charles-Auguste*, t. II, « p. 225.)

« Appelant à part Monsieur Dequoix Prieur de la « reforme au Monastere de Thaloyre, il lui dict : Je « suis resolu de venir demeurer icy, et je crois que « nous y servirons Dieu et les ames, cependant que « notre tres-cher frere et coadjuteur aura un peu le « soing de ce pauvre diocese; il ne le trouvera pas « mauvais : car puisque Dieu le nous a donné pour « coadjuteur, n'est-il pas raysonnable que nous luy « laissions en partie la charge des affaires. A la mienne

« volonté, Monseigneur, que cela fust, repartit le sieur « Dequoix, et que j'eusse le bon-heur de vous veoir « icy en repos, au moins aurois-je le contentement de « venir de là bas ça haut tous les jours recevoir votre « saincte benediction. Croyez, respondit ce digne Prélat, « que je vous parle à bon escient, et que si Son Altesse « ne me divertit point, cela est arresté qu'il nous faut « venir icy demeurer : et mettant la teste à la fenestre « du costé d'Annessy, ô Dieu, dit-il ! que ne sommes- « nous pour ne plus partir de ce lieu, voicy une retraitte « toute propre à bien servir Dieu et son Eglise avec nostre « plume (et nostre chappellet) ; sçavez-vous, nostre pere « Prieur, les conceptions descendroient et pleuvroient « dru et menu, ainsy que les neiges y tombent en « hyver. (*Le P. de la Rivière*, p. 294.)

« Apres disner, il descendait à pied de la montagne « quoiqu'il eust la commodité d'un cheval, et, aussi « tost qu'il fut arrivé à la ville et au monastère, sans « prendre presque point de loisir de se reposer, monta « en chaire dans l'eglise paroisiale, et fit au peuple une « tres-belle predication des loüanges du glorieux, Sainct « Germain, de l'honneur et de la veneration qu'on doit « aux Saincts, de la façon avec laquelle les serviteurs « de Dieu estoient canonizés en la primitive Eglise, des « statuts et decrets qui ont esté faicts depuis par l'Eglise, « combien ils estoient justes et raisonnables, et en fin « du spécial honneur qui estoit deu à Sainct Germain... « (*Charl.-Aug.* p. 226.)

« Voilà comme un Sainct travailla pour un Sainct, « comme un Sainct transporte les Os d'un Sainct en un « lieu plus sainct, et comme un grand Sainct loüa sainc-

« tement un autre Grand Sainct. (*Le P. de la Rivière*,
« p. 293.) »

§ III.

Explication de la cérémonie qui précède.

Les auteurs précités nous ont dit sommairement ce qui se pratiqua dans la cérémonie du 28 octobre 1621. Certains détails méritent d'être mis dans un plus grand jour et d'autres encore peuvent y être ajoutés.

OUVERTURE DU TOMBEAU.

Enlever les pierres qui fermaient la tombe du Saint, fut nécessairement le premier acte préparatoire à la translation. Déjà nous avons dit que ce tombeau s'élevait un peu au-dessus du pavé, vers le milieu de la chapelle, du côté de l'épitre. Comme il était isolé (1), les pèlerins en faisaient le tour sur leurs genoux et on l'appelait le Var (2) de Saint Germain. Semblable était la forme et le nom du tombeau de Saint Ruph dans son oratoire.

(1) Les Bollandistes signalent, dès les temps les plus reculés, plusieurs tombeaux de Saints affectant cette forme, entr'autres ceux de Saint Gobin, XX juin (VIIe siècle) ; de Saint Vot, XXIX mai (VIIIe siècle) ; de Sainte Rosalie, IV septembre (XIIe siècle) ; du Bienheureux Thomas Helye, XIX octobre (XIIIe siècle). Les fidèles pouvaient facilement orner, entourer de lumières les tombeaux de cette forme, et sur eux déposer leurs offrandes.

(2) Ce nom de Var vient directement du mot latin : *Vas*, qui signifiait : tombeau... Du Cange, verb. *Vas*. Si haut que remonte cette expression, le langage populaire la connaît encore en Savoie. En Tarentaise, on appelle : *var*, un tombeau de famille. En Chablais, c'est la bière du défunt qui reçoit ce nom. On appelle aussi : *var*, une source qui jaillit d'une cavité, d'une grotte profonde.

Ce tombeau de Saint Germain devait être modeste, très-simple et sans épitaphe. S'il eût porté une inscription quelconque, nous en trouverions quelque part une mention.

Ce tombeau fut-il ouvert alors pour pour la première fois ? Le P. de La Rivière vient de nous dire qu'après l'avoir ouvert Saint François déposa les Saintes Reliques dans un « nouveau coffret ». Le chanoine Gard témoigne que le saint évêque les mit dans un « coffret plus décent ». Charles-Auguste assure « qu'il (Saint François de Sales) ouvrit luy-même la châsse » c'est-à-dire celle où le saint corps reposait. On peut se demander : Ce coffret ancien, cette châsse qui s'offrit aux regards du saint évêque le 28 octobre 1621 , était-elle encore la châsse primitive dans laquelle Saint Germain avait été enseveli à la fin du XIe siècle ? Ou bien était-elle une seconde, une troisième châsse substituée à d'autres précédentes ?

Il est certain qu'avant ce jour du 28 octobre 1621, on possédait des Reliques isolées de Saint Germain, puisque, d'après la Liturgie, on dut dès la veille (27 octobre) préparer et renfermer dans une petite fiole ou vase la relique de ce Saint destinée à être déposée le lendemain dans le tombeau de l'autel consacré. Cette fiole contenant une relique de Saint Germain et d'autres encore dut être, dès la veille, fermée, scellée, puis déposée, pour la nuit, dans un lieu convenable, où des prières durent se réciter devant ces Reliques. La châsse que contenait le tombeau n'ayant été ouverte que le lendemain (28 octobre) et par Saint François de Sales lui-même, évidemment n'avait pas fourni cette Relique de

Saint Germain dont on avait disposé, que l'on avait préparée dès la veille. Cette relique à part, possédée précédemment, ne ferait-elle donc pas croire à une ouverture antérieure du tombeau, à une visite, à des visites des saintes Reliques anciennement faites, on ne sait par qui, ni à quelle époque ?

Quoi qu'il en soit, ce fut vers ce tombeau antique et vénérable que Saint François se dirigea, le 28 octobre au matin, dès son entrée dans la chapelle. A peine, dans cette tombe ouverte, aperçut-il la châsse des saintes Reliques qu'il entra dans un recueillement et un sentiment de piété sans égale. Jamais, depuis la mort de Saint Germain, pèlerin plus dévot n'avait prié sur ces dalles. Toute l'assistance en fut profondément touchée. Absorbé dans sa contemplation, les yeux de son âme plus encore que ceux de son corps fixés sur le saint dépôt, Saint François demeura immobile et comme ravi en Dieu pendant un temps fort long, c'est-à-dire tout le temps que dura la cérémonie que nous allons maintenant rappeler.

CONSÉCRATION DE L'AUTEL.

On a dû remarquer que le saint évêque donnant ses avis au P. Prieur de Talloires, lui avait recommandé de préparer l'autel de Saint Germain. Un autel existait donc antérieurement dans cette chapelle. Nous le devions bien penser, en la voyant fréquentée par un si grand nombre de pèlerins, aux fêtes les plus solennelles de l'année. Pour ces foules on devait nécessairement célébrer des messes. Cet autel était construit dans les conditions

ordinaires. Dès qu'il fut décidé qu'on allait transférer les Reliques de Saint Germain dans cet autel (intus altare), il fallut en enlever la table, pratiquer une cavité dans l'intérieur « afin d'y loger les venerables cendres du Sainct » si toutefois on ne jugea pas plus à propos de reconstruire cet autel à nouveau. Dans les deux cas, c'était un autel à consacrer. Jean-François de Sales était évêque depuis peu. Son saint frère fut tout heureux de lui céder l'honneur et le soin de faire cette cérémonie. Pour lui, il se réservait de faire la garde auprès du saint tombeau, ce dont il s'acquitta, avons-nous vu, avec tant d'édification. L'évêque de Chalcédoine procéda donc à la consécration de l'autel.

Nous avons déjà rappelé le vase des reliques préparé, fermé et scellé dès la veille. Nous avons eu la bonne fortune et la joie de retrouver non-seulement ces diverses reliques, mais de plus la feuille de parchemin (cartulam de pergameno, Pontifical, de consecratione altaris) portant procès-verbal de la consécration, signée du Prélat consécrateur et renfermée par lui, au cours de la cérémonie, dans le tombeau de l'autel ainsi que le vase des reliques. Cette petite feuille de parchemin mesure environ quinze centimètres de longueur sur dix de hauteur. Sa teneur est la formule même donnée par le Pontifical. La voici textuellement :

« Anno Dñj Millesimo sexcentesimo vigesimo primo,
« et die vigesima octava mensis Octobris. Ego Ioannes
« Franciscus de Sales Episcopus Calcedonensis, et coad-
« jutor cum futura successione Epcũs Gebennensis (1).

(1) A cette place manque le mot : *consecravi* ; il a été oublié.

« Altare in honorem Sancti Germani confessoris cujus
« ossa hic requiescunt et reliquias SS. martyrum Mar-
« celli, Blasii, Georgii, Eustachii et sociorum, — et
« Denti Germani confessoris in eo inclusi, et singulis
« Xp̄ī fidelibus hodie unum annum et in die anniver-
« sario consecrationis hūōj ipsum visitantibus Quadra-
« ginta dies de vera indulgentia in forma Ecclesiæ
« consueta concessj.

I.-FRANC. EPI. CAL^{a}.

• •

Sceau pendant.

(1)

« L'an du Seigneur mil six cent vingt-un et le jour
« vingt-huitième du mois d'octobre. Moi Jean François
« de Sales, évêque de Chalcédoine, et avec future succes-
« sion évêque coadjuteur de Genève (j'ai consacré) cet
« autel en l'honneur de Saint Germain Confesseur dont
« les ossements reposent ici et j'ai renfermé dans cet
« Autel les Reliques des Saints Martyrs, Marcelle,
« Blaise, Georges, Eustache et leurs compagnons et la
« Relique d'une dent de Germain Confesseur, et à tous
« les fidèles du Christ j'ai accordé aujourd'hui une
« année de véritable indulgence, et à ceux qui le visi-
« teront au jour anniversaire de sa consécration j'en
« ai accordé quarante jours, dans la forme ordinaire
« de l'Eglise.

« JEAN FRANÇOIS EV. DE CHALCÉDOINE. »

(1) Ce sceau a été détaché, il reste les deux trous du cordon qui portait le dit sceau.

Retenons de cette pièce authentique (1) : 1° que ce fut bien en l'honneur de Saint Germain que Jean-François de Sales, coadjuteur de son Saint frère et par son ordre, consacra l'autel de la chapelle ; aussi une reliqne de Saint Germain y fut renfermée. 2° Qu'une indulgence annuelle fut à jamais attachée à la visite de cet Autel ou de cette chapelle pour le 28 octobre, jour anniversaire de cette consécration.

Vénération des Reliques. — Procession. — Fin de la cérémonie.

Son frère le Coadjuteur ayant achevé la consécration de l'Autel, Saint François de Sales demeuré près de la

(1) Nous devons dire où et comment nous avons retrouvé cette pièce importante. Dans une armoire de l'église paroissiale de Talloires, se trouvait un vieux reliquaire dûment fermé et scellé aux armes de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy. Sur la planchette en coulisse qui le fermait était collé un carré de papier portant ces lignes : « Nos Claudius Franciscus de Thiollaz miseratione divinâ ac « Sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ Episcopus Anneciensis testamur in « hâc thecâ contineri reliquias Sanctorum Germani, nec non Sanct. « Martyrum Marcelli, Blasii, Georgii, Eustachii et sociorum, cum « charitâ eorum authenticitatem probante.... Datum Veyrier sub signo « Vicarii nostri Generalis anno Dni 1827 die 8bris 26.

« Poncet Vic. Gen. »

Désireux, dans l'intérêt de notre travail, de connaître la provenance des Reliques de Saint Germain contenues dans ce reliquaire, nous l'avons porté à Monseigneur d'Annecy, le priant de le faire ouvrir. Monsieur le Grand-Vicaire l'ayant fait par commission de Monseigneur, grand a été notre étonnement et plus grande encore notre joie en rencontrant ce petit carré de parchemin, mémorial officiel de l'érection de l'autel érigé en l'honneur de Saint Germain, le 28 octobre 1621. Il nous disait de plus que nous avions sous les yeux les Reliques mêmes (entr'autres la dent de Saint Germain) enfermées dans le dit autel par l'évêque consécrateur. A quelle époque, à quelle occasion ces Reliques et ce petit parchemin ont-ils été retirés de leur place naturelle dans le tombeau de l'autel ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Ajoutons que ce parchemin précieux était accompagné de deux autres attestations (ou authentiques) toutes deux relatives aux mêmes Reliques, l'une délivrée par Dom Maure de Lannoy, Abbé de Talloires, du 16 mai 1773, et l'autre, par Mgr René de Mérinville, du 1er septembre 1803.

châsse se mit à en extraire les Reliques. Le moment était venu de les replacer dans le *coffret plus décent* qui leur était destiné. Le respect si humble, l'air si dévot avec lequel ce bon Saint touchait aux ossements de cet autre Saint, émut grandement l'assemblée. Aussi l'on ne se contenta pas de voir à distance ces précieuses Reliques, on voulut s'en approcher, les vénérer de près, et Saint François, avec toute sa bonne grâce, se prêtant aux désirs de chacun, faisait toucher les chapelets qu'on lui tendait. Ces pieux objets, passant par ses mains pour arriver jusqu'à la châsse, en revenaient doublement bénits. Après avoir ainsi satisfait et servi tout le monde, Saint François rangea les Saintes Reliques dans leur *nouveau coffret*, à la réserve toutefois, nous apprend le P. Boniface Constantin (1), de quelques ossements qu'on garda pour les exposer à la vénération des fidèles. Le *Chronicon* (2) ajoute qu'on conserva spécialement une mâchoire (maxilla) qui se vénérait dès lors dans un petit reliquaire d'argent. Nous trouvons, en effet, dans les *Us et Pratiques* du monastère (3) que, dès cette époque, c'est-à-dire pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, aux jours de concours à la chapelle, par exemple le lundi de Pâques, un religieux vêtu de l'étole et du surplis, y présentait à baiser, aux pèlerins, des Reliques de Saint Germain. Une de ses Reliques se vénérait aussi dans l'église du monastère à Talloires. Nous savons maintenant d'où provenaient ces Reliques du

(1) *Vie de Mgr de Granier*, chap. IV, p. 15.
(2) Page 518.
(3) Page 89.

Saint ; Saint François les avait réservées dans ce but, le 28 octobre 1621.

Le nouveau *coffret paré de soie* soigneusement fermé, Saint François voulut rendre à ce précieux dépôt un culte exceptionnel. Il avait vu dans l'*Histoire de l'Eglise* des processions splendides, des marches triomphales organisées en l'honneur des Reliques des Saints ; il n'estima pas celles de Saint Germain indignes d'un tel honneur. Mais le lieu était pauvre et l'espace fort restreint. Saint François fit de ses propres bras le trône d'honneur, le char de triomphe de ces Saintes Reliques, et, aidé de son frère, il les porta processionnellement tout autour de la chapelle et de la petite maison qui lui était contiguë. La foule recueillie suivait en chantant, en priant, tandis que le Saint Evêque, sous son doux fardeau, versait des larmes pieuses. Son cœur exultait, débordait. Quand, après la procession, il eut enfermé et scellé les Reliques dans l'intérieur de l'Autel, se tournant vers l'assistance, il parla avec une grande émotion et une grande puissance. Saint Germain et son culte furent naturellement son thème. Remarquons que Saint François prêcha deux fois ce même jour. Après midi, quand il s'apprêta à descendre de la montagne, une foule se trouva là comme au matin pour le suivre encore. Il la conduisit droit à l'église du monastère, où, montant en chaire, il reprit de nouveau son sujet, c'est-à-dire le culte des Saints et notamment celui de Saint Germain. Cette cérémonie, cette journée que Saint François anima toute entière de son esprit, fit et laissa, on le comprend, la plus profonde impression. Saint Germain allait désormais en bénéficier.

§ IV.

L'élévation précédente faite selon les décrets apostoliques.

Les historiens de Saint François de Sales relatant sans commentaires le fait de l'élévation de Saint Germain sur l'autel, on pourrait croire que le Saint évêque accomplit ce grand acte, uniquement en vertu de la coutume ancienne qui permettait aux évêques d'exalter les Saints de leur diocèse, sans avoir à recourir au Souverain Pontife (1). Il n'en fut pas ainsi. Et d'abord, étant connues la science, la sagesse, la soumission parfaite de ce Saint aux décrets du Siége apostolique, nous ne pouvons admettre qu'il s'en soit jamais sciemment et volontairement écarté. Aussi nous allons apprendre de sa propre bouche qu'il agit, en cette occasion, en parfaite conformité à ces décrets.

Dans le sermon qu'il prononça, avons-nous vu, le soir du 28 octobre, « il fit au peuple, dit Charles-Au-« guste (2), une tres belle predication des louanges du « glorieux Sainct Germain, de l'honneur et de la ve-

(1) Benoît XIV, *De Servor. Dei Beatif.*, Lib, I, c. X, 8, cite plusieurs évêques fort respectables qui ont cru pouvoir suivre cette coutume jusque dans des temps rapprochés de Saint François de Sales. En 1600, Saint Boniface de Savoie, évêque de Lausanne, mort en 1265, fut encore, selon cet ancien rite, levé de terre et placé sur les autels.

(2) Charles-Auguste, *La Vie du Saint*, t. II, p. 225. — Nous avons voulu vérifier, dans le grand procès de canonisation de Saint François de Sales, si tel était bien le sens de ce sermon au rapport des témoins. Nous avons constaté avec plaisir que le P. de Quoëx, le chanoine Gard entr'autres, s'en expriment dans les mêmes termes que Charles-Auguste.

« neration qu'on doit aux Saincts, de la façon avec « laquelle les serviteurs de Dieu estoient canonizés en « la primitive Eglise, des statuts et decrets qui ont esté « faicts despuis par l'Eglise, combien ils estoient justes « et raisonnables, et enfin du special honneur qui estoit « deu à Sainct Germain. »

Ces paroles du Saint, trop peu remarquées jusqu'ici, sont cependant toute une révélation. Les statuts et décrets dont il parle ne sont pas ceux d'Urbain VIII portés seulement en 1625, ce sont forcément ceux d'Alexandre III (1159-1181) et d'Innocent III (1198-1213), décrets qui avaient précisément modifié la coutume ancienne et défendu aux évêques de béatifier un saint, d'autoriser son culte sans l'avis ou l'approbation du Souverain Pontife. Saint François de Sales venant d'élever Saint Germain sur l'autel (ce qui était une béatification) non seulement mentionne, rappelle ces décrets, mais il en proclame hautement la sagesse et l'opportunité. Evidemment, il ne les avait pas enfreints. Avant de procéder à l'élévation de Saint Germain, il lui constait donc et de son culte immémorial et d'une approbation de ce même culte par le Siége apostolique. Quant au culte immémorial, nous avons pu le reconnaître nous-mêmes, placés que nous sommes à une bien plus grande distance que Saint François. Facilement et en beaucoup plus grand nombre s'en présentèrent à lui les témoignages et les preuves. Il put les rencontrer dans la vieille chapelle du Saint et sur son tombeau. Il connaissait les récits des vieillards, moines et laïques, les traditions du monastère et du pays. De son temps, les archives de Talloires avaient encore de vieux ma-

nuscrits sur Saint Germain (1). Les pèlerinages sur la montagne suivaient leur cours aux jours traditionnels. Nous avons dit les bénédictions et les prières usitées en faveur des malades. Les guérisons, les grâces obtenues étaient nombreuses et connues (2). Aussi Saint François recommandant la dévotion à Saint Germain fit particulièrement ressortir le caractère antique, immémorial de cette dévotion si chère au peuple, dit-il, que « soit « par guerre, par peste et famine, jamais le peuple des « Etats de Savoye et de Genevois et tant d'estrangers « n'avaient laissé ni désisté de venir ici ès-jours èsquels « on faict mémoire de ce serviteur de Dieu (3). »

Le Saint évêque n'eut donc pas de peine à constater le culte immémorial rendu à Saint Germain, tant les preuves en étaient évidentes.

Restait l'approbation pontificale de ce même culte, également connue de Saint François de Sales. Nous sommes moins informés sur la nature, la forme et l'époque de cette approbation cependant certaine. En 1607 nous avons vu le Saint évêque solliciter à Rome des pouvoirs exceptionnels concernant les monastères de son diocèse. Ces pouvoirs reçus, aussitôt il visita particulièrement celui de Talloires, et, dès 1609, il donna ordre au Prieur de réparer la chapelle de Saint Ger-

(1) Voir ci-devant, page 46.

(2) Les auteurs du temps, le P. Boniface Constantin, *Vie de Mgr de Granier*, ch. IV ; le P. de la Rivière, *Vie de François de Sales*, page 291 ; les *Mémoires sur Saint Germain*, du P. Clette, à la dernière page ; l'*Inventaire de Talloires*, p. 216, art. 48 ; le *Chronicon*, page 519 ; la *Notice du Martyrologe*, tous nos documents témoignent en faveur des grâces obtenues par l'intercession de Saint Germain dans le XVIIe siècle et les précédents. Il ne nous en reste aucun récit, aucun détail. C'est une grande lacune dans notre présent travail.

(3) *Mémoires sur Saint Germain*, par le P. Clette, à la dernière page.

main et d'en préparer l'autel, parce qu'il voulait y transférer les Reliques de ce Saint. Ces pouvoirs, envoyés de Rome à Saint François, ne sont pas connus dans leur teneur. Celui d'élever Saint Germain sur les autels n'aurait-il point été de ce nombre? On serait tenté de le croire, à voir l'empressement du Saint évêque à commander les apprêts de cette cérémonie, aussitôt après la réception de ces pouvoirs.

D'autre part, Saint François n'aurait point reçu personnellement une telle faculté ; il pouvait exister au monastère d'autres indults ou brefs apostoliques aujourd'hui perdus et qui avaient la valeur d'une approbation ancienne du culte de Saint Germain. Et de fait, nous avons trouvé le P. de Quoëx puisant, dans un diplôme d'indulgences accordées par Eugène III, quelques données sur le Saint ermite. Nous en avons conclu que ces indulgences avaient été réellement accordées en faveur de ce Saint. Ce diplôme d'Eugène III étant entre les mains du P. de Quoëx, nécessairement Saint François en avait connaissance. Dès lors, n'eût-il eu sous les yeux que ce seul indult apostolique, il possédait une preuve suffisante que le Saint Siége avait dès longtemps, non seulement toléré, mais encouragé le culte de Saint Germain (1).

Quoi qu'il en soit, nous le répétons, le Saint évêque

(1) Encore aujourd'hui, après les décrets d'Urbain VIII, dès qu'il conste d'une indulgence jadis accordée par un Pape à une prière, à une pratique en l'honneur d'un Saint, c'est assez pour autoriser son culte. Le cas est positivement un des exceptés par ces décrets. Ce Saint demeure dès lors en tranquille possession du culte qu'il reçoit, parce qu'on le tient pour suffisamment approuvé par le Saint-Siége... (Benoît XIV, ouvrage cité, l. II, c. XX, *De Casu excepto ex Indulto Pontificio*, art. 13.)

n'avait pu, dans son discours du 28 octobre, exalter les décrets pontificaux sur la matière, tout en venant de les violer. L'élévation de Saint Germain qu'il venait d'accomplir était donc, à ses yeux, canoniquement régulière.

§ V.

Saint François de Sales fit insérer la Mémoire de cette translation dans le Martyrologe du monastère.

Vu la coutume constante de tous les monastères, on peut certainement croire que de tout temps on avait fait mention de Saint Germain dans le Martyrologe de Talloires. Il n'était pas seulement un Saint de l'Ordre: il était par excellence le père, le fondateur, le Saint de la Maison. Nous ne pouvons dire cependant à quel jour de l'année revenait cette commémoraison annuelle, ni quels en étaient les termes.

Le Martyrologe Romain faisant mémoire de plusieurs translations, soit exaltations de Saints, Saint François de Sales jugea bon que celle, dont il venait d'honorer Saint Germain, fût aussi mentionnée dans le Martyrologe du monastère. Il engagea le P. de Quoëx à rédiger cette mention. Le Prieur obéit avec bonheur. Son travail a quelque étendue. On y trouve les principaux traits de la vie du Saint, et en dernier lieu la mémoire de la translation. Nous avons donné cette page du Martyrologe. Nous n'y revenons pas. Elle se

chantait (1) chaque année, à la louange de Saint Germain, le 27 octobre, veille du jour anniversaire de son exaltation. De 1622 à 1792, l'église de Talloires a entendu ce chant.

§ VI.

Comment Saint François de Sales, le troisième jour après sa mort, apparut sur l'autel de la chapelle de Saint Germain.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur le sens et la portée du fait suivant. Ne serait-il point la réponse de Saint Germain lui-même à tout ce que Saint François venait de faire pour lui ? Le saint évêque lui avait de longue main préparé un autel, il y avait transféré, avec grand honneur et avec une dévotion plus grande encore, les Reliques du Saint ermite. Voici la merveille dont fut témoin ce même autel, trois jours après la mort de Saint François de Sales. Nous en prenons le récit dans le P. de La Rivière, qui le publia peu après.

« Pour conclusion donnons place en ce chapitre, à ce « qui arriva à Monsieur le Reverend Nicolas Dequoex, « Vicaire General du Prioré de Nostre Dame de Ta- « loyre et de ses dependances, homme d'honneur et « d'entiere renommée, qualifié en doctrine et en pieté.

(1) C'était l'usage au monastère de Talloires de chanter habituellement le Martyrologe. Pendant l'Avent et le Carême, il se chantait dans la salle du Chapitre *(Us et Pratiques*, page 110).

« Au bruit qui courut de la dangereuse maladie de « nostre bon Evesque, les Religieux du Couvent de « Thaloyre, à cause de la sincere affection qu'ils luy « portoient, estoient sur le poinct d'instituer les qua- « rante heures, et exposer le Très-Auguste Sacrement « en évidence, à fin de convier le peuple à prier pour « sa santé. Cependant le susdit Vicaire monta à l'her- « mitage de Saint Germain avec intention d'y celebrer « la Messe, et de n'oublier pas la griefve infirmité de « celuy, qui veritablement l'aymoit d'un amour paternel. « Il se prépare, il s'habille, il entre à l'Autel, commence « et poursuit le très-adorable sacrifice du corps et sang « du Fils de Dieu. Après avoir chanté la Préface, il « vient au *Memento*, et voulant recommander à Nostre- « Seigneur les necessités du grand François de Sales, « inopinément il apperçeut tout l'Autel illustré d'une ad- « mirable clarté, et au dessus justement à l'endroit du « milieu de l'autel vis à vis de soy, il veid cet intime « amy de Dieu, tout glorieux, tout luysant, tout sera- « phique, tout debout, comme dans une niche de soleil, « dardant çà et là, haut et bas, à droit et à gauche, « quantité de rayons estincellans au possible ; il avait « un rochet plus blanc que neige, plissé à menus plis, « si artistement et si délicatement que rien plus, de son « col jusques aux genoux pendoit de droit fil une estole « à fonds d'or et d'argent, rehaussée plus plein que « vuide de diamans, de rubis, d'esmeraudes, d'escar- « boucles et de fines pierres orientales, qui faisoient « une des belles riches et ravissantes monstres que « jamais œil mortel eut admiré en ce monde ; il avoit « les cheveux ainsi que des fils d'or, esparpillés autour

« de sa teste, moderément frisez, ondoyans et flottans
« quasi jusques sur les espaules, son visage estoit
« serain, jovial et pacifique, temperé d'un agreable
« meslange et de candeur yvoirine, et de rougeur pour-
« prine: ses yeux sembloient deux astres benins, tan-
« tost il les eslevoit vers le Ciel, tantost il les abaissoit
« devers l'autel ; soudain que le prestre veid ce mer-
« veilleux objet ; espris, et surpris tout ensemble d'aise,
« d'esbahissement, et d'une indicible consolation, qui
« luy tira abondance de larmes, il perdit force et vi-
« gueur, et se laissant tomber sur ses coudes, (ce que
« remarquerent les assistans) il r'appella le mieux qu'il
« peut ses esprits, et au lieu de prier pour ce bienheu-
« reux Evesque, il fut subitement et presque imperceptiblement induit par un mouvement interieur à le
« prier pour soy, et dire cette Antienne que l'Eglise
« chante à la feste des confesseurs pontifes, *Sacerdos et*
« *Pontifex, et virtutum opifex, Pastor bone in populo,*
« *Ora pro nobis Dominum,* laquelle ayant achevée, la
« vision disparut, et cecy lui arriva auparavant qu'il
« eust reçu nouvelles de la mort de ce grand serviteur
« de Dieu, l'an mil six cents vingt-deux, le trente-
« unième de decembre, jour dedié à l'honneur de Sainct
« Sylvestre, selon que luy-mesme me l'a raconté. Retourné
« qu'il fut à son monastere, il dit à ses religieux,
« qu'il n'estoit point besoing de faire oraison pour Mon-
« seigneur de Geneve, d'autant qu'il estoit mort, et
« bienheureux. Il y a maintenant un an que je fus à
« Thaloyre, et au lieu où se fit cette notable apparition,
« j'entretins longuement ce Reverend Pere, et luy fis
« divers interrogats touchant sa vision ; ce que j'y ai re-

« marqué d'excellent, est qu'elle luy est demeurée vi-
« vement imprimée en l'imagination, qu'elle luy revient
« coustumierement au temps des Offices divins, et tant
« s'en faut qu'elle luy donne des distractions qu'elle luy
« recollige son intérieur, delasse son cœur, et luy
« cause une particuliere attention en recitant son bre-
« viaire (1). »

(1) D'autres que le P. de Quoëx ont raconté cette vision. François Favre, domestique du Saint, a témoigné du fait, dans sa déposition en présence des Commissaires apostoliques, en ajoutant : « Je l'ai « appris du R. P. Claude-Louis-Nicolas de Quoëx, de Dom Pierre son « compagnon, qui lui servait la messe, et d'autres Religieux du « monastère... » *(Archives de la Visitation.)*

CHAPITRE III.

DU CULTE DE SAINT GERMAIN DÈS SON EXALTATION JUSQU'EN 1792.

... Nimis honorificati sunt amici tui, Deus.

Vos amis, ô Dieu, sont honorés d'une façon particulière. Ps. CXXXVIII, 17.

§ I.

Messe en l'honneur de Saint Germain.

Précédemment (1), faute de preuves suffisantes, nous n'avons pu dire si Saint Germain, avant son exaltation, avait déjà une Messe en son honneur. Le doute sur ce point n'est plus possible, dès cette époque. Nous avons nous-même trouvé, dans la sacristie de Talloires, parmi les vieux livres d'église provenant du monastère, deux messes différentes, intitulées : *Missa Sancti Germani*.

(1) Page 156.

Ces deux messes se suivent et sont sur feuilles isolées, formant un petit cahier qui s'adaptait au Missel. L'année de l'impression est 1638, Lyon, chez Guillaume Valfray. Ce n'est pas un seul exemplaire de ces deux messes que nous avons trouvé, mais bien deux. L'un est plus complet que l'autre ; nous le reproduisons (1). Après les deux Messes, on y trouve le texte des Bénédictions dont nous avons parlé ci-devant (2), ensuite l'approbation et la permission d'imprimer données par le Vicaire général du Cardinal Louis Duplessis de Richelieu, archevêque de Lyon, le docteur De Ville (3).

La première de ces Messes est votive : elle se disait dans le cours de l'année, aux jours permis. La seconde est exclusivement destinée au jour anniversaire de la translation de Saint Germain et de la consécration de son autel, c'est-à-dire au 28 octobre.

Il s'élève au sujet de ces Messes plusieurs questions de la plus haute importance. Sont-elles toutes deux de même date et de même origine ? — La seconde est nécessairement moderne. — Saint François de Sales a-t-il eu quelque part à son institution ? — Est-elle antérieure ou postérieure aux Décrets d'Urbain VIII ? — Comment a-t-elle été maintenue après ces Décrets ? etc., etc... La réponse à ces questions serait fort intéressante. Malheureusement, pour la donner, tout document nous fait défaut. Essayer d'y suppléer nous mènerait bien loin et nous n'aboutirions qu'au doute. Le mieux

(1) Pièces justificatives (C).
(2) Page 152.
(3) Ce docteur De Ville, en 1615, était à la suite de Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, venu à Annecy pour faire visite à Saint François de Sales...(*Œuvres du Saint*, t. VII, p. 288.)

est donc de nous abstenir de tout commentaire à l'endroit de ces Messes. Constatons seulement qu'elles se disaient dans la chapelle ou l'oratoire de Saint Germain sur la montagne, et nulle part ailleurs. Il en était du moins ainsi dans le cours du XVIIIe siècle. Dans les *Us et Pratiques* (1761), à l'article : *Fête de Saint Simon et Saint Jude, 28 oct.*, on voit (1) que, ce jour-là, dans l'église du monastère, rien ne rappelait la translation de Saint Germain faite autrefois en ce même jour, excepté le carillon aux offices et le chant des premières Vêpres *a Capitulo*. Le moine rédacteur s'en plaint et il exprime ces regrets. « Puisque, dit-il, l'on a transféré au lende-« main, soit au 29, l'office de Saint Germain *sub ritu* « *duplici*, pourquoi n'a-t-on pas transféré également au « lendemain le carillon qui se fait le 28 ? — Pourquoi « la messe n'est-elle pas chantée le 29 ? — Pourquoi ne « dit-on pas, ce jour-là, l'Oraison propre de Saint « Germain, *telle qu'elle se lit à la fin du Missel dont on* « *se sert dans son église ?* »

Ces dernières paroles nous disent clairement que, tout en récitant l'office de Saint Germain le 29 octobre, les moines de Talloires ne disaient pas cependant son oraison propre. La Messe de ce jour au couvent était donc celle du Commun, ou toute autre, mais non la messe propre de Saint Germain où se trouve son oraison. Que si cette Messe ne se disait pas même au monastère, le jour où l'on faisait l'office du Saint, évidemment il faut en conclure qu'elle n'était accordée

(1) Page 51.

et permise que dans la chapelle même, où elle se trouvait à la fin du Missel.

§ II.

Office en l'honneur de Saint Germain.

Les questions que suscitent les Messes précédentes, se présentent, tout aussi nombreuses et presque les mêmes, à l'occasion de cet office. Pour les mêmes raisons, force nous est de passer outre. En fait, nous ne savons, à l'endroit de cet office, qu'une seule chose : Les moines de Talloires le récitaient bien véritablement le 29 octobre. Nous en avons deux témoignages irrécusables, celui des *Us et Pratiques* que nous venons de citer et un autre un peu plus ancien. L'auteur du *Chronicon* (1738) parlant de Saint Germain (1) dit, en effet, formellement : « Nous célébrons son Office avec « Messe de Rite double le 29 octobre, parce que la « veille de ce jour se fit jadis sa translation. »

La Messe de Saint Germain ayant été imprimée, son Office devait l'être aussi. Malgré nos recherches, nous n'avons pas réussi à en découvrir le moindre vestige. Si l'on croit qu'il n'est plus à chercher, que la *Légende* que nous en avons donnée n'est pas autre chose que les trois leçons de cet Office, nous le voulons bien, nous le croyons même probable ; toutefois, déjà nous l'avons

(1) Page 521.

remarqué (1), la feuille manuscrite qui contient cette *Légende* n'en fournit par elle-même aucune preuve directe et certaine.

C'est tout ce que nous pouvons dire au sujet de cet Office.

§ III.

L'ermitage de Saint Germain devient une résidence. Le P. Cl.-L.-Nicolas de Quoëx s'y fixe pour le reste de ses jours.

Le projet qu'avait formé Mgr de Granier de terminer sa vie près de la chapelle de Saint Germain n'avait été qu'un rêve. Le même dessein, repris par Saint François de Sales, n'eut pas un meilleur sort. A sa prière cependant, une petite habitation attenante à la chapelle avait été préparée. La chapelle elle-même, avons-nous dit, avait été restaurée avant la Translation, et l'autel, devenu désormais le Reliquaire du saint ermite, réclamait nécessairement une attention, un décor et des soins tout spéciaux. Les moines de Talloires comprirent ce devoir. Le 17 mai 1627, Jean-François de Sales, évêque de Genève, délégué du Saint-Siége, visitant cette chapelle, la trouva *bien garnie d'ornements et en bon état* (2). On y montait sans doute fréquemment du monastère, pour y offrir le Saint-Sacrifice. Mais ce n'était pas assez. Pour l'honneur du Saint et le plus grand bien des

(1) Page 45.
(2) Archives de l'Evêché d'Annecy.

pèlerins, il fallait désormais, près de cette chapelle, un prêtre résidant et célébrant chaque jour devant les saintes Reliques. Ce vœu général fut exaucé avant 1630 (1), et le premier moine honoré de cette garde fut le P. Claude-Louis-Nicolas de Quoëx lui-même. Aucun de ses Frères n'avait autant de droits à cette faveur ; car ayant toujours été le docile instrument de Saint François, c'était lui qui avait eu le souci de toutes les améliorations apportées récemment à la chapelle et à l'ermitage de Saint Germain. On se souvient de sa grande joie et de toutes les consolations qu'il s'en promettait, lorsque le saint Prélat, après la cérémonie de l'exaltation, annonça et affirma son projet formel et arrêté de venir finir ses jours dans cette solitude. Les desseins de Dieu sur l'un et sur l'autre étaient bien différents. L'année suivante, 1622, le saint évêque échangea son projet de vie solitaire contre la paix et le bonheur du Ciel, et le Père de Quoëx, en 1623, se vit lui-même déchargé par les Religieux de ses devoirs de Prieur (2). Dès ce moment, ce Père se voyant libre, et ayant bien eu, dans la vie, sa bonne part de peines, tourna naturellement ses regards vers la sainte montagne. Saint Germain l'y conviait. Saint François ne semblait-il pas, en mourant, lui céder sa place ? Il demanda donc à ses supérieurs la permission

(1) Archives de la famille Costa de Beauregard : *Mémoire de Dom Benoît Théophilon de Chivron*. Voir aussi *Inventaire de Talloires*, p. 226, art. 94.

(2) Un dissentiment s'établit entre le Prieur de Quoëx et les moines. Ceux-ci estimaient la réforme impossible, tant que Talloires resterait dépendant de Savigny. Le Prieur tenait pour la réforme et l'union à Savigny. Urbain VIII, par son Bref du 4 juillet 1624, brisa pour jamais le lien qui avait uni jusque-là ces deux vieux monastères.

de s'y fixer pour le reste de ses jours. En 1630 il y était installé avec un compagnon de solitude, prêtre et Religieux comme lui, qu'il appelait du nom de : Frère Pierre.

Si cette retraite avait pour le Père de Quoëx tous les charmes des plus doux souvenirs, la rencontre de ce Père en ces lieux prenait aux yeux des pèlerins un intérêt exceptionnel. Comme il avait toujours accompagné Saint François de Sales dans ses ascensions au tombeau de Saint Germain, comme il avait été sans cesse à ses côtés, pendant la cérémonie de la translation, infailliblement on se plaisait à lui en demander le récit : et la vue des lieux, la présence des Reliques de Saint Germain, la mémoire de Saint François, la parole émue de ce vieillard longtemps son grand ami, tout contribuait à faire sur les pèlerins l'impression la plus heureuse.

Dieu accorda de très-longs jours à nos deux solitaires. En 1656, ils vivaient encore tous deux dans leur cher ermitage. Le Père de Quoëx comptait alors 82 ans. Les commissaires apostoliques, étant arrivés à Annecy, voulurent recevoir sa déposition. Elle dura dix jours, du 19 au 29 juillet. C'est un volume. Ce vieil ami de notre saint évêque n'eut cependant pas la joie de voir, avant de mourir, François de Sales proclamé Bienheureux par le Saint-Siége. Il mourut lui-même le 14 janvier 1660 et fut enseveli dans le cloître de Talloires. Les Registres ne disent pas s'il termina ses jours au monastère ou dans son ermitage.

Pendant son long séjour sur la montagne, il n'est pas douteux que le P. de Quoëx n'ait consacré tout son

zèle aux intérêts du culte de Saint Germain. Tout ce qu'il fit dans ce but nous est inconnu. Pour nous, nous n'hésitons pas à lui attribuer l'inscription qui se lit encore dans l'intérieur de la Grotte, si déjà elle n'avait été gravée entre l'année de la Translation (1621) et le jour de son entrée dans l'ermitage (1). Il est probable que ce Père améliora aussi l'avenue de cette grotte.

Nous ne pouvons pas sans regret rappeler une autre de ses œuvres qui aurait pu lui survivre. Nous avons vu qu'environ vers 1637 il transcrivit et envoya à Saint-Germain-des-Prés les *Mémoires du P. Clette sur la vie de Saint Germain.* A la fin de cet écrit, il nous dit au sujet des miracles et des grâces obtenues par l'intercession de Saint Germain : « J'en ay reçeu la déposition « et relation véritable dez que je suis en Talloyres, et « que je habite dez sept années, en son hermitage, pour ce « que je ni ay encore pas travaillé à la façon qu'on m'a « invité de faire. »

Ce Père fit-il plus tard ce travail conseillé ? Il avait du moins reçu les dépositions, rédigé une première narration de toutes ces grâces attribuées à l'invocation de Saint Germain. Pas un débris de ce précieux recueil n'est arrivé jusqu'à nous.

L'exemple donné par le P. de Quoëx était méritoire et beau, il ne fut pas perdu. Il avait passé environ trente ans au service de Saint Germain et de ses dévots pèlerins. Dès lors un moine du monastère fut toujours député dans cet ermitage qui reçut même le nom de Prieuré. Besson nous le dit expressément (2) : « Le

(1) Voyez, sur cette inscription, les détails donnés page 10.
(2) *Mémoires*, page 138.

« monastère de Talloires y tient un Religieux, avec la « qualité de Prieur, pour déservir cette église, et « seconder la dévotion de ceux qui s'y rendent en « affluence dans la belle saison. » Ce moine, gardien des Reliques de Saint Germain, est resté à son poste jusqu'au départ des moines en 1793 (1).

§ IV.

La chapelle de l'ermitage est rebâtie par les moines en 1663.

Avant la translation des Reliques de Saint Germain en 1621, son antique chapelle n'avait été que restaurée par le Prieur Cl.-L.-N. de Quoëx. Trois ans après la mort de ce Père, en 1663, soit que cette chapelle fût insuffisante pour les pèlerins devenus plus nombreux, soit que son état inspirât de nouvelles craintes, les moines se décidèrent à la réédifier et à l'agrandir (2). Cette reconstruction qui honore le monastère, nous serait aujourd'hui tout-à-fait inconnue, si elle n'était consignée sur une modeste pierre providentiellement conservée et qui porte cette inscription : « DEO OPT. MAX. BEATO GERMANO CON. BENEDICT^{no} ANNIS CADUCA A DD REVERENDIS BENEDICTINIS TALLU^{um} A FUNDAMENTIS ERECTA ET LATIUS

(1) Dom Marc-Antoine Dunand, d'Annecy, était Prieur de Saint-Germain en 1758. Dom Anselme Caffe le fut de 1781 à 1786. Enfin Dom François Dufour fut le dernier.

(2) Dom Romuald Pignier (de Chambéry) était Prieur de Talloires en 1664. C'est apparemment à lui qu'il faut attribuer cette reconstruction de la chapelle en 1663.

REÆDIFICATA FUIT AN. 1663. » Naturellement cette pierre commémorative fut placée sur la façade de la chapelle reconstruite. On a été bien inspiré en la replaçant de même sur la façade de l'église actuelle. Nous n'avons rien retrouvé concernant cette reconstruction de la chapelle en 1663. L'autel dépositaire des Restes sacrés de Saint Germain dut recevoir lui-même quelque modification et probablement la Relique du Saint (une dent) que nous avons vu renfermer dans le tombeau de cet autel, au jour de sa consécration, en fut alors retirée. Nous ne nous expliquons pas autrement comment on trouve, pendant le XVIIIe siècle, cette Relique hors de l'autel qui l'avait reçue, et vénérée isolément dans un petit reliquaire (1).

§ V.

Les moines et la paroisse de Talloires montaient, à certains jours, à la chapelle de Saint Germain.

Nous avons vu que les lundi de Pâques et de la Pentecôte surtout, étaient, d'antique date, les jours destinés à honorer la mémoire de Saint Germain dans son oratoire. Dans les temps où nous sommes arrivés, c'est-à-dire depuis sa translation, l'office du matin se composait de la messe en son honneur que nous connaissons et des Bénédictions ou prières sur les malades qui suivent cette

(1) Nous avons parlé de cette Relique, page 172 et suiv.

messe. L'office du soir avait aussi lieu ces deux lundis et avec le concours des moines. Les *Us et Pratiques* du monastère nous en ont conservé les particularités (1). « Lundi de Pâques.... Les Vespres s'avancent en ce « jour, afin que le P. M. avec les Novices ou les plus « jeunes Religieux ayent le loisir de monter à Saint « Germain, si le temps le permet; quand ils y sont « arrivés, le plus ancien de la compagnie prend le surplis « et l'étole, et entonne Vespres au pied de l'autel, les- « quelles se chantent par les deux chœurs qui se for- « ment. Après Vespres, l'on chante le *Regina cœli*, etc., « et le célébrant fait l'aspersion de l'eau bénite sur le « peuple en faisant le tour de l'église, après quoi il « présente à baiser les Reliques de notre Saint. »

Tout se passait absolument de même aux Vèpres du lundi de la Pentecôte.

Le troisième jour des Rogations, c'était la paroisse réunie et conduite par les Religieux qui faisait la dévote ascension. « Lorsque nous sommes arrivés au-dessus des « tilleuls (c'est-à-dire devant la chapelle), notre R^d^ Rec- « teur (2), en surplis et en étole, nous présente de « l'eau benite, ce qu'il fait aussi au sortir de l'eglise. « En entrant, nous chantons le verset *Sancte Germane* « *intercede*, etc., le susdit recteur ou un autre religieux « dit une basse Messe du Saint dont on fait l'Office.... « Apres quoi le Superieur entonne l'*Iste Confessor*, etc., « et l'on va.... »

Cette procession du dernier jour des Rogations, ayant

(1) *Us et Pratiques de Talloires*, page 89.
(2) Soit Prieur de Saint-Germain.

pour terme ou station la chapelle de Saint Germain, devait remonter à une très-haute antiquité. Une seconde procession générale à la même chapelle fut décidée entre 1718 et 1725. Les *Us et Pratiques* (1) du monastère en racontent ainsi l'institution : « Les paroissiens « en furent les premiers autheurs, ils vinrent supplier « le Rmē Abbé D. Sarrazin alors regnant.... de vouloir « bien seconder la dévotion qu'ils avoient de faire à « l'avenir tous les ans une procession generale et solem- « nelle à jeun et au lieu de la station pour obtenir de « Dieu la conservation de leur recolte et la benediction « sur les fruits de la terre. Quelques nombreuses et « fatigantes que fussent deja à Talloires les proces- « sions, l'on crut ne devoir pas s'opposer à leurs pieuses « intentions, il ne fut question que de choisir la station. « L'on convint unanimement d'aller à Saint-Germain, « soit parce que l'on n'en est pas bien éloigné, soit « parce qu'il étoit tout naturel et même dans sa place, « d'invoquer un Saint que la paroisse a le bonheur de « posséder. En effet de ce que Dieu daigne *opérer conti* « *nuellement des merveilles par l'intercession de ce grand* « *Saint en faveur des étrangers*, l'on avoit lieu d'espérer « que le bras du Seigneur n'était pas raccourci pour « les habitans de Talloires.... »

Suit la description du départ et de la marche de la procession.

« Le Recteur de Saint-Germain la reçoit en entrant « et en sortant. L'on chante en entrant dans l'église le « verset : *Sancte Germane ora pro nobis*. Le Sr Vicaire

(1) Page 99.

« dit une basse messe apres laquelle le R^d Recteur
« donne à baiser au peuple les reliques du Saint...

« Dans les premières années de l'institution de cette
« procession, elle se faisoit la veille de Pentecôte... On
« la remit au lundi, ensuite au mardi *à cause du grand*
« *concours des étrangers* qui se rendent le lundi à Saint-
« Germain. »

§ VI.

Le nom de Saint Germain est associé à celui des premiers Saints de l'Ordre Bénédictin.

Nous venons de lire comment l'invocation publique : *Sancte Germane, ora pro nobis*, était chantée, au nom de tout un peuple, à l'entrée de la chapelle du Saint. Les Religieux de Talloires, sous plus d'une forme, lui rendaient le même culte d'honneur et de vénération. Nous en avons un exemple dans un diplôme ou Lettres d'association signées par le Prieur en 1670. Un certain nombre de personnes nommément désignées ayant demandé la faveur de l'affiliation spirituelle au monastère de Talloires, le Prieur la leur accorde en ces termes :
« Mettant notre confiance dans les mérites et les prières
« de la Bienheureuse Vierge Marie, ... du très-saint
« précurseur Jean Baptiste, ... de notre très-saint Pa-
« triarche Benoît, des Saints Placide, Victorin, Fauste
« et leurs compagnons martyrs, de Maure, Germain et

« Rodolphe confesseurs, de Ste Scholastique Vierge et « des autres Saints et Saintes de notre Ordre, voulant « vous témoigner une affection spéciale, nous vous « admettons à participer à tous les priviléges, indul- « gences, prières, jeûnes et autres bonnes œuvres de « notre Congrégation... etc. (1).

« Le 23 avril 1670.

« Dom Romuald Pignier Prieur. »

Ainsi, au monastère de Talloires et dans un acte public, Saint Germain était couramment mis au nombre des Saints de l'Ordre, après les Saints Benoît, Placide, Maure, etc. On ne peut recevoir un plus grand honneur dans la famille Bénédictine. En présence de ce fait si bien constaté, nous nous demandons si Saint Germain n'aurait point été un des Saints de l'Ordre dont la statue décorait la façade de l'église priorale. D'après le plan que nous avons sous les yeux, la porte principale était flanquée à sa droite et à sa gauche de trois colonnes surmontées chacune d'une statue. La légende du plan dit : « Sur ces six colonnes se voient des statues de « Saints Religieux Bénédictins. »

Si l'érection de ces colonnes et de leurs statues était, comme le diplôme accordé par le Prieur Dom Romuald, postérieure au 28 octobre 1621, nous n'hésiterions pas à dire que la statue de Saint Germain était certainement une des six dont il est ici question. Puisque ailleurs Saint Germain avait place parmi les Saints de

(1) Cette pièce est aux archives départementales d'Annecy.

l'Ordre, à plus forte raison il devait leur être associé et avoir, comme eux, sa statue sur la façade de l'église de Talloires, qui était, nous l'avons vu, la grande œuvre de sa vie de Prieur.

En l'état, nous n'osons rien affirmer, ces colonnes ayant été, croyons-nous plutôt, un des embellissements que reçut la façade de l'église vers 1528. Toutefois, déjà à cette époque, on avait très-bien pu destiner à Saint Germain une de ces colonnes et de ces statues. Nous avons vu (1) que la niche pratiquée dans le rocher de sa grotte remontait à une époque fort reculée. La petite statue vénérée dans cette niche était nécessairement celle de Saint Germain. On n'en comprendrait pas une autre, dans ce lieu consacré par son seul souvenir. Si donc, avant le 28 octobre 1621, Saint Germain avait déjà sa petite statue dans la grotte, pourquoi ne lui en aurait-on pas élevé une grande, au frontispice de l'église jadis bâtie par ses soins ?

§ VII.

Le pèlerinage à la chapelle de Saint Germain continue après la translation du Saint. Les grâces obtenues en sont l'encouragement.

Le lecteur aura remarqué plus d'une allusion faite jusqu'ici aux concours de pèlerins dans la chapelle de Saint Germain, à des époques postérieures à sa trans-

(1) Page 11.

lation. Cette cérémonie eut naturellement un grand retentissement dans le pays, car elle y était plus que nouvelle (1). Les nombreux témoins en avaient répandu les touchants détails, et, la mort de Saint François de Sales survenant l'année suivante, la journée qu'il avait consacrée à Saint Germain devint un des derniers souvenirs de sa vie épiscopale. Elle en était déjà l'un des plus beaux. On avait vu là Saint François si bon pour son peuple et si dévot devant les Reliques ! Le lieu lui-même et son agréable solitude, le Saint et sa petite chapelle, tout lui avait tellement ravi le cœur que lui, l'homme détaché, le serviteur absolu du bon vouloir de Dieu, s'était laissé aller au désir et jusqu'au projet d'y terminer ses jours. Solitaire à sa manière, non pas à celle de Saint Germain, il y voulait confier à sa plume une foule de bonnes et saintes pensées qui avaient souvent visité son esprit, sans qu'il pût trouver le temps ou l'espace nécessaire à leur donner l'essor. La sainte volonté de Dieu est toujours adorable. Si elle eût permis à notre saint évêque de réaliser son désir, quelles lettres délicieuses, nouveau Jérôme, n'eût-il pas, de son désert, envoyées à ses amis du monde ! De quels pieux et savants traités n'eût-il pas accru le trésor de ses Œuvres déjà si nombreuses !

Il resta du moins dans le pays le récit, le souvenir de tout ce que Saint François avait fait pour Saint Germain, et son dévouement, sa dévotion à ce Saint partout con-

(1) La Savoie n'avait pas vu de Saint élevé sur les autels, dès le XIIe siècle. Saint Guérin reçut cet honneur entre 1150 et 1160. (*Vie du Saint*, par M. l'abbé Ruffin, archidiacre d'Annecy, page 261 et suiv.)

nue donna immédiatement une impulsion nouvelle aux anciens pèlerinages.

L'*Inventaire de Talloires* (1) en a conservé la trace dans un acte de 1621. « Les Religieux achetent une « piece de terre située sous la chapelle de St Germain « pour en rendre l'avenüe plus aisée et pratiquable a « cause du grand concours de peuple qu'il y a en divers « jours de l'année. »

Si les pèlerins gravissaient nombreux la montagne du saint Ermite, c'était qu'il les y conviait lui-même, en leur obtenant souvent de grandes grâces. Parlant de lui dans sa *Vie de Saint François de Sales*, écrite en 1624, le P. de la Rivière ne craint pas de dire (2) : « Notre « Seigneur a depuis tesmoigné la saincteté de ce sien « serviteur par plusieurs veritables miracles qui se sont « faicts et se font encore aujourd'huy en faveur de ceux « qui reverent ses sacres ossemens et implorent le « secours de l'Eternelle bonté. »

Vers 1630, avons-nous dit, le P. de Quoëx commença la série des moines résidant désormais à l'ermitage pour le service des pèlerins. Quelques années après, ce même Père nous parle (3) des « miracles et graces octroyées « par l'intercession de ce grand Saint... dont il a reçu « lui-même la déposition et relation véritable... »

En 1642, Mgr Dom Juste Guérin n'oublie pas de faire, dans l'état de son diocèse envoyé à Rome, une mention

(1) Page 217, art. 49.

(2) Page 291.

(3) Dernier alinéa des *Mémoires sur la vie de Saint Germain*. Pièces justificatives (B).

toute spéciale de la grande dévotion qui attire les fidèles au tombeau de Saint Germain :

« Ex Genevâ nullæ sunt à Clero asportatæ Reli-
« quiæ et in tota diœcesi paucæ sunt insignes præter-
« quam in Abbatiâ Vallis Alpium magna viget devotio
« ad sepulchrum Sancti Guarini sicut etiam Tallueriæ
« ad sepulchrum Sancti Germani...

« De Genève le Clergé n'a apporté aucunes Reliques
« et dans tout le diocèse il s'en trouve peu d'insignes si
« ce n'est dans la vallée d'Aulps, où règne une grande
« dévotion au tombeau de Saint Guérin, comme aussi à
« Talloires au tombeau de Saint Germain...

En 1663, les Moines de Talloires ne se contentent pas de réédifier à nouveau la chapelle de l'ermitage, ils lui donnent des proportions plus grandes. Les pèlerinages continuaient donc importants et nombreux.

Dans le XVIIIe siècle, nous ne manquons pas d'auteurs faisant quelque mention de ce pèlerinage. Ils en témoignent dans les mêmes termes que leurs devanciers. « Saint Germain, dit l'auteur du *Chronicon* en 1738,
« est continuellement honoré par un grand et fréquent
« concours de peuple venant de lieux même éloignés :
« mais il l'est surtout trois fois dans l'an... (1) »

Besson, dans ses *Mémoires* (1759), mentionnant la chapelle de Saint Germain, rappelle aussi « la dévotion
« de ceux qui s'y rendent en affluence dans la belle
« saison (2). »

(1) A magno remotorum etiam locorum populi concursu ac frequentia continuo colitur S. Germanus : sed ter præcipue in anno.., (*Chronic.*, p. 521.)
(2) *Mémoires*, p. 138.

Déjà nous avons cité l'auteur des *Us et Pratiques* de Talloires (1761), parlant du « grand concours des « étrangers qui se rendent le lundi de Pentecôte à Saint-« Germain, et des merveilles que Dieu daigne opérer « *continuellement* par l'intercession de grand Saint. »

En 1773, l'Abbé du monastère, Dom Maure de Lannoy, reconnaissant et attestant l'authenticité de la Relique de Saint Germain (une dent) dont nous avons déjà plus d'une fois parlé, dit formellement au sujet de ce Saint et de sa chapelle : « Ubi usque ad nunc tem-« poris summâ populorum veneratione propter cre-« bras *obtentas gratias nonnullaque patrata miracula* « *colitur*... (1) »

Enfin, à la veille de la Révolution, où en était ce pèlerinage ?

La réponse a été faite par tous les vieillards morts dans la première moitié de ce siècle. M. l'abbé Pinget, dans sa *Vie* du Saint, la résume ainsi (2) : « Il y avait « prodigieusement d'*ex voto ;* c'étaient surtout des bé-« quilles et des bâtons laissés là par de pauvres infirmes « qui avaient trouvé leur guérison auprès de ce *béni* « *Saint Germain*. A tout moment l'on entendait dire « que celui-ci ou celui-là qui avait perdu l'usage de ses « jambes, de ses mains ou de ses pieds, était allé ou « avait été porté à Saint Germain et avait été sur-le-« champ ou complètement guéri ou beaucoup mieux, ou « s'était vu délivré, peu après son voyage, de ses lon-« gues infirmités que les médecins regardaient comme

(1) Cet authentique est dans la sacristie de Talloires.

(2) *Vie de Saint Germain*, page 62.

« incurables. » Ainsi, les derniers témoins l'ont attesté, l'atmosphère d'impiété qui planait sur le XVIIIe siècle, n'avait point réussi à détourner nos pères du sentier qui montait à la chapelle de Saint Germain. Et, dans le précédent récit des vieillards, ne semble-t-il pas même qu'il faut reconnaître comme une recrudescence de guérisons et de grâces obtenues ? La destruction du sanctuaire approchait, les Reliques du Saint pour un temps allaient disparaître, il était bien digne de la bonté divine de laisser, par des grâces récentes, profondément gravée dans les cœurs la confiance en la puissante intercession de son grand serviteur. Disons aussi que, dans le nombre des dernières personnes exaucées et guéries dans la chapelle de Saint Germain, se trouvèrent deux jeunes filles de Talloires même, restant dès lors sur les lieux comme deux témoins et survivants de l'ancien pèlerinage. Chose remarquable, pour laisser en leur personne aux générations nouvelles un exemple de l'ancienne dévotion à Saint Germain et des grâces qu'on en obtenait, Dieu a fait vivre très longtemps ces deux miraculées. Elles ont vu tomber la chapelle du Saint, elles l'ont vu relever et les pèlerins en reprendre le chemin. L'une d'elles (Louise Valet), n'est morte qu'en 1872 : elle avait vécu 92 ans (1).

(1) Voyez aux Pièces justificatives (D) le récit de leur guérison.

§ VIII.

Quatre oratoires étaient échelonnés sur la pente rapide qui conduit à la chapelle de Saint Germain.

Si nos pères se complaisaient aux pèlerinages, il faut en convenir, ces pieux voyages offraient des attraits de plus d'une sorte. Le dévot sanctuaire à visiter étant bien souvent situé dans une demi solitude, à l'ombre d'une forêt, sur le haut d'un rocher, dans la paix d'un vallon... la route à parcourir était agréable, se dessinant toujours au travers des plus pures beautés de la nature. Le Ciel et la terre, le soleil et les champs, tout souriait aux pèlerins, et souvent sur cette route enchantée, la piété rencontrait encore d'agréables surprises. La chapelle de Saint Germain était dans ces heureuses conditions.

Il n'entre pas dans notre travail de décrire la beauté de son site, la grâce, la distinction du panorama tout alpestre dont on jouit du haut de ce rocher. Nous écrivons, d'ailleurs, pour qui connaît cette charmante solitude et le pittoresque chemin qui y conduit. Nous voulons seulement rappeler, pour le sauver de l'oubli, ce que la foi de nos pères avait fait de ce chemin par lui-même déjà si attrayant.

Comme il était l'avenue non pas d'un Calvaire, mais d'une chapelle de Saint, c'étaient des oratoires évoquant,

tous, des pensées et des sentiments de joyeuse confiance, que l'on avait dressés, de distance en distance, le long de ce chemin.

Le premier était dédié à la Sainte Vierge, Reine de tous les Saints. On le trouvait, dès le bas de la descente, au point de jonction des deux routes montant à la chapelle, et venant l'une de Talloires, et l'autre de Menthon et de Bluffy. Comme cet oratoire était le premier et que devant cette Vierge se rencontraient et se réunissaient les pèlerins venant de toute direction, on l'avait appelé : *Notre-Dame du Bon Rencontre.* Bienveillante et encourageante pensée que celle de faire accueillir tout d'abord par la Très-Sainte Vierge le pèlerin qui venait à Saint Germain : après cette rencontre, il s'avançait tout joyeux. C'est notre bonheur et notre force de trouver toujours devant nous la Divine Mère, dès que nous avons à gravir la montagne du salut.

Lorsque la paroisse assemblée montait à la chapelle, arrivée devant cet oratoire, la procession s'arrêtait et l'on rendait le salut à *Notre-Dame du Bon Rencontre* en lui chantant le *Regina cœli*, etc., le pèlerin isolé répondait, lui, par l'invocation de son choix (1).

Dès cette première station, la pente s'accentue, la route s'élève au-dessus de Talloires et du lac, l'intérêt croît à chaque pas.

A mi-chemin, à peu près, se présentait le second oratoire. Appelons-le plutôt : chapelle, vu sa dimension qui comprenait seize toises (2). Elle était assise sur le

(1) Il ne reste pas aujourd'hui vestige de cet oratoire ; mais la place qu'il occupait est bien connue.
(2) D'après la mappe de la commune de Talloires.

bord de ce petit cours d'eau, ruisseau d'habitude, torrent par exception, qui, se précipitant de très haut, se brise sur les rochers et vient traverser la route. Cette chapelle portait le nom de Sainte Catherine (d'Alexandrie) à qui elle avait été dédiée. Elle dépendait, d'ailleurs, de la très-ancienne chapelle du même nom, contiguë à l'église Priorale de Talloires et dont les seigneurs de Menthon avaient le patronage. Pourquoi cette seconde chapelle de Sainte Catherine sur le bord de la route, en ce lieu désert ? Rappelait-elle un fait, un souvenir quelconque ? Nous l'ignorons. Le pèlerin fatigué se reposait du moins, un instant, à son ombre, après avoir trempé son pain dans l'eau fraîche qui coulait à ses pieds (1).

Le troisième oratoire se trouvait beaucoup plus haut. Il était à ce point où, faisant un dernier effort pour atteindre à la cîme, la route commence à se tordre comme un serpent, entre le roc et le gouffre. Cet oratoire, fort modeste, n'était qu'une niche dans le roc, contenant une statue de Saint Martin. Puisque ce saint évêque et moine était apparu, d'après la *Légende*, à l'ermite Germain dans sa solitude, en relatant ci-devant (2) ce prodige, nous nous sommes demandé si cet oratoire n'aurait point été le mémorial de ce fait miraculeux qui se serait passé en ce lieu même.

S'il faut expliquer autrement son origine, nous dirons : dans le vieux temps, à partir du rocher dans lequel est taillé cet oratoire, la route le long du précipice n'était

(1) Toute trace de cette chapelle a aussi disparu ; sur place, on ne peut pas se méprendre sur l'endroit précis où elle était.
(2) Page 128 et suiv.

qu'un sentier (1) rapide et scabreux. Dès lors, comment, sans impression de crainte, côtoyer ces abîmes ? La vue, l'idée seule d'un danger réveille toujours la prière et la foi. Saint Martin était le patron du Prieuré de Talloires. Saint Germain l'avait invoqué chaque jour durant sa vie. On aurait donc voulu, en lui dédiant cet oratoire, obtenir aussi sa protection et inspirer confiance à tous les pèlerins.

En 1793, ce pieux oratoire, après tant d'autres, tenta aussi la vaillance d'un fervent de l'époque. Ayant jeté bas la statue, ce héros se donnait le plaisir de la traîner avec une corde dans la direction de Talloires. Le châtiment fut terrible et ne se fit pas longtemps attendre (2).

(1) Cette route n'a acquis sa largeur actuelle qu'en empiétant sur le rocher. Il s'en est suivi la disparition d'une bonne partie de l'oratoire ; aujourd'hui, une statue n'y tiendrait plus.

(2) Nous en donnons le récit rédigé par un honnête et intelligent vigneron de Talloires, Philippe Paget. Ce bon chrétien l'a consigné sur une feuille manuscrite que garde sa famille. Nous la copions dans toute la belle et bonne simplicité de son style, sans même en corriger l'orthographe.

« Evenement miraculeu arrivé a Talloire l'an 1793 a l'encontre « d'un celerat nommé Claude Adam fils de Joseph, il avait abatu les « croix et les petits oratoires monument de religion, et même treiné « les figures des Saints avec une corde par les rues ; un jour de di- « manche matin, ce malheureux avait invité trois de ses compagnons « pour aller a la chasse avec lui, en disant qu'il fallait aller un peu « de matin parce que, disait-il, il voulait êtres de retour pour aller « danser sur le marchepied de l'autel de Talloire pendant que on « recitait l'office des laïcs puisque les pretres etaient partis accause « de l'edit national français, ce miserable Adam a été bien puni de « ses forfait atroces. Il avait invitié pour la chasse Humbert Callie, « Claude Fontaine et François Fontaine, et étant tous les quatre par « la montée du pavé au dessus du bourg de Talloire, avec chacun « leur fusil sous le bras, Adam Claude était le premier en avan, Caille « Humbert et Fontaine Claude marchaient apres lui de front, et Fon- « taine François était apres eux avec un mauvais fusil qui se deten- « dait facilment de son repos, et lorsqu'ils furent par la montée « dessous le prez de Monsieur Decoux dessous la chenevière, le fusil « de François Fontaine part de son repos, brûle sous son bra, le « coup passe entre les deux qui marchait de front, va fraper au « milieu des reins de ce miserable Adam qui tombe de sa blessure,

La route, avons-nous dit, à partir de l'oratoire de Saint Martin, décrit une courbe hardie pour s'élancer vers le sommet. C'est à la rentrée de cette courbe que le regard épouvanté aperçoit cet abîme effrayant appelé, on ne sait pourquoi : le Saut du Moine. Il est peu de voyageurs qui osent, debout sur l'extrême bord, braver le vertige que donne ce large gouffre béant sous leurs pieds. Généralement on s'écarte et l'on passe vite. A trente ou quarante pas de là, c'était le quatrième et dernier oratoire que l'on rencontrait et on l'y trouve encore. Cet oratoire, dit : de Saint Germain, entre tous, était le plus intéressant ; aussi précédemment nous avons exposé toutes les traditions qui le concernent. Nous n'y revenons pas.

Arrivé là, le pèlerin touchait à son but. Encore quelques pas, et il voyait se présenter à lui le sentier qui conduit à la grotte. La curiosité aidant, ordinairement il s'y engageait. Il voulait d'abord visiter cette grotte qu'il savait étonnante. La réalité dépassait son attente. A voir ce site, ce désert, ce gîte étroit suspendu sur l'abîme, il était saisi d'une admiration, d'un étonnement mêlé d'épouvante, au souvenir des longues années que le Saint Vieillard avait passées dans ce lieu. Quelle vie ! se disait-il. Et quel Saint !

« on lamporte dans son lit ou il est mort quinze jours apres, avec « des repentir exemplaire, et il demandait des pretres pour se con- « fesser, mais il n'y an avait point parce qu'ils etaient tous parti..... » La suite plus loin.

Les archives de la municipalité de Talloires inscrivent la mort de ce malheureux l'an II de la République, 24 ventose, c'est-à-dire le 14 mars 1794. Si Philippe Paget a intitulé son récit : *Evènement miraculeux arrivé à Talloires en 1795*, c'est qu'il l'a écrit plus tard, comme la suite le démontre clairement, et facilement il a pu se tromper d'une année.

Sous cette impression salutaire, le pèlerin montait jusqu'à la chapelle. Les Reliques de Saint Germain étant sous la pierre même de l'autel, c'était devant elles que le pèlerin déposait tous ses vœux et faisait ses plus chères prières. Tout près restait encore en place ce tombeau primitif du Saint. Le pèlerin s'y arrêtait aussi. Il y recueillait quelques bonnes pensées. Il y répétait ses principales demandes. Nous avons dit que l'usage était de faire à genoux le tour de ce *Var* ou tombeau. C'était même autour de ce *Var* que l'on se groupait pour entendre la Sainte Messe.

La dévotion satisfaite, le pèlerin sorti de la chapelle se délassait quelque temps à contempler ce site, ce tableau, cet horizon qui avait séduit Saint François de Sales. Enfin, reprenant à regret sa route, il visitait une dernière fois la grotte et descendait, saluant de nouveau les oratoires, content de sa journée, de lui-même et de Saint Germain. Qui dira le nombre des chrétiens de tous pays venus là dès le XIIe siècle ! Et qui eût pu croire qu'il viendrait un temps, où de soi-disant philanthropes feraient la guerre à ces tombeaux, à ces autels de Saints si chers et si utiles au peuple !

CHAPITRE IV.

DES RELIQUES ET DU CULTE DE SAINT GERMAIN DÈS L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION JUSQU'À NOS JOURS.

Omnes Sancti in manu illius sunt.

Tous les Saints sont dans sa main.
Deut. XXXIII, 3.

Nous pourrions terminer ici notre travail, en renvoyant le lecteur à la *Vie de Saint Germain, par M. l'abbé Pinget*, pour tout ce qui reste à dire de notre Saint dès l'année 1793. Cet auteur, ayant pu consulter bon nombre de vieillards, a recueilli, avec un soin extrême, tous les souvenirs de Saint Germain qui appartiennent à ce siècle. Personne ne peut les redire avec la même autorité. Nous allons donc le suivre fidèlement et le citer le plus souvent possible. Quelquefois il nous arrivera de pouvoir le compléter, mais rarement, tant il a soigneusement traité ce sujet.

§ I.

Les Reliques de Saint Germain demeurent cachées dès 1793 jusqu'à..... (date inconnue).

Le 14 avril 1793, les habitants de Talloires virent les derniers moines de leur ancien monastère prendre tristement la route d'Italie. Déjà le curé et le vicaire de la paroisse étaient en fuite, et la hideuse chasse aux choses saintes était désormais libre et glorieuse.

La petite église ou chapelle de Saint Germain, n'étant que pauvre, semblait devoir échapper aux convoitises des patriotes ; mais elle possédait les Reliques d'un Saint très-aimé, très-honoré par les fidèles, c'était assez pour exciter toute la haine de ces démolisseurs. « Ils « vinrent plusieurs fois les chercher dans leur asile pour « les souiller et les détruire (1). » Peine perdue ! Ces Reliques ne se retrouvaient pas, et l'on avait beau interroger, on ne surprenait nulle part un demi-mot révélateur. En réalité « personne ne savait ce que ces Reliques étaient devenues (2) ». Evidemment elles avaient été mises en lieu sûr, mais par qui et en quel endroit ? C'était le secret de Dieu et de ceux qui les avaient enlevées. Cependant le temps s'écoulait et ces précieuses Reliques ne se révélaient pas. Etaient-elles

(1) *Vie du Saint*, par M. Pinget, p. 63.
(2) Même page.

donc réellement perdues? Les moines les avaient-ils emportées? Ou bien celui qui les avait cachées était-il mort, emportant son secret? On se faisait ces questions. Des ouvriers trouvèrent un jour la réponse. Devenue bien national, la Chapelle de Saint Germain trouva quand même son acheteur. J.-Jacques Perréard, notaire à Talloires, en devint le propriétaire par acte de l'an III de la République, 14 ventose, c'est-à-dire du 4 mars 1794. En cette qualité et selon ses convenances, le sieur Perréard faisait dès lors prendre les matériaux de la chapelle, tels que bois, pierres, etc., pour les utiliser ailleurs. Il les vendait aussi à qui lui en faisait la demande. Ce fut à l'occasion d'une de ces démolitions que se fit l'heureuse découverte. « Un jour (1), un « particulier de Talloires (Nicolas Grillon, encore « aujourd'hui vivant et l'un des témoins assermentés « de l'authenticité des Reliques) travaillait avec quel- « ques autres pour détacher la pierre de taille d'une « fenêtre et d'une porte ainsi achetées. Son ouvrage « fini, il a la pensée, sans savoir pourquoi ni comment, « d'aller piquer la muraille derrière la place du grand « autel qui avait déjà disparu (2). Rien ne pouvait lui « donner le moindre soupçon : cependant il frappe, il « frappe encore, puis la muraille se perce; il aperçoit « au fond d'une cavité qui paraît pratiquée à dessein,

(1) *Vie de Saint Germain*, p. 64.

(2) Mgr de Thiollaz, dans son ordonnance du 25 juillet 1831, dont il sera question ci-après, donne une autre version de la découverte des saintes Reliques. Selon Monseigneur, l'autel n'avait pas disparu complètement; il était couvert de décombres, du milieu desquelles les Reliques auraient été retirées... Voir la dite Ordonnance aux Pièces justificatives (E).

« quelque chose qu'il en retire. C'était une Caisse ou « Cassette toute vernie en noir. Au-dessus étaient ces « mots : *Ossa beati Germani*, Os de Saint Germain. Il « ouvre la boîte, un peu de poussière s'en échappe ; « puis il y voit réellement des os humains. Transporté « de joie, il ferme cette boîte avec soin, appelle ses « compagnons sur lesquels il croit pouvoir compter : on « prend la boîte et on la porte avec beaucoup de respect « dans le four du Prieuré, d'où elle fut enlevée peu de « temps après par deux de ces mêmes individus : Nicolas « Grillon et Louis Adam ; ils la descendirent secrète- « ment à Talloires, dans la maison de l'un d'eux (Louis « Adam) qui la garda avec soin jusqu'en 1826, époque « où il la remit à M. le curé de Talloires.

« Il est indubitable qu'on ne doit qu'aux Religieux « de Talloires et au dernier Prieur de Saint Germain « d'avoir ainsi caché, avant leur départ, ce dépôt vénéré, « pour le soustraire à la barbarie de la Révolution qui « allait éclater. »

En quelle année eut lieu cette précieuse découverte ? L'auteur de la *Vie de Saint Germain* n'a pas réussi à s'en assurer. Nous n'avons pas été plus heureux. La chapelle, avons-nous dit, fut vendue le 4 mars 1794. Nicolas Grillon, principal acteur dans la découverte, a toujours répondu qu'il était fort jeune lors de cet évènement : en 1794, il n'avait que dix ans, étant né en 1784 (1). Est-il probable qu'il ait été employé si jeune à un travail de démolition ?

(1) Registres de la paroisse de Talloires.

La véritable date de la précieuse découverte reste donc inconnue. Toutefois, on ne peut pas la porter loin de 1794 ; car la feuille manuscrite que nous avons reproduite ci-devant (1), place, peu après cette époque, un incident remarquable qu'il faut sauver de l'oubli et qui n'a pu arriver qu'au jour même de la découverte. Nous continuons la citation textuelle de cette page intéressante :

« Dans a peu pres le meme temps, un nommé Claude « Arrambour huissié ou sergent royal ayant voulut « toucher les reliques de Saint Germain de Talloires « d'une manière impie, disant vous avez peur vous « moi je n'ai point peur, il les voulu toucher, mais il « fut bientôt puni son bra et sa main devienne de suite « paralitique a ne pouvoir plus san servir pour ecrire « ses copies et ses exploix... »

Le chemin public passait alors tout près de la chapelle. Probablement, cet homme se sera rencontré là, au moment de la découverte des Saintes Reliques.

§ II.

Ce qu'il advient des Reliques de Saint Germain dès leur découverte jusqu'en 1831.

Pendant la période du plus grand danger, les Reliques de Saint Germain avaient été providentiellement sous-

(1) Page 209.

traites à tous les regards. Par un secret dessein de cette même Providence, il arriva qu'elles ne sortirent un instant de leurs Catacombes que pour disparaître de nouveau et pour un temps beaucoup plus long.

Au moment même de l'heureuse découverte, Jean-Louis, fils de Jean-Jacques Perréard, était présent. Intervenant sans doute au nom de son père propriétaire, ce fut lui qui prit la cassette retrouvée et la porta provisoirement dans le four du Prieuré, c'est-à-dire de la petite habitation contiguë. Cette revendication déplut aux ouvriers et deux d'entr'eux revinrent peu après reprendre la cassette pour leur propre compte. L'ayant retirée du four, Louis Adam la porta secrètement chez son père (1). Quel pouvait être le mobile de cet homme, en agissant ainsi ? Le renom peu favorable (2) qu'il a laissé, nous oblige à croire qu'il n'avait en vue que son intérêt purement matériel. Persuadé que d'autres temps reviendraient, il espérait sans doute recevoir une forte somme d'argent en retour de son précieux dépôt. Quelles furent plus tard ses prétentions ? A qui manifesta-t-il le trésor qu'il possédait ? Que lui fut-il répondu (3) ? Le

(1) Cette famille habitait la maison du bourg de Talloires, appartenant, alors comme aujourd'hui, à la famille Châtron de Thônes. La cassette des Reliques avait été déposée sur le haut d'une armoire, dans la chambre principale de la maison, du côté du lac.

(2) Il était le frère de ce malheureux profanateur dont nous avons raconté la lamentable mort, ci-devant page 209.

(3) Le 1er septembre 1803, Mgr René Desmoustiers de Mérinville, évêque de Chambéry et de Genève, reconnut l'authenticité de quelques reliques de Saints, entr'autres de Saint Germain, renfermées dans un reliquaire en bois appartenant à l'église paroissiale de Talloires. M. de Saint-Marcel, ancien grand-vicaire, député à cette fin par Monseigneur, s'était transporté à Talloires même et avait reçu la déposition de plusieurs témoins assermentés. Tous assuraient que les Reliques contenues dans le présent reliquaire, et apportées, lors de la Révolution, de l'ancienne chapelle de Saint Germain dans leur pa-

curé de la paroisse n'ayant laissé aucune note explicative à cet endroit, nous ne savons comment cet homme a pu garder un trésor si cher pendant un si long temps. Enfin, en 1826, le tenace dépositaire remit la précieuse cassette à Rév[d] Travers, curé de Talloires. Ne pouvant de sa seule autorité la placer en un lieu plus digne, le vénérable curé la déposa provisoirement dans la sacristie de son église, de la manière la plus convenable.

Cette nouvelle station remettait du moins les Reliques de Saint Germain sur le chemin de l'église : elles se rapprochaient de l'autel. Mais à quand le retour solennel sur le rocher de l'ermitage ? Pour le préparer, la divine Providence (1) « appelle un étranger, un Fran-« çais, jusque-là inconnu dans notre pays, et qui lui-« même n'avait jamais entendu parler ni de Saint « Germain ni de son ermitage. Cet homme, dont le « souvenir est resté dans le cœur et sur les lèvres de

roisse, étaient bien réellement celles autrefois vénérées dans la dite chapelle. Vu le procès-verbal de ces dépositions, Monseigneur permit au Curé d'exposer de nouveau à la vénération des fidèles les Reliques incluses dans le dit reliquaire. Ces Reliques, avec l'authentique de Mgr de Mérinville, sont toujours en la possession de l'église de Talloires.

On se demande : En 1803, les grandes Reliques, soit le corps même de Saint Germain, devaient être entre les mains de son dépositaire Adam. Celui-ci aurait-il réussi à tenir jusque-là son secret si rigoureusement gardé, que M. de Saint-Marcel, faisant à Talloires des informations canoniques sur des Reliques partielles de Saint Germain, n'ait reçu aucun avis sur ces grandes Reliques et sur celui qui en était le détenteur ?

Et si le délégué de Monseigneur en fut informé, il dut nécessairement faire des démarches et des propositions pour voir ces saintes dépouilles et les obtenir. Nous avons fait des recherches, nous avons interrogé les vieillards, nous n'avons rien recueilli concernant cette visite de M. de Saint-Marcel à Talloires ; elle n'y a pas laissé de souvenir. Il est à croire que personne ne dit mot à M. de Saint-Marcel du précieux dépôt détenu par Adam.

(1) *Vie du Saint*, par M. Pinget, page 70.

« tous les habitants de Saint Germain et des paroisses « voisines, est M. l'abbé Perrey, prêtre respectable, « natif d'Arinthod, département du Jura (1).

« Vers le printemps de l'année 1826, comme ce digne « ecclésiastique passait à Annecy pour se rendre à « Rome, Mgr de Thiollaz, charmé de sa piété et de sa « science, l'invita à prêcher, dans sa ville épiscopale, « les exercices du grand Jubilé qui s'y célébrait alors. « Il y eut des succès prodigieux, et l'on peut dire qu'il « fit des miracles de conversion. Les exercices achevés, « ce bon prêtre, conduit sans doute par la main de « Dieu, vint se promener jusqu'à Talloires, pour se « délasser de ses fatigues et admirer la beauté du pays. « Bientôt les ruines de l'ancien Prieuré de Saint Ger- « main frappent ses yeux ; il en demande l'explication, « va le visiter, et, de ce pas, se rend à Ugines, l'achète « avec ses dépendances, de dame Berthet, née Ade- « laïde Perréard, qui le possédait en ce moment. Il le « paya 3,600 francs. L'acte en fut conclu et passé le « jour même, 29 mai 1826 (2). »

Très probablement, le curé de Talloires avait reçu le dépôt des Saintes Reliques à l'occasion de ce même Jubilé. Il les aura montrées à M. Perrey, il lui en aura fait l'histoire, et ce prêtre ardent, dévoué, montant à l'ermitage et le trouvant en ruines, aura, d'inspiration, exécuté le projet que nous venons de dire. Que si M. Perrey s'est épris d'un si beau feu pour la gloire de Saint Germain, sans avoir rencontré ses Reliques à

(1) Lisez plutôt : « Domicilié à Arinthod, etc. » L'abbé Joseph Perrey était né dans le Doubs.
(2) *Vie de Saint Germain*, par M. l'abbé Pinget, page 70.

Talloires, son intervention en est encore plus étonnante. Sans s'en douter, il projette, il commence la restauration de la chapelle du Saint, au moment même où ses Reliques, sortant de leur trop longue détention, vont enfin être remises à la disposition de l'autorité ecclésiastique, pour rentrer en possession du culte qui leur était dû.

Continuons le récit de cette belle œuvre.

« A son retour de Rome et après quelque temps « passé dans son pays, ce prêtre zélé vint continuer son « œuvre, ou plutôt celle que Dieu voulait qu'il fît pour « son grand serviteur. Il entreprit donc, sans autre se- « cours que les soins paternels de la Providence, de « défricher les ronces et les épines qui croissaient dans « la chapelle et d'en relever les murs. L'idée de re- « construire le sanctuaire de Saint Germain plut à tout « le monde ; et ici on ne sait ce qui doit être le plus « admiré, ou du zèle extraordinaire de notre prêtre « français, ou des sacrifices et du dévouement des pa- « roisses voisines. En effet, si M. l'abbé Perrey mar- « chait le jour et la nuit, s'il ne se donnait aucun repos « pour aller quêter de toutes parts des bras et des « denrées, l'on voyait aussi arriver de tout côté, sou- « vent sans être demandés ou attendus, des ouvriers, « des vivres, du bois, des planches, et tout ce qui était « nécessaire, en un mot, pour cette pieuse entre- « prise.

« Les sacrifices et le dévouement allaient partout « jusqu'à l'héroïsme. Ainsi, l'on vit un jour un homme « de Thônes amener douze douzaines de belles planches « *dont il faisait cadeau à Saint Germain*, et ne vouloir

« pas même accepter un verre de vin pour récompense « de sa peine et de sa générosité. Un autre jour, des « ouvriers arrivèrent nombreux : mais ce jour-là les « vivres manquaient absolument. M. Perrey les met « cependant à l'ouvrage, puis il prie et se confie en « Dieu, et, à l'heure du déjeûner, on voit venir, de la « part d'une personne de Talloires, d'abondantes pro- « visions qui n'étaient point attendues. En un mot, « c'était de toute part une espèce d'enthousiasme pour « *relever Saint Germain*, et chacun se faisait un bon- « heur d'y contribuer de son mieux.

« On doit cependant citer comme plus remarquables, « par leurs sacrifices et leurs générosités, la maison de « M. le général d'Ossan, à Menthon, plusieurs familles « de Talloires, la ville d'Annecy, les paroisses de Mont- « min, du Grand-Bornand, toutes celles de la vallée « de Thônes et presque toutes celles du voisinage de « Saint Germain... »

M. Perrey ainsi secondé parvint assez vite à rétablir l'ancien ermitage ou Prieuré de Saint Germain, c'est-à-dire la chapelle et la maison qui lui est attenante. Le 4 juin 1829, il eut la joie bien méritée de bénir cette chapelle et d'y chanter une messe solennelle, assisté de plusieurs ecclésiastiques du voisinage.

Honneur à ce saint prêtre ! Par son zèle et sa foi, il avait mérité d'être choisi de Dieu, de préférence à quelqu'un d'entre nous, pour réédifier la demeure où notre devoir était de reporter triomphalement un de nos plus grands saints, et nous avons vu s'il s'y était épargné. Qu'il en soit à jamais béni ! Son nom, très honoré à Talloires et à Saint-Germain, est un de ceux que la

mémoire d'un peuple chrétien ne sait plus oublier (1). M. l'abbé Perrey avait terminé sa mission qui consistait à relever l'autel et le sanctuaire. Reconnaître les Reliques de Saint Germain, les rendre au culte, en faire la translation en temps propice, n'était point de son domaine. Disons maintenant avec quelle sage lenteur il y fut procédé par l'autorité diocésaine.

§ III.

Le 23 octobre 1831, les Reliques de Saint Germain sont solennellement transférées dans l'église de Talloires sur un autel érigé en l'honneur du Saint.

Dès 1826, ces Saintes Reliques attendaient, dans la sacristie de Talloires, qu'une église ou une chapelle s'ouvrît pour les recevoir. D'autre part, dès le 4 juin 1829, l'oratoire sur la montagne était debout, relevé sur ses ruines. Dès lors, qui ne s'attendrait à voir ces précieuses dépouilles reprendre d'emblée le chemin de cet oratoire et y rentrer sans conteste comme dans leur ancienne demeure ? Ce retour était naturel, désiré de plusieurs, notamment de tous ceux qui avaient contribué à l'œuvre de M. Perrey. La Providence fut moins pressée : Un

(1) Sur la façade de l'église de Saint-Germain se voit une pierre d'attente destinée, croyons-nous, à recevoir deux dates : celle de la reconstruction de cette chapelle (1827, 1828) et celle de son agrandissement (1868). L'inscription devra, avant toute autre, porter le nom de M. Perrey, vrai restaurateur de cette dévote chapelle.

retard entrait dans ses vues. Elle voulut, en l'imposant par la voix de l'évêque du diocèse, faire éclater l'antique dévotion du peuple envers Saint Germain, et l'on allait constater une fois de plus que la légèreté et la précipitation ne président pas à ces grands actes religieux, que la prudence et la temporisation y sont bien plutôt poussées jusqu'à leur dernière limite.

Remontons aux démolisseurs de 1792. Ils avaient bien pu proscrire les Religieux, gardiens du tombeau de Saint Germain, disperser ou briser les nombreux *ex voto* qui en faisaient la gloire, ils avaient bien pu, en semant la terreur, faire disparaître les Reliques du Saint ; ils n'avaient réussi ni à effacer le passé, ni à faire désespérer de l'avenir. Aussi, leur sinistre règne était à peine fini, que les ascensions à l'ermitage de Saint Germain aussitôt recommencèrent. Ces nouveaux pèlerins, on le comprend, n'étaient plus la foule des temps passés. On savait les Saintes Reliques absentes, et la chapelle elle-même, sans toiture, ne présentant plus que quelques lambeaux de murs, n'était plus un sanctuaire, elle n'était plus même un abri. N'importe, la foi des fidèles savait faire revivre ces ruines. N'étaient-elles pas toujours le lieu béni où Saint Germain avait reposé, où on l'avait prié si longtemps ? Ces pèlerins retrouvaient du moins, toujours dans le même état, cet autre tombeau de Saint Germain, c'est-à-dire la grotte, où il avait passé tant de nuits dans la pénitence et la prière : ils y priaient eux-mêmes avec ferveur.

Tous les vieillards ont attesté ce retour des pèlerins à l'ermitage de Saint Germain, aussitôt la paix rendue à l'Eglise. Nous nous en sommes enquis nous-même,

auprès de plusieurs, et rappeler ce fait tout honorable pour le Saint était, pour tous, un grand bonheur.

Continué sur des ruines désertes et abandonnées, on comprend combien ce pèlerinage reprit faveur, dès que M. Perrey eut ravivé la mémoire de Saint Germain, en rétablissant la chapelle. Dès ce moment, les visites au sanctuaire restauré atteignirent une proportion et revêtirent un caractère tel, qu'elles suscitèrent un incident remarquable. Le digne évêque d'Annecy, Mgr de Thiollaz, pleinement informé de tout ce qui concernait les Reliques de Saint Germain, n'estimait pas le moment venu de les rendre à leur première chapelle, bien qu'il eût permis de la reconstruire et de la bénir. Considérant le difficile abord de la montagne et ne pouvant pas y rétablir ces saintes dépouilles dans toutes les conditions que voulait sa prudence, il préféra les exposer à la vénération publique dans l'église paroissiale de Talloires. Ce projet étant décidément arrêté, il publia le 25 juillet 1831 une ordonnance, d'apparence fort sévère et qui n'était que prudente. Puisque la nouvelle chapelle ne possédait pas les Reliques de Saint Germain, il défendit rigoureusement aux fidèles d'y faire des visites, des offrandes, d'y demander des Messes en l'honneur de ce Saint. Désormais le pèlerinage devait se faire à Talloires, Monseigneur terminant ainsi sa circulaire: « Nous « invitons, en conséquence, les fidèles qui sont animés « d'une véritable dévotion envers Saint Germain, à se « rendre à l'église paroissiale de Talloires, où une « chapelle très décente dédiée à Saint Germain est « établie et présentera, dans fort peu de temps, les Re- « liques vénérées depuis plusieurs siècles qui, en 1621,

« avaient été placées sous l'ancienne chapelle du ha-
« meau de Saint Germain (1). »

Monseigneur avait promis, il tint parole. Déjà, en effet, il avait, à ses frais, élevé dans l'église de Talloires, du côté de l'Evangile et sous le vocable de Saint Germain, l'autel destiné à recevoir ses Reliques. Un grand tableau entre deux colonnes en était le principal ornement ; il représentait le Saint Vieillard à genoux, les yeux au ciel, en habit de solitaire (2).

Une enquête sur l'authenticité des Reliques était nécessaire, après les péripéties qu'elles avaient subies. Monseigneur en avait chargé M. le curé-archiprêtre de Menthon, auquel il avait adjoint MM. les curés de Bluffy, de Talloires et le vicaire de cette dernière paroisse. Neuf témoins assermentés furent entendus et leurs dépositions présentées à Monseigneur. Par bonne fortune, trois des principaux acteurs, dans la découverte des Reliques, vivaient encore et habitaient Talloires. C'étaient Jean-Louis Perréard, Nicolas Grillon et le père de Louis Adam. Leurs témoignages furent très appréciés.

Monseigneur, qui se rendit à Talloires, ayant constaté que la précieuse cassette déposée dans la sacristie, était bien celle précédemment gardée dans la famille Adam, celle autrefois trouvée sous les décombres de la chapelle du Saint, fixa au 23 octobre de la même année (1831), la translation de ces Saintes Reliques. Ce jour venu, les

(1) Voir cette ordonnance aux Pièces justificatives (E).

(2) Ce tableau, dû au pinceau de M. Prosper Dunand d'Annecy, n'est pas sans mérite. La paroisse de Talloires l'a donné plus tard à celle de Saint-Germain. On le voit aujourd'hui vis-à-vis de la châsse du Saint, dans son église.

populations voisines accoururent en foule. Dès huit heures, Monseigneur célébra le Saint-Sacrifice et procéda à la reconnaissance des Reliques. Minutieusement examinées, elles furent replacées dans une cassette (1), et celle-ci renfermée dans une châsse préparée à cette fin. Tous les yeux furent sur cette châsse pendant la grand'messe qui suivit (2), Monseigneur y assistant de son trône. Le panégyrique du Saint fut prononcé après l'Evangile. Le Saint-Sacrifice terminé, Monseigneur entonna l'hymne des Confesseurs, et la procession se mit en marche. Vingt-quatre prêtres y assistaient. Quatre d'entr'eux, en tuniques, portaient la châsse, quatre autres tenaient les glands qui pendaient aux angles. Le vieil évêque, confesseur de la foi, venait ensuite en habits pontificaux. La foule suivait heureuse, triomphante : elle retrouvait son Saint, le Saint du pays. Le parcours du cortége fut long, il suivit des chemins autrefois bien connus de Saint Germain, il revit les murs de son couvent et les débris de l'antique église bâtie par ses soins ; car la procession longea ces murs et ces ruines. Quel spectacle ! Bientôt huit siècles s'étaient écoulés dès que le Saint ermite avait quitté ces lieux, pour aller mourir sur son rocher. Tout était devenu ruine ou désert dans le monastère, et voilà que l'écho du passé se réveillait un instant pour redire un hymne à Saint Germain. Ses cendres elles-mêmes, toujours vénérées, recevaient un vrai triomphe en côtoyant ces vieux murs.

(1) On peut voir aux Pièces justificatives (L) la nomenclature détaillée de toutes les Reliques du Saint qui furent alors replacées dans cette cassette.

(2) Cette grand'messe fut chantée par M. Mermier, le vénérable fondateur des Missionnaires de Saint-François de Sales d'Annecy.

La procession étant terminée, la châsse fut placée sur l'autel qui lui avait été préparé. La chapelle tout entière était illuminée. Monseigneur permettait que Saint Germain y reçût désormais les hommages et les supplications des fidèles. Pouvait-on clore une telle cérémonie sans le chant du *Te Deum*? Monseigneur l'entonna, quand il eut lui-même vénéré les Saintes Reliques (1). L'office était à peine fini que la foule se précipita elle-même, à son tour, devant et dans la chapelle, pour contempler et prier, à son aise, Saint Germain qui lui était enfin rendu. « Cette chapelle ne désemplit pas le reste du « jour : et pour satisfaire la dévotion du plus grand « nombre, un des prêtres fut obligé de présenter à « baiser à l'entrée du chœur la portion de Reliques « réservée dans une petite châsse ou reliquaire (2).

Saint François de Sales avait fait la première translation des Reliques de Saint Germain, en les tirant du tombeau, pour les placer dans l'intérieur de l'autel, qu'il avait dédié au Saint dans son oratoire sur la montagne. Mgr de Thiollaz venait d'en célébrer non moins solennellement une seconde. On pressent qu'une troisième devait suivre un jour.

Pourchassées par la Révolution, après trois stations dans des gîtes cachés et obscurs, ces Saintes dépouilles avaient, il est vrai, retrouvé la lumière et un trône convenable. L'église de Talloires n'en était pas moins, pour elles, un lieu de refuge et d'exil. Mais, contre toute apparence, la délivrance n'était pas éloignée.

(1) Voir aux Pièces justificatives (F) le procès-verbal de cette translation.
(2) Note manuscrite sur la cérémonie.

§ IV.

Le 28 octobre 1838, les Reliques de Saint Germain sont solennellement reportées de l'église de Talloires dans la chapelle de l'ermitage.

Si Mgr de Thiollaz avait écarté l'idée de restituer à la nouvelle chapelle de Saint-Germain son ancien trésor, chacun en avait facilement apprécié la trop juste raison. Avant la Révolution, ces Saintes Reliques étaient gardées par un Religieux. Tant qu'on ne pouvait pas, auprès d'elles, voir un prêtre à demeure, la pensée de reporter ces Reliques dans la chapelle était inadmissible. Il fallait donc ou installer quelques Religieux à l'ermitage, ou y créer une paroisse. Le respectable M. Perrey, de loin comme de près toujours dévoué à son œuvre, aurait préféré le premier parti. C'est pourquoi, avec un prêtre et trois pieux laïques, il commença, dans sa maison, une petite communauté religieuse. Vu le temps, le lieu, les personnes, il tentait l'impossible. Il le comprit bien vite. Alors ce digne ecclésiastique, ayant transmis (1) à M. Charles Huault, l'un des trois laïques dont il vient d'être parlé, la propriété de tout ce qu'il avait acheté lui-même en 1826, rentra définitivement à

(1) L'acte de vente est du 27 octobre 1834, Tissot notaire.

Arinthod (Jura). Il était dans cette localité directeur d'un établissement religieux.

Restait à ériger en église paroissiale la chapelle de Saint Germain, si on voulait y voir jamais réinstaller ses saintes dépouilles. L'idée de ce démembrement datant de plus loin avait fait son chemin dans les esprits. Les circonstances tout à coup lui devinrent favorables.

M. Huault, resté seul à l'ermitage, n'y vécut pas longtemps : il mourait au printemps de 1835, âgé seulement de 42 ans. Cet homme de bien, tout dévoué à la cause et à la gloire de Saint Germain, laissa, par testament et à la condition de quelques petites charges, au général d'Ossans et à sa digne épouse, tout ce qu'il avait acquis lui-même de M. Perrey l'année précédente. Il savait bien qu'en le remettant entre leurs mains, il le donnait au Saint ermite.

« En effet, touchés du grand besoin que les habi-
« tants de Saint Germain avaient d'un prêtre, et plus
« encore poussés par la main de Dieu qui voulait re-
« placer le corps de notre bienheureux sur ses autels, et
« mettre auprès de ce dépôt sacré une sentinelle tou-
« jours vigilante pour veiller à sa conservation, ces
« deux nobles époux se hâtent de céder le tout avec
« les *mêmes charges*, aux habitants des six hameaux de
« la section de Saint Germain qui désiraient vivement
« se constituer en paroisse... Le zèle de Mgr Rey, alors
« évêque d'Annecy, les dispositions d'un gouvernement
« paternel et le dévouement du général d'Ossans, ap-
« planirent bientôt toutes les difficultés qui restaient :
« la chapelle de Saint Germain fut donc érigée en église

« et les six hameaux de la montagne en paroisse (1). »

Ce qui suivit jusqu'à la Translation des Reliques dans la nouvelle église paroissiale, la cérémonie de la Translation elle-même, se trouve décrit (2) en de très-bons et très-beaux termes, dans un manuscrit conservé au presbytère de Saint-Germain. L'auteur avait été présent à ce grand acte. Nous ne pouvons mieux faire que de le citer textuellement (3).

« Monseigneur s'était empressé de mettre à la tête « de cette paroisse un pasteur dont les lumières et les « vertus pussent lui donner la perfection convenable. « Mais il manquait toujours à son église les Restes de « celui qui devait en être le protecteur. Les fidèles de « Saint-Germain demandaient avec instance que leur « Patron reprît la place qu'il avait occupée jadis au « milieu d'eux. Les habitants et le respectable curé de « Talloires (4) faisaient avec beaucoup de tact et de « mesure, pour garder le dépôt confié à leurs soins, « des démarches qui attestent l'intérêt qu'ils attachaient « à la conservation du trésor dont ils avaient été établis « les dépositaires. Leurs réclamations et une possession

(1) *Vie du Saint*, par M. Pinget, page 73... Le 17 octobre 1835, les habitants des six hameaux avaient présenté leur requête à Monseigneur. L'enquête leur ayant été favorable, Monseigneur accorda l'érection de la paroisse le 12 septembre 1836. Le Sénat ordonna l'homologation de l'ordonnance épiscopale le 16 décembre, et dès le 28 du même mois et de la même année, la nouvelle paroisse de Saint-Germain avait un curé en la personne de Rd Claude-Marie Caux, qui fut remplacé par Rd Louis Fleury dès le 1er avril 1837.

(2) *Unicuique suum*. L'auteur de la *Vie de Saint Germain* attribue cette narration à M. le chanoine Sallavuard. Elle fut l'œuvre de M. le chanoine Ruffin, aujourd'hui Prévôt du Chapitre.

(3) Nous donnons aussi aux Pièces justificatives (G) le procès-verbal de la translation rédigé par ordre de Mgr Rey, évêque d'Annecy.

(4) Rd François Barbier,

« de sept ans ne pouvaient prévaloir sur une possession « non interrompue de huit siècles.

« Dès que M. le Curé de Talloires eut satisfait à ce « qu'exigeait l'affection qu'il porte à son peuple, il ne « fit usage de l'influence que lui donnent sur ses « paroissiens ses vertus et son caractère, que pour les « disposer au sacrifice qu'exigeaient d'eux la justice « et les convenances. La translation des Reliques fut « fixée au 28 octobre 1838. C'était l'anniversaire de celle « qu'en avait faite Saint François de Sales deux cent dix- « sept ans auparavant. L'évêque d'Annecy se rendit la « veille à Talloires pour préparer les fidèles à la solen- « nité du lendemain. Dans un discours solide et onctueux, « l'éloquent Pontife exposa les raisons, le but de son « voyage, et adoucit, autant qu'il était en lui, des regrets « auxquels il ne pouvait qu'applaudir. Le 28, à huit « heures du matin, la population de Talloires était réunie « à l'église. Une foule de pèlerins de tout rang rem- « plissait les avenues qui y conduisaient. La procession « sortie de l'église se dirigea vers la montagne de Saint- « Germain. Elle avait à sa tête les Confréries diverses « suivies de trente ecclésiastiques en surplis tenant « chacun un cierge allumé. Venait ensuite la Châsse, « portée par quatre chanoines de la Cathédrale en « rochet et en camail, et successivement par les prêtres « qui faisaient partie du cortége. Sa Grandeur, en habits « pontificaux, un flambeau à la main, accompagnée de « deux chanoines, marchait immédiatement après la « Châsse. A la suite paraissaient le général d'Ossans, « le comte de Menthon, digne neveu de Saint Bernard « qui, suivant la tradition, eut Saint Germain pour

« précepteur, le Conseil municipal, et enfin la multi-
« tude des fidèles qui n'avait pas pris place dans les
« Confréries.

« Le temps qui avait été magnifique la veille et la
« nuit même, avait changé tout-à-coup. A peine la
« Procession avait-elle fait quelques pas qu'elle fut
« assailie par une pluie abondante que poussait le vent
« du midi. On conçut d'abord des appréhensions, elles
« se dissipèrent bientôt à la vue de ces fervents chrétiens
« inébranlables au poste qui leur avait été assigné.
« Malgré l'orage, ils conservèrent constamment l'ordre
« parfait. Absorbés dans les pensées que leur inspiraient
« et la présence du Saint qui avait vécu sur un rocher
« exposé à toutes les injures de l'air, et les souvenirs
« que rappelaient les lieux qu'ils parcouraient, ils
« paraissaient insensibles à toutes les impressions du
« dehors. L'exemple du pieux Pontife refusant, malgré
« la pluie et le vent, une monture que M. le curé de
« Talloires avait eu l'attention de lui préparer, et faisant
« à pied, malgré son grand âge et ses infirmités, un
« chemin long et pénible, avait donné du courage aux
« plus pusillanimes. Ainsi, au lieu de jeter le trouble
« et le désordre parmi les assistants, le vent et la
« pluie ne servirent qu'à faire ressortir la sincérité de
« leur dévotion et la vivacité de leur foi. Qu'en un jour
« de fête, une population se porte en foule dans nos
« temples, c'est ordinaire dans notre patrie où la foi a
« conservé son empire, mais qu'un peuple entier s'arra-
« che à des travaux pressants, brave les orages pour un
« acte religieux, à la vérité, mais non commandé, c'est un
« fait digne des chrétiens de la primitive Eglise. La

« procession s'avançait recueillie : on n'entendait d'autre « bruit que celui du vent et par intervalles le chant des « Cantiques divins. C'était un beau et touchant spectacle « que cette prodigieuse multitude couvrant les flancs de « la montagne, chantant avec transport les hymnes « sacrés que les échos redisaient au loin. Après une « heure et demie d'une marche pénible à la nature, mais « bien douce selon la foi, le cortége arriva sur le plateau « de la montagne d'où l'œil se promène agréablement « sur les bords enchanteurs du lac d'Annecy. Il fut « salué par des détonnations réitérées. Sur le plateau « était rassemblée la nouvelle paroisse de Saint-Germain, « impatiente de recevoir le trésor rendu à ses désirs. « Sa joie, quoique vive, était calme. Par un sentiment « de délicatesse, elle en modérait les élans et elle « s'efforçait, par sa réserve, de tempérer une douleur « qu'elle avait éprouvée elle-même et dont elle compre- « nait toute la vivacité. En cette circonstance, le peuple « de Saint-Germain et celui de Talloires montrèrent « que des intérêts opposés n'avaient point altéré les « sentiments qui les avaient toujours unis, et que l'union « des cœurs n'est pas incompatible avec des discussions « graves et mesurées. A la porte de l'église, M. Fleury, « curé de Saint-Germain, adressa au Pontife un dis- « cours touchant auquel Monseigneur répondit en « témoignant sa vive satisfaction des honneurs rendus « à un Saint qu'il comptait parmi les protecteurs de « son diocèse, et le bonheur qu'il goûtait à unir ses « hommages à ceux de tant d'âmes pures dont la « piété faisait une de ses plus grandes consolations.

« La châsse fut ensuite élevée sur un trépied, orné

« avec goût par madame d'Ossans, qui partage l'intérêt « que le général, son époux, porte à la nouvelle paroisse. « Avant de célébrer la messe, Monseigneur fit aux « fidèles une allocution paternelle dans laquelle, après « leur avoir prouvé que la présence d'un Saint au « milieu d'une population religieuse était une source de « prospérités temporelles aussi bien que spirituelles, « il retraça les conditions d'où dépendaient les béné- « dictions dont ils venaient de recevoir le gage, et il « les exhorta à reproduire dans leur conduite, chacun « suivant sa condition, les vertus du saint ermite ; « ensuite il offrit le Saint-Sacrifice. A l'offertoire, il « descendit faire son offrande et vénérer les Reliques ; « le clergé et le peuple le suivirent. Après la messe, on « chanta le *Te Deum* qui fut suivi de la bénédiction du « Saint-Sacrement. Pendant tout ce temps, les pèlerins « que l'enceinte de l'église n'avait pu contenir étaient « restés aux alentours, attendant l'heure où il leur « serait permis d'aller à leur tour déposer au tombeau « de notre Saint le tribut de leur vénération. Jusqu'à « la nuit on vit une foule continue se presser autour « de la châsse, y coller leurs lèvres et ne s'en éloigner « qu'avec le regret de ne pouvoir prolonger des moments « si doux à leur piété. Ainsi finit ce jour qui sera mis « au nombre de ceux que le Seigneur a faits. Les « habitants de Saint-Germain en conserveront précieu- « sement la mémoire et la transmettront fidèlement à « leurs enfants... »

---

§ V.

Le pèlerinage à la chapelle de saint Germain reprend son cours. De nouvelles grâces y sont obtenues.

Si la génération présente n'avait pas vu la foule des pèlerins gravissant la montagne aux trois solennités dédiées, d'ancienne date, au culte de Saint Germain, souvent du moins elle en avait entendu le récit. Il se trouvait des vieillards pour la décrire encore, et jamais du reste, nous l'avons dit, le chemin de l'ermitage, de la grotte surtout, n'avait été totalement abandonné par les pieux visiteurs.

L'autorité ecclésiastique ayant triomphalement reporté les saintes Reliques dans leur antique demeure, on vit donc aussitôt un beau reflet et comme un retour du passé. Le concours interrompu depuis quarante-cinq ans recommença, édifiant et nombreux, le lundi de Pentecôte surtout. Beaucoup avaient fait ce pèlerinage au temps de leur jeunesse, de leur enfance : ils étaient heureux de retrouver dans leur vieillesse, et de montrer à leur tour, à leurs enfants, le vieux Saint toujours si vivant dans le pays.

A un peuple si dévoué, si fidèle, Saint Germain devait répondre par de nouveaux bienfaits. Des grâces furent obtenues par les pèlerins. On y vit, avec raison, une sanction divine accordée à tout ce qui venait d'être fait

et par l'évêque et par les fidèles en l'honneur du Saint ; et la confiance en son intercession s'en accrut encore. C'est à cette époque qu'appartiennent les deux faits suivants que M. Pinget a eu soin de recueillir, alors qu'ils étaient encore dans tous les souvenirs (1).

« Le lundi de Pentecôte, 8 juin 1840, en présence « de plus de sept à huit cents personnes venues de tous « côtés, arriva le fait suivant qui émut tous nos envi- « rons et eut du retentissement jusque très-loin. Les « moins portés à croire aux miracles se sont vus « obligés d'y reconnaître quelque chose d'extraordinaire « et d'au-dessus des lois communes de la nature.

« Voici le fait tel qu'il m'a été raconté par la personne « elle-même, par une foule de témoins oculaires et « surtout par le vénérable curé de Duingt, qui en « écrivit alors toutes les circonstances et qui a bien voulu « me les transmettre.

« Françoise-Charlotte-Henriette, fille de feu Charles « Mermaz, de la paroisse de Duingt, hameau des Mai- « sons, était, depuis plus de huit ans, percluse des « deux jambes, au point qu'elle ne pouvait quitter sa « chaise, ni faire un pas sans le secours de deux béquilles. « Pendant tout ce temps, elle consulta plusieurs des plus « habiles médecins des environs et suivit exactement « leurs ordonnances, sans aucun résultat. D'après leur « avis, elle va même deux années consécutives prendre « les eaux d'Aix-les-Bains, mais point d'amélioration ; « enfin voyant que les moyens humains étaient inutiles; « toute la religieuse famille s'adresse secrètement d'une

(1) *Vie de Saint Germain*, page 83.

« manière particulière à Dieu, par l'entremise de Saint « Germain, et la malade lui voue un pèlerinage.

« Le lundi de Pentecôte, l'un des jours de tout temps « les plus préférés pour les pèlerinages à ce grand Saint, « étant proche, elle fait part à sa mère du désir qu'elle « a de se rendre en dévotion à Saint-Germain. Mais « celle-ci cherche à l'en détourner à cause de l'extrême « difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité où elle voit « sa fille de descendre du village des Maisons à Duingt, « et de monter de Talloires au haut du rocher sur lequel « est l'église de Saint-Germain. Cependant le matin de « ce jour qui devait être si heureux pour elle, Françoise « renouvelle sa demande, réitère ses instances : un je « ne sais quoi lui dit qu'elle pourra faire ce voyage ; la « mère cède, lui donne ses béquilles et part avec elle. « Que de peines pour descendre à Duingt ! Néanmoins « elle ne se décourage pas ; la foi l'aide et la fortifie. « Ayant traversé le lac, elle gravit la montagne avec « une peine extrême, mais aussi avec une confiance « toute nouvelle ; enfin elle arrive. Quelqu'un, en « voyant la vivacité de sa foi, s'écria : En voilà une qui « va être guérie.

« Elle entend la messe, à laquelle elle communie : « après l'action de grâces, elle va avec sa mère vénérer « les Reliques du Saint. Déjà elle laisse une de ses « béquilles sous la châsse et peut revenir à sa place... « Elle prie encore, et tout à coup elle va de nouveau, « sans que sa mère s'en aperçoive, vénérer les saintes « Reliques ; elle y laisse l'autre béquille et revient sans « trébucher vers sa mère, à qui elle dit : Allons-nous-en. « Alors seulement elle observe qu'elle est guérie ; de

« douces larmes s'échappent de ses yeux et de ceux de « son heureuse mère ; la plupart des habitants pleu- « raient aussi d'attendrissement et de plaisir... Enfin, « pleines d'une humble reconnaissance, la mère et la « fille arrivent à Talloires, où l'on ne parlait déjà que « du prodige qui venait d'avoir lieu. Françoise y était « descendue et remonta chez elle avec la même facilité « que si elle n'avait jamais été infirme.

« L'un des médecins qui l'avait traitée pendant bien « longtemps lui dit, le jour même de sa guérison, « qu'elle reprendrait bientôt ses béquilles, et que le « lendemain elle serait comme la veille ; mais voilà « dix-sept ans qu'elle n'a eu besoin ni de béquilles ni « de bâton ; quoique demeurée tant soit peu boîteuse, « elle va, court, gravit les rochers, suit les troupeaux, « travaille aux champs, etc., avec la même aisance que « les plus agiles et les plus robustes : elle n'a même « eu aucune maladie depuis lors. Inutile d'ajouter qu'elle « n'a point été ingrate à l'égard de Dieu et de Saint « Germain, son puissant bienfaiteur ; aussi la voyons- « nous revenir chaque année en pèlerinage à son tom- « beau (1). »

La guérison merveilleuse que nous venons de raconter avait eu pour témoin toute la paroisse de Saint-

(1) Ce récit a été écrit en 1857. Il nous est affirmé absolument conforme à la vérité par le vénérable chanoine d'Annecy qui, le jour même de la guérison, adressa le sermon d'usage à la grand'messe, à la foule des pèlerins. Il avait particulièrement insisté sur la foi vive et la confiance entière qui doivent animer la prière, ajoutant expressément à l'adresse de ses auditeurs : « Vous obtiendriez de Dieu, par l'intercession de Saint Germain, tout autant de grâces que vos pères, si vous les lui demandiez avec la même foi. » L'humble villageoise de Duingt s'appliqua ces paroles à elle-même. Sa foi déjà grande s'en accrut encore, et elle fut exaucée.

Germain et la foule des pèlerins du lundi de la Pentecôte. Deux ou trois ans plus tard, dans la même chapelle et à la même place, une grâce semblable était accordée à la foi d'une famille, sinon au milieu de la foule, du moins avec une publicité suffisante.

« Il y a environ quatorze ans, dit M. Pinget, que « l'on vit arriver à Saint-Germain une fille d'une douzaine « d'années, accompagnée de son père et de sa mère : le « père montait le chemin rocailleux qui y conduit, tête « nue et le chapelet à la main, la mère s'avançait en « priant aussi avec ferveur à côté de sa fille, placée sur « un cheval. Depuis bien des années, et en dépit des « soins assidus de plusieurs médecins, la pauvre enfant « se trouvait percluse de ses deux jambes et ne pouvait « se remuer que péniblement et à l'aide de deux bé- « quilles. Après le vœu que ses religieux parents firent « de l'amener à Saint-Germain, elle s'était trouvée « instantanément soulagée, et dès lors une seule béquille « lui avait suffi. Encouragée par ce premier succès, la « foi de toute la famille avait redoublé, et, peu de jours « après, nos trois personnes s'étaient mises en route, « animées de la plus héroïque confiance. « Comme que « ça aille, répétaient alternativement ces dévots parents « à leur fille, tu poseras ta béquille sous les Reliques « du Saint : car il me semble qu'il doit te guérir. — « Oh ! oui, ce bon Saint, il te guérira. » Puis ils conti- « nuaient à marcher et à prier.

« Quand ils sont arrivés, ils font chanter une grand'- « messe à laquelle ils assistent et où le père et la mère « communient. Ce jour-là, plusieurs personnes se trou- « vaient à l'église : il y avait même deux ou trois prê-

« tres venus la veille à Saint-Germain, car c'était un « jour de conférence. Lorsque la messe fut achevée, la « jeune fille se lève et dit à ses parents : Je suis « guérie. Elle se lève en effet avec facilité, va poser sa « béquille devant les Reliques, y prie longtemps, à côté « de ses parents ivres de bonheur et versant des larmes « de joie, puis elle sort et s'en retourne à pied, sans « béquilles ni bâton. Je l'ai vue avant et après, disent « unanimement les personnes qui furent témoins de « cette touchante scène. Elle boîtait encore un peu ; « mais le changement était immense, car auparavant « elle ne pouvait faire le moindre pas sans le secours « de sa mère ou de sa béquille. »

On voit, dans la chapelle de Saint-Germain, tout près de son autel, bon nombre de béquilles déposées là, en témoignage de reconnaissance, par des infirmes soulagés ou guéris. Dieu seul et son Saint savent combien d'autres infirmes spirituels, combien d'âmes malheureuses et affligées y ont aussi trouvé assistance et secours.

§ VI.

Le 25 octobre 1857, les Reliques de Saint Germain reçoivent une nouvelle châsse et sont placées sur un autel.

En 1838, les saintes Reliques avaient bien repris possession de l'ancienne chapelle relevée sur ses ruines, mais non de la place qu'elles y occupaient dans l'autel

lui-même. Mgr Rey les avait déposées simplement contre le mur de la nef, du côté de l'Evangile, assez haut pour que les pèlerins pussent commodément les voir et s'en approcher. En tout, cette installation avait été bien modeste. De plus, dix-neuf ans venaient de passer, et l'intérieur de la châsse, la châsse elle-même avaient beaucoup souffert. On sentait la haute convenance non-seulement de réparer tous les outrages du temps, mais d'entourer les Reliques elles-mêmes de plus d'honneur et de décor. Aussi la bonne œuvre proposée fut facilement agréée, et « le dévouement de la paroisse, les « bonnes dispositions du Conseil municipal, les géné- « reuses libéralités de M. le comte Pillet-Will, les « secours spontanément offerts par M. le comte et « Mme la comtesse de Menthon, la générosité de « Mme d'Ossans (1), la conduisirent rapidement à bonne « fin. »

Outre les réparations faites à l'église, on éleva donc, à l'endroit même occupé par la châsse, un autel très convenable portant cette inscription : *Saint Germain, priez pour nous*. On se pourvut d'une nouvelle châsse, beaucoup plus ornée que la première, et l'on prépara, en cire, un corps de Saint vêtu de l'habit noir des Bénédictins. Tout étant disposé, le 25 octobre 1857, Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, se rendit sur les lieux pour procéder à la nouvelle translation.

(1) *Vie du Saint*, par M. l'abbé Pinget, page 79. L'auteur a omis son nom dans cette citation des personnes qui ont bien mérité de Saint Germain dans cette circonstance. Il fut lui-même, à défaut du curé de la paroisse, infirme et malade, le promoteur et le principal agent de la bonne œuvre. Surtout, plus que personne, il contribua à la gloire de Saint Germain, en publiant, à cette occasion, sa petite *Vie*, qui eut un grand succès.

Dès l'entrée dans l'église, une émotion douce et profonde s'empara de tous les cœurs : une grande mémoire et un grand fait se réveillaient en ce moment. Presque à pareil jour, dans la chapelle, deux cent trente-six ans auparavant, Saint François de Sales avait touché à ces saints ossements, il les avait aussi tirés d'une châsse et d'un tombeau moins dignes, pour les élever sur un autel. S'inspirant d'un si pieux souvenir, Monseigneur ouvrit la châsse qu'il avait sous les yeux. Seize cachets aux armes de l'évêque de Thiollaz la fermaient dès 1831. Avec le plus grand respect, le prélat prit, un par un, tous ces restes vénérables, les replaçant pieusement dans une cassette solide préparée à cette fin. Sous ses yeux, cette cassette ayant été dûment fermée et scellée de son sceau, Monseigneur la déposa, à l'endroit de la poitrine, dans le corps de cire que l'on avait disposé dans la nouvelle châsse. L'autel était prêt, il reçut aussitôt la châsse et son trésor, et les plus beaux chants de l'Eglise comme les plus ferventes prières des fidèles terminèrent cette heureuse fête (1).

(1) Voir aux Pièces justificatives (H) le procès-verbal de cette translation.

§ VII.

En 1868, une petite chapelle latérale est bâtie pour recevoir l'autel et la châsse de Saint Germain.

Les Saintes Reliques ayant reçu, en 1857, le double honneur d'une châsse renouvelée et d'un autel tout spécial, on aurait pu croire que, de bien longtemps, la chapelle de Saint Germain ne pouvait espérer ni embellissement, ni amélioration considérable. C'eût été compter sans le zèle du Pasteur et le dévouement de ses paroissiens. Dès 1836, cette chapelle était église paroissiale, et, la population augmentant, d'année en année, l'on constatait le grand à-propos de son agrandissement. Le jour de la Pentecôte, les pèlerins, à eux seuls, pouvaient remplir son étroite enceinte. Mais tenter ce travail semblait téméraire. Il fut hardiment commencé et vaillamment poursuivi. Ces robustes montagnards, hommes et femmes, y mirent leurs robustes épaules ; le curé (1), sa grande activité ; et d'abondants secours venus de haut aidèrent bientôt la paroisse et la commune à couronner leur œuvre. Leur église présentait une belle façade et l'intérieur s'était transformé en une nef élégante, à voûte ogivale, et percée de deux chapelles latérales lui donnant forme de croix.

(1) M. l'abbé Jean Terrier, aujourd'hui archiprêtre-curé de Taninges.

Mgr Magnin, évêque d'Annecy, tout heureux de bénir cette œuvre de zèle et de foi, se transporta à Saint-Germain le 27 juillet 1869 et consacra la nouvelle église sous le titre de *Saint-Bernard de Menthon*.

Comme l'une des deux chapelles latérales (celle du côté de l'Evangile) était naturellement destinée à Saint Germain, l'autel qui portait ses Reliques dès 1857, y avait été transporté et établi. Mais, avant de lui confier de nouveau la châsse, ayant observé que les vêtements du saint corps étaient couverts de poussière, Monseigneur la fit ouvrir sous ses yeux. Les soins voulus furent donnés par les prêtres présents et la châsse, dûment refermée (1).

Tous les paroissiens attendaient ce moment. Embellir leur église pour faire honneur à Saint Germain, lui faire, à lui-même, le don d'une chapelle à part, avait été leur rêve, leur ambition et tout leur encouragement pendant leurs longs travaux. Déjà leur église était consacrée. Monseigneur qui, à plusieurs reprises, les avait félicités et exhortés avec toute la bonté d'un père, mit enfin le comble à tous leurs vœux. Sur son ordre, la précieuse châsse reprit sa place d'honneur. Saint Germain possédait désormais sa chapelle et son autel : et c'est là que dès lors il reçoit la prière des siens comme la visite de tous les pèlerins.

(1) Le procès-verbal de cette visite est aux Pièces justificatives (K).

§ VIII.

En quoi consiste aujourd'hui le culte rendu à Saint Germain.

Si la Révolution française n'eût pas envahi notre pays, le culte de Saint Germain, tel que nous l'avons décrit, eût tranquillement suivi son cours. Très probablement l'autorité du Saint-Siége serait intervenue en sa faveur et aujourd'hui le nom de Saint Germain serait publiquement invoqué dans notre diocèse.

Au lieu de cette extension, par suite des perturbations survenues, c'est une diminution de ce culte, sans conséquence il est vrai, que nous devons constater. Qui pourrait s'en étonner, après les évènements racontés, tels que la chapelle du Saint vendue et réduite en masure, ses Reliques cachées, soustraites à la vénération publique pendant plus de trente ans? Le culte de notre Saint nullement oublié, interrompu seulement en partie, fut repris sans doute dès 1831, mais les lieux, les personnes et les choses, tout avait changé. Ce culte fut le même, en substance, dans ses pratiques essentielles ; mais quelques-unes ne furent pas rétablies, d'autres n'étaient plus possibles. De nos jours, voici les honneurs et les prières que reçoit Saint Germain dans son église et sa grotte :

I

La paroisse célèbre très religieusement sa fête le 29 octobre. Beaucoup de communions se font ce jour-là par les paroissiens, et soir et matin ils accourent aux Offices avec un saint empressement. Cette fête leur est très chère : leurs pères l'ont célébrée, elle rappelle Saint François de Sales, elle leur appartient exclusivement. Aussi ils s'en prévalent et rien ne manque à leur bonheur si le prédicateur du jour glorifie Saint Germain, sa vie, ses pénitences, ses souvenirs toujours présents sur la montagne. Cette fête demeure toujours touchante du côté de la foi et de la dévotion populaire. Elle a perdu sous d'autres aspects.

Autrefois, en ce même jour, les moines de Talloires récitaient l'Office du Saint *Sub ritu duplici* (1). Comme cet Office était propre au monastère, il ne lui a pas survécu.

Saint Germain, dans son ancienne chapelle, jouissait d'une Messe propre et même de deux (2). Après une si longue interruption, on n'y est pas revenu. Si la solennité du 29 est en l'honneur de Saint Germain, la Messe est celle de l'Office du jour.

(1) Voir ci-devant, page 188.
(2) Voir ci-devant, page 186.

II

Le dimanche même de la Pentecôte, et non plus le lundi, a lieu le concours des fidèles. Ce changement de jour date de l'année 1853 qui vit l'Indult pontifical du 6 septembre supprimer un certain nombre de fêtes dans les Etats sardes. On sait qu'autrefois ce pieux concours à la chapelle de Saint-Germain arrivait trois fois l'an. Il continue encore, mais au jour de la Pentecôte seulement. Les paroisses voisines fournissent naturellement la masse de ces pèlerins ; toutefois il n'est pas rare d'en rencontrer qui ont franchi des distances relativement grandes. On comprend que le nombre de ces visiteurs varie selon le temps ; il se tient habituellement entre 200 et 400.

Nous avons dit les Bénédictions spéciales que les Religieux gardiens des saintes Reliques prononçaient autrefois sur les pèlerins dans ces jours de concours : Bénédictions du vin, des draps et des linges destinés à l'usage des infirmes et des malades, bénédictions sur les enfants et les grandes personnes. Ces prières n'ont pas été reprises après la Révolution et ne se pratiquent plus. Les pèlerins se contentent aujourd'hui de prier le Saint, à genoux devant la châsse ; c'est là qu'ils lui confient leurs désirs, leurs peines, et les plus aisés, en se retirant, offrent une messe à dire en son honneur,

III

Beaucoup plus nombreux sont les pèlerins qui, dans le cours de l'année, font isolément cette dévote ascension. Depuis quelques années, un registre a été placé, près de l'autel du Saint, à l'intention de ceux qui désireraient y déposer une prière, une pensée, un mot de reconnaissance. Sans aucun doute, c'est le petit nombre des pèlerins qui peut se donner ce plaisir, et cependant les noms inscrits sont, en moyenne, de 400 par an. Et toutes les contrées, comme tous les rangs, y sont représentés. L'évêque d'Amérique, le touriste anglais, le Religieux, la grande Dame y ont laissé leur nom, pêle-mêle avec celui de nos plus modestes compatriotes. Là n'est pas cependant l'intérêt capital de ces répertoires. Il faut les feuilleter pour comprendre à quel besoin profond de notre nature répond le culte des Saints. Les grâces demandées par l'intercession de Saint Germain comprennent toutes les situations, toutes les misères, elles sont pour tous les âges, et la prière qui les implore est aussi variée que touchante. Nous recommandons aux visiteurs les pages appartenant aux années 1870 et 1871. Quelles prières ardentes pour la patrie vaincue, pour un fils, un frère combattant pour la France ! Il y a dans ce livre révélateur des cris du cœur inexprimables. A notre avis, il témoigne d'une dévotion, d'une confiance en Saint Germain tout aussi grande aujourd'hui que dans les meilleurs temps.

IV

Reste enfin la vieille grotte, dans le rocher, dominant l'abîme et toujours la même. Pas un pèlerin ne manque de la visiter. Comme autrefois, on n'y trouve qu'une petite niche renfermant une statuette grossière représentant Saint Germain ; cela suffit. A genoux sur la pierre nue de cette grotte austère, le bon chrétien n'a pas besoin d'autre chose pour rentrer en lui-même, se comparer à Saint Germain et implorer humblement sa protection. Cette grotte a reçu, elle reçoit et recevra toujours de bonnes et ferventes prières.

Nous avons fini notre tâche, souvent ingrate et difficile. Nous avouons pourtant qu'elle n'a pas été sans charmes. Saint Germain et son ancienne chapelle ont donc au milieu de nous un passé, de beaux souvenirs, presque une histoire. Il est vrai, le tombeau de notre Saint, comme celui de tant d'autres solitaires, n'a pas vu surgir et s'épanouir au-dessus de lui une belle et célèbre église ; ni autour de cette église, un grand monastère ; ni autour de ce monastère, un bourg, une ville, une cité (1). Ce tombeau ne fut d'abord abrité que par le plus humble des oratoires. En se dilatant peu à peu,

(1) Avec raison on a maintes fois rappelé à notre siècle orgueilleux le très-grand nombre de villes et de bourgs qui doivent leur existence à un monastère. Pour compléter la leçon, il faut ajouter que la plupart de ces monastères avaient eu, eux-mêmes, pour berceau, l'oratoire ou la tombe d'un pauvre ermite. On peut facilement le vérifier au moyen d'un Dictionnaire hagiographique.

cet oratoire est devenu petite chapelle. Sous cette forme, il a duré des siècles. Humble monument, sans art, sans ornement, sans richesse, il convenait bien à la mémoire du pauvre solitaire et il suffisait amplement à la foi de nos pères. Ni les prières des pèlerins, ni les grâces et les secours de Dieu n'ont jamais manqué dans ce modeste sanctuaire. Un jour la tempête révolutionnaire a pensé l'emporter : elle n'a réussi qu'à élever son faîte et à élargir son enceinte. Aujourd'hui la chapelle relevée est une église paroissiale du nom de Saint Germain. Isolée sur son roc proéminent, elle domine le lac d'Annecy et sa vallée, on la voit de loin. L'étranger qui la remarque s'en informe-t-il ? Chacun sait répondre ; car le vieux Saint est très-populaire. Aussi cette église est très-aimée, et dans les bons comme dans les mauvais jours on aime à gravir le sentier qui y conduit. De fait, peu de bons chrétiens dans le voisinage consentent à mourir sans l'avoir visitée. Que manque-t-il donc à Saint Germain pour sa plus grande gloire ? Que le vœu de nos évêques, de tout notre clergé et de tous les pieux fidèles soit bientôt exaucé : Daigne le successeur de Pierre, celui qui a le pouvoir de lier et de délier, prononcer une parole souveraine sur le culte rendu à Saint Germain. Qu'il lui plaise de le bénir, de l'enrichir, de l'étendre dans la mesure que lui dictera sa sagesse. Si notre travail contribue à obtenir cette grâce, nous reconnaissons et nous confessons que notre récompense sera trop grande.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

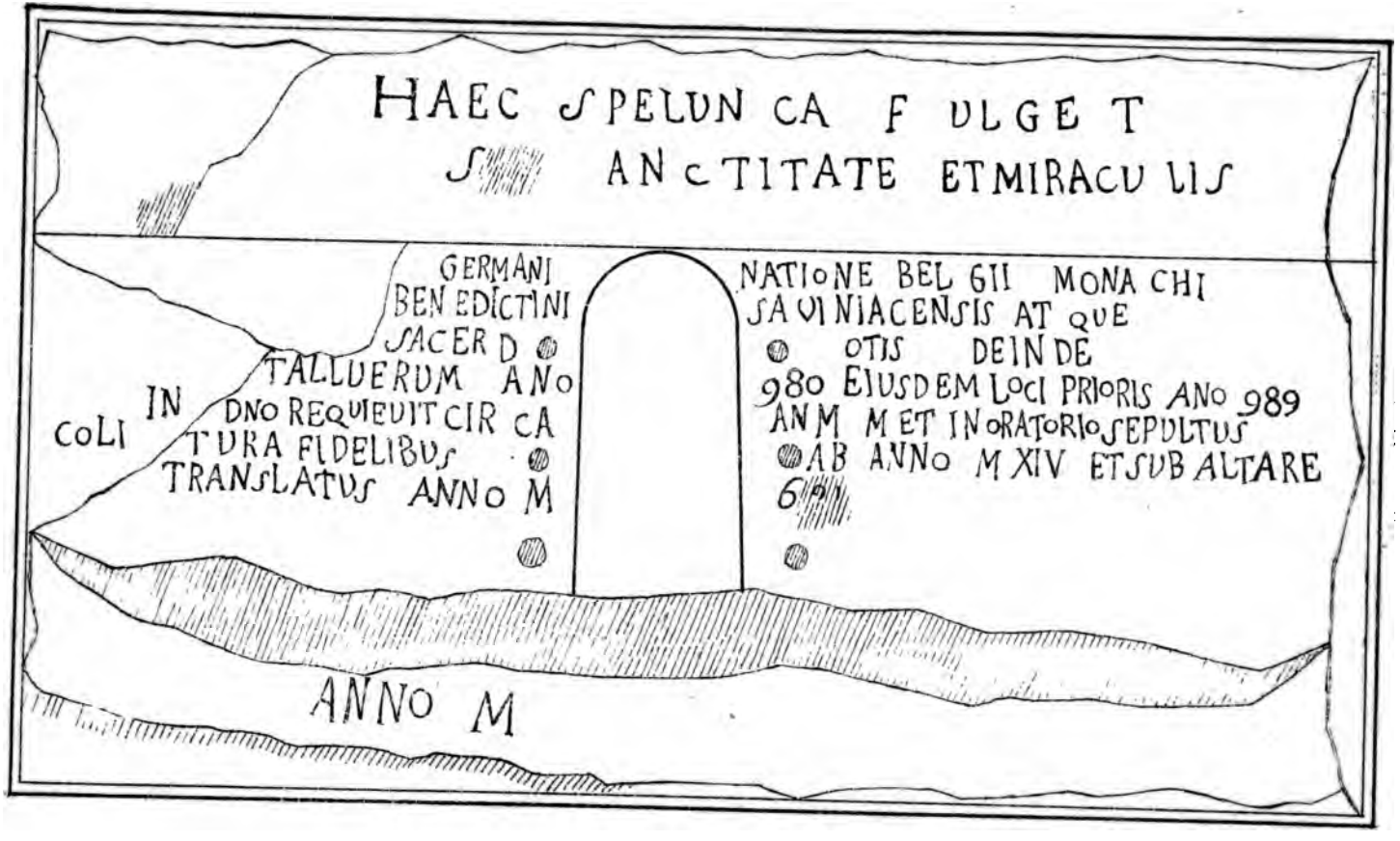
HAEC SPELUNCA FULGET
SANCTITATE ET MIRACULIS
GERMANI
BENEDICTINI
SACERD
TALLUERUM ANO
IN
DNO REQUIEUIT CIR CA
COLI
TURA FIDELIBUS
TRANSLATUS ANNO M
NATIONE BELGII MONACHI
SAUNIACENSIS ATQUE
OTIS DEINDE
980 EIUSDEM LOCI PRIORIS ANO 989
ANM M ET IN ORATORIO SEPULTUS
AB ANNO M XIV ET SUB ALTARE
ANNO M

(B)

Au Révérend Père

Le Révérend Père Dom Hugues Renard de l'Ordre St Benoist.

Au monastère St Germain-des-Pres.

à Paris.

Mémoires sur la vie de Saint Germain profez et prestre religieux de l'Ordre Saint Benoist, vivant au royal monastère de Savigni entre l'année 900 et mille, et le premier envoyé en Talloyres pays, et diocèse de Genève pour y faire construire le Prioré dit *Nostre Dame du mesme ordre de St Benoist. Ad regimen, et usum domni Itherii abbatis, et monachorum Sancti Martini Savigniaci, et omnium successorum.* Qui sont les mesmes.

Contenus en la carte de la fondation dudit Prioré, Nostre Dame de Talloyres faicte par Ermengarde Royne d'Arles, de Vienne, et de Bourgogne parmi les années que dessus. Compilez par le R. P. Ciette, religieux Benedictin de Talloyres.

SOLI DEO HONOR, ET GLORIA.

Ce que s'ensuit (Amy lecteur), Je l'ay tiré et extraict à la plus grande gloire de Dieu, qui est admirable en ses Saincts, de quelques livres manuscripts qu'estaient en cette maison, dicte nostre Dame de Talloyres pays, et diocèse de Genève et voisin de six lieues de la ditte ville de Genève hérétique de cent années plus, au moins. Afin que tu sois adverti, et scache comme cette ditte maison de Talloyres ou vivent encore de présent trente religieux en estroicte observance des Regles de St Benoist, regie et gouvernée par les Abbez, et chapitre du royal monastère de Savigny. Et mesme qu'en l'année 1609 l'observance religieuse qui s'y observe de présent y a esté introduicte par la pieuse vigilance de Monseigneur François d'Albon, moderne abbé, et par ses visiteurs Révérend Dom Jacques Deprades et Révérend dom Gilbert d'Aboin. Ledit dom Deprades

vicaire général dudit Seigneur Abbé, et l'autre son compagnon, tous deux Religieux dudit Savigny et visiteurs en l'année 1610.

Et que ledit monastère de Savigny est un des plus anciens de France, car nous avons veu la mémoire que lors que St Maur disciple de St Benoist, vint d'Italie pour apporter la Règle de ce grand Saint en France, à la requeste du révérendissime Evesque du Mans le dit Saint Maur passa à la forest de Sylvaigni au territoire de Lyon, dans laquelle forest, il trouva quelques hermites, et Anachoretes esquels il laissast la promesse de leur envoyer lesdittes règles, et les recepvoir en l'ordre de son maistre Sainct Benoist, dez aussi tost qu'il aurait prins maison devers ceux qui l'avoient demandé ; comme il fit depuis. Et desdits hermites qui habitaient la forest de Sylvaigni sont seulement nommez ces quatre Lucius, Lucinius, Iamius, et Hystmido. Et que ces quatre estoient si grands serviteurs de Dieu, et observants religieux que de toutes parts de la France Grands Seigneurs les visitaient, et leur aumosnaient beaucoup et plusieurs demandaient de professer la vie religieuse avec eux en exacte observanee des règles de Saint Benoist. Et dans peu de temps se forma un monastère au dit lieu qui respondait à Sainct Maur, et florit le dit monastère quelques centaines d'années en grande saincteté, et en nombre de personages saincts et doctes. Mais le Lyonnois saccagé par les Sarrasins, ledit monastère fut presque tout destruit et demeura en fort piteux estat jusqu'au temps de Charlemagne qui le remit et le fit reëdifier, luy augmenta ses rentes et revenus, luy donnant beaucoup de fiefs, et de terres, dou depuis il a esté dict le Royal monastère de Savigni. Et arrivé souls ce Prince que les moynes de St Martin de Tours de l'Ordre de St Benoist s'estaient tellement desvoyez et detraquez de leur vocation que Dieu s'en estant irrité, il fit qu'un ange en une nuit les esgorgea, et occit toutz fors un sacristain nommé Itherius que Dieu quomanda à son ange de sauver. Et cet Itherius fut le 1er Abbé que le Roy establit, et nomma au monastère de Savigni, que sa majesté avait remis. Et la Saincteté de cet abbé Itherius fut si remarquable que dans peu d'années de toutes les provinces des Princes chrestiens luy vindrent personnes remarquables en piété, et moyens pour y estre receus, et vivre monachalement soubs son obedience. Et memement grands seigneurs et princes fondans en leur pays et terres des maisons de l'ordre St Benoist les donnaient et agregeoient à l'usage et regime dudit abbé de Savigni, et de ses religieux. Et ainsi Savigni commença à reprendre son premier air et le lustre de sa pre-

mière fondation ; et à donner beaucoup d'illustres personnages en piété, et doctrine à l'Eglise pour le service de Dieu.

Et pour temoignage de ceste vérité, on void es archisves du couvent de Talloyres comm'en l'année 900, Raoul ou Rodolphe Lancien ainsi est-il appelé en la Carte, Roy de Vienne, Arles et Bourgogne donna à un second Itherius, abbé dudit Savigny une Eglise, avec ses terres et dépandances située en une forest et lieu dit Tallueres pays des Aibanais qu'on nomme de présent en Genevois. Puis Ermengarde Reyne desdits royaumes voulut augmenter les dons dudit Raoul ou Rudolphe au profit dudit Savigni. D'où à ces fins elle demanda des religieux à l'abbé pour *venir audit Tallueres pour y faire construire un Monastère Ad usum, et regimen Domni Itherii Abbatis et monachorum Sancti Martini Savigniaci, et omnium successorum*. Qui sont les propres termes contenus en la fondation et donation de la ditte Ermengarde. Pour a quoy satisfaire on verra en ce que s'ensuit ce que nous avons de Sainct Geremain qui a esté Religieux profez, prestre et cellerier soubs ledit Itherius et son successeur en l'abbaye de St Martin de Savigny prins de quelques manuscriptz et anciens mémoires laissez par des religieux qui ont vescu en Talloire jusqu'à cent années. Et de la relation de quelque religieux de l'ordre St Augustin du mesme pays dudit Sainct Geremain.

Pour donc parler de ce Saint Serviteur de Dieu que nous disons Germain ; J'ay premier a advertir qu'en un vieux manuscriptz ou j'ay trouvé un épitaphe fort ancien d'icelluy, il se nommait Geremain, mais on a passé de le nommer Germain et ainsi on l'invoque. Et tient-on qu'il estait natif de parens fort nobles, et riches, en la ville de Tiermont a quatre, ou cinq lieues de Malignes, ou Maline au pays bas. Mais on ne sçait pas l'appellatif de sa maison d'autant qu'en l'ordre de St Benoist ceci a esté observé en tout le temps que l'exacte observance de son institut a continué (comme nous le trouvons en nos viels et anciens manuscriptz) que les moynes, et religieux ne se nommoient que des propres noms qu'on leur donnoit renonçant au monde sans dire le nom appellatif de leur maison. Et nous avons le livre de nostre chapitre dans lequel nous trouvons enregistrez nos abbez, Prieurs, et autres bienfaiteurs religieux qui ont vescu il y a six, sept et huict cens années ou pas un ne peut estre recognu de quelle maison, ou famille ils ont esté. Et ainsi des quatre premiers qui furent envoyez a Tallueres depuis Silvaigni *ou Savigni* à la reyne Ermengarde desquels nostre Sainct Germain estoit le

premier. On ne peut sçavoir autre que le nom de *Religion*, et le nom des autres trois ses compagnons sont : Rudolphe, propre frère de Saint Geremain et un autre Isthmius et le 4me Isthmido et de tous quatre les corps sont dans le domaine de Tallueres révéré et tenus pour Saincts et notamment Germain et Rudolphe son frère ; Et duquel Germain, voicy ce qu'on en tient : On dit qu'il n'avoit que sept années qu'il fréquentoit si fermement les Eglises, et lieux de piété, et dévotion que mainte fois il demeuroit les quatre et cinq jours caché, en quelque coin d'Eglise qu'il trouvoit en sa commodité sans autre nourriture et aliment que celuy qu'il prenoit par la continuation de ses prières parlant avec Dieu en esprit de son innocence. Puis il retournoit en la maison de ses parens et quand on luy demandoit où il avoit esté ; il répondoit qu'il avoit esté et arresté avec son Grand père qu'il avoit traicté si délicieusement qu'il se resolvoit de demurer toute sa vie à son service. Si on luy bailloit à manger ou quelque chose qui put esconduire, et musser, il emportoit et le donnoit au premier pauvre qu'il treuvoit. Et mesme se despouilloit jusqu'à sa chemise pour couvrir leur nudité. Et comme un jour sa mère le tansant lui demanda *Qu'est-ce qu'il avoit faict de sa robe, et autres habitz ? J'ay rencontré (dit-il) quelques serviteurs de mon Père Grand, qui avoient besoing ; et je les leur ay prestés ? Car mon Père Grand qui es ez Cieux* m'en rendra bien de plus riches, et meilleurs ? Sa mère recognut qu'il y avoit en cet enfant quelque chose plus qu'il ne pouvoit humainement avoir apprins d'ou elle commença à l'avoir en plus particulière considération que ses autres frères ; et ne le tansa plus depuis, ni de la perte de ses habitz, ni d'autres choses qu'elle sçavoit qu'il prenoit pour donner aux pauvres.

Elle tenoit main pas moins qu'il apprit et l'envoya tous les jours devers un maistre il s'en alla a Malines par devers l'Evesque et le pria qu'il voulut le garder prest de luy et qu'il le serviroit quand qu'il celebroit la messe ? L'evesque regardant ce jeune enfant luy demanda d'ou il estoit ? Et qui estoit son père. Il repartit qu'il n'avoit que son Père Grand qui luy avoit commandé de revenir à luy à ce qu'il le prioit. L'Evesque recognut incontinent que cet enfant parloit de Dieu et que véritablement il l'appeloit son Père Grand. Et pour ce il luy respondit, qu'il demurat, et que s'il servoit bien à l'autel, il le garderait prez de luy. Le lendemain venu que l'Evesque voulut célébrer les divins mystères, il employa le jeune garçon lequel assistat si dévotement et exactement à l'évesque que tous les

assistants dirent depuis à l'évesque ; que sans faillir, il y avait en ce jeune garçon quelque chose de plus, que la nature.

Ayant servi quelques mois il apprint que sa mère le faisait chercher, et pour ce il pria l'evesque de le congédier comme il fit, et le voulant faire accompagner il le remercia. L'Evesque luy donna quelque argent qu'il receut avec contentement, disant que cela estoit bon pour secourir les serviteurs de son Père-Grand.

Arrivé en la maison de ses parens ; sa mère luy demanda d'où il venoit, et où il avait si longtemps arresté ? Je suis esté gaigner (respondit-il) quelque chose par devers monseigneur notre Evesque, pour les serviteurs de mon Grand Père : que les plus riches de mes parens méprisent ? Et de faict-il ne fut guiere esloigné de la ville qu'il distribua tout ce qu'il avoit, aux pauvres.

Parvenu, avec cette façon de vivre à l'aage de 19 à 20 ans ; sa mère luy proposa s'il vouloit passer en France, et aller estudier en la fameuse ville de Paris, il receut la proposition de sa mère avec tant de contentement que dans peu de jours, il voulut partir, car il ne recherchoit rien tant que de sortir, et s'esloigner de son pays, et de sa parenté pour chercher, et trouver lieu a se retirer au service de son Grand Père en quiétude.

Sa mère voulut que son frère Raoul ou Rudolphe son puisné l'accompagnat parce qu'il l'aymoit partialement et plus que deux frères s'il y a un plus au par sus du vray amour de frères. Estans en chemin Germain ne parle a son frère Raoul, ou Rudolphe que de la Grandeur de son Père Grand, et comme pour le servir, il ne falloit se soucier de quitter leur maison les moyens, et père et mère, Rodulphe qui n'avoit pas intention que de l'accompagner pour voir Paris, puis s'en retourner fut touchez des discours de son frère. Et luy demanda ne sommes-nous pas frères ? Ouy repartit Germain. Ce vostre Grand Père que me rementevez tant, (dit Rodulphe) est encore donc le mien ? Il est vray ? dit Germain, et pour ce ne voulez-vous pas entrer en son service comme moy ? Véritablement respondit Rodulphe, je n'en ay jamais ouy parler qu'à vous ? Mais si je vous prometz que je ne vous quitteray jamais que je ne me voye avec vous en son service. Car je recognois bien que ce Grand nostre Père n'est autre que Dieu ? et celuy que nous disons estre ez Cieux ? Et pourtant si en estudiant, on le sert, je veux estudier avec vous, et faire tout ce que vous m'enseignerez qu'il conviendra faire pour le servir ? Germain joyeux d'avoir instruict et gaigné son frère lui promet reciproquement qu'il ne le lairroit oncques. Si qu'estans arrivez à

Paris, il escrivit à sa mère que son frère Rodulphe s'estoit résolu d'estudier comme luy, et que tous deux estoient disposez de bien estudier comme ils firent, si qu'ils se rendirent capables d'entendre les sainctes lettres.

Cependant dans Paris, et par toute la France la réputation de la saincteté de l'abbé et des moynes de Saint Martin de Savigni estoit tellement en la bouche d'un chacun qu'on ne parlait d'autres spirituels que desditz abbé et religieux d'ou lesditz frères Germain et Rodulphe se résolurent de quitter leurs études et partir de Paris, et s'acheminer pour chercher et treuver l'abbé de Savigni, qui estoit un Itherius second. Et ayant vendu tout ce qu'ils avoient se mirent en chemin.

Celuy qui a escript la vie de St Bernard de Menthon dit que ce nostre St Germain fut dans Paris maistre dudit St Bernard, et qu'à sa sollicitation, ledit St Bernard quitta père et mère etc. Mais je n'ay sceu trouver rien de ceci pour ce que de St Bernard de Menthon comme de St Germain, je n'en ay rien veu. Je laisse donc aux plus doctes qui voudront escrire de l'un, et de l'autre à tenir ce qu'il leur plaira, car outre que je ne scay pas ou ledit autheur aprins ce qu'il dit de nostre St Germain, je n'en ay jamais ouy parler qu'à luy. (Et ceci par advis) sans luy vouloir contredire ;

Parvenus à Sylvaigni, ou Savigni, Germain se présente à l'abbé et a ses religieux, et fit la demande pour luy, et pour son frère et l'abbé lisant en la face du postulant et de son compagnon qu'ils recherchoient véritablement Dieu puisqu'ils estaient venus de si loing les receut, et les mit à l'espreuve. Ces deux Saincts frères donnèrent tant de bons témoignages de cette vérité qu'ils promirent stabilité suivant la règle de nostre Père St Benoist en la congrégation de St Martin à Savigni.

Mais la modestie religieuse de St Germain fut si admirable aussi bien que son silence, et son travail à l'obéissance qu'il surpassait tous ses esgaux en oraison, en veilles en humilité et douceur, Dou après ses années de profession promeu ez sacrez ordres, il fut homme et faict cellerier de la maison, et couvent. En laquelle charge il estoit si parfaict, et prompt à servir les religieux, et leur donner leur nécessitez suivant les commendemans de leur abbé que le Diable envieux de son avancement spirituel (car pour grand affaire qu'il eut à négocier ou traicter pour son monastère, il ne relaschoit jamais de ses exercices, et austéritez ni en son oraison, ni en s'absentant du Chœur et psalmodie que par obedience), Commença a le vouloir

troubler dans le repos qu'il prenoit en la peyne qu'il avoit pour s'acquitter de sa charge et office. Et pour ce il suscita quelques uns de la congrégation plus enclins à murmurer de la piété de Germain qu'à l'imiter qui commencèrent a représenter à leur abbé que Dom Germain ou Nonne Germain dit l'ancien escript ne pouvait pas vacquer au bien du couvent a tant d'exercices spirituels, assister si assiduellement es services du chœur, et faire ce qu'il estoit de la charge de cellerier, comm' il failoit. Et ceci réitéré par diverses fois à l'abbé. Le dit abbé pour contenter les indiscrets zeles déposait Nonne Germain ou Dom Germain de cette charge dou il fut si joyeux, et en remercia Dieu si fervament que ses Emulateurs en demurent confus. Car depuis ayant employé le temps en choses qui luy estoient enjointes, il ne vacquoit qu'en la lecture et contemplation et ès œuvres de penitence avec le congé de son abbé, il se rendit si exact et austère qu'il ne mangeait que le moindre de ce qui luy estoit servi. Et avec le sceu (dis-je) de son dit abbé il passait les 3, 4 et 5 jours sans manger ni boire que fort peu de pain détrempé en l'eau.

Cependant survint que la Reyne Ermengarde demanda des religieux a Itherius abbé de Savigni afin de construire une demeure, et couvent pour luy, et ses religieux au lieu dit Tallueres et la mémoire de ceci dit que ce fut en l'année mille.

L'abbé Itherius recevant, et acceptant les prières d'Ermengarde et ses offres assembla son chapitre pour faire élection et le choix des religieux qu'il falloit envoyer à la ditte Ermengarde. Le chapitre convocqué, les religieux ouys, l'abbé memorant de la vigilance et probité de Nonne Germain au gouvernement des affaires pendant qu'il avait esté cellerier. Et le recognaissant sur tous ceux de sa congrégation notable et exact en l'observance regulière delibera, ordonna, et le nomma pour estre envoyé a Ermengarde, et luy envoya, et luy bailla pour compagnons son frère Rudolphe eux deux prestres, et Istmius, et Istmido diacres, et sont esté les quatre qu'ont apporté de Savigni la règle de St Benoist en Talloires, et qui ont faict construire les œdifices nécessaires aux frais, et despans d'Ermengarde Reyne de Vienne, d'Arles, et de Bourgogne. St Germain estant Prevost ou Prieur des autres trois, et de la famille. Et de tous quatre comm'a esté dit nous avons les corps. Celuy de St Germain est et repose dans l'Eglise dédiée à Dieu, à la Glorieuse Vierge sa mère, à ce grand Sainct leur serviteur Le corps de St Rodulphe repose en l'Eglise d'un prioré depandant de Talloyres a trois lieues du dit Tal-

loyres qu'on nomme le Prioré de Faussemagne et de St Raoul. Et les corps des autres deux sont dans une chasse en l'Eglise du Prioré de Talloyres. Et par l'intercession de ces serviteurs de Dieu, et notamment de St Germain sa divine miséricorde a octroyé et octroye des grandes graces à tous ceux qui ont recours à luy par son Sainct serviteur Germain. Et en vraye vérité, les aveugles ont recouvert la veüe, les sourds l'ouye, les boiteux l'aller et enfin finale *Quolibet morbo fuerint gravati restituuntur* tous ceux qui recourent en ce lieu avec foy.

Ce glorieux St Germain ayant fort avancé les batimens spirituels, et temporels en Talloyres, selon les volontez d'Ermengarde, et les mandemens de son abbé, désirat revoir sa première maison de St Martin en Sylvaigni, il obtint encor celuy-ci que d'aller pèlerin visiter les lieux de la Terre Saincte et de Rome, fit lesditz voyages dans lesquels il endura grandes incommoditez qu'il supporta avec beaucoup de contentement en mémoire de la Passion, et mort de nostre Sauveur, qui le preserva néantmoins en dépit de l'esprit de perdition qui fit tout ce que nostre Seigneur luy permit tant en eau qu'en terre pour esprouver, et rendre plus glorieux sont St Serviteur Germain. Et de ce voyage nous avons le mémoire que le dit Sainct a apporté toutes les reliques que nous avons à l'Eglise de Talloyres et lesquelles nous croyons qu'il obtint par la requeste d'Ermengarde nostre fondatrice.

Revenu de Jérusalem, et retenu en Talloyres par le mandement du sieur abbé de Savigni à la requeste des bienfaiteurs, et a la dévotion de la Reyne, il redoubla sa ferveur en oraison, et au recueillement intérieur pour la practique des vertus requises à la perfection qu'il sçavait que les religieux sont obligez d'aspirer et tendre. Et pour a quoy vacquer sans détourbier et plus efficacement il supplia ses supérieurs de luy permettre de choisir quelque lieu et se retirer en iceluy pour s'adonner tout à faict à une plus grande et particulière solitude que celle qui se gardait dans le monastère, et de pouvoir finir ses jours en vray moyne et anachorète.

Les supérieurs assurez de la cognoissance qu'ils avoient de sa force, et magnanimité pour vivre en solitude et mémoratifs comm'il avait grandement, longuement, fidellement, et persévéramment et religieusement vescu, obey, et servi l'ordre et sa maison, le voulurent consoler et pour ce suivant le primitif institut de l'ordre qui estoit de permettre à ceux qui estoient dez long temps exercez en la vie cœnobitique, et conventuelle comme bien exprimentez pour la soli-

tude de s'y en aller, d'y demurer, et y vivre tant que bon leur sembloit. Ils le luy permirent. et de chercher et choisir le lieu qu'il jugerait convenable à son dessein, et propre a moins d'incommodités d'y pourvoir estre alimenté de son couvent, et de la maison de Talloyres qui luy fournit de ce qu'il demandait et qu'on jugeait luy estre nécessaire.

Et par cette permission il vint à cette montagne, et choisit ce lieu ou on void l'Eglise de présent dediée à Dieu, à la Sacrée Vierge Marie sa mère, et à sa mémoire partie de laquelle ou il fut inhumé lui servoit d'oratoire pour célebrer les divins mystères, et faire ses oraisons, se retirant puis en une baume de roc, le reste du jour et pour se reposer en la nuict laquelle beaume est un peu plus bas de l'Eglise. Et a vescu comme nous avons par tradition en cette solitude encores environ 34 ou 35 années.

Mais le lecteur sera adverti que lors si Talloyres n'estoit que forestz et qu'il a prins son nom de Taillis (dou primitif on escrivoit Tailleres puis Tallueres, et Talloyres), que cette montagne qui est eslevée par dessus de l'estendüe d'une lieue de France, n'estoit pas comme elle se void de présent: Si que ce grand serviteur de Dieu Germain estait bien fort logé dans la solitude et desert, et au lieu qu'il avait divinement choisi pour la vie contemplative.

Dans la ditte baume, il dormoit sur le roc, plié dans son cilice qu'il portoit ordinairement soubs sa cuculle monachale et couvert d'un gros bureau. Et pour soumettre la chair à l'esprit il se prescrivit soubs le sceu et de l'adveu de son supérieur, de descendre en tout temps d'hyver, qu'en esté, de descendre tous les jours pour matines au couvent et ne se bougeoit de l'église que vespres ne fussent chantées, aprez lesquelles il remontoit sans boire ni manger à sa bien aymée solitude. Et a laquelle arrivé, il recitoit complies, quand on en avoit baillé le signe au couvent puis prenoit sa religieuse refection usant tous jours du pire qu'on luy envoyait. Et cette façon de vivre il garda tout le temps qu'il vesquit en solitude, aydé de Dieu ; et de la permission de son prieur auquel par grande humilité il communiquait tous ses exercices afin de bien observer ce qu'enseigne le Père St Benoist ; sçavoir de ne rien entreprendre en la vie spirituelle au parsus de ce qu'est porté par les règles sans le sceu, et permission de l'abbé, ou du Père qu'on choisit pour Directeur. Mais dans le temps du Caresme de l'Advent, et de celuy qu'on observe devant Pasques ; il n'usoit que de quelques légumes et herbages crus et ne mangeait que trois fois en la sepmaine, le dimanche, le mardi et jeudi.

Et comme la paroisse de Talloyre commençait à se former (car pour rendre ces lieux habitables le Roy avoit rendu et déclaré francs les habitans, ou pour mieux dire ceux qui viendroient habiter audit Talloyres). Ce Sainct commença a estre visité, et luy a cathéchiser ceux qu'il connoissoit n'estre guieres instruitz des rudimens de la foy, et créance de l'Eglise.

Et l'autheur qui a escrit de St Bernard de Menthon dit que nonobstant sa retraicte les baron, et baronne de dit Menthon père et mère dudit St Bernard l'eurent pour directeur jusque la fin de leurs jours, et qu'il les ayda a bien mourir, comme il avait instruict, et enseigné St Bernard leur fils à mespriser les grandeurs du monde et les délices de la chair, pour bien vivre en ce monde, et plus heureusement en l'autre.

S'en revenant de Talloyres, il vouloit a un jet de pierre se reposer sur un roc esloigné de sa baume et nostre Seigneur pour confirmer la saincteté de son serviteur parmi ceux qui le visitoient, voulut qu'en se relevant ; et s'appuyant, comme j'a cassé, et faible sur ses mains pour se relever, les vestiges de ses dittes mains sont demurées empreintes sur le roc comme dans la molle cire, ou de la molle paste en trois et quatre lieus et on les void, et cognoit on, et révère on ; et Dieu a conféré maintes grâces sur le mesme lieu a des estropiat et paralytiques appostez sur le dit lieu.

On tient qu'il mourut aagé de quatre vins et seize années ; et estant mort il fut inhumé au lieu de son oratoire comme il avoit demandé et obtenu, et qu'il eut la révélation de sa dernière heure de vie, une année auparavant durant lequel temps il ne sortit tout à faict que de sa baume à son oratoire pour célébrer ; et de son dit oratoire à sa baume pour se préparer en l'un comme en l'autre desditz lieux à la sortie qu'il fit de ce monde pour entrer en la vie de l'autre. Et que pandant ledit temps il fut visité de la Très-Saincte Vierge Marie a laquelle il avoit une inexplicable dévotion et confiance ; et des glorieux Sainctz St Martin et St Benoist ses patrons et les nostres. Et si nos anciens eussent esté soigneux et diligens a mettre par escrit les miracles, et graces que nostre bon Dieu a faict, et conféré par son serviteur St Germain tant en la vie qu'aprez sa mort, Je croi qu'on en auroit dressé des bien gros volumes.

Et en l'année 1621, et le 28 d'Octobre que le corps et reliques dudit Sainct furent enlevées de son tombeau (qui avait esté fort mal tenu jusqu'à ce temps là) par feu de glorieuse mémoire Messire François de Sales évêque de Genève, et par Monsr son frère lors

evesque de Calcedoine pour la succession en l'évesché comm'il a tenu (Messire Jean François) le dit Seigneur feu François faisant une très docte, et fructueuse prédication de la vénération des Saintz et des marques que l'Eglise recevoit primitivement pour juger de leur Saincteté, n'ayant pas laditte Eglise si circonspecte à faire tant de formalités qu'on observe de présent pour leur canonization, dit que très-évident tesmoignage de la Saincteté de St Germain, les louanges duquel il preschoit estoit que dès six cens et plus d'années nostre Seigneur avait tous jours octroyé des grandes et remarquables grâces à tous ceux qui avoient en leur nécessitez eu recours ez prières de son serviteur St Germain, venant avec la foy vénérer ses reliques, et visiter son tombeau. Et que nonobstant toutes les afflictions et tribulations que sa divine majesté avoit permis que ces pays ayent esté molestés et visitez soit par guerre, soit par peste et famine ; Jamais le peuple de ces Estats de Savoye et Genevois, et tant d'estrangers n'avoient laissé, ni désisté, de venir ici ez jours destinez esquels on faict mémoire de ce serviteur de Dieu qui sont les jours du Lundi de Pasques, de Pentecote, et feste de Toussaintz premier de Novembre.

Quant à la mémoire des miracles et graces octroyées et faictz par l'intercession de ce Grand Sainct, je n'en parle point mesme de celles que le R. P. Clette religieux bénédictin de Talloyres et autheur de ce discours, et Narre, mandé à Tolose l'an 1637, au mois de May, j'en ay reçeu la déposition et relation véritable dez que je suis en Talloyres, et que je habite dez 7 années, en son hermitage, pour ce que je ni ay encore pas travaillé à la façon qu'on m'a invité de faire. Et qu'il se trouvera des plus capables que moy, et plus sçavans pour une telle besogne, protestant que pour ce que j'en viens de dire, je n'entends pas donner leçon a qui en voudra escrire sur tout autres mémoires que celles-cy, que je soubmetz a tous les réglemens de la Saincte Eglise catholique et apostolique Romaine en la foy et union de laquelle je souhaitte veux et entends avec la Grâce de nostre Seigneur mourir.

(C)

Missa S. Germani Confessoris, Ordinis S. Benedicti Prius, monachi incliti Monasterii Regalis, S. Martini Saviniaci Lugdunensis Diœcesis, postmodum Beatæ Mariæ Tallueriensis Gebenensis. Cujus corpus in Ecclesia Deo Opt. Max. Beatæ Mariæ et sancto illi Dicata (in Monte, qui nomen à Sancto, sortitus est) Asservatur et à fidelibus Colitur, ab anno Redemptionis nostræ millesimo decimo quarto. — Lugduni, apud Guillielmum Valfray, Typographum via Cenodochii sub signo S. Rochi. M. DC. XXXVIII.

MISSA SANCTI GERMANI.

Introitus (*Psal. 36*).

Os justi meditabitur sapientiam, et lingua ejus loquetur judicium : lex Dei ejus in corde ipsius. (*Psal. ibid.*) Noli æmulari in malignantibus : neque zelaveris facientes iniquitatem. ℣. Gloria Patri, etc.

Oratio.

Omnipotens sempiterne Deus qui Beatum Germanum Confessorem tuum gratia sublimasti, quique per eum infirmos sanasti : tu cunctas à nobis infirmitates et adversitates mentis et corporis expelle per ejus merita vitæ cælestis effectum, cunctis ejus implorantibus auxilium nobis conferas et salutem. Per Dominum nostrum, etc.

Lectio libri sapientiæ. (*Eccles. 31, b.*)

Beatus vir qui inventus est sine macula. . . . . .

Graduale. Psalmus 91. Justus ut palma florebit : sicut cedrus libani, multiplicabitur in domo Domini. ℣. Ad annuntiandum manè misericordiam tuam et veritatem tuam per noctem. Alleluia, alleluia. ℣. Sancte Germane Christi Confessor audi rogantes servulos, et impetratam cœlitus tu defer indulgentiam. Alleluia.

Post Septuagesimam omisso Alleluia *et versu sequenti, tractus sequens dicitur.* (*Psal.* 2.)

Beatus vir, qui timet Dominum : in mandatis ejus cupit nimis. ℣. Potens in terra erit semen ejus : generatio rectorum benedicetur. ℣. Gloria et divitiæ in domo ejus : et justitia ejus manet in sæculum sæculi.

Temporali paschali omittur Graduale et ejus loco dicitur. Alleluia, alleluia. Beatus vir qui suffert tentationem : quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ. Alleluia. O Beati viri Germani sancta præconia, ô inæstimabilis dilectio charitatis : qui dum sæculi pompam contempsit æternæ vitæ conjunctus est. Alleluia.

Sequentia sancti Evangelii secundum Mattheum. (*Matt.* 19, *d.*)

In illo tempore : dixit Simon, Petrus ad Jesum : Ecce, nos reliquimus omnia. . . . . .

Dicitur Credo quando dicitur missa hæc in Dominica vel in die solemni ejus commemorat.

Offertorium. (*Psal.* 20.) In virtute tua Domine. . . . . .

Secreta.

Sacrificium nostrum quæsumus Domine benignus intende quo sicut beati Germani Confessoris tui, precibus, temporales cruciatus sanare non desinis, ita erui ejus interventione misericorditer impetremus ab æternis. Per Dominum, etc.

Post communio. (*Matth.*, *c.* 19.)

Amen dico vobis, quod vos. . . . . .

Oremus.

Prosit nobis Domine ad salutem mentis et corporis sacri muneris oblatio per quam Beati Germani Confessoris tui fulti suffragio exemplo ipsius terrena despicientes Sanctorum mereamur adjungi consortio. Per Dominum, etc.

In die festo Translationis ejusdem Sancti Germani, quod occurit, in ipso die SS. Apostolorum Simonis et Judæ 28 Octobr. Dicitur sequens Missa.

Introitus.

Gaudeamus omnes in Domino translationis festum celebrantes sub honore sancti Germani Confessoris. . . . . .

Oratio.

Deus qui hodiernam diem honorabilem nobis in beati Germani Confessoris tui solemnitate tribuisti, da cordibus nostris dignam pro ejus translatione lætitiam, ejus in nobis renovans spiritum, cujus ossa pio amore complectimur. Per Dominum nostrum, etc.

Lectio libri sapientiæ. (*Eccl. 45.*) — Dilectus Deo et hominibus.....

Graduale. (*Psal. 116.*) — Laudate Dominum omnes gentes et collaudáte eum omnes populi. ℣. Quóniam confirmata est super nos misericordia ejus, et veritas Domini manet in æternum. Alleluia, alleluia.

Sancte Germane Christi confessor audi rogantes servulos, et impetratam cœlitus tu defer indulgentiam. Alleluia.

Sequentia sancti Evangelii secundum Matthæum. (*Matth. 19, d.*) — In illo tempore, dixit Simon, Petrus ad Jesum : Ecce nos reliquimus. . . . . .

Dicitur Credo.

Offertorium. — Justus ut palma. . . . . .

Secreta.

Suscipe Dómine, fidelium preces cum oblationibus hostiarum, et intercedente Beato Germano Confessore tuo præsta, ut per hæc piæ devotionis officia ad cœlestem gloriam transeamus. Per Dominum, etc.

Communio. — Domine Dominus noster quam admirabile est nomen tuum in universa terra.

Post Communio.

Præsta quæsumus omnipotens Deus, ut de perceptis muneribus gratias exhibentes beneficia potiora sumamus, et Sancti tui Germani Confessoris, non desit oratio, cujus nos donasti patrocinio gubernari. Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum qui tecum vivit, etc.

Orationes pro infirmis.

Omnipotens sempiterne Deus, salus æterna credentium : exaudi nos pro famulis tuis infirmis, pro quibus misericordiæ tuæ imploramus auxilium : ut intercedente Beato Germano Confessore tuo, reddita sibi sanitate, gratiarum tibi in Ecclesia tua referant actiones. Per Dominum, etc. *(Si fuerit pro uno tantum dicatur in singulari.)*

Secreta.

Deus, cujus nutibus vitæ nostræ momenta decurrunt, suscipe preces nostras, et hostias famulorum tuorum, pro quibus ægrotantibus misericordiam tuam imploramus : ut de quorum periculo metuimus, intercedente Beato Germano Confessore tuo de eorum salute lætemur. Per Dominum.

Post Communio.

Deus infirmitatis humanæ singulare præsidium : Auxilii tui super infirmos tuos ostende virtutem : ut ope misericordiæ tuæ adjuti intercedente Beato Germano Confessore tuo, Ecclesiæ tuæ sanctæ, incolumes repræsentari mereantur. Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus per omnia sæcula sæculorum. Amen.

Laus Deo virgini Sacratissimæ Maria et Sancto Germano.

Pour la Benediction du vin qu'on prend, ou qu'on donne les jours dediés à la memoire et feste de S. Germain Confesseur, laquelle memoire et feste dudit S. Germain, se celebre et se fait en chaque année le Lundy de Pasque, Lundy de Pentecoste, et au jour de la Feste de Toussains premier de Novembre, et la Feste de sa Translation, le 28 du mois d'Octobre.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.
Dominus vobiscum.

Oremus.

Deus qui in Cana Galilææ aquam in vinum mutasti benedic etiam hoc vinum † et præsta ut per intercessionem sancti Germani Confessoris tui in cujus memoriam exponitur omnes qui ex eo devote gustaverint tua sancta benedictione spiritus tui lætitiam, et ejus meritis salutem mentis et corporis eonsequi mereantur in hoc sæculo, et vitam æternam in futuro. Qui vivis et regnas in sæcula sæculorum. Amen.

Pour la Benediction des draps, et langes : qu'on benit pour les infirmes ou malades.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domine.
℟. Qui fecit celum et terram.
Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo.

Oremus.

Domine Jesu Christe qui per tactum fimbriæ vestimentorum tuorum mulierem fluxu sanguinis laborantem, aliosque passim infirmos sanare dignatus es, et per sudaria et semicinctia Apostoli tui Pauli languores et spiritus nequam ab infirmis eadem virtute fugasti, præsta quæsumus per intercessionem Beati Germani Confessoris tui, ut qui his vestimentis, velis vel linteaminibus quæ in tuo nomine et ejusdem Sancti tui Confessoris Germani honore benedicimus † induti vel operti fuerint, sanitatem mentis et corporis percipere mereantur, Qui vivis et regnas, etc.

Pour la Benediction qu'on fait sur les Petits, et Grands qui demande d'estre benits.

℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.
℟. Qui fecit cœlum et terram.

Psalmus. Deus misereatur nostri, etc. *Ps.* Levavi oculos meos in montes, etc. ℣. Salvos fac servos tuos et ancillas tuas (*vel dicat in singulari.*) ℟. Deus meus sperantes in te. ℣. Esto eis turris fortitudinis. ℟. A facie inimici. ℣. Nihil proficiat inimicus in nobis. ℟. Et filius iniquitatis non apponat nocere nobis. ℣. Ora pro nobis sancte Germane. ℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi. *Vers.* Domine exaudi orationem meam. ℟. Et clamor meus ad te veniat. Dominus vobiscum.

Oremus.

Domine Jesu Christe filii Dei vivi qui per tactum fimbriæ vestimentorum et reliquiarum sanctorum tuorum infirmos sanare dignatus es, sicut per sudaria et semicinctia Apostoli tui Pauli languores et spiritus nequam ab infirmis eadem virtute fugasti : præsta quæsumus intercedente Beato Germano Confessore tuo et per contactum reliquiarum ejus, ut famuli tui ad te per eum confugientes in hoc sæculo ab omnibus infirmitatibus mentis et corporis sic liberentur, et tibi jugiter famulentur ; quatenus per te et cum sancto tuo adjuti bonis operibus in futuro, Patri, Tibi, et Spiritui sancto et electis tuis præsentari in gloria mereantur.

Prætende Domine famulis et famulabus tuis dexteram cœlestis auxilii, ut te toto cordo perquirant et quæ dignè postulant intercedente B. Germano Confessore tuo consequi mereantur. Per Dominum nostrum Jesum Christum, etc.

Deinde tangat, sacerdos, puerum aut pueros cum reliquiis sancti in oculis et in ore et in pectore dicens : In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis :

Sanet te Pater, Sanet te Filius, Sanet te Spiritus sanctus. Custodiat te Pater, custodiat te Filius, custodiat te Spiritus sanctus. Sanctificet te Pater : Sanctificet te Filius : Sanctificet te Spiritus sanctus. Amen.

Approbatio et Permissio Superioris.

Joannes Claudius de Ville in sacra Theologia Magister, in Ecclesia sanctæ Crucis Custos, in hac Diœcesi Officialis Vicegerens, ac Domini D. Alphonsi Ludovici du Plessis de Richelieu, Eminentissimi Cardinalis et Reverend. Archiepiscopi et Comitis Lugdunensis, Magni Franciæ Eleemosynarii Vicarius Generalis substitutus : Fidem facimus Nos hæc divina Missæ Officia nec non pias preces additas ex Romano Missali fideliter depromptas ad Dei gloriam, Et S. Germani Ordinis S. Benedicti Monachi Talluerlensis, honorem, vidisse, probasse, atque ideo ut prælum subeant, inque communem populi utilitatem prodeant, merito censuisse. Lugdun. 19 Maii, 1638.

DEVILLE, *Vic. Gen. Substitut.*

(D)

RÉCIT

de deux guérisons obtenues dans la chapelle de Saint Germain peu de temps avant la Révolution française.

Une fille de Talloires, nommée Michelle Fontaine, morte depuis peu, avait déjà sept ans et n'avait pas encore pu ni marcher ni parler. Ses parents, gens pleins de foi et de piété, font vœu de venir à Saint-Germain et d'y apporter leur fille. Ils y viennent en effet. A peine entrée dans la chapelle (c'était quelque temps avant la Révolution), la petite enfant se lève d'à côté de sa mère, marche et parle distinctement, au vu et à l'étonnement de toutes les personnes présentes. Ce fut elle qui porta au Prieur la Messe et l'offrande que ses parents avaient vouées. Dès lors elle a marché et parlé aussi bien que si elle n'avait jamais eu de mal. Ce fait a eu beaucoup de retentissement dans Talloires et les environs. Presque tout le monde en a entendu parler et il existe encore des vieillards qui se le rappellent, comme s'il venait de se passer et qui en garantissent la vérité.

Louise Arambourg, veuve Vallet, de Talloires, m'assure qu'à l'âge de six ans (elle en a aujourd'hui près de quatre-vingts), elle fut atteinte de douleurs et de grosseurs aux jambes, qui l'empêchaient depuis longtemps de marcher : ses parents, après avoir inutilement épuisé les secours humains, font vœu de venir en pèlerinage à Saint-Germain, d'y donner une messe et d'y communier, apportant leur enfant avec eux. Le Prieur de Saint-Germain les reçut avec bonté, célébra la sainte Messe, suivant leur intention, et les communia. Il était d'usage, dans ce temps-là, que les pèlerins fissent le tour du tombeau du Saint en se traînant sur les genoux.

Au moment où ses parents se lèvent pour en faire ainsi le tour, la petite fille se lève également et marche après eux, n'ayant plus de mal... Le Prieur, témoin de ce qui venait de se passer, les fait tous entrer au prieuré et leur offre des rafraîchissements pour calmer un peu leur trop grande émotion de joie ; mais ils refusent, car ils avaient voué de faire le voyage à jeûn. Dès lors, elle n'a jamais eu de douleurs aux jambes : et elle s'est toujours distinguée par sa dévotion et ses sacrifices envers Saint Germain. — *(Vie de Saint Germain*, par M. l'abbé Pinget, pag. 89.)

(E)

Ordonnance de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, du 25 juillet 1831.

Claude-François de Thiollaz, évêque d'Annecy, conseiller du Roi, à tous ceux qui verront les présentes, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La Providence, en Nous plaçant, malgré notre indignité, sur le Siége d'Annecy, a confié à notre sollicitude, le soin de Nous opposer aux dévotions indiscrètes, comme de maintenir celles qui sont légitimes, dans leur pureté primitive.

A ces fins, Nous étant aperçu que la permission que Nous avons donnée de rétablir une chapelle au hameau de Saint-Germain, paroisse de Talloires, donnait lieu aux étrangers, comme aux fidèles

des lieux circonvoisins, de penser que cette concession avait pour but, de ranimer la dévotion qui autrefois conduisait au dit hameau, tous ceux qui voulaient vénérer les Reliques de Saint Germain, Nous croyons devoir déclarer, comme nous déclarons par les présentes, que notre intention formelle, en permettant cette reconstruction, n'a été que de fournir aux habitants de ce hameau, la facilité de se réunir pour faire des prières dans cet Oratoire, lorsque les temps trop mauvais ne leur permettraient point de descendre dans l'après-midi aux Offices de leur église paroissiale.

Nous déclarons à tous, que les Reliques de Saint Germain, autrefois vénérées dans l'ancienne chapelle, n'existent plus dans l'oratoire qui la remplace; qu'elles ont été au commencement de ce siècle, ôtées de dessous l'autel couvert de décombres, et transportées par des particuliers bien connus, d'abord chez un individu qui, après les avoir précieusement conservées, les a enfin remises à M. Travers, curé moderne de Talloires, et que notre détermination, déjà annoncée en 1829, est qu'elles restent dans l'église paroissiale de Talloires dont l'abord est facile en tout temps et toutes saisons, lorsque celui du hameau de Saint Germain, scabreux en tout temps et toutes saisons, présente toujours plus d'un péril.

Nous déclarons aussi que personne n'est autorisé dans le dit hameau à recevoir des Messes ou oblations quelconques relatives à cette dévotion, et que quiconque, sous prétexte de cet ancien local, se permettrait pareille conduite, abuserait de l'ignorance des étrangers et du peuple de ce diocèse, ferait un trafic indigne des choses saintes et s'exposerait à toutes les peines portées par le droit : aussi Nous défendons à tout ecclésiastique de célébrer dans cet Oratoire les jours de dimanche et fêtes même de dévotion, d'y prêcher ou d'y remplir d'autres fonctions ecclésiastiques quelconques, et ce, sous peine de suspensue encourue par le seul fait, comme aussi de l'interdit de cet Oratoire : Nous permettons toutefois, provisoirement, d'y dire la Messe dans quelques occasions, mais jamais dans les jours susdits, et spécialement le jour de Saint Germain.

Nous invitons, en conséquence, les fidèles qui sont animés d'une véritable dévotion envers Saint Germain à se rendre à l'église paroissiale de Talloires, où une chapelle très décente dédiée à Saint Germain est établie, et présentera, dans fort peu de temps, les Reliques vénérées depuis plusieurs siècles, qui, en 1621, avaient été placées dans l'ancienne chapelle du hameau de Saint-Germain.

Et sera la présente ordonnance publiée au prône des paroisses auxquelles nous l'adresserons et ensuite affichée aux portes des dites églises, pour que personne ne soit induit en erreur.

Donné à Annecy, dans notre Palais épiscopal, le vingt-cinq juillet mil huit cent trente-un.

† C.-François, Evêque d'Annecy.

(Archives de l'évêché d'Annecy.)

(F)

Procès-verbal de la Translation des Reliques de St Germain dans l'église paroissiale de Talloires faite le 23 octobre 1831.

Nous, Claude-François de Thiollaz, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque d'Annecy et Conseiller du Roi, désireux de rendre à la vénération publique les Reliques de Saint Germain réclamées par la piété des fidèles, Nous avons fait ériger dans l'église paroissiale de Talloires une chapelle dédiée à Saint Germain, et destinée à recevoir sa dépouille sacrée. Ensuite, usant des règles de prudence prescrites en pareille circonstance, Nous avons nommé et autorisé M. le Curé-Archiprêtre de Menthon pour recevoir avec serment les dépositions des personnes capables de donner sur ces Reliques des renseignements propres à prouver d'une manière indubitable leur authenticité.

En conséquence de cet ordre, M. le Curé de Menthon, en l'assistance de MM. les Curés de Talloires, de Bluffy et du Vicaire de Talloires, a d'abord prié le sieur Adam, né et domicilié à Talloires, de se rendre à la Cure de Talloires. Il s'y est rendu : interrogé, après avoir prêté serment, sur ce qu'il savait touchant les Reliques de Saint Germain, il a répondu que, pendant la Révolution, son fils Louis Adam était allé à Saint-Germain, et qu'il en avait rapporté les Reliques qui ont

été gardées chez lui jusques en 1826, époque où elles furent rendues à M. le Curé actuel de Talloires.

Nicolas Grillon, autre témoin assermenté, a déclaré être allé lui-même à Saint-Germain avec Louis Adam susnommé, et qu'ayant retiré la caisse des Reliques de dessous les décombres, ils l'apportèrent chez le dit sieur Adam, et que de plus, il avait parfaitement reconnu la cassette contenant les Reliques.

Pendant que la précieuse caisse a été déposée chez le sieur Adam, M. Avet, ex-syndic, et Mad^e son épouse, ont déclaré l'avoir vue, et ils ont témoigné sur la foi du serment, que la caisse actuellement en la possession de M. le Curé de Talloires était la même que celle qu'ils avaient vue chez le sieur Adam.

M. Perréard, de Talloires, décédé le second dimanche de juillet 1831, qui avait vu cette caisse, a déclaré et s'est offert à déclarer avec serment, dans son lit de mort, que les Reliques déposées par le sieur Adam à la Cure de Talloires, etaient celles qu'il avait déplacées lui-même et transportées dans le four du Prieuré, d'où elles ont été enlevées par Louis Adam et Nicolas Grillon. Des procès-verbaux ont été dressés de ces déclarations ; ils Nous ont été envoyés. Nous les avons examinés avec attention. L'accord que Nous avons remarqué dans ces différents témoignages, les circonstances particulières non rappelées ici et pleines de véracité, la bonne foi, la religion des témoins, Nous ont paru former un argument suffisant de l'authenticité des Reliques. C'est pourquoi nous avons fixé le 23 octobre 1831 pour leur inauguration. Et afin de donner à cette cérémonie toute la pompe possible, Nous nous sommes rendu en personne à Talloires où, après avoir reçu les ossements renfermés dans une caisse dûment fermée par notre ordre, Nous les avons placés dans une châsse construite à cet effet. Cette châsse est d'un style gothique : elle est en bois recouvert d'un vernis noir avec un filet d'or tout autour ; elle est fermée sur les faces apparentes par des glaces partagées en plusieurs compartiments dont la partie supérieure forme un trèfle à angles aigus.

La châsse a été scellée par seize cachets de cire rouge portant l'empreinte de Nos armes. Elle a été portée triomphalement à la procession solennelle que Nous avons présidée, et au retour, Nous l'avons fait déposer sur l'autel de la chapelle qui lui a été préparée dans l'église paroissiale de Talloires, en face de la chapelle dédiée à Notre-Dame du Rosaire, où Nous permettons qu'elle soit exposée aux hommages et à la vénération des fidèles.

Donné et fait à Talloires, sous Notre seing, le contre-seing de Notre secrétaire et le sceau de Nos armes, l'an du Seigneur mil huit cent trente-un et le vingt-trois du mois d'octobre.

Signé : CLAUDE-FR., *Evêque d'Annecy.*

Contresigné : SALLAVUARD, *Secrétaire.*

(Archives de l'Evêché d'Annecy.)

(G)

Procès-verbal de la Translation des Reliques de Saint Germain, de l'église paroissiale de Talloires en celle de Saint Germain, le 28 octobre 1838.

La Divine Providence ayant voulu que l'église de Saint-Germain sur Talloires, fût rendue à l'exercice du culte catholique et même que Nous pussions ériger en paroisse le hameau qui porte le nom de la dite église, Nous avons jugé que ce serait une chose bonne et juste de replacer dans ce Sanctuaire, qui les posséda pendant sept cents ans, les Reliques du Bienheureux Ermite. Après avoir annoncé Nos intentions aux deux paroisses de Talloires et de Saint-Germain, Nous Nous sommes transporté à Talloires. Nous avons visité et vénéré les Saintes Reliques dans la chapelle que feu Mgr de Thiollaz avait fait préparer dans l'église paroissiale du lieu précité, pour recevoir provisoirement le dépôt sacré. Et par une coïncidence que Nous ne pouvons Nous empêcher de regarder comme providentielle, ce jour, 28 octobre 1838, se trouve être le jour anniversaire de la cérémonie dans laquelle Saint François de Sales, accompagné de son frère, l'évêque de Calcédoine, retira les restes vénérés de Saint Germain du tombeau où ils reposaient glorieusement, afin de les placer sur les autels et les exposer à la vénération publique.

Nous avons vu et examiné le procès-verbal rédigé par ordre de Mgr de Thiollaz, Notre prédécesseur d'illustre et heureuse mémoire, signé par Sa Grandeur, le 23 octobre 1831, duquel il résulte que les

ossements renfermés dans la châsse déposée dans l'église de Talloires sont véritablement les Reliques de Saint Germain. Cette vérification faite, le vingt-neuf octobre de la présente année, Nous avons transféré la précieuse et sainte dépouille de l'église de Talloires à l'église de Saint-Germain, assisté de MM. Tissot, Bernex, Ruffin, Buttet, Sallavuard, chanoines de notre cathédrale, de M. Poncet, notre secrétaire, de MM. les archiprêtres de Thônes, de Saint-Jorioz, de MM. les curés de Menthon, de Talloires, de Saint-Germain, et d'un grand nombre d'autres ecclésiastiques, précédé et suivi par un concours prodigieux de fidèles qui formaient une procession des plus édifiantes et des plus solennelles, et où Nous avons remarqué M. le général d'Ossans et M. le comte Alexandre de Menthon, digne neveu du Saint héros des Alpes, qui passe pour avoir fait ses premiers pas dans la sainteté, sous la direction du Serviteur de Dieu, qui est l'objet de la fête de ce jour.

Le présent acte fait les dits jours et an que dessus, déposé à la Chancellerie épiscopale, a été signé par Monseigneur l'évêque et par toutes les personnes désignées plus haut.

Le present extrait, conforme à l'original, a été copié et collationné par moi, soussigné chancelier, le 26 septembre de l'an 1839.

SALLAVUARD, *Chanoine-Chancelier.*

(II)

Procès-verbal de la Translation des Reliques de Saint Germain d'une châsse dans une autre plus digne, faite par Mgr Rendu, le 25 octobre 1857.

Louis Rendu, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, Evêque d'Annecy, Commandeur de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, Chevalier du Mérite civil de Savoie, etc.

En ce jour où le Seigneur a daigné Nous remplir de tant de joie et de consolations, combien de souvenirs sont venus se presser dans Notre cœur en présence d'un tombeau que Dieu a rendu célèbre

par huit siècles de gloire !... Nous sommes heureux de rappeler ici que le 28 octobre 1621, Saint François de Sales se trouvait en ces lieux, doublement sanctifiés par sa présence comme par la vie et la mort de Saint Germain, Bénédictin et Prieur de l'abbaye de Talloires. Du tombeau où ils reposaient encore, le saint Evêque sortit les Os du saint anachorète, les montra au peuple, et chargeant ce précieux trésor sur ses épaules, il fit le tour de la Chapelle et de l'Ermitage en versant beaucoup de larmes. Ce fut la première translation des Reliques de Saint Germain. Dès lors elles ne cessèrent de recevoir en ces lieux les hommages des populations jusqu'au moment où éclata la première Révolution française. Mais Dieu avait veillé pendant ces mauvais jours sur la dépouille sacrée de son serviteur. Le 23 octobre 1831, Mgr de Thiollaz, d'illustre mémoire, vint lui-même reconnaître l'authenticité des précieuses Reliques et les fit exposer à la vénération des fidèles dans une chapelle de l'église paroissiale de Talloires. Ce fut la seconde translation.

En 1836, pendant que vivait Mgr Rey, Notre illustre prédécesseur, la Chapelle de l'Ermitage de Saint Germain vint à être canoniquement érigée en église paroissiale. Tout semblait s'être préparé pour rappeler Saint Germain sur la montagne qu'il avait choisie pour le lieu de son repos. Il y revint en effet reprendre, au milieu des fidèles de la nouvelle paroisse dont il devenait le Protecteur et le Patron, la place qu'il occupait jadis au milieu d'eux. Les Reliques de Saint Germain sortirent donc de l'église de Talloires le 28 octobre 1838. Ce fut la troisième translation.

Aujourd'hui que les sacrifices de nobles familles, du vénérable Pasteur, du Vicaire et des paroissiens de Saint-Germain ont permis de remplacer l'ancienne châsse par une autre plus grande et plus ornée, Nous, à qui Dieu a donné pour héritage cette chère Eglise d'Annecy si belle par les Saints qu'elle a produits, après avoir vénéré les Reliques de Saint Germain, après en avoir reconnu l'authenticité et avoir brisé les seize cachets de cire rouge portant l'empreinte des armes de Mgr de Thiollaz, avons placé ces Reliques dans une boîte de fer, enveloppée dans le sens de sa largeur d'une bande de toile blanche marquée de huit cachets de cire rouge, portant également l'empreinte de Nos armes. Nous les avons ensuite déposées dans un corps de cire que l'on a mis dans la nouvelle châsse, laquelle a été revêtue pareillement de Notre sceau en quatre endroits latéralement.

De cette quatrième translation qui a eu lieu aujourd'hui, le vingt-

cinq octobre de l'an du Seigneur mil huit cent cinquante-sept, ont été témoins avec Nous à la cérémonie : MM. le Comte de Menthon, M. Bernard de Menthon, et M. René de Menthon ; François Comte, syndic ; André Arambourg ; Berthier Joseph ; Bergeret François, etc., qui ont signé après M. le Curé et M. le Vicaire de Saint-Germain, M. l'abbé Pignarre, Procureur du Grand-Séminaire, M. l'abbé Cathiard Pierre, M. l'abbé Morand Joseph-Marie, vicaire de Montmin ;

† Louis, *Evêque d'Annecy.*

Fr. Comte ; Arambourg ; Bouvet, Recteur ; Berthier Joseph ; Bergeret Fr. ; Pignarre ; Cathiard ; Janin Jean ; Gilloz Philippe ; Morand ; Pinget, vicaire.

Lu à haute et intelligible voix, au presbytère de Saint-Germain-sur-Talloires, en présence de Mgr Rendu et des personnes ci-dessus mentionnées.

Le 25 octobre 1857.

L'abbé Guillermin, *Secrétaire.*

(Archives de l'Evêché d'Annecy.)

(K)

Procès-verbal de la visite des Reliques de Saint Germain faite par Mgr Magnin, le 27 juillet 1869.

L'an mil huit cent soixante-neuf et le vingt-sept du mois de juillet, Sa Grandeur Mgr l'Illustrme et Révérendme Claude-Marie Magnin, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége Apostolique Evêque d'Annecy, Prélat assistant au Trône pontifical, faisant sa visite pastorale en la paroisse de Saint-Germain-sur-Talloires, en l'assistance de M. le chanoine François-Guérin Buttet, Vicaire-Général du diocèse, et ayant observé que la châsse dans laquelle sont renfermées les Reliques de Saint Germain demandait quelques soins de propreté à l'intérieur, a fait ouvrir à cet effet la dite châsse, en présence des prêtres soussignés et d'un grand nombre de fidèles, après s'être

assuré toutefois que les sceaux apposés par Mgr Rendu n'avaient pas été violés. L'opération du nettoiement terminée, Monseigneur a fait fermer la châsse et apposer son sceau épiscopal sur quatre rubans violets, placés deux d'un côté et deux de l'autre à chaque extrémité de la pièce à coulisse qui ferme la dite châsse, et sur deux autres rubans de même couleur placés l'un à une extrémité et l'autre à l'autre de la partie supérieure de la châsse.

† Cl.-Marie, *Evêque d'Annecy.*

Buttet, Vicaire-Général.
Terrier, Curé de Saint-Germain.
Sautier, Curé de Menthon.
P.-H. Brasier, *Secrétaire.*

(Archives de la Cure de Saint-Germain.)

(L)

Procès-verbal de la visite des Reliques de Saint-Germain faite, avec délégation de Mgr Magnin, par M. François Poncet, Vicaire-Général, le 11 octobre 1876.

L'an mil huit cent soixante-seize et le onze octobre, Nous, Pierre-François Poncet, Archidiacre de la Cathédrale et Vicaire-Général du diocèse, agissant comme Commissaire spécial de Sa Grandeur Mgr Claude-Marie Magnin, Evêque de ce diocèse, faisons savoir à qui il appartient que Nous Nous sommes transporté aujourd'hui, à l'église de Saint-Germain-sur-Tailloires, pour visiter la châsse du Bienheureux ermite qui a donné son nom à cette localité, en constater l'état et faire l'inventaire des précieux ossements qu'elle renferme.

Après avoir d'abord prié devant cette sainte dépouille, Nous avons fait déplacer la châsse pour en vérifier les sceaux que nous avons trouvés parfaitement intacts. Nous les avons brisés ensuite et Nous avons retiré de dessous les vêtements du Bienheureux, à la place même de la poitrine, une caisse oblongue en ferblanc, scellée de

quatorze sceaux également intacts et que Nous avons aussi brisés. Assisté dans cette opération par Révérends MM. Vincent Brasier, Curé de Talloires, François-Marie Suchard, Curé de Saint-Germain, Alphonse Patuel, Vicaire de Talloires, et M. Jean-François Adam, Docteur-Médecin, également de Talloires et requis à cet effet, Nous avons procédé à la vérification de la dite caisse et Nous y avons trouvé les ossements suivants :

1° Deux fémurs.
2° Deux radius.
3° Les clavicules : l'une entière, et une fraction de l'autre.
4° Une omoplate entière, plus une fraction de la seconde.
5° Deux fractions d'humerus.
6° Deux fractions de tibia.
7° Un os de la pommette, et une fraction notable du second.
8° Huit vertèbres.
9° Un morceau de péroné.
10° Une côte.
11° La moitié du maxillaire inférieur droit.
12° L'os occipital et les deux pariétaux réunis.

Nous avons trouvé encore un faisceau séparé lié par un ruban bleu contenant deux côtes et deux radius, ces deux-ci faisant double emploi : c'est le motif sans doute pour lequel ces ossements, comme étant d'origine douteuse, ont été mis en faisceaux séparés. Nous les avons réunis de nouveau en deux petits faisceaux, les côtes à part et les radius d'un autre côté, également liés par le même ruban bleu que Nous avons partagé en deux.

Cette vérification faite, Nous avons replacé soigneusement tous les ossements que Nous venons de décrire dans la même caisse de ferblanc que Nous avons fermée avec le cadenas portant sa clef attachée, tel que Nous l'avions trouvé précédemment. Puis Nous avons enveloppé le centre de cette caisse d'une large bande de toile blanche qui l'entourait déjà précédemment.

Nous avons joint ensuite les quatre anneaux de face et les quatre latéraux par des rubans de soie rouge, et Nous avons scellé cette bande de toile et les rubans de quatorze sceaux en cire rouge portant les armes de Mgr Magnin, Evêque d'Annecy.

Après avoir fait nettoyer convenablement les vêtements de soie du Bienheureux Germain dont la tête et les mains sont en cire, Nous avons replacé la précieuse caisse dont nous venons de parler sous les vêtements de la poitrine, à l'endroit même qu'elle occupait aupa-

ravant. Enfin Nous avons refermé la châsse dont les devants et les côtés sont en glaces. Nous en avons fait couvrir les joints postérieurs par du papier collé et Nous l'avons scellée de nouveau par douze cachets en cire rouge aux mêmes armes placés sur des tresses en fil blanc, sans toucher aux quatre sceaux posés déjà sur rubans violets qui existaient précédemment à deux angles opposés du couvert supérieur de cette châsse, lesquels Nous avons laissés intacts. Après quoi Nous l'avons fait remettre sur l'autel de la chapelle de gauche, à la position qu'elle occupait auparavant.

Puis, après avoir vénéré de nouveau les saintes Reliques, Nous Nous sommes retiré pour dresser le présent procès-verbal qui sera signé par Nous et par les personnes qui Nous ont assisté et que Nous avons désignées plus haut.

Fait à Saint-Germain-sur-Talloires, les jour et an que dessus.

P.-Fr. Poncet, *Vicaire-Général.*

Brasier, Curé de Talloires.
Docteur Adam.
A. Patuel, Vicaire de Talloires.
L'abbé F.-M. Suchard, Curé de Saint-Germain.

(Archives de l'Evêché d'Annecy.)

TABLE.

PRÉFACE..... page v

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'ÉPOQUE OU A VÉCU SAINT GERMAIN..... 1
CHAPITRE PREMIER. — Documents, témoignages et conjectures qui font vivre Saint Germain au Xe siècle..... 3
§ I. — Commémoraison de Saint Germain et de sa translation dans le martyrologe de Talloires..... 3
§ II. — Inscription de la Grotte..... 10
§ III. — Saint Germain, pèlerin en Terre-Sainte, avec Gausmar, Abbé de Savigny..... 14
§ IV. — Saint Germain contemporain de Saint Jorioz. 17
§ V. — Saint Germain d'après Roland Viot..... 21
CHAPITRE II. — Témoignage qui fait vivre Saint Germain à la fin du Xe et au commencement du XIe siècle..... 38
§ I. — Saint Germain fut-il envoyé à Talloires en 980 ?..... 39
§ II. — Germain envoyé, dit-on, à Talloires en 980, en fut-il Prieur en 989 ?..... 41
CHAPITRE III. — Documents et témoignages qui font vivre Saint Germain au XIe siècle..... 44
§ I. — Légende de Saint Germain..... 45
§ II. — Mémoires sur la vie de Saint Germain..... 48
§ III. — Actes des Saints de l'Ordre de Saint Benoît 51
§ IV. — Le martyrologe de Chastelain..... 53
§ V. — Ch.-Auguste de Sales, Nicolas de Hauteville et Saint François de Sales..... 54
§ VI. — Ismius et Ismidon, compagnons de Saint Germain, inscrits comme Prieurs pendant le XIe siècle..... 58
§ VII. — Les derniers moines de Talloires s'étaient rendus à l'opinion qui fait vivre Saint Germain au XIe siècle, page 62 (*bis*)

DEUXIÈME PARTIE.

Aperçu de la vie de Saint Germain 63
Chapitre premier. — Saint Germain dans son jeune âge.... .. 65
§ I. — Patrie de Saint Germain et sa famille..... 65
§ II. — Première enfance de Germain..... 68
§ III. — Adolescence de Germain. — Sa grande affection pour les autels et pour les pauvres 70
§ IV. — Germain est envoyé aux écoles de Paris..... 74
Chapitre II. — Vocation monastique de Germain..... 78
§ I. — Germain entre au monastère de Savigny..... 78
§ II. — Germain, nommé cellérier de la maison, est bientôt déchargé de cet emploi. — Sa grande piété et mortification... 81
§ III. — Germain est envoyé comme Prieur à Talloires..... 83
§ IV. — Germain, Prieur, relève à Talloires et l'église et le monastère 87
Chapitre III. — Germain fait le pèlerinage de Terre-Sainte..... 90
§ I. — Départ de Germain..... 90
§ II. — Germain revient des Lieux-Saints à son Prieuré de Talloires..... 93
Chapitre IV. — Germain de retour à Talloires 97
§ I. — Germain médite sa retraite en solitude..... 97
§ II. — Germain prépare sa grotte et se bâtit un oratoire..... 102
§ III. — En quelle année et à quel âge Germain se retira-t-il en solitude ?..... 106
§ IV. — Germain descend chaque jour de sa solitude au monastère 107
§ V. — Germain ne prenait de nourriture qu'une fois par jour, le soir, dans sa grotte. Son jeûne était plus rigoureux pendant l'Avent et le Carême..... 112
§ VI. — Où et comment Germain passait ses nuits..... 115
§ VII. — Comment Germain passait sa journée, s'il ne pouvait pas descendre au monastère 116
§ VIII. — D'une pierre ou roc sur lequel Germain aurait laissé l'empreinte de sa main, de ses genoux, et d'une croix..... 117
§ IX. — Germain eut beaucoup à souffrir dans sa solitude, mais il y reçut des consolations extraordinaires..... 122
Chapitre V. — Mort et sépulture de Germain..... 127
§ I. — Germain est miraculeusement averti du jour de sa mort. 127

§ II. — A quel âge mourut Germain, et vers quelle année?..... 130
§ III. — En quel lieu sur la montagne mourut Germain?..... 132
§ IV. — Germain fut enseveli dans son oratoire..... 134

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. — Ce que l'on sait du culte populaire rendu à Saint Germain, depuis sa mort jusqu'à son élévation sur les autels, en 1621 137
§ I. — Germain fut honoré comme Saint peu de temps après sa mort 137
§ II. — Le culte de Saint Germain continue pendant les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles..... 144
§ III. — Jours auxquels Saint Germain était plus spécialement honoré et invoqué..... 146
§ IV. — Bénédictions et pratique observées d'ancienne date, dans la chapelle de Saint Germain..... 151
§ V. — Disait-on la messe en l'honneur de Saint Germain, et récitait-on son office déjà avant sa translation?..... 156
CHAPITRE II. — Elévation de Saint Germain sur les autels par Saint François de Sales..... 159
§ I. — Saint François de Sales visite lui-même le tombeau de Saint Germain. Il projette et prépare la translation de ses Reliques..... 159
§ II. — Saint François de Sales, aidé de son frère le Coadjuteur, élève Saint Germain sur l'autel..... 166
§ III. — Explication de la cérémonie qui précède..... 169
§ IV. — L'élévation précédente faite selon les décrets apostoliques..... 177
§ V. — Saint François de Sales fit insérer la mémoire de cette translation dans le martyrologe du monastère..... 181
§ VI. — Comment Saint François de Sales, le troisième jour après sa mort, apparut sur l'autel de la chapelle de Saint Germain..... 182
CHAPITRE III. — Du culte de Saint Germain dès son exaltation jusqu'en 1792..... 186
§ I. — Messe en l'honneur de Saint Germain..... 186
§ II. — Office en l'honneur de Saint Germain..... 189
§ III. — L'ermitage devient une résidence. Le P. Cl.-L.-Nicolas de Quoëx s'y fixe pour le reste de ses jours..... 190

§ IV. — La chapelle de l'ermitage est rebâtie par les moines en 1663 194
§. V. — Les moines et la paroisse de Talloires montaient, à certains jours, à la chapelle de Saint Germain..... 195
§ VI. — Le nom de Saint Germain est associé à celui des premiers Saints de l'Ordre Bénédictin..... 198
§ VII. — Le pèlerinage à la chapelle de Saint-Germain continue après la translation du Saint. Les grâces obtenues en sont l'encouragement 200
§ VIII. — Quatre oratoires étaient échelonnés sur la pente rapide qui conduit à la chapelle de Saint Germain..... 206
CHAPITRE IV. — Des Reliques et du culte de Saint Germain dès l'époque de la Révolution jusqu'à nos jours..... 212
§ I. — Les Reliques de Saint Germain demeurent cachées dès l'an 1793 jusqu'à ... (date inconnue)..... 213
§ II. — Ce qu'il advient des Reliques de Saint Germain dès leur découverte jusqu'en 1831 216
§ III. — Le 23 octobre 1831, les Reliques de Saint Germain sont solennellement transférées dans l'église de Talloires sur un autel érigé en l'honneur du Saint..... 222
§ IV. — Le 28 octobre 1838, les Reliques de Saint Germain sont solennellement reportées de l'église de Talloires dans la chapelle de l'ermitage.... 228
§ V. — Le pèlerinage à la chapelle de Saint-Germain reprend son cours. De nouvelles grâces y sont obtenues..... 235
§ VI. — Le 25 octobre 1857, les Reliques de Saint Germain reçoivent une nouvelle châsse et sont placées sur un autel..... 240
§ VII. — En 1868, une petite chapelle latérale est bâtie pour recevoir l'autel et la châsse de Saint Germain..... 243
§ VIII. — En quoi consiste aujourd'hui le culte rendu à Saint Germain 245
Pièces justificatives..... 251

ERRATA.

Page 9, ligne 8, lisez : 28 *décembre*, au lieu de : 28 *octobre*.
Page 34, ligne 29, lisez : *vos promesses*, au lieu de : *nos promesses*.
Page 46, ligne 3, lisez : 28 *octobre*, au lieu de : 21 *octobre*.
Page 52, ligne 23, lisez : *la plaçons*, au lieu de : *le plaçons*,
Page 59, (note), lisez : *page* 43, au lieu de : *page* 39.
Page 85, ligne 7, lisez : *la vraie charte de la deuxième fondation*, au lieu de : *charte de la fondation*.
Page 104, ligne 18, lisez : *Saint Romain*, au lieu de : *Saint Promain*.
Page 141, ligne 21, lisez : *du moins en*, au lieu de : *du moins et*.
Page 211, ligne 5, lisez : *le tombeau*, au lieu de : *ce tombeau*.

En Vente à la même Librairie

SOUVENIRS HISTORIQUES D'ANNECY

jusqu'à la Restauration

PAR LE CHANOINE MERCIER

Curé de St-Maurice d'Annecy

Un volume in-8°. — Prix, broché : 5 francs.

Historique de la Cause du Doctorat de S. F de Sales

ET DES

FÊTES RELIGIEUSES

CÉLÉBRÉES A ANNECY LES 20, 21 & 22 AOUT 1878

PAR LE CHANOINE BRASIER.

1 vol. in-12. Prix : 1 fr. 20.

DISCOURS

prononcés pendant les fêtes du Doctorat de S. F. de Sales

CÉLÉBRÉES A ANNECY LES 20, 21 & 22 AOUT 1878

1 vol. in-12. Prix : 1 fr.

TRAITS INÉDITS DE LA VIE DE S. FRANÇOIS DE SALES

D'APRÈS

les dépositions de son domestique

Brochure in-8°. Prix : 70 c.

p-

3 2044 017 976 192
23367